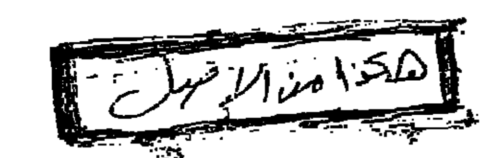


Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15501 – 7 F

DIMANCHE 27 - LUNDI 28 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Rwanda dans l'indifférence

LE drame demeure, l'indifférence aussi. Il y a six mois, la communauté internationale laissait s'accomplir un génocide. Aujourd'hui, elle garde les bras croisés alors que le Rwanda ne peut se relever seul du naufrage. A l'extérieur, les auteurs de l'effroyable massacre du printemps fourbissent leurs armes pour tenter de reprendre le pouvoir. A l'intérieur, le nouveau régime éprouve les pires difficultés à normaliser la situation. Le geste de l'Union européenne, qui vient d'octroyer à Kigali une aide de 440 millions de francs, est très insuffisant.

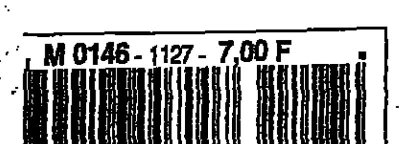
Il faudrait une réelle volonté politique pour que soit résolu l'épineux problème des camps de réfugiés installés au Zaïre. Devenue maîtresse des lieux, l'ancienne armée gouvernementale garde en otages les 900 000 Hutus réfugiés dans la région de Goma, détourne l'aide humanitaire, tout en s'entraînant en vue de la reconquête. Les candidats au retour sont tués ; femmes, enfants et vieillards ne reçoivent pas leurs rations alimentaires.

COMPLICE malgré elle, dans la mesure où l'aide humanitaire de ses agences contribue à *entretenir cette situation à la frontière*, l'ONU envisage de déployer de 2000 à 3 000 hommes dans les camps d'ici à la fin du mois afin d'assurer la sécurité des réfugiés. Le projet en laisse plus d'un sceptique, à commencer par les organisations non gouvernementales, dont certaines ont quitté les lieux après avoir fait l'objet de menaces. Un dispositif beaucoup plus « musclé » serait nécessaire pour que les responsables de l'ancien régime perdent toute capacité de nuire.

Il est vrai que le retour des réfugiés est également freiné par la situation qui prévaut à l'intérieur du Rwanda. Çà et là, des exactions sont signalées, des représailles dénoncées. Le nouveau pouvoir, à dominante tutsie, est dans l'incapacité de reconstruire le pays, de remettre sur pied une administration, une justice, une police, et la communauté internationale ne l'y aide pas ou trop peu.

LES capitales occidentales disent attendre que le gouvernement rwandais fasse ses preuves. Mais comment faire ses preuves, rétorque-t-on à Kigali, aussi longtemps que les caisses de l'Etat sont vides, que l'armée est impayée et l'administration inexistante ? La France n'est pas la dernière à entretenir ce cercle vicieux qui risque, à terme, de favoriser les plus extrémistes. L'aide française passe presque exclusivement par des organisations non gouvernementales. Contrairement à la Belgique et aux Etats-Unis, la France n'a toujours pas d'ambassadeur sur place. Paris, qui était accusé, avant l'opération « Turquoise », de soutenir l'ancien régime à dominante hutue, se met en position de subir de nouvelles critiques. Comme s'il ne s'était rien passé, il y a six mois, au Rwanda...

Lire page 6



Trois navires de guerre américains dépêchés dans l'Adriatique après l'échec d'un raid de l'OTAN

Les atermoiements de la communauté internationale ont permis aux Serbes de resserrer leur étau sur Bihac

Profitant des atermoiements de la communauté internationale, les forces serbes ont resserré leur étau sur Bihac malgré le cessez-le-feu annoncé le 25 novembre par la FORPRONU. Un raid aérien de l'OTAN, réclamé par les « casques bleus » à la suite d'un bombardement serbe sur la ville, a échoué à cause du mauvais temps. L'OTAN pourrait mener de nouvelles missions sur l'enclave musulmane. De leur côté, les Etats-Unis ont dépêché dans l'Adriatique trois bâtiments de guerre avec près de 2 000 « marines » à leur bord.

J'ESPÈRE QUE LE BRUIT NE DÉRANGE PAS TROP LES SERBES...

PANCHO

La loi du plus fort

SARAJEVO
de notre correspondant

« L'heure est à la négociation », répète inlassablement, depuis deux ans et demi, une FORPRONU otage du mandat qui lui a été assigné par le Conseil de sécurité des Nations unies. Et tandis que les diplomates bavardent, les armes continuent à parler. Chaque jour de discussion, chaque heure passée à la table de négociation, sont autant de temps gagné pour les combattants serbes, puisqu'ils demeurent indéniablement les plus forts sur le champ de bataille.

A chaque fois qu'une crise éclate en Bosnie-Herzégovine, la « communauté internationale », représentée ici par la FORPRONU, tente de calmer les ardeurs des belligérants. C'est ainsi que, tour à tour, Zepa, Srebrenica et Gorazde, les trois enclaves de Bosnie orientale, ont été laminées par les forces serbes bosniaques. Ces trois villes sont devenues de véritables prisons, totalement encerclées, où il est devenu impossible à l'armée bosniaque (à composition essentiellement musulmane) de reconstituer ses forces pour repartir un jour à l'assaut.

Un scénario identique se déroule actuellement à Bihac. Après l'offensive sur Gorazde, en avril, le commandant de l'armée serbe de Bosnie, le général Ratko Mladic, n'avait pas caché qu'à son goût l'enclave de Bihac était trop vaste. Cette « poche » isolée dans le nord-ouest du pays, loin des lignes gouvernementales bosniaques, avait encore la capacité de causer des soucis aux forces serbes, et le général Mladic n'aime pas avoir de soucis.

RÉMY OURDAN

Lire la suite page 3

Une « précaution » de Washington

WASHINGTON
de notre correspondant

La décision de Washington de dépêcher trois navires de guerre – transportant quelque 2 000 marines – en mer Adriatique, annoncée vendredi 25 novembre par le Pentagone, ne signifie pas un quelconque changement de stratégie des Etats-Unis par rapport au conflit bosniaque. Ces bâtiments, qui se trouvaient en rade de Toulon, devraient arriver au large des côtes de l'ex-Yougoslavie en début de semaine.

Les responsables militaires américains se sont bornés à indiquer que l'envoi de navires de guerre à proximité de la Bosnie s'effectuait à titre de *« précaution »*. Leur présence dans la région semble répondre au souci de fournir une aide éventuelle aux pilotes des avions de l'OTAN qui interviennent contre les positions serbes. Les hélicoptères embarqués à bord de ces navires peuvent, en effet, mener des opérations de secours en mer. Si, d'autre part, la situation militaire en Bosnie nécessitait un retrait des « casques bleus », les bâtiments américains, qui font partie d'un groupe d'assaut amphibie, pourraient recevoir la mission de rapatrier une partie des forces de l'ONU. Les experts militaires estiment que l'OTAN devrait déployer une importante logistique de protection s'il s'agissait d'évacuer, dans un « environnement hostile », les 24 000 soldats de la FORPRONU. Mais la décision américaine constitue *de facto* un nouvel avertissement adressé aux troupes serbes.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 3
et nos informations pages 3 et 4

L'impatience des Palestiniens

Dans un entretien accordé au *Monde*, le « ministre » palestinien des collectivités locales met en garde contre les risques d'un échec du processus de paix avec Israël. Saeb Erakat souligne l'impatience de la population palestinienne et estime que les élections – sans cesse retardées – devraient permettre de donner un second souffle à ce processus.

page 5

L'harmonisation de la TVA en Europe

Commencée il y a deux ans, l'harmonisation progressive de la TVA à l'échelle européenne s'effectue de façon satisfaisante, selon un premier bilan de la Commission de Bruxelles. La mise en place d'un régime définitif en 1997 peut être envisagée. Au sein de l'Union, les notions d'importation et d'exportation auront alors disparu.

page 19

Le doyen Debbasch résiste à la justice

L'ancien doyen Charles Debbasch s'est retranché dans son bureau de l'université d'Aix-Marseille, vendredi 25 novembre, après avoir résisté à des gendarmes chargés de l'interpeller sur commission rogatoire. Soupçonné par la justice d'avoir détourné des tableaux et d'importantes sommes d'argent alors qu'il présidait la Fondation Vasarely, l'universitaire refuse une interpellation qu'il juge *« inacceptable »*.

page 9

Beaubourg en cale sèche

Le Centre Pompidou se lance dans une série de travaux particulièrement lourds – d'un coût de 800 millions de francs – qui permettront de redéfinir ses fonctions

Le Centre Pompidou, cent fois copié, reste un prototype unique. Depuis son ouverture, en 1977, son succès ne se dément pas. Ses concepteurs prévoyaient 5 000 visiteurs par jour, il en vient plus de 25 000. C'est le « monument » culturel le plus visité de France, avant le Louvre. Comment ce bizarre OVNI, né du pragmatisme pompidolien et de l'utopie soixante-huitarde, d'une décade artistique prodigieuse – les années 60 – et de l'euphorie économique des « trente glorieuses » finissantes, nourri de certitudes idéologiques, va-t-il pouvoir affronter le XXI[e] siècle avec son cortège d'interrogations, de crises, de doutes, de confusion et de résurgences religieuses ?

D'abord avec une carcasse remise à neuf. On a mille fois glosé sur le vieillissement prématuré du bâtiment et son indispensable *lifting*. Les travaux entrepris iront plus loin. Ils devraient durer jusqu'à l'aube du troisième millénaire. Déjà de discrètes palissades blanches cernent le bâtiment de l'IRCAM (Institut de recherche et de coordination acoustique/musique), en passe d'absorber les bains-douches voisins. En 1995, c'est le proche environnement du Centre lui-même qui sera modifié profondément, histoire de caser en sous-sol les cars qui bloquent la rue du Renard, de créer un espace de plein air dédié à la sculpture, de mieux intégrer l'atelier de Brancusi dans le circuit des visites, mais aussi de retraiter le sol et l'éclairage.

C'est en 1997 que seront entrepris les plus gros travaux. Trente mois seront nécessaires pour restaurer l'édifice, redistribuer les espaces et revoir son fonctionnement. Le musée, agrandi, s'étendra sur l'ensemble des deux étages supérieurs – il y avait 11 000 œuvres à l'ouverture, elles sont plus de 35 000 aujourd'hui. Les zones d'expositions temporaires occuperont tout le troisième étage. Les salles de spectacles et de débats seront regroupées au sous-sol. La Bibliothèque publique d'information (BPI) fonctionnera toujours sur trois niveaux mais dans le bas du bâtiment, avec une entrée indépendante pour son public spécifique. Le hall sera rétréci ; le restaurant installé au rez-de-chaussée, en face des automates de Tinguely et Saint-Phalle. Ces travaux, qui dureront six ans, seront supervisés par les architectes du Centre, Renzo Piano et Richard Rogers. L'agrandissement de l'IRCAM, conçu par les frères Rubin, coûtera 32 millions de francs. La refonte des abords, dont Renzo Piano s'occupera personnellement, s'élèvera à 120 millions de francs (la Ville de Paris y contribue pour 45 millions de francs). Mais il faudra 600 millions de francs supplémentaires pour remettre sur orbite l'étrange vaisseau spatial. Soit, au total, plus de 800 millions de francs (1).

Pendant la réfection, Beaubourg maintiendra son activité. Une demande expresse de Jacques Toubon, qui a dû clore le Grand Palais, la Comédie-Française et l'Opéra Garnier pour cause de rénovation et ne tient pas à passer pour le « ministre de la fermeture ». Sur place, cette activité sera nécessairement modeste. Aussi François Barré, le président du Centre Pompidou, veut-il tenter l'aventure *« hors les murs »*. Expositions en province et à l'étranger, coopération accrue avec les grandes institutions internationales (la Fondation Guggenheim, notamment), prêts de chefs-d'œuvre au Japon, en Corée du Sud, à Taïwan, aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. Et surtout mise en place d'une politique de décentralisation.

EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 17

(1) Le Centre Pompidou, qui emploie un millier de personnes, est doté d'un budget annuel de 420 millions de francs.

Proviseurs au front

Le mécontentement couvait chez les « patrons » de lycée. Deux condamnations récentes l'ont ranimé

Deux proviseurs de lycée, Françoise Louys, ancien proviseur du lycée Paul-Eluard à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et Francis Gibello, proviseur du lycée technique Vaucanson à Grenoble (Isère), viennent d'être jugés et condamnés à des peines de prison avec sursis après la mort d'un lycéen, à Saint-Denis, et un accident grave survenu en 1992 dans un atelier où un adolescent a eu le bras arraché, à Grenoble (*le Monde* des 2, 19 et 23 novembre). Lors du procès de M[me] Louys, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant le tribunal de Bobigny, le 2 novembre. Au centre des conversations : les responsabilités de plus en plus lourdes de certains chefs d'établissements, capitaines de navires immenses et souvent délabrés pouvant accueillir jusqu'à 2 000 élèves. Des établissements ouverts à tous vents, construits pour la plupart dans les années 60 ou 70 par des architectes optimistes, dans des quartiers à l'abandon.

Le lycée Paul-Eluard de Saint-Denis, où un élève a trouvé la mort le 5 décembre 1993, était particulièrement représentatif : un concentré de problèmes scolaires et sociaux – ceux de la Seine-Saint-Denis – un établissement dangereux parce que laissé à la dérive jusqu'aux lois de décentralisation ; un proviseur « de choc » enfin, M[me] Louys, volontaire pour être là et y rester, totalement engagée dans les actions pédagogiques et le sauvetage de ses élèves.

Il était impensable, il y a encore quelques années, que les 12 800 patrons des lycées et collèges se donnent rendez-vous à Paris pour manifester leur exaspération, comme ils le feront ce dimanche. Trop discrets, trop respectacles et respectueux du fameux devoir de réserve. Des notables, en somme, remerciés par un poste tranquille de fin de carrière pour leurs longues années d'enseignement irréprochables et bien notées. Ce profil existe encore, dans les villes moyennes ou les lycées bourgeois. Il constitue même, sans doute, le noyau de la profession actuellement en poste, formé en majorité à la vieille école, c'est-à-dire sur le tas, après nomination sur liste d'aptitude. Mais ce n'est plus là un modèle. En tout cas, plus celui que mettent en avant le ministère ou certain recteurs qui, eux, tentent de valoriser les « battants », les « patrons ».

CHRISTINE GARIN

Lire la suite
et nos informations page 10

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE, Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA 2,60 $ (N.Y. 2 $)

Il y a quarante ans

La condamnation à mort de Gaston Dominici

par Jean-Marc Théolleyre

IL était 11 heures du matin en ce dimanche 28 novembre 1954. Depuis quelques jours, l'automne fondait en pluie sur Digne. Les dernières feuilles des platanes de la place des Récollets et du cours Gassendi s'en allaient au vent. La France attendait l'épilogue judiciaire de l'affaire Dominici. La délibération de la cour d'assises des Basses-Alpes (1) ne fut ni très brève ni très longue. Elle occupa un peu plus de deux heures. Lorsque la sonnette aigrelette en annonça la fin, une foule énorme s'écrasa dans la salle trop étroite pour la recevoir toute. Le président Marcel Bousquet lut de sa voix ordinaire. A toutes les questions concernant la culpabilité et les circonstances aggravantes, il était répondu : « *Oui, à la majorité.* » Restait l'ultime espérance vite ruinée : « *Existe-t-il en faveur de Gaston Dominici des circonstances atténuantes ? La réponse est non.* »

En conséquence, pour avoir volontairement donné la mort à Jack Drummond, à sa femme, lady Ann, et à leur fille Elizabeth, âgée de dix ans, trois touristes anglais massacrés dans la nuit du 4 au 5 août 1952, Gaston Dominici était voué à la guillotine. Pour que nul n'en ignore et, fait exceptionnel jamais relevé depuis des années, sinon des décennies, le président avait tenu à lire ce qui était alors l'article 12 du code pénal : « *Tout condamné à mort aura la tête tranchée.* »

La nouvelle eut un retentissement considérable. Durant onze jours, un débat ardent, difficile, aussi passionné qu'incertain, avait agité aussi bien ceux qui en étaient les acteurs que la foule qui en suivait le déroulement. Coupable, Gaston Dominici ? Seul coupable ? Innocent, comme il l'affirmait en dépit d'aveux obtenus le 15 novembre 1953, mais bientôt rétractés ? Les avis étaient partagés mais l'arrêt de la cour d'assises laissait une insatisfaction quasi générale.

Si l'on s'en tenait au dossier, l'affaire Dominici, c'était bien sûr Gaston Dominici, vieillard de soixante-dix-sept ans, raide et vert comme un jeune homme. Il était né dans cette même ville de Digne où on venait de le juger, d'une famille d'ascendance italienne. Au soir d'une vie laborieuse et féconde, il pouvait se montrer satisfait, et d'ailleurs ne s'en privait pas. Il s'était acquis suffisamment de bien pour être considéré. Il n'en demeurait pas moins aux yeux de quelques-uns un solitaire, trahissant par de brusques colères un orgueil entretenu au plus secret de son âme ombrageuse. Il aimait pourtant faire savoir qu'il avait élevé neuf enfants, vu naître quatorze petits-enfants – peut-être quinze – il ne savait plus au juste. Sous des allures bourrues, des accès d'autorité, des crises de brutalité, il restait capable d'amour. L'était-il au point de s'être sacrifié, au moment où il avouait, pour un autre membre de la famille ou du clan ? Parmi beaucoup d'autres, c'est une question qui se posait.

Le drame s'était accompli dans un terrain limité d'un côté par la route nationale 96 qui relie Marseille à Digne, de l'autre par le lit de la Durance. Au bord de cette route se dressait, sur le territoire de la commune de Lurs, au lieudit la Grand'Terre, la ferme Dominici. C'est à 150 mètres de ses bâtiments, au-delà d'une vigne à l'abandon, en bordure d'un chemin empierré, que, le 4 août 1952, vers huit heures du soir, était venue s'arrêter une voiture de tourisme de marque Hillman, immatriculée en Grande-Bretagne. Ses occupants sont Jack Drummond, un homme de soixante et un ans, diététicien de renom, honoré dans son pays pour les grands services qu'il a rendus durant la guerre, son épouse, lady Anne, leur fille Elizabeth, qui a dix ans. Ils ont sorti de la voiture les lits de camp et se préparent à passer là une nuit paisible.


GAROFALO/PARIS-MATCH

Devant le tribunal, l'affrontement entre Gustave et Gaston Dominici.

A la Grand'Terre, on sera plus tardif. Il y avait ce soir-là une de ces fêtes comme on les aimait à la campagne. Celle-là entendait célébrer la fin des moissons. Il y a, autour du vieux Gaston, Gustave et sa femme Yvette, mais aussi Clovis, l'aîné de Gustave, qui travaille aux chemins de fer, Roger Perrin, un petit-fils de Gaston, et puis des parents, des voisins. Cependant, chez les Dominici, il y a matière à préoccupation. On n'a pas prêté une grande attention à l'arrivée de ces touristes qui d'ailleurs sont venus jusqu'à la ferme en quête d'un peu d'eau. Gustave les a remarqués, car, durant toute cette journée du 4 août 1952, il lui a fallu se rendre maintes fois jusqu'à un champ dont la terre, par un excès d'arrosage, menace de glisser et d'obstruer la ligne de chemin de fer qu'il surplombe. Un éboulement vaudrait une lourde amende si, de ce fait, la micheline du matin se trouvait immobilisée. C'est pourquoi il y aura, cette nuit-là, beaucoup d'allées et venues entre la Grand'Terre et ce champ. Vers 1 heure du matin, claquent six ou sept coups de feu, des coups secs et durs d'une arme de guerre. Le drame est joué. Il reste à l'autopsier.

Contradictions et déchirements

Au petit matin, alors que l'alerte a été donnée par un motocycliste, on trouvera d'abord lady Ann et Jack Drummond, en vêtements de nuit, frappés à mort de plusieurs balles. On saura qu'avant l'arrivée des gendarmes leurs corps ont été déplacés, que des douilles ont été ramassées, la voiture fouillée. Peu après, ce sera la découverte de la petite Elizabeth, près d'un bosquet qui domine la Durance. A-t-elle fui jusque-là ? Y-a-t-elle été portée ? Elle gît le crâne fracassé. Un éclat de bois est trouvé sous le corps qui provient d'une crosse de carabine. Du coup, le triple crime de Lurs va devenir l'affaire Dominici. Mais il ne s'agit pas seulement de Gaston et de ses foucades de « *patriarche* ». Il s'agit bientôt de tous les siens : de Gustave, le pleutre, l'inconsistant, empêtré dans cent mensonges, premier accusateur de son père, mais niant l'avoir jamais été tant il en garde de honte ; de Clovis, l'autre fils, qui, lui aussi, accusera son père, assurant l'avoir, un soir à la Grand'Terre, entendu crier dans son patois : « *C'est moi qui ai fait péter les trois Anglais et je peux en faire péter d'autres...* » ; de Roger Perrin, le neveu que Gaston désignera à mots couverts ; d'Yvette, la bru. Tous, peu ou prou, à un moment ou à un autre, ont menti, dissimulé, refusé des évidences, soutenu l'invraisemblable.

Durant tout le procès, on s'était perdu dans ces contradictions, dans ces déchirements étalés, dans ces revirements ahurissants que après l'enquête et l'instruction, le débat lui-même livrait au grand jour. On demeurait tout autant saisi et glacé par le destin de Jack Drummond et des siens, si éloignés de ces paysans bas-alpins, tous pourtant témoins obligés de leurs derniers instants. C'est pourquoi l'affaire occupait l'actualité depuis plus de deux ans. Elle fut, en son temps et peut-être plus violemment encore, un équivalent de l'affaire Grégory Villemin, avec laquelle elle reste comparable en bien des points. La France – mais aussi l'Angleterre – surent tout au jour le jour de l'enquête conduite par Edmond Sébeille. Ce commissaire marseillais avait très vite compris que la patience serait sa première arme. Avec un instinct et un comportement de chien de chasse, il revenait sans cesse vers la Grand'Terre et vers son maître.

Cela avait commencé dès l'instant où une carabine de marque Rock Ola avait été repêchée dans un trou d'eau de la Durance. Il y manquait un éclat de bois, celui-là même saisi au petit matin du 5 août 1952 près du corps de la petite Elizabeth. Plus tard, lorsque Clovis Dominici, le fils aîné, avait été mis en présence de cette arme, il avait été pris d'un affreux saisissement qui le laissa sans voix. Pour Sébeille, il ne pouvait plus y avoir de doute : si Clovis, ce jour-là, tomba à genoux, c'est parce qu'il reconnaissait en cette carabine rafistolée l'arme vue à la Grand'Terre et dont il savait que seul se servait son père.

Alors pourquoi douter ? Pourquoi cette insatisfaction d'une condamnation qui faisait du vieux Gaston l'auteur unique d'un carnage hors du commun ? Il y avait à cela des raisons subjectives et d'autres commandées par la raison. Il est vrai que beaucoup se refusaient à croire que ce vieillard d'apparence si bucolique avec son pantalon de velours, sa ceinture de flanelle, ses gestes de chevrier et, surtout, son grand âge, ait pu massacrer une fillette comme l'avait été Elizabeth Drummond. En examinant les choses ne pouvait-on pas mettre en doute des aveux qui donnaient pour mobile de ce crime la lubricité d'un géronte allant jusqu'à affirmer avoir commis avec Ann Drummond un « *péché d'amour* » que serait venu troubler un mari. Ce mobile, l'accusation elle-même le refusait et, parce qu'il avait osé l'invoquer, Gaston Dominici s'en trouvait taxé par ses juges d'une ignominie supplémentaire.

Le sentiment que tout ne serait pas su

Il y avait enfin toutes les incertitudes sur le comportement des membres de la famille dans la nuit du 4 au 5 août 1952. En pleine audience, Gaston, dressé face à Gustave, n'avait-il pas lancé : « *Dis-le, Gustave, dis avec qui tu étais dans la luzerne ! C'est ça qu'il faut dire et qui tenait la carabine ?* » Comme le vieillard s'obstinait, le président avait dit brusquement : « *L'audience est suspendue.* » Il ne pouvait qu'en résulter un malaise supplémentaire, l'obscur sentiment que tout n'était pas dit, que tout ne serait pas su et que la justice acceptait de s'en accommoder. De là venait aussi l'ébahissement des journalistes britanniques découvrant ce procès inquisitorial, eux qui avaient l'habitude d'autres méthodes et attendaient des preuves.

Au lendemain de sa condamnation, le vieil homme annonça qu'il avait des révélations à faire. Le ministre de la justice ordonna qu'il soit entendu de nouveau. Deux policiers parisiens furent même chargés d'une contre-enquête. Elle ne fut pas plus du goût du commissaire Sébeille que de celui du parquet général d'Aix-en-Provence. Faute d'éléments nouveaux, l'information contre X... ouverte pour complicité fut clôturée par un non-lieu en novembre 1956. Quant à Gaston Dominici, gracié par René Coty dès 1955, il bénéficia, le 13 juillet 1960, d'un décret signé Charles de Gaulle qui lui faisait remise du reste de sa peine. Il revint à la Grand'Terre, « patriarche » réduit à l'humiliante condition d'un vieillard impotent, avant de choisir d'aller finir ses jours à l'hospice de Digne, ce qui arriva le 4 avril 1965. Clovis était mort, Gustave séparé d'Yvette, la Grand'Terre vendue, Roger Perrin sous d'autre cieux.

Venu de Manosque suivre en voisin les débats de Digne, où paraissaient tant de personnages si proches des siens, Jean Giono allait superbement résumer l'affaire, le procès et ses enseignements : « *Le destin. Deux familles à plus de deux mille kilomètres l'une de l'autre. Une en Grande-Bretagne, l'autre à la Grand'Terre.* (...) *Nuit d'août. Les deux familles se rencontrent. L'une disparaît, l'autre vole en éclats.* » Quant au résumé du procès, le voici : « *Je ne dis pas que Gaston Dominici n'est pas coupable. Je dis qu'on ne m'a pas prouvé qu'il l'était.* »

(1) Aujourd'hui Alpes-de-Haute-Provence.

LIVRES POLITIQUES — ANDRÉ LAURENS

PLAIDOYER IMPOSSIBLE pour un vieux président abandonné par les siens
de Philippe Alexandre.
Albin Michel, 218 pages, 95 francs.

Dieu selon l'avocat du diable

LE *dernier livre de Philippe* Alexandre, commentateur politique connu, notamment pour ses chroniques matinales et décapantes de RTL, n'est pas tout entier, il s'en faut, consacré à la « *seconde famille* » du président de la République, dont l'hebdomadaire *Paris-Match* a publié les photos, en concomitance avec la parution du pamphlet. L'auteur fait état de ce faux secret d'Etat en quelques lignes, au debut de l'ouvrage, mais il y revient ensuite pour signaler combien cette particularité de la vie privée de François Mitterrand est associée à certaines de ses amitiés personnelles, auxquelles il arrive de peser sur sa vie publique. Et pas seulement sur la sienne. *Le Monde* s'est déjà exprimé sur cette affaire, son traitement médiatique et les questions qu'elle soulève.

Retour, donc, au livre : il se présente comme un procès instruit au terme du double septennat de François Mitterrand, au soir d'une carrière et d'une vie dont certains pans continuent de se découvrir. Un procès dans lequel Philippe Alexandre se dévoue pour assumer le rôle, à ses yeux intenable, du défenseur : en vérité, il se fera, de « Dieu », l'avocat du diable, pour défendre l'accusé à peu près comme la corde soutient le pendu. N'est-il pas déjà convaincu que l'histoire personnelle de son « client » – où, selon lui, « *fourmillent les fautes, les escroqueries, les cruautés* » – et que ce règne « *baigné de mensonge et d'injustice* » trouvent leur châtiment dans une triste fin et « *une inévitable indifférence* » ?

Indifférence, vraiment ? On avait cru comprendre que la vie romanesque du président de la République suscitait toujours beaucoup de curiosité, parfois une franche agressivité, le plus souvent un débat et, à tout le moins, quelques livres !

Le plaidoyer est, en l'occurrence, un artifice qui permet à l'auteur de revenir sur les pièces du dossier, d'en produire de nouvelles, et de déployer un talent d'écriture connu et reconnu. Quand, d'aventure, le style se fait suave, c'est pour *n'en devenir que plus mordant* : comme son client, l'avocat manie l'art du phrasé classique et de la formule assassine.

Les lecteurs, sinon les juges, *seront tentés de chercher,* dans cette défense qui plaide si franchement la culpabilité, les rares arguments à décharge. « *François Mitterrand vous a délivrés de votre cauchemar en rayant le Parti communiste de la carte* », leur rappelle Philippe Alexandre, qui porte à l'actif de l'accusé cet « *indiscutable exploit* ». Autre satisfecit : « *L'histoire notera que sous son règne, malgré les mauvais vents du large, les Français se sont, au total, enrichis.* » Mais il y a un correctif : cet enrichissement a moins profité au « *peuple de gauche* » qu'à ceux *qui étaient déjà nantis,* car il a été accompli à la faveur de ce que « *la droite n'avait pu réussir au fil des générations : la fin de l'indexation des salaires, le gonflement des inégalités au profit des possédants, et la charge aux plus modestes de combler le déficit de la Sécurité sociale* ».

Accessoirement, le président a mis en œuvre, avec la cohabitation, fût-ce contraint et forcé, « *une expérience inédite de coexistence pacifique avec l'adversaire* », et il faudrait porter à son crédit « *le culte rénové de l'argent* ». Notre avocat, qui s'est commis d'office, reconnaît aussi à son client le mérite d'avoir assumé avec « *assurance, témérité et orgueil* » sa gratitude envers ses amis, *mais c'est pour* mieux recenser les abus et les effets pervers de cette noble attitude.

On s'étonnerait de tant de hargne anti-mitterrandienne si Philippe Alexandre n'était pas aussi sévère avec d'autres personnages, grands ou petits, du théâtre politique. « *Du général de Gaulle,* écrit-il, *Mitterrand n'a pas seulement adapté la mécanique institutionnelle mais aussi la philosophie, où se mêlent orgueil et cynisme. De Gaulle est venu au pouvoir pour sauver l'Algérie française ; Mitterrand pour mettre en œuvre le socialisme démocratique. Faut-il reprocher à ces deux hommes, au regard de l'Histoire, d'avoir trompé le peuple et bafoué leur parole ? Ou les louer d'avoir rempli leur devoir de réalisme ?* » S'il faut d'autres exemples, on citera ceux de Nicolas Sarkozy, qui sait « *que la morale doit s'incliner devant la politique, et qu'il est bien moins coûteux de perdre son âme qu'une élection* », ou de Michel Rocard, « *qui ne manifeste son talent que dans les batailles perdues* ».

Le regard ainsi porté sur la politique et ses « *seigneurs* » réduit celle-ci à une éternelle et cynique querelle pour le pouvoir, certains y réussissant mieux que d'autres, aucun ne s'en tirant indemne sur le plan moral. Elle est aussi cela, mais si elle n'est que cela, alors, toute vérité est forcément cruelle. Et l'observateur qui ne veut pas se laisser tromper ne cherchera le vrai que dans la cruauté assumée de sa vision. Et il sera d'autant plus cruel qu'il jugera les plus grands dans cette querelle. C'est le choix que fait Philippe Alexandre, et c'est sa manière à lui de rendre hommage aux acteurs de l'Histoire.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Investie par les Serbes, Bihac est menacée de famine

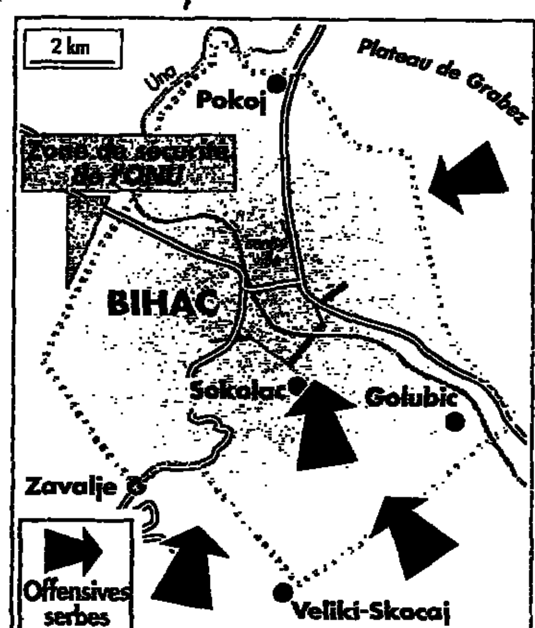
Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a averti, vendredi 25 novembre, que la poursuite des combats allait avoir des conséquences *« désastreuses »* cet hiver et qu'à Bihac *« beaucoup de gens »* connaîtraient la famine si les convois humanitaires continuaient à se voir refuser par les Serbes l'accès à cette enclave. Les gouvernements européens estiment qu'une opération militaire ne pourrait pas mettre fin au conflit en Bosnie, mais reconnaissent, comme l'a fait le Quai d'Orsay vendredi, que la chute de Bihac constituerait *« un événement extrêmement grave et un tournant dans le conflit »*. Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozirev, attendu à Bonn samedi 26 novembre pour s'entretenir avec son homologue allemand, craint, pour sa part, que de nouveaux raids de l'OTAN *« ne sapent les efforts internationaux pour rétablir la paix en Bosnie »*. Il a, par ailleurs, ajouté que Moscou s'opposait au projet américain d'élargir la « zone de sécurité » autour de Bihac.

SARAJEVO

de notre correspondant

Malgré la signature d'un cessez-le-feu sous l'égide de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), les Serbes ont continué de resserrer leur étau sur Bihac. A la suite d'un nouveau bombardement sur le centre-ville, vendredi 25 novembre dans l'après-midi, la FORPRONU s'est décidée à demander une intervention aérienne de l'OTAN. Des avions ont alors survolé Bihac, avant de rebrousser chemin, *« à cause du mauvais temps »*, a expliqué un officier à Sarajevo. Les forces serbes qui attaquent Bihac ont tiré quatre missiles SAM 2 sur les appareils, sans parvenir à les atteindre. Après la violation flagrante de la « zone de sécurité » des Nations unies, l'attaque contre les avions de l'OTAN est une raison de plus pour que l'Alliance atlantique intervienne contre les positions serbes. Selon un membre de l'état-major des « casques bleus », *« un ou plusieurs raids aériens pourraient être effectués samedi, si la situation n'a pas radicalement évolué vers une interruption de l'offensive serbe »*.

Les rapports qui parviennent de Bihac demeurent relativement confus. Cependant, il paraît confirmé que les forces serbes sont entrées dans les faubourgs sud de la ville, avant de



stopper leur progression. A l'extérieur de Bihac, les Serbes auraient, vendredi, brûlé plusieurs villages qu'ils venaient de conquérir, forçant plusieurs milliers de civils terrorisés à se réfugier dans le centre-ville. Selon des observateurs militaires de l'ONU, le 5e corps de l'armée gouvernementale bosniaque a entamé son retrait de Bihac et a ordonné à ses troupes de se diriger vers Cazin, une ville du centre de l'enclave assiégée.

Monique Tuffeli, la représentante du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) sur place, a indiqué que de nombreux blessés étaient arrivés à l'hôpital de Bihac, le seul qui soit en service dans l'enclave musulmane. Mille cinq cents personnes – civils et militaires – y seraient actuellement soignées dans des conditions précaires, selon la Croix-Rouge internationale. M. Tuffeli a, par ailleurs, qualifié de *« scandaleux »* le dénuement de la population, privée depuis mai de toute aide humanitaire. Mais la situation humanitaire serait plus dramatique encore dans le nord de l'enclave, autour de la ville de Velika-Kladusa, où les violents combats ont provoqué un nombre important de victimes.

« Pas d'excuses pour ne pas agir »

Vendredi matin, une réunion s'est tenue à l'aéroport de Sarajevo entre le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, et le « vice-président » de la « République serbe » autoproclamée de Bosnie, Nikola Koljevic. A l'issue des entretiens, M. Koljevic a déclaré qu'il avait proposé *« la signature immédiate d'accords préliminaires en vue d'une cessation des hostilités, avec la possibilité d'une signature définitive, à Genève, dans un délai de sept à dix jours, sans préjuger des questions territoriales »*. Une façon habile et polie de refuser le cessez-le-feu immédiat proposé par le général Michael Rose, le commandant de la FORPRONU en Bosnie, et accepté par la délégation bosniaque. En liant le sort de Bihac à celui de la Bosnie-Herzégovine tout entière, M. Koljevic gagne du temps ; un temps précieux mis à profit par l'armée serbe pour consolider ses positions sur le terrain.

De retour de cette réunion, M. Silajdzic a confirmé avoir accepté le cessez-le-feu immédiat demandé par la FORPRONU, et attendait une réponse définitive des Serbes avant vendredi soir à dix-neuf heures. *« Si aucun résultat n'est obtenu*, a-t-il déclaré, *la FORPRONU devra appeler l'OTAN à agir immédiatement, car Bihac est attaquée de tous côtés. Il sera temps d'agir, sinon la « zone de sécurité » deviendra une « zone de génocide »*, a poursuivi M. Silajdzic. Dès 19 h 30, c'est le président de la République de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic, qui a pris la parole, en direct à la télévision bosniaque, pour annoncer qu'aucune réponse serbe ne lui était parvenue. *« Je ne me souviens pas combien de fois les Serbes ont rejeté les solutions pacifiques »*, a déclaré M. Izetbegovic, tandis que M. Silajdzic réaffirmait le souhait des autorités bosniaques d'une intervention de l'OTAN autour de Bihac. *« Le général Rose vient de m'appeler*, a-t-il dit, *et il m'a confirmé que les attaques continuaient sur le centre de Bihac. Les Serbes sont entrés dans la « zone de sécurité » et ont attaqué des cibles civiles »*, a conclu le premier ministre. *« Il n'y a donc plus d'excuses pour ne pas réagir. »*

RÉMY OURDAN

Une répartition du travail entre les alliés

Pour les raids de l'OTAN en ex-Yougoslavie, les armées de l'air alliées qui en ont la charge se sont, dans la plupart des cas, réparti les missions selon les compétences ou les spécialités reconnues à chacun et en fonction du matériel dont elles sont dotées. Cette division du travail est une pratique courante à l'OTAN et, même pour ce qui concerne la France qui coopère au cas par cas, elle est validée grâce aux exercices d'état-major ou en vraie grandeur qui sont menés en commun.

Ainsi, les appareils américains sont plus particulièrement désignés pour remplir des opérations de guerre électronique. Outre les avions de brouillage, qui identifient le dispositif « adverse » et qui perturbent ses émissions en tout genre, les Etats-Unis emploient, comme cela a été le cas pour les raids du lundi 21 et du mercredi 23 novembre, des missiles air-sol destinés à rendre inopérants les radars. Déployés au centre ou en arrière du dispositif « adverse », ces radars activent les batteries de missiles anti-aériens. Pour les mettre hors de service, les Américains utilisent le missile HARM (high-speed anti-radiation missile) conçu par le groupe Texas Instruments pour détruire des radars (sur lesquels il se dirige en toute autonomie), à 50 kilomètres de distance, grâce à l'aide d'une charge militaire de 66 kilos à fragmentation (elle concentre une grappe de munitions indépendantes sur le même objectif).

Ces missiles HARM sont mis en œuvre par des F-18. D'autres avions, en particulier les F-16, larguent des CBU-87 (cluster bomb unit) qui sont des armes à fragmentation, calculées pour éclater en débris et « arroser » ainsi leur point d'impact.

Les avions britanniques utilisent, de leur côté, des bombes standard de 1 000 kilos (c'est l'armement classique du Jaguar) et des bombes JP 233 à fragmentation, qui sont des conteneurs enfermant quantités de sous-munitions à trajectoire autonome.

Enfin, les appareils français emportent plus spécialement des bombes BGL de 1 000, 400 ou 250 kilos, qui sont des armes à guidage laser mises au point par Matra. Ils embarquent une nacelle optronique qui « illumine » la cible choisie, grâce à un faisceau laser, pour permettre le largage de bombes (dites « planantes ») en toute sécurité tandis que l'équipage amorce un dégagement à basse altitude et demeure hors de portée d'une défense anti-aérienne rapprochée. Le « pod-illuminateur » reste automatiquement accroché sur la cible – quelles que soient les évolutions de l'avion – et guide la bombe vers la tache-laser marquant l'objectif. Cette méthode autorise un tir rasant à grande vitesse (environ 1 000 kilomètres à l'heure) et à très basse altitude, avec une précision inférieure à 5 mètres.

Les Français possèdent d'un missile anti-radar, le Martel, qui a été produit en coopération avec les Britanniques. Mais ce missile ne figure pas dans leur arsenal en ex-Yougoslavie.

J. I.

Une « précaution » de Washington

Suite de la première page

Les troupes serbes, négligeant les raids de l'OTAN et bafouant les avertissements répétés des Nations unies, ont poursuivi leur offensive contre Bihac. La portée de cette menace voilée reste cependant très aléatoire, dans la mesure où il est de notoriété publique que l'administration américaine est opposée à l'envoi de troupes au sol en Bosnie. Cette position paraît peu susceptible de changement avec l'arrivée au Congrès d'une nouvelle majorité ; les républicains, partisans d'une levée unilatérale de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans bosniaques, vont sans aucun doute accentuer leur pression en ce sens sur la Maison Blanche. Ils souhaitent, d'autre part, limiter les interventions de l'armée américaine sur un terrain d'opérations extérieur au seul cas où les « intérêts vitaux » de l'Amérique risquent d'être en jeu.

Or tel n'est pas le cas, selon la majorité des républicains – mais aussi des démocrates –, dans le conflit qui déchire la Bosnie, considéré comme relevant de la responsabilité des Européens. Les Etats-Unis, dont l'aviation participe cependant aux raids de l'OTAN, souhaitent toujours convaincre leurs alliés, la France et la Grande-Bretagne notamment, d'intensifier les frappes aériennes contre les Serbes en associant celles-ci à une levée de l'embargo. Paris et Londres restent opposés à cette solution qui mettrait en danger leurs troupes présentes au sein de la FORPRONU et aussi parce que ce sont les Musulmans qui, cette fois-ci, ont pris l'initiative des hostilités.

Washington, qui s'inquiète de l'évolution de la situation militaire à Bihac, a demandé, vendredi 25 novembre au soir, une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU dès samedi. Le département d'État a, en outre, rejeté les critiques selon lesquelles l'OTAN avait perdu toute crédibilité en Bosnie, soulignant que ce sont les Nations unies qui fixent les règles d'engagement des forces de l'OTAN.

LAURENT ZECCHINI

1 800 marines à bord des trois navires américains

Les trois bâtiments américains, qui emportent tous des hélicoptères, des chalands de débarquement et des marines, sont aptes à débarquer des troupes et à en récupérer. Le *Nassau* est un porte-hélicoptères d'assaut de 39 300 tonnes, qui peut embarquer vingt-trois hélicoptères et six avions Sea-Harrier à décollage et atterrissage verticaux. Il dispose d'engins de débarquement. Le Gunston-Hall déplace 15 745 tonnes. Il peut mettre à l'eau des engins à effet de surface (évoluant sur un coussin d'air). Le *Ponce*, qui déplace 17 595 tonnes, emporte des hélicoptères et une flottille d'engins de débarquement. A eux trois, ces navires, qui ont l'habitude de travailler ensemble, peuvent mettre à terre ce qu'on appelle un Battalion Landing Team, soit 1 800 marines.

La loi du plus fort

Suite de la première page

Il était donc judicieux, lorsque le 5e corps de l'armée bosniaque a attaqué les positions serbes fin octobre, de le laisser s'avancer afin de mieux l'écraser. C'est la tactique que le général Mladic a choisie et qui porte aujourd'hui ses fruits. Après avoir reconquis en quelques jours les territoires sur lesquels le 5e corps s'était aventuré, les forces serbes ont percé les anciennes lignes de front et ont marché sur la ville de Bihac. Le comportement serbe répond à une logique militaire très simple : prendre le contrôle de la majeure partie des territoires de Bosnie-Herzégovine. Les Serbes mènent, tranquillement, leur guerre de conquête.

Tranquillement, ou presque... Car ils doivent composer avec une présence internationale encombrante, une force de dix-huit mille « casques bleus ». La FORPRONU ne gêne certes pas directement les Serbes dans leur conquête, puisque le Conseil de sécurité des Nations unies lui a assigné une mission strictement humanitaire. La FORPRONU ne doit pas intervenir dans les combats en cours, mais elle veille en revanche consciencieusement à sa propre sécurité. Les forces serbes doivent donc lancer leurs attaques en essayant de ne pas toucher les « casques bleus ».

Lors de l'offensive d'avril sur Gorazde – une ville, elle aussi, déclarée « zone de sécurité » par les Nations unies –, les Serbes avaient poursuivi sans sourciller leurs opérations, malgré les menaces d'une communauté internationale qui se disait alors résolue à réagir. Lors des premiers jours de combat, la FORPRONU a tenté d'atténuer les rapports décrivant une situation catastrophique dans l'enclave assiégée, se rendant complice des attaquants en leur offrant le temps nécessaire à la réalisation de leurs objectifs. Lorsque, ensuite, la tension s'est accrue, la FORPRONU a voulu négocier. Les Serbes, qu'une journée de discussions n'a jamais gênés, ont évidemment accepté, pendant que leur armée poursuivait son offensive. La FORPRONU fut bien obligée de se rendre à l'évidence : l'attaque sur Gorazde continuait. Des raids de l'OTAN furent alors effectués. L'offensive a continué. Le lendemain, de nouveaux raids ont eu lieu, et les forces serbes ont abattu un appareil britannique. L'OTAN est rentrée au bercail, et l'attaque s'est poursuivie.

Lorsqu'un cessez-le-feu fut finalement accepté, les Serbes avaient conquis la moitié de la « zone de sécurité » et brisé la résistance de l'armée gouvernementale bosniaque. Un ultimatum de l'OTAN leur enjoignait de retirer leurs canons à 3 kilomètres du centre-ville ; ce ne fut fait que pendant quelques jours. Alors que la communauté internationale négociait, les militaires serbes, eux, atteignaient leurs objectifs.

« Il existe une loi, qui s'appelle la Charte des Nations unies, et que nous avons tous signée, commente le premier ministre bosniaque, Haris Siladzic. *Cette loi dit : il faut punir les agresseurs et aider les victimes. Jusqu'à présent, les victimes ont été punies, notamment par l'embargo sur les armes, et nous devons faire face à une agression militaire presque à mains nues. »* Sur le terrain, la seule loi reste celle du plus fort, et la FORPRONU n'a pas pour mission de s'opposer à cette réalité. Au contraire, elle l'entérine ; en négociant des cessez-le-feu tardifs qui interdisent aux victimes tout espoir de reconquérir les territoires perdus. A Zepa et à Srebrenica, la situation est encore pire qu'à Gorazde, puisque les troupes gouvernementales bosniaques stationnées à l'intérieur de ces enclaves ont été désarmées, sous les applaudissements des Serbes. Les « zones de sécurité » sont provisoirement sauvées mais elles sont désormais, par la grâce de la FORPRONU, sans défense.

Raids symboliques

Après trente-deux mois de guerre et des dizaines de milliers de morts, l'attitude de la communauté internationale à l'égard du conflit bosniaque n'a pas varié. La politique clairement choisie est celle de la stabilisation immédiate, la stabilisation à tout prix, fût-elle réalisée au détriment de la justice et du droit. S'exprimant sur la situation à Bihac, le président Alija Izetbegovic a dénoncé *« l'intention de l'agresseur serbe de créer un nouveau Gorazde, aidé dans sa tâche par la passivité des Nations unies »*. Les faits lui donnent raison. Même si la guerre s'arrête aujourd'hui, le 5e corps de l'armée gouvernementale bosniaque aura été affaibli, et le front aura reculé jusque dans les faubourgs de la ville. Comme la bataille n'est pas finie, Bihac peut craindre le pire. Chaque jour qui s'écoule est une victoire pour l'assaillant. La crise de Gorazde a montré que, même si une frappe aérienne a lieu, la victoire n'échappe pas aux forces serbes car les raids de l'OTAN en Bosnie sont avant tout symboliques. Ils sont effectués pour permettre à chacune des armées d'accepter la négociation le lendemain, et certainement pas pour inverser le cours des événements.

Des pourparlers aux raids aériens, tout l'éventail des interventionsde la communauté internationale est considéré par les séparatistes serbes comme des péripéties incontournables, avec lesquelles il faut jouer sans perdre de vue le but final : triompher et obtenir la paix. Cette paix, forcément, ne sera ni juste ni durable : elle entérinera simplement les menées militaires du plus fort.

RÉMY OURDAN

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

La stratégie de l'OTAN : de... Napoléon à Curtis Le May

Curtis Le May n'est pas mort. Ou, du moins, puisqu'il l'est, il continue, même après sa disparition, d'inspirer les stratèges aux Etats-Unis. Curtis Le May, c'est ce général américain qui est resté célèbre pour avoir conçu la thèse des raids aériens massifs, que d'aucuns ont appelés les *« tapis de bombes »*, sur des cibles au sol et que le B-52, déversant ses tonnes et ses tonnes d'armement avec une précision souvent discutable, a longtemps illustrée sur les écrans télévisés. Ces déluges de bombes sont censés faire plier l'adversaire.

Depuis l'après-seconde guerre mondiale, où la théorie du général Le May a fait florès, cette conception a évolué aux Etats-Unis sous l'effet des découvertes technologiques, avec notamment l'apparition des missiles guidés avec précision qui évitent d'arroser à l'aveuglette. Mais, *grosso modo*, Curtis Le May a continué d'avoir des émules. On appelle cela les raids « de saturation », le « fait aérien », les « frappes » plus ou moins « chirurgicales » ou encore le bombardement sans risques *« depuis 12 000 mètres d'altitude »*, comme l'a dit, un jour, en conseil de défense, François Mitterrand, pour fustiger la tactique américaine dans le Golfe. Par là, il convient de comprendre qu'on cherche, comme pendant la guerre du Vietnam, à assommer de bombardements des populations qu'on terrorise et qui s'enterrent pour ressortir une fois l'orage passé, ou qu'on ambitionne de « matraquer » sans répit des forces adverses en restant à distance de sécurité, comme dans le Golfe, avant de lancer l'offensive au sol.

L'arme de la maîtrise des crises

Plus récemment encore, pour la protection d'un Koweït que Washington a cru menacé une nouvelle fois, l'aviation a joué son rôle. Quand l'armée de terre américaine eut déployé quatre mille hommes, l'armée de l'air dans les mêmes délais, réussissait à rassembler quelque cinq cents avions dans l'émirat et chez quelques-uns de ses voisins.

Avec des variantes, c'est donc toujours la même idée qui prévaut : l'avion, parce qu'il allie la rapidité de réaction, la souplesse d'emploi, la puissance de feu et la projection de forces, se révèle *un outil militaire mieux* adapté que d'autres à la maîtrise des crises, à leur prévention et, à défaut, à leur résolution lorsqu'il n'existe plus d'autre option.

Des années après Curtis Le May, l'un de ses lointains successeurs, le général Merrill McPeak, le chef d'état-major de l'armée de l'air américaine qui a quitté son poste en octobre, a développé des idées jumelles de celles de son célèbre précurseur. La bataille budgétaire aidant entre les trois armées américaines et les « Marines », qui devront désormais se partager un « gâteau » financier amoindri pour cause d'économies, l'ancien « patron » de l'USAF (US Air Force) vient de laisser un testament, au grand dam de ses frères d'armes – l'armée de terre et la marine, par exemple – qui sont, à leur manière, des rivaux *non négligeables dans* cette compétition.

Le « message » est relativement simple. Parce qu'elle est la seule à pouvoir déployer, dans l'instant, et renforcer, dans la durée, une force de dissuasion et de riposte à la fois, aussi loin qu'on le veut, et parce qu'elle fait appel à des technologies avancées, qui contribuent à asseoir la base industrielle des Etats-Unis, y compris à l'exportation, l'armée de l'air américaine s'impose – et ses procédures de combat avec elle – comme le service le plus important.

Seulement, les théories de l'USAF ont aussi leurs limites. Et, de ce point de vue, la Bosnie peut en témoigner. Dans des opérations de maintien, voire de rétablissement de la paix, telles qu'elles sont commanditées par une *organisation internationale* ou par des instances régionales, l'aviation n'est pas la panacée. En ce sens qu'elle ne règle pas les problèmes, il s'en faut de beaucoup, et qu'elle pourrait même en ajouter de nouveaux. Vues du ciel, une guerre civile et, même, ces formes nouvelles d'affrontements entre puissances locales, qui semblent mineures au départ et qui risquent d'être légion dans le désordre mondial actuel, ont de ces étrangetés qu'un pilote peut ne pas comprendre et devant lesquelles, à plus forte raison, il *peut se sentir désarmé ou déficient*.

Bosniaques, Croates ou Serbes ne combattent pas dans la même catégorie que l'OTAN. Sur le terrain, ils n'obéissent pas *aux mêmes règles du jeu*. Pas seulement parce que les aviateurs sont tenus en laisse par des résolutions de l'ONU, qui leur interdisent d'aller – le voudraient-ils ? – jusqu'à imiter Curtis Le May. Mais aussi et, peut-être, surtout, parce qu'il arrive un moment où, pour résumer, c'est l'infanterie qui emporte formellement la décision, ce sont les forces qui savent « occuper » et « tenir » le terrain qui font pencher le fléau de la balance dans un sens plutôt que dans un autre.

« L'effet CNN »

« L'infanterie est la reine des batailles », disait déjà Napoléon. Or l'OTAN n'a pas d'infanterie. Ou, tout au moins, elle en a de moins en moins. Les Américains, qui restent la tête pensante de *l'organisation militaire* alliée, s'apprêtent à retirer d'Allemagne une partie de leurs GI et ils ne tiennent pas davantage à placer des détachements de leur infanterie dans le centre de l'Europe sous la bannière de l'ONU. De surcroît, ce qu'on a appelé l'*« effet CNN »*, du nom de cette chaîne de télévision d'outre-Atlantique qui diffuse de l'actualité en direct et en continu, impose aux Etats-Unis de perdre en combat le minimum d'hommes qui soit compatible avec ce que le citoyen américain est censé pouvoir supporter.

Il ne reste plus sur le terrain que des « casques bleus » européens ou de pays tiers, survolés par des avions de l'OTAN au gré des incidents qui surviennent. Des « casques bleus » piégés, otages, dans certains cas, d'une *infanterie bosniaque, croate ou* serbe et d'une artillerie qui ont appris que leur protection – ou leur immunité – dépend de leur aptitude à « coller » aux cantonnements de l'ONU. Du fait de ces positions militaires mêlées ou agglutinées, les pilotes de l'OTAN ressentent encore davantage leur impuissance. Comment, en effet, contraindre ou contenir les uns en épargnant les autres ? Comment, pour reprendre une expression chère aux experts, limiter les *« dégâts collatéraux »* ? Les partisans de la suprématie aérienne ne peuvent, dans ce cas de figure, que constater combien l'initiative échappe aux Nations unies.

JACQUES ISNARD

EN BREF

ALBANIE : remise de peine pour des membres de la minorité grecque et d'anciens dirigeants communistes. – Cinq membres de la minorité grecque d'Albanie, condamnés début octobre pour *« espionnage »*, verront leurs peines de prison réduites d'un tiers, a annoncé, vendredi 25 novembre, Radio Tirana. La veuve du dictateur communiste Enver Hodja ainsi que d'anciens dirigeants communistes, dont l'ex-président Ramiz Alia et le leader du Parti socialiste, Fatos Nano, bénéficieront de la même mesure, en vertu d'une loi sur l'amnistie et la commutation des peines adoptée jeudi par le Parlement. Au total, 225 prisonniers seront libérés a indiqué le ministère de l'Intérieur. – *(AFP.)*

ANDORRE : le gouvernement présente sa démission. – Le chef du gouvernement de la principauté d'Andorre, Oscar Ribas, a annoncé, vendredi 25 novembre, la démission de son cabinet, après le rejet de la question de confiance du Parlement par 20 voix contre 8. M. Ribas devrait officiellement présenter sa démission dans les prochains jours devant les parlementaires et les représentants des deux co-princes d'Andorre (devenu Etat souverain en mars 1993), le président François *Mitterrand et l'évêque de La Seu* d'Urgell (nord de l'Espagne). – *(AFP.)*

ANGOLA : vingt-deux morts dans la chute d'un hélicoptère militaire. – Un hélicoptère de l'armée gouvernementale a été abattu, vendredi 25 novembre, à Cuito-Canavale, dans le sud du pays, et vingt-deux soldats ont été tués, a indiqué à Luanda le chef d'état-major de l'armée angolaise. Le général Joao de Matos a accusé les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) d'avoir abattu l'appareil alors qu'il évacuait des blessés de la ville prise la semaine dernière par l'armée gouvernementale. L'incident est le plus important signalé par Luanda depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, mercredi 23 novembre. – *(AFP.)*

CÔTE-D'IVOIRE : l'opposition *dénonce une modification du* code électoral. – Les principaux partis d'opposition ont lancé, vendredi 25 novembre à Abidjan, un *« appel pressant »* à la mobilisation *« pour empêcher l'adoption »* par le Parlement d'un projet de loi sur un nouveau code électoral modifiant notamment les conditions d'éligibilité. *Pour l'opposition, ce texte vise* à exclure de la course à la présidence l'ex-premier ministre Alassane Ouattara, dont le père serait burkinais. M. Ouattara est considéré comme le principal rival du président Henri Konan Bédié. Des élections présidentielle, législatives et municipales seront organisées fin 1995. – *(AFP.)*

ITALIE : pas de remise en liberté pour l'ancien ministre de la santé. – La justice italienne a rejeté, vendredi 25 novembre, la demande de remise en liberté de l'ancien ministre de la santé, Francesco De Lorenzo, qui vient de passer six mois en détention préventive pour corruption présumée. Le procès de Francesco De Lorenzo, cinquante-six ans, doit s'ouvrire le 13 décembre. Il devra répondre de 97 chefs d'inculpation. – *(Reuter.)*

RUSSIE : Boris Eltsine dénonce la loi sur les médias comme une tentative de « censure ». – Le président russe Boris Eltsine a dénoncé, jeudi 24 novembre, la loi sur les médias votée mercredi par la Douma comme *« une façon cachée de réintroduire la censure politique »*. Le texte adopté par les députés prévoit la mise en place d'une commission, composée à part égale de représentants du Parlement, du gouvernement et de la présidence, chargée de distribuer les subventions. Actuellement, les subventions aux médias sont distribuées par le gouvernement. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : inquiétudes de l'Union européenne. – L'Union européenne s'inquiète d'un *« possible éloignement de la voie démocratique publiquement affirmée par la Slovaquie »* dans une note adressée, jeudi 24 novembre, au chef de l'Etat, au premier ministre et au président du Parlement de Bratislava. Cette démarche, assez inhabituelle, de l'Union européenne a été mal accueillie par le parti de Vladimir Meciar, vainqueur des élections législatives du début octobre, qui bloque la formation d'un nouveau gouvernement et a engagé une purge dans les principales institutions de l'Etat. Seuls les représentants de la minorité hongroise ont manifesté leur satisfaction devant cette prise de position de Bruxelles. – *(Corresp.)*

Rencontre des pays d'Europe centrale sur la zone de libre-échange. – Les quatre pays de la zone de libre-échange d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ont décidé, vendredi 25 novembre à Poznan (Pologne), d'avancer d'un an, soit au 1er janvier 1997, l'abolition des barrières freinant leurs échanges de produits industriels. Cette libéralisation du commerce connaîtra *« un nombre minimal d'exceptions »*, selon la déclaration finale. Le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, s'est opposé à ce que le document commun mentionne une *« coordination »* des pays d'Europe centrale sur la question de l'intégration à l'Union européenne. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

John Major paraît assuré de surmonter la fronde des « euro-sceptiques » conservateurs

LONDRES
de notre correspondant

Poursuivi par la vindicte d'un quarteron de députés « euro-sceptiques », John Major devra attendre lundi soir 28 novembre pour savoir s'il conservera son poste de premier ministre. Car ces rebelles lui mènent la vie dure, l'invectivant aux Communes comme dans les médias. Au point qu'il a été contraint de les menacer de la *« bombe atomique »*, c'est-à-dire d'une dissolution du Parlement et d'un retour devant les électeurs avant Noël, s'ils faisaient échouer le vote sur l'augmentation de la contribution britannique au budget de l'Union européenne, décidée lors du sommet d'Edimbourg de 1992.

Il y va, leur a-t-il dit, de la crédibilité du pays, qui a donné sa parole et ne saurait revenir sur ses engagements. De tels arguments font autant d'effet sur les « euro-sceptiques » que l'eau sur les plumes d'un canard. En revanche, la menace d'une déroute électorale et de l'arrivée au pouvoir d'un Parti travailliste encore plus européen est plus persuasives, et il y a fort à parier que M. Major conservera son poste. D'autant qu'il a obtenu de tous ses ministres – y compris de ses rivaux anti-européens – un accord pour un *« pacte de suicide »* en vertu duquel, en cas de défaite, le gouvernement présenterait sa démission.

Les rebelles espéraient que M. Major pourrait être remplacé par l'un de ses adversaires au sein du cabinet. S'ils ne rassemblent pas les dix-sept voix nécessaires lors du vote de lundi, ils auront jusqu'à mercredi pour contester le leadership du premier ministre à la tête du parti tory. Encore faudrait-il qu'ils obtiennent trente-quatre signatures et que leur candidat, l'ancien chancelier de l'Echiquier, Norman Lamont, qui a le double avantage de haïr John Major et d'être anti-européen, accepte de se présenter. Mais la grande majorité des conservateurs, bien que mécontents du désordre actuel et du manque d'autorité de M. Major, restent derrière lui. Comme l'a confirmé, jeudi 24 novembre, la réélection de son candidat, Sir Marcus Fox, à la tête du 1922 Comittee, un groupe influent des élus de base tory.

Tout en sachant qu'ils n'ont guère de chance de renverser le gouvernement, les travaillistes ne cachent pas leur jubilation devant la cacophonie conservatrice. Ils comptent présenter, lundi, un amendement demandant au premier ministre d'obtenir une révision de la politique agricole commune et la garantie d'une lutte plus sérieuse contre l'euro-fraude. Des arguments auxquels, espérent-ils, les « euro-sceptiques » pourraient être sensibles. Mais la corde est un peu grosse, et l'ambitieux dirigeant du Labour, Tony Blair, devrait attendre encore un moment avant de postuler au remplacement de John Major.

PATRICE DE BEER

M. Al Fayed blanchi des accusations de chantage contre le gouvernement. – Le propriétaire du grand magasin Harrods à Londres et du Ritz à Paris, Mohammed Al Fayed, a été blanchi des accusations de chantage contre le gouvernement britannique dans une affaire qui avait conduit à la démission de deux membres du gouvernement, a annoncé, vendredi 25 novembre, le ministère public britannique. Le milliardaire égyptien avait révélé à la mi-octobre qu'il avait *« acheté »* deux députés pour poser des questions en sa faveur au Parlement et offert des séjours gratuits à l'hôtel Ritz de Paris à deux membres du gouvernement. – *(AFP.)*

AUTRICHE

Les sociaux-démocrates et les conservateurs reconduisent leur coalition au pouvoir

VIENNE
de notre correspondante

Sept semaines après les élections législatives du 9 octobre, le Parti social-démocrate (SPOe) et le Parti conservateur (OeVP) se sont mis d'accord, vendredi 25 novembre, pour reconduire leur coalition au pouvoir depuis 1987, sous la direction du chancelier social-démocrate, Franz Vranitzky. La durée de ces négociations s'explique par les divergences sur les mesures draconiennes inévitables à adopter pour venir à bout du déficit budgétaire.

Le nouveau gouvernement sera presque identique au cabinet sortant. Les principaux ministres, dont Alois Mock aux affaires étrangères, vont rester en place. Seule nouveauté : la création d'un ministère de l'environnement. Sur les quinze portefeuilles ministériels, le SPOe en détient huit et l'OeVP sept. Le nouveau gouvernement devrait être officiellement nommé au début de la semaine prochaine pour prêter serment, *mercredi, auprès du président de* la République, Thomas Klestil.

La nouvelle coalition est, encore plus que le gouvernement sortant, un « mariage de raison » de deux partis qui ont perdu ensemble presque 12 % de leurs électeurs au dernier scrutin mais qui restent les deux plus grandes formations politiques. Ne disposant *que de 117 sièges sur 183 au* Parlement, le gouvernement aura besoin à l'avenir du soutien d'un parti d'opposition – la droite nationaliste (FPOe), les Verts ou le Forum libéral (centre) – pour faire voter à la majorité des deux tiers des lois constitutionnelles.

L'Etat-providence dans le collimateur

Les négociations laborieuses des dernières semaines ont surtout porté sur le plan d'austérité, devenu indispensable pour maîtriser *le déficit budgétaire qui atteindra* plus de 100 milliards de schillings en 1994 (4,7 % du PIB). Pour économiser entre 250 et 300 milliards de schillings d'ici 1998, le gouvernement n'a pas d'autre choix que de tailler dans le vif du généreux système d'aide sociale (réduction des allocations familiales et de chômage, des dépenses pour la santé et baisse des salaires des fonctionnaires). L'Etat-providence dans sa forme actuelle est dans le collimateur, de même que le régime de retraite anticipée qui a permis au large secteur nationalisé de réduire ses effectifs.

Ce plan d'austérité a provoqué une levée de boucliers, inédite en Autriche, des syndicats. Ils ont ouvertement engagé un bras de fer avec le chancelier Vranitzky, qui a menacé de démissionner de la présidence du Parti social-démocrate si ce dernier ne soutient pas son programme de rigueur.

Le chancelier, dont la position est affaiblie à la suite de la débâcle électorale de son parti, a également dû négocier avec ses partenaires conservateurs sous la menace constante d'un renversement des alliances par ceux-ci. Numériquement, une coalition « bourgeoise » entre l'OeVP et la droite nationaliste peut obtenir la majorité au Parlement. Cet équilibre précaire fait planer quelques doutes sur la longévité de la coalition actuelle qui risque de ne pas survivre plus de deux ans.

WALTRAUD BARYLI

M. Mitterrand exalte l'entente franco-allemande au service de l'Europe

En visite à Baden-Baden pour recevoir le Prix des médias allemands, François Mitterrand s'est livré, vendredi 25 novembre, à un long et vibrant plaidoyer en faveur du couple franco-allemand *et de son rôle dans l'Union* européenne.

« L'entente franco-allemande ne prend tout son sens que parce qu'elle est au service de l'unité européenne », a déclaré le président, en présence du chancelier allemand Helmut Kohl et du chef de l'opposition, Rudolf Scharping. *« Jamais nos deux pays n'ont moissonné autant de bons résultats pour eux-mêmes et pour l'Europe tout entière »*, a dit M. Mitterrand. *« Le problème aujourd'hui, c'est de faire progresser »* l'Europe, a-t-il ajouté, estimant qu'on *« ne peut pas remettre en question la parole du peuple à chaque occasion de politique intérieur »*. – *(Reuter, AFP.)*

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

PROCHE-ORIENT

Selon un « ministre » palestinien

Des élections en Cisjordanie et à Gaza donneraient un nouveau souffle au processus de paix

Le « ministre » palestinien des collectivités locales, Saeb Erakat, vient d'effectuer un séjour à Paris à l'invitation du Conseil de l'Europe pour examiner l'organisation d'élections en Cisjordanie et à Gaza. Le Conseil est le principal « partenaire » des Palestiniens pour la préparation de ce scrutin, initialement prévu pour le 14 juillet 1995 et sans cesse repoussé.

Saeb Erakat veut tirer le signal d'alarme, mettre en garde contre les lenteurs du processus de paix dont les sanglants affrontements entre Palestiniens, vendredi 18 novembre sont, selon lui, la conséquence immédiate. Il prévient que, si rien n'est fait d'urgence, *« alors, ce qui s'est passé à Gaza ne sera qu'un début... »*.

Depuis l'entrée en vigueur de l'autonomie à Gaza et Jéricho le 4mai, c'est l'immobilisme, déplore-t-il, en soulignant : *« Les Israéliens n'ont pas entamé les négociations sur le redéploiement de leurs forces à l'extérieur des zones résidentielles »* de Cisjordanie. Le transfert de pouvoirs civils aux Palestiniens ne s'est pas fait. En conséquence, les élections sont renvoyées à des jours meilleurs, alors qu'elles sont, plaide-t-il, *« le cœur même »* de l'accord sur l'autonomie palestinienne.

« Nous avons inlassablement répété que [l'option] *Gaza-Jéricho seule ne pouvait pas tenir, qu'il fallait aussitôt passer à la phase suivante, c'est-à-dire à l'application de l'accord intérimaire* [sur l'ensemble de la Cisjordanie et de Gaza] », dit-il. Or il n'en est rien. M. Erekat note *« Les Israéliens continuent d'agrandir les colonies de peuplement, de confisquer des terres »*, *« Ils agissent toujours avec la mentalité d'occupants »*, *« Les barrages militaires sont toujours là »*, en Cisjordanie, et les heurts avec la population continuent.

Pour Saeb Erakat, les événements de la semaine dernière à Gaza ont une explication toute trouvée : *« Lorsque les Israéliens bouclent Gaza, qu'ils privent des milliers de travailleurs de leur gagne-pain en Israël, lorsqu'ils empêchent la population de Gaza de se rendre en Cisjordanie et inversement* (...). *Lorsque les pays donateurs ne tiennent pas leurs promesses mirobolantes, alors bien sûr l'Autorité palestinienne est affaiblie, le processus de paix perd de sa crédibilité auprès des Palestiniens. »*

Une population fatiguée

Si convaincante que soit sa plaidoirie, M.Erakat exclut-il toute responsabilité palestinienne dans la situation actuelle ? Certains policiers ont peut-être été pris de panique et ouvert le feu vendredi, admet-il, tout en affirmant qu'il faut laisser la commission d'enquête faire son travail car les choses pourraient ne pas être aussi simples qu'il y paraît. Ce qui compte, à ses yeux, c'est de bien délimiter les raisons pour lesquelles toute la population, et pas seulement les islamistes, en a assez. « Surpris », presque indigné, par les informations selon lesquelles les dirigeants israéliens vont faire pression sur les pays donateurs pour qu'ils débloquent l'aide aux Palestiniens, il affirme : *« Tout ce que nous leur* [les Israéliens] *demandons, c'est de respecter l'accord que nous avons signé avec eux. »* Quant aux soupçons des pays donateurs sur la fiabilité des organes de gestion palestiniens, selon lui, ils ne sont plus admissibles.

L'Autorité palestinienne répète depuis des mois qu'elle ne pose pas de conditions à la réalisation de projets dans les territoires autonomes, affirme notre interlocuteur en indiquant que si tel ou tel pays veut passer par le Programme des Nations unies pour le développement ou tout autre organisme qu'il le fasse, pourvu qu'il passe aux actes ! A la fin de 1993, les pays donateurs avaient promis une aide financière de 2,4 milliards de dollars à l'Autorité palestinienne pour les cinq ans à venir. D'après des responsables de l'ONU, seuls 200 millions de dollars sur les 700millions prévus pour 1994 ont été distribués et ont principalement servi à régler les salaires des fonctionnaires et les dépenses courantes.

« Nous avons besoin de l'Europe, affirme Saeb Erakat. *S'ils sont réellement soucieux de sauvegarder le processus de paix, il faut que les Européens agissent dans deux directions : auprès des Etats-Unis – qui continuent de traiter Israël comme un Etat au-dessus des lois – et auprès de l'Etat juif pour qu'il mette en application l'accord intérimaire. »* Et d'insister encore : *« Le processus de paix est réellement en danger. Si les choses n'avancent pas entre Israël et les Palestiniens, tout sera remis en cause. »*

Comme l'ensemble des Palestiniens, le « ministre » est convaincu que la mise en place d'un Conseil de cent membres, élus au suffrage universel, et d'un « président », lui aussi choisi par scrutin direct, donnera un nouveau souffle politique à l'Autorité palestinienne.

MOUNA NAÏM

LIBAN

Dix morts dans des affrontements entre Palestiniens

BEYROUTH

de notre correspondant

Dix personnes ont été tuées et une quinzaine d'autres blessées lors des accrochages qui ont opposé, vendredi 25 novembre, dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn-Héloué, au Liban-sud, des partisans de Yasser Arafat à des dissidents du Fatah, hostiles au processus de paix (*le Monde* du 26 novembre). Ni l'armée libanaise ni les troupes syriennes ne se sont interposées.

Emmenés par Kamal Medhat, les partisans de M. Arafat ont pris l'initiative des affrontements en lançant une offensive contre les dissidents. Dans un premier temps et au terme de cinq heures de combats, ils ont gagné du terrain et fait une quarantaine de prisonniers. Mais lors d'une contre-offensive, leurs adversaires ont repris le terrain perdu.

Le chef des dissidents, Mounir Makdah, a accusé Yasser Arafat d'avoir cherché à distraire l'attention du conflit qui l'oppose aux mouvements islamistes dans le territoire autonome de Gaza.

L. G.

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Deux ministres seraient impliqués dans l'assassinat du secrétaire général du PRI

MEXCO

de notre correspondant

La crise politique déclenchée par la mise en cause de plusieurs personnalités dans l'assassinat, le 28 septembre, du secrétaire général du parti au pouvoir, José-Francisco Ruiz, s'est encore aggravée avec les révélations spectaculaires publiées dans la presse locale, vendredi 25 novembre, sur la possible implication de deux ministres, également soupçonnés de protéger les cartels mexicains de la drogue.

Le frère de la victime, Mario Ruiz, qui était chargé de l'enquête sur le meurtre jusqu'à sa démission, mercredi, de ses fonctions de procureur général adjoint (vice-ministre de la justice), a entrepris d'expliquer à l'opinion pourquoi il n'a pas réussi à remonter jusqu'aux auteurs intellectuels du crime (*le Monde* du 25 novembre). Il a repris à son compte les rumeurs qui couraient depuis longtemps sur la possible implication de plusieurs personnalités dans le trafic de drogue et les règlements de comptes sanglants survenus au cours des derniers mois, en particulier le meurtre, le 23 mars, du candidat du PRI à la présidence de la République, Luis-Donaldo Colosio.

Mario Ruiz a reconnu qu'il ne disposait pas de preuves, mais que son *« intuition et certains éléments lui permettaient de penser que deux ministres et les gouverneurs de deux Etats »* pouvaient avoir joué un rôle dans l'assassinat de son frère. Ni la presse ni M. Ruiz n'ont, cependant, nommé ces deux ministres. *« La vieille classe politique s'est senti lésée* [par la modernisation du système entreprise par le président Salinas] *et a réagi selon les anciennes méthodes : en tuant »*, a-t-il déclaré à deux quotidiens de Mexico, *Reforma* et *la Jornada*.

BERTRAND DE LA GRANGE

URUGUAY

Quatre principaux candidats à la présidence s'affrontent lors des élections générales

Quelque 2,4 millions d'Uruguayens doivent désigner, dimanche 26 novembre, à la majorité simple, le successeur pour cinq ans du président Luis Alberto Lacalle (conservateur) et renouveler les deux chambres du Parlement.

Quatre candidats seulement, sur un total de dix-neuf, paraissent avoir une chance d'accéder à la magistrature suprême. Deux sont issus du Parti blanco de M. Lacalle, Alberto Volante, un avocat de cinquante-quatre ans, et Juan Andres Ramirez, quarante-huit ans, ancien ministre de l'intérieur (1990-1993). Les deux autres sont l'ancien président Julio Maria Sanguinetti (1985-1990), cinquante-neuf ans, candidat du Parti colorado (libéral), et le socialiste Tabare Vasquez, un cancérologue de cinquante-quatre ans, ancien maire de Montevideo.

Le système électoral compliqué en vigueur en Uruguay depuis la restauration de la démocratie en 1985, après onze années de dictature militaire, prévoit l'accession à la présidence d'un candidat du parti arrivé en tête des élections parlementaires. Les électeurs votent ainsi pour un parti, afin de renouveler les chambres au scrutin de liste, et sont simultanément chargés de départager les candidats à la présidence issus de la même formation politique lors d'un vote séparé. Les vainqueurs de ce deuxième scrutin sont ensuite crédités du total des voix obtenus par leur parti aux élections au Parlement.

Les derniers sondages, publiés dans la semaine précédant le scrutin, n'accordaient au Parti blanco, avec 29 % des intentions de vote environ, qu'un avantage minime de quelques dixièmes de point sur le Parti colorado et de moins de deux points sur Rencontre progressiste de M. Vasquez, alliance constituée par les partis de gauche et la Démocratie chrétienne. – (AFP.)

AFRIQUE

Rwanda : l'impossible pacification

Le nouveau pouvoir, sans aucun soutien extérieur, paraît dans l'incapacité de normaliser la situation

KIGALI

de notre envoyé spécial

Dans la cour surpeuplée de la prison centrale de Kigali, les visiteurs se frayent avec peine un chemin entre les détenus qui semblent prendre l'air. Ce n'est pourtant pas l'heure de la promenade. Dans les baraquements, les hommes s'entassent sur plusieurs étages de couchettes. Avec la saison des pluies, les autorités ont dû accoler en hâte quelques abris de tôles aux bâtiments. « *La prison est conçue pour 2 000 individus*, dit le directeur, Adrien Sinayobye, *nous en sommes à 5 342 et il en arrive tous les jours une trentaine ! Nous n'avons rien. C'est la Croix-Rouge qui nourrit les prisonniers... et les gardiens. Nous n'avons pas de véhicule pour les transferts à l'hôpital. Une épidémie de dysenterie emporte deux personnes par jour en ce moment.* »

Cette situation n'est pas près de se normaliser : les aides à la reconstruction du Rwanda se font cruellement attendre. Tant au gouvernement que dans les milieux humanitaires ou diplomatiques de la capitale rwandaise, on se plaint de la soudaine apathie de la communauté internationale, dès lors qu'il ne s'agit plus d'assistance humanitaire. « *On est capable de trouver 385 millions de dollars pour les aides d'urgence, mais pas le dixième pour déminer le pays !* », s'indigne Shahryar Khan, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies au Rwanda. « *Ce n'est pas le moment de faire un procès d'intention* [au nouveau pouvoir], renchérit Jean-Luc Siblot, responsable du Programme alimentaire mondial (PAM) à Kigali, *nous avons absolument besoin d'un interlocuteur qui gouverne efficacement pour discuter des projets de réhabilitation.* »

Les donateurs se font effectivement prier. Certains pour des raisons techniques : la Banque mondiale, par exemple, ne remplira sa promesse d'attribution de 250 millions de dollars que lorsque Kigali aura réglé ses 10 millions de dollars d'arriérés. D'autres pour des motifs politiques : le gouvernement français et une partie de la coalition gouvernementale belge (les sociaux-chrétiens) exigent que les nouveaux maîtres de Kigali fassent leurs preuves avant que la Communauté européenne ne leur verse la première tranche d'un plan de soutien de 240 millions d'écus (1,5 milliard de francs). Ce qu'ils attendent ? Que le gouvernement rétablisse la sécurité dans le pays et négocie un partage du pouvoir avec ses adversaires politiques pour favoriser le retour des deux millions de réfugiés disséminés dans la région.

« *Ils mettent la charrue devant les bœufs !*, s'insurge le premier ministre, Faustin Twagiramungu, *comment prouver notre bonne volonté si on ne nous en donne pas les moyens ? Si nous avions de quoi rétablir l'administration territoriale – payer les bourgmestres, les conseillers communaux et la police locale – afin d'éloigner les militaires, les réfugiés rentreraient !* » Sur le terrain, la situation reste instable. Suffisamment pour que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) parle de « *situation incertaine* » et n'organise pas le retour massif des réfugiés. Nombreux sont les Rwandais qui quittent, par exemple, la région de Kibuyé, pour l'île zaïroise d'Ijwi, sur le lac Kivu, pour échapper aux forces de l'ordre. Au dire des villageois, si certaines arrestations sont justifiées, d'autres ne relèvent que de la délation. La menace de la dénonciation devient même un argument décisif dans les différends entre Hutus et Tutsis...

Des rumeurs de tueries

Dans les camps de Tanzanie et du Zaïre, les rumeurs de tueries visant les Hutus circulent d'autant plus facilement qu'elles sont confirmées par des milliers de réfugiés récents, qui ont fui les exactions des soldats de la nouvelle Armée patriotique rwandaise (APR, composée essentiellement de Tutsis). Laquelle justifie, *a posteriori*, la propagande de l'ancien régime contre le Front patriotique rwandais (FPR).

L'ONU pense pouvoir inverser l'exode hutu de juillet en déployant dans tout le pays les 5 500 « casques bleus » du contingent de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (MINUAR), enfin au complet, ainsi que les 150 observateurs des droits de l'homme, dont la moitié sont aujourd'hui à pied d'œuvre. Mais, dans les camps, beaucoup craignent que la MINUAR, impuissante lors des massacres d'avril et de mai, ne sache pas mieux les protéger. Pour l'instant, le rapatriement des Hutus n'est pas encore amorcé. La majorité des 1 500 retours quotidiens, depuis le Kivu, concerne surtout les Tutsis zaïrois, chassés de la région du Masisi (où ils s'étaient installés après les massacres de 1959) par les nouveaux réfugiés hutus, qui repoussent même les tribus locales.

Rien ne dit que le renforcement de l'administration territoriale sera suffisant pour faire cesser les exactions et rassurer les réfugiés. Mais, comme se demande un diplomate, ont-ils le choix ? « *Il faut se rendre à l'évidence, les nouveaux dirigeants sont incontournables ; les isoler en maintenant cette sorte de quarantaine économique ne peut que les pousser vers l'extrémisme.* » Il faut, poursuit-il, soutenir des « *pragmatiques* » qui ont le sens de l'Etat et mesurent le rôle des donateurs, comme le général Kagamé (vice-président et ministre de la défense), contre les officiers « *maximalistes* » qui ne pensent qu'à profiter de leur victoire.

Vols multiples et saisies par les gradés

Depuis quelques semaines, ceux-ci s'activent dangereusement. Les vols de voitures se multiplient. Les rues de Kigali sont sillonnées par des véhicules de type 4x4 soigneusement repeints au pistolet ; sous la couche « camouflage kaki », on distingue parfois le sigle de la MINUAR. Quant aux maisons, il serait pratiquement impossible pour les propriétaires de les récupérer, dès lors que des gradés se les sont attribuées.

De l'avis de cet observateur, cet état de choses va se poursuivre pendant quelques mois, le temps que les combattants recueillent les dividendes matériels de leurs quatre années de guérilla. Mais certains craignent qu'après avoir saisi des résidences les vainqueurs ne confisquent des terres. Le gouvernement a certes décidé que les réfugiés de retour après plus de dix ans d'exil ne pourraient réclamer leurs biens. Reste à savoir si ce décret sera respecté.

Le retour des réfugiés passe par le soutien des donateurs et la réconciliation nationale par le jugement des coupables, explique-t-on à Kigali. Ce qui permettra de décréter une amnistie générale. Quant au partage du pouvoir, on estime qu'il est déjà effectif avec le « *gouvernement d'union nationale* ». La troisième voie, chère à la France, qui soutient des politiciens rwandais aussi critiques vis-à-vis du nouveau que de l'ancien régime, est rejetée avec vigueur par le gouvernement de M. Twagiramungu. « *C'est un extrémiste, un tueur !* », dit-on ainsi dans les cercles ministériels à propos de l'ancien premier ministre, Dismas Nsengiyaremye, même si l'on sait qu'il a dû se cacher pendant plusieurs mois pour échapper aux massacres. Aujourd'hui, seuls les partis agréés par le FPR semblent avoir droit de cité au Rwanda. D'un autre côté, après le génocide, le « *dialogue* » réclamé par les anciens dirigeants, instigateurs des massacres, est déplacé. Un partage du pouvoir autre que celui décidé par le FPR paraît difficile à imposer : les vainqueurs ont le choix des armes.

JEAN HÉLÈNE

L'Union européenne débloque une aide de 440 millions de francs

L'Union européenne (UE) va débloquer une aide de 67 millions d'écus (440 millions de francs) pour la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales au Rwanda, a annoncé, vendredi 25 novembre, la présidence allemande de l'Union.

L'octroi de cette enveloppe – distincte des aides humanitaires allouées par l'UE depuis le début de la crise rwandaise – a été décidé à l'unanimité par les ministres chargés du développement réunis à Bruxelles. Deux organisations humanitaires, Médecins sans frontières (MSF) et Oxfam avaient accusé vendredi la France et la Belgique d'entraver le versement de l'aide européenne.

Dès la semaine prochaine, l'UE enverra au Rwanda un groupe d'une cinquantaine d'observateurs des droits de l'homme. Cinq millions d'écus (32,5 millions de francs), pris sur la dotation globale, financeront cette opération. Vingt millions d'écus (130 millions de francs) seront consacrés au soutien de la production et de l'exportation de thé et de café, et quinze millions d'écus (97,5 millions de francs) à la réhabilitation des secteurs de la santé et de l'éducation. Les fonds serviront aussi à la réfection des infrastructures, la protection de l'environnement et la sauvegarde des parcs naturels, la mise en place d'un programme spécial d'importation de 15 millions d'écus, et à l'assistance technique.

Les chefs d'Etat du Rwanda, du Zaïre et du Burundi devaient se retrouver samedi à Gbadolite, dans le fief du président Mobutu, pour un sommet essentiellement consacré au problème des réfugiés. Dans le camp de Katale, au nord de Goma, à la frontière rwando-zaïroise, quinze réfugiés ont été tués et une quarantaine d'autres blessés, vendredi, lorsque l'armée zaïroise a ouvert le feu sur la foule après avoir tenté d'arrêter un voleur. – *(AFP.)*

ASIE/LOIN DES CAPITALES

Dans les bas-fonds de Yokohama

YOKOHAMA

de notre envoyé spécial

A première vue, rien ne distingue Kotobuki-cho du reste de la partie centrale de Yokohama. Sinon une touffeur enclose qui donne le sentiment qu'on a pénétré dans un autre monde. Immeubles genre HLM lépreuses qui sont en fait de petits hôtels, carcasses de voitures aux pneus crevés, détritus un peu partout. Puis, au fil des pas, apparaissent des corps allongés dans la rue, des hommes aux voix éraillées accroupis en cercle buvant des fioles de saké ; on croise des silhouettes furtives et sans âge qui se déplacent à petits pas, épaules soumises, yeux vagues. Des bistrots alternent avec des salles de pari mutuel.

Marché de la main-d'œuvre journalière, Kotobuki-cho (dont le nom signifie « quartier de la Félicité ») est aussi l'une de ces « trappes », que se ménagent les villes nippones où s'évanouissent les laissés-pour-compte : ceux qui ont choisi de vivre « libres » des contraintes, ceux qui n'ont pas eu d'autre choix que de vendre chaque matin à l'aube leur force de travail, ceux que le ressac de la vie a jetés sur le carreau de ces « cités du non-retour » (alcooliques, malades mentaux, vieux sans ancrage). Des enclaves dont les statistiques disent la dure réalité : l'espérance de vie est ici de cinquante-six ans, contre soixante-seize ans dans le reste du pays, et le taux de mortalité (6 pour 1 000 sur le plan national) y est multiplié par cinq.

Comme les quartiers semblables (Sanya à Tokyo ou Kamagasaki à Osaka), Kotobuki-cho n'a rien d'un taudis. C'est un bloc d'immeubles d'environ 300 mètres de côté traversé de cinq ou six bouts de rues se croisant à angle droit. Point de marmaille ou de femmes allaitantes. C'est une société d'hommes : six mille personnes dont la majorité habite des hôtels aux chambres-cellules de 3 mètres sur 3.

Par comparaison avec ses homologues à Tokyo et Osaka, héritiers de quartiers habités autrefois par la lie de la société, Kotobuki-cho est un nouveau ghetto de la pauvreté : il est apparu au lendemain de la guerre. Quartier de commerçants rasé par les bombardements américains, il fut réquisitionné par l'armée d'occupation pour y entreposer du matériel. Se formèrent alors alentour les bivouacs des chômeurs en quête de travail.

Le marché de la main-d'œuvre fut très actif pendant la guerre de Corée (1950-1953) puis, une fois les Américains partis, les Coréens résidant au Japon (de tendance pro-Pyongyang) ouvrirent en 1957 à Kotobuki-cho les premiers dortoirs pour journaliers. Essentiellement alors des dockers. A la suite de la mécanisation du port, le marché des journaliers alimente la construction.

« On ne vérifie jamais les papiers ici »

Bien qu'il existe une agence d'emploi, le recrutement reste largement entre les mains des marchands de travail liés à la pègre. Les paris, les jeux clandestins et les bistrots sont également contrôlés par les voyous. La police ferme les yeux : après tout, ils font régner un certain ordre. L'une des particularités de Kotobuki-cho est qu'une partie des journaliers (un millier) sont des immigrés clandestins : Coréens, Chinois et Philippins.



Yokohama fut l'un des premiers ports ouverts aux étrangers au milieu du XIX[e] siècle, et les habitants ont conservé une mentalité plus « cosmopolite ». Bien qu'ils soient en situation illégale, les immigrés clandestins de Kotobuki-cho ne sont guère ennuyés par la police : « *On ne vérifie jamais les papiers, ici* » racontent des Philippins qui sont là depuis quatre ou cinq ans. Mais, en raison de leur situation précaire, ils sont davantage exploités par les marchands de main-d'œuvre. Des organisations d'entraide, telles que Karabaw no kai dirigée par un pasteur, se sont formées. Les immigrés ont aussi organisé leur résistance : il existe des bandes, telles que le « Gang de Bataan », constituées des premiers Philippins arrivés à Kotobuki.

A l'époque de la « bulle monétaire » de la fin des années 80, Kotobuki-cho a attiré massivement des immigrés cherchant à « faire du yen ». Avec la récession, la situation s'est durcie : en rétrécissant (environ 20 % de travail en moins par rapport à l'année dernière), le marché de la main-d'œuvre est devenu plus impitoyable. Ceux qui ont plus de cinquante ans n'ont pratiquement plus de chance de travailler. Les jeunes immigrés sont préférés aux Japonais, qui manifestent une hargne à leur égard, comme en témoignent des graffitis rageurs.

Avec l'alcoolisme, le vieillissement de la population est le problème le plus grave des « cités du non-retour ». A Kotobuki, deux mille deux cents personnes ont plus de soixante ans. Si elles ont un lieu de résidence, elles peuvent toucher une assurance. Pour les autres, c'est la rue. Environ deux cents sont dans ce cas. Aux journaliers âgés, s'ajoutent des vieux sans famille qui ont échoué sur ces terres d'exil clandestines au cœur de la ville.

On compare parfois les « cités du non retour » aux montagnes où autrefois les villageois abandonnaient les vieux pour y mourir : une coutume décrite dans le court récit *Narayama* (1) qui pour cruelle qu'elle fût n'en était pas moins imposée à une société paysanne obsédée par la faim et contrainte à se défaire des vies inutiles. Aujourd'hui, les vieux sont souvent simplement abandonnés et victimes des carences de la politique sociale.

La ville de Yokohama et la préfecture de Kanagawa ont une politique sociale plus progressiste que Tokyo ou Osaka, accordant aux sans domicile des tickets pour la nourriture et un logement dans les hôtels de Kotobuki-cho. Au centre du quartier, un lugubre bâtiment de béton à différents niveaux avec un préau abrite le Centre du bien-être. Il possède une cantine, un dispensaire, un coiffeur et un bain public. Aux derniers étages sont logées des familles dans le besoin.

Les plus démunis dorment sur des cartons dans le préau, d'autres sont affalés sur les marches de l'escalier. Ils ont droit quotidiennement à 2 litres de lait et à quelques tranches de pain. Beaucoup sont des alcooliques. « *Ils n'ont plus la force ni de vivre ni de mourir* » lâche M. Takagi, instructeur du centre contre l'alcoolisme, qui vient d'ouvrir. Ancien alcoolique lui-même, il est arrivé à Kotobuki-cho il y a dix-neuf ans et a lui aussi connu la vie sur les marches de ce phalanstère de la misère.

PHILIPPE PONS

(1) Publié en traduction chez Gallimard, ce récit, tiré d'une légende *l'Obasute-yama*, donna lieu à un film, *la Ballade de Narayama*.

REPÈRES

CHINE

Les résidents étrangers interdits de « services érotiques »

Les résidents non chinois ne pourront plus fournir de « *services érotiques* », selon une circulaire dont fait état samedi 26 novembre le journal *China Daily*. « *Il est interdit de faire venir des étrangers pour masser les personnes du sexe opposé ou participer à des spectacles de travestis* », précise cette note des ministères de la sécurité, du travail et des affaires étrangères. Le texte rappelle que « *beaucoup d'hôtels, restaurants ou dancings emploient des femmes étrangères* », précisément pour des prestations de type érotique. Un responsable de la sécurité publique a assuré que huit cents étrangers (la plupart étant des étudiantes) avaient été découverts travaillant illégalement en Chine en 1993. Désormais, « *aucune entreprise ni particulier ne sera autorisé à employer des étrangers comme serveuses, hôtesses de cérémonie ou autres services sans permission du gouvernement* ». Ces dernières années, de nombreuses jeunes filles russes sont venues en Chine en quête de travail. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants étrangers prennent un emploi pour subvenir à leurs besoins. La note des ministères souligne que ceux-ci doivent quitter le pays sitôt leurs études achevées. – *(AFP, Reuter.)*

SYRIE

L'Europe s'apprête à lever l'embargo sur les armes

A l'occasion d'une réunion, lundi 28 novembre, à Bruxelles avec le ministre syrien des affaires étrangères, Farouk El Chareh, l'Union européenne devrait décider la levée de l'embargo sur les ventes d'armes imposé à Damas en 1986, a annoncé un diplomate britannique qui a requis l'anonymat. « *Tous les Etats membres se sont prononcés pour une levée de l'embargo* », a souligné ce diplomate. Les Britanniques et les Néerlandais étaient les seuls jusqu'ici à s'opposer à une telle mesure, dont les conséquences resteront minimes puisque Damas achète la plus grande partie de ses armes aux Russes. La rencontre entre M. El Chareh et les ministres européens des affaires étrangères sera la première du conseil de coopération entre l'Union européenne et la Syrie depuis la signature d'un accord en 1977, alors qu'en principe les conseils de ce type ont lieu au moins une fois par an. Ce dégel des relations est consécutif à l'engagement pris par Damas d'évoquer la question des droits de l'homme lors du conseil de lundi. – *(AFP.)*

TCHÉTCHÉNIE

Incursion armée de l'opposition dans Grozny

Pour la première fois, l'opposition prorusse, qui a promis de renverser le régime sécessionniste tchétchène, a réussi à pénétrer, samedi 26 novembre, dans Grozny, la capitale de cette République de la Fédération de Russie, qui a proclamé en 1991 son indépendance de Moscou. Cependant cette offensive aurait été repoussée et les forces du président Djokhar Doudaev contrôleraient toujours le centre de la ville. Cinq chars des forces de l'opposition étaient entrés samedi matin dans Grozny, l'un s'approchant du palais présidentiel, selon un porte-parole du régime indépendantiste. Les forces gouvernementales ont détruit trois de ces chars et fait plusieurs prisonniers, a ajouté ce porte-parole. Cette offensive a été précédée par des tirs d'artillerie contre Grozny, selon l'agence Tass. La veille, l'opposition prorusse avait lancé l'offensive contre Grozny, positionnant une soixantaine de blindés autour de la ville. Une quarantaine d'hélicoptères de combat avaient bombardé vendredi plusieurs objectifs près de Grozny, détruisant notamment des avions sur l'aéroport de la capitale, faisant au moins cinq morts et une vingtaine de blessés, selon les autorités tchétchènes. L'Etat-major tchétchène a affirmé que ces hélicoptères avaient décollé de Mozdok, en République russe d'Ossétie du Nord et de Stavropol, région russe voisine. Comme à son habitude, le ministère russe de la défense a démenti toute participation à cette attaque. – *(AFP.)*

La préparation de l'élection présidentielle et les difficultés de la droite parlementaire

Plusieurs députés RPR « balladuriens » demandent à M. Chirac de retirer sa candidature

Députés « balladuriens » et « chiraquiens » du RPR s'opposent de plus en plus au sein du RPR, certains des premiers demandant à M. Chirac de retirer sa candidature. A gauche, une soixantaine de maires socialistes ont fait savoir qu'ils refuseraient, le cas échéant, d'organiser ces primaires dans leur commune.

En déplacement en Bretagne, et tout en soulignant qu'*« à toutes les autres occasions la majorité* [sait] *faire l'union »*, Charles Pasqua a regretté, vendredi 25 novembre à Bourg-Blanc (Finistère), que, *« dès qu'arrive l'élection présidentielle, on oublie tous les engagements, les promesses, le sens des réalités ». « Il n'y a plus que chicayas, querelles, invectives. Tout devient sujet de discorde »*, a-t-il souligné en ajoutant que *« l'opinion passe de l'incrédulité à l'exaspération »*. Pour M. Pasqua, partis et candidats, qui *« prennent l'élection présidentielle pour un champ clos de leurs rivalités ou pour bourse de leur cote dans l'opinion, ne respectent pas la grande idée (...) du général de Gaulle »*.

Précisément ancien ministre du général de Gaulle, Maurice Schumann, sénateur RPR du Nord, a déclaré vendredi sur France-Inter que le système des primaires prôné par M. Pasqua le *« révulse en tant que républicain ». « C'est d'ailleurs anticonstitutionnel*, a ajouté M. Schumann, *et c'est la raison pour laquelle on n'ose pas en faire une loi, parce qu'il est évident qu'à l'unanimité les membres du Conseil constitutionnel* [l'] *annuleraient* (...). *J'espère donc (...) que, très rapidement, on y renoncera. »*

En attendant les hypothétiques primaires, le ton continue de monter entre les partisans de Jacques Chirac et ceux d'Edouard Balladur. Frédéric de Saint-Sernin, député RPR de la Dordogne et conseiller pour les études d'opinion auprès de Jacques Chirac, a publié vendredi un communiqué pour mettre en cause la crédibilité des sondages sur ces primaires, en estimant qu'il serait indispensable de consulter un échantillon *« deux ou trois fois plus important »*. Ces sondages, on le sait, placent M. Chirac largement derrière M. Balladur.

Après les déclarations du maire de Paris jeudi à TF 1 pour affirmer sa détermination à être candidat jusqu'au bout, plusieurs députés chiraquiens du RPR, notamment Eric Raoult (Seine-Saint-Denis), Olivier Dassault, (Oise), Marc Frayssse (Rhône), Anne-Marie Couderc (Paris), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle), ont approuvé l'intervention de leur champion. A l'inverse, le député des Hauts-de-Seine Patrick Balkany (RPR), « balladurien » spécialisé dans les phrases-choc, a déclaré vendredi que M. Chirac avait *« jeté le discrédit sur l'ensemble de la majorité »* et qu'il devait se retirer *« extrêmement vite »* de la compétition.

De façon plus diplomatique, quatre députés « balladuriens » du Nord, trois RPR, Jacques Vernier, maire de Douai, Emmanuel Dewees, Christian Vanneste, et un UDF-CDS, Marc-Philippe Daubresse, maire de Lambersart, ont émis un message similaire en lançant vendredi à Lille un appel pour que M. Balladur soit candidat. *« C'est autant un appel à Balladur qu'un appel à Jacques Chirac pour qu'il n'y aille pas »*, a ajouté M. Dewees sans être contredit par les trois autres.

Des maires socialistes contre les primaires

A gauche, une soixantaine de maires ont signé vendredi un *« appel pour le respect des institutions de la République »*, lancé par Bernard Poignant, premier magistrat de Quimper et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR). Ils déclarent qu'ils ne participeront pas à l'organisation de primaires destinées à *« trancher un conflit de personnes »* au sein du RPR. Ces maires affirment qu'ils *« n'altéreront pas leur mandat républicain au service d'un mécanisme si éloigné de* [la] *Constitution (...), ne mettront pas les institutions de la République au service d'un engagement partisan (...), ne soustrairont ni les agents des municipalités ni les locaux des communes à leurs missions de service public (...) n'emploieront pas les deniers publics en dehors de l'intérêt général »*. Les signataires soulignent encore que l'opération pourrait perturber le *« fonctionnement de la démocratie dans chaque commune »* et que *« le fichage des participants à un tel vote devient possible »*. Catherine Trautmann (Strasbourg), Jean-Marc Ayrault (Nantes), Pierre Mauroy (Lille), Michel Delebarre (Dunkerque), Frédérique Bredin (Fécamp) et Jacques Santrot (Poitiers) font notamment partie des signataires.

Enfin, selon un sondage IPSOS-*le Point* publié vendredi (réalisé sur un échantillon de 1 000 personnes entre le 18 et le 21 novembre), Jacques Delors recueillerait au second tour 51 % d'intentions de vote contre 49 % à Edouard Balladur, alors que la situation était exactement inverse en octobre. Dans l'hypothèse où M. Chirac serait opposé à M. Delors au second tour, M. Delors l'emporterait par 59 % contre 41 % (55 % contre 45 % en octobre).

La majorité impose ses vues à M. Puech sur les droits à produire dans l'agriculture

L'Assemblée nationale a continué, vendredi 25 novembre, l'examen en première lecture des articles du projet de loi de modernisation de l'agriculture présenté par Jean Puech. Contre l'avis du gouvernement, les députés ont adopté un amendement prévoyant que le transfert aux nouveaux agriculteurs des droits à produire devra se faire « sans coût supplémentaire ».

Pas à pas, les députés ont tenté d'infléchir, vendredi 25 novembre, le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Pied à pied, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a tenté d'éviter que sa majorité, volontiers frondeuse mais aussi divisée, n'apporte des modifications indésirables à son texte. Sans obtenir toujours gain de cause, puisque les députés ont adopté plusieurs modifications contre l'avis de M. Puech, qui a dû demander la réserve du vote de plusieurs amendements et articles.

Une première difficulté a surgi à propos des modalités de la répartition des droits à produire nés de la politique agricole commune, c'est-à-dire des quotas laitiers, des primes de jachère ou encore des paiements de subventions directes qui compensent la baisse du prix du blé. Le projet de loi prévoit qu'ils seront gérés, par le préfet, de manière à ne pas faire obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs ou au développement de leurs exploitations.

« Un système très hypocrite »

En outre, s'il est établi que leur affectation se fera prioritairement au sein d'une même zone géographique, le texte maintient la possibilité de les transférer d'une zone à l'autre par l'intermédiaire du système de réserves nationales. Alain Le Vern (PS, Seine-Maritime), Jean-Pierre Defontaine (app. PS, Pas-de-Calais) et Rémy Auchedé (PC, Pas-de-Calais) ont longuement plaidé pour que soit affirmé le caractère *« non marchand »* de ces droits, dont la détention confère pourtant une valeur accrue aux terres qui en bénéficient, sous peine de rendre encore plus difficile, parce que coûteuse, l'installation de jeunes agriculteurs.

Plusieurs députés de la majorité ont abondé dans leur sens. André Fanton (RPR, Calvados), a dénoncé le *« système très hypocrite »* qui veut que, en dépit du principe de gratuité, une *« propriété se vend beaucoup plus cher avec une référence laitière que sans »*. M. Puech s'est opposé à l'adoption des amendements socialistes et communistes affirmant la gratuité des droits à produire, au motif que le règlement communautaire l'interdisait. En revanche, il n'a pu éviter l'adoption d'un amendement voisin de Germain Gengenwin (UDF, Bas-Rhin), qui prévoit que les conditions du transfert des droits à produire devront permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement des exploitations *« sans créer de coût supplémentaire »*. Les députés RPR ont en outre adopté un amendement destiné à favoriser le maintien des droits à produire dans le département, dont M. Puech a estimé qu'il allait *« paralyser le système »*. L'adoption contre son gré de ces deux dispositions a conduit M. Puech à annoncer qu'il demanderait une seconde délibération sur l'article.

Le ministre de l'agriculture avait auparavant dû demander la réserve du vote d'un amendement de Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor), dont la discussion avait donné le signal d'une forte offensive contre les pratiques des centrales d'achat de la grande distribution à l'égard des fournisseurs du secteur agroalimentaire. M. Le Fur proposait d'étendre à l'ensemble des produits alimentaires le délai de paiement maximum de trente jours applicable aux denrées périssables. Favorable à l'amendement, au motif que *« les vrais libéraux ne laissent pas s'installer des abus de position dominante »*, Charles de Courson (UDF, Marne) a fait valoir que *« cinq groupements d'achat assurent entre 70 % et 80 % de la distribution en France, et imposent donc leurs conditions »*. M. Le Fur était également suivi par Ambroise Guellec (UDF, Finistère) et M. Fanton, soucieux de ne pas *« laisser assassiner les producteurs »* par les centrales d'achat.

Tout en accordant que l'agroalimentaire *« gagnerait à un racourcissement »* des délais de paiement, M. Puech s'est opposé à ce que la loi intervienne dans un domaine qui relève *« principalement du domaine contractuel »*. Il a été rejoint par le rapporteur, Jean-Paul Emorine (UDF, Saône-et-Loire), qui a mis en garde contre les *« conséquences effroyables »* qu'aurait l'adoption de cet amendement, ainsi que par Jean-Paul Charié (RPR, Loiret) et Xavier de Roux (UDF, Charente-Maritime). Leur soutien n'étant pas suffisant, M. Puech a préféré reporter le vote.

CÉCILE CHAMBRAUD

Le débat sur le secret de l'instruction et la liberté d'information

Le garde des sceaux juge l'amendement Marsaud « inapplicable »

Le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, s'est nettement démarqué, dans un entretien accordé au *Figaro* du samedi 26 novembre, des propositions du député (RPR) de Haute-Vienne, Alain Marsaud. L'amendement rédigé par cet ancien magistrat devenu parlementaire – et par le député (UDF) du Val-d'Oise Philippe Houillon –, qui renforce le secret de l'instruction, a été adopté dans la nuit du 21 au 22 novembre (*le Monde* des 23 et 24 novembre). *« M. Marsaud a eu tort*, estime M. Méhaignerie, *car sur un problème aussi complexe, on n'improvise pas un amendement. »* Le garde des sceaux a ajouté que *« quels que soient les intentions et le courage de celui qui pose un vrai problème, il était sûr que cet amendement serait interprété comme une volonté des hommes politiques de se protéger entre eux »*, et que, pour sa part, il avait *« perçu cet amendement comme une manifestation d'humeur, comme une réaction et comme un appel »*.

Toutefois, le ministre de la justice a pris soin de préciser que l'amendement Marsaud-Houillon était, selon lui, *« inapplicable, puisqu'il ne prévoit pas de sanction pénale »*. Les peines prévues pour réprimer la violation du secret de l'instruction sont en effet, selon le code pénal, les mêmes que celles applicables à la violation du secret professionnel, auquel les journalistes ne sont pas soumis. *« Pour que cet amendement soit appliqué »*, ajoute M. Méhaignerie, *il faudrait que le sénat le vote. Or cette assemblée est engagée depuis le mois de juin dans une réflexion de fond sur la présomption d'innocence et le secret de l'instruction [...]. Je vois mal les sénateurs tirer un trait sur des mois de travail pour adopter un tel amendement. »*

Au cours du débat parlementaire, en séance de nuit, qui avait vu l'adoption par le petit nombre de députés présents de l'amendement Marsaud-Houillon, le garde des sceaux avait exprimé une opinion moins tranchée, s'en remettant, selon la formule consacrée, *« à la sagesse de l'Assemblée »*, tout en affirmant souhaiter *« un débat public »* comparable à celui qui fut ouvert lors de la réforme du code de la nationalité. *« Votre amendement, M. Marsaud, vise à engager le débat et à conduire le gouvernement à accélérer ses propositions »*, déclarait alors M. Méhaignerie dans l'hémicycle. Ces propositions pourraient se fonder, rappelle-t-il dans l'entretien accordé au *Figaro*, sur les travaux de la commission des lois du Sénat, de la mission sénatoriale confiée au sénateur Jolibois et de la commission présidée par Simone Rozès, ancien premier président de la Cour de cassation. Ces divers groupes de réflexion avaient été qualifiés par M. Marsaud, au cours du débat parlementaire, de *« comités Théodule »*.

H. G.

Les réactions

• René Monory, président (UDF-CDS) du Sénat : *« Une loi, ça se prépare »*. – M. Monory a affirmé, vendredi 25 novembre à Poitiers, lors du Conseil national de l'association professionnelle des magistrats des chambres régionales des comptes : *« Toutes les initiatives faites à chaud et sans préparation sont toujours vouées à l'échec (...). Une loi, ça se prépare. Ce qui est fait sous la pression, en catimini, je suis contre (...). Il y a un problème (...). Prenons notre temps. La sagesse d'un pays, c'est de légiférer à froid, en ne bousculant pas les ordres du jour. »* Quant au sort de l'amendement devant le Sénat, M. Monory a confié qu'*« en général les sénateurs sont très sérieux »* et qu'ils n'allaient *« pas travailler dans la précipitation »*.

« C'est ignominieux »

• Jean-Pierre Pont, député (CDS) du Pas-de-Calais : *« Ignominieux »*. – Qualifiant d'*« ignominieux »* l'amendement Marsaud, M. Pont a estimé que *« le procédé adopté pour le faire adopter ne faisait pas honneur à son auteur »*. M. Pont a ajouté : *« Le premier ministre (...) ne peut à la fois, avec raison, et contrairement à l'époque socialiste, se montrer d'une extrême rigueur avec les ministres mis en examen, et dans le même temps, cautionner le vote à la sauvette, en pleine nuit, par une douzaine de députés d'un amendement scandaleux portant atteinte à la liberté de l'information et n'ayant en fait d'autre but véritable que de dissimuler à l'opinion publique les agissements délictueux de certains hommes politiques heureusement peu nombreux (...). Sans la presse et le courage de certains magistrats et de quelques fonctionnaires comme l'inspecteur Antoine Gaudino à Marseille, toutes les affaires en France auraient été étouffées comme elles l'ont été par tous les gouvernements socialistes (...). »*

« Réponse détestable à une vraie question »

• La Fédération française des sociétés de journalistes (FFSJ) : *« Une réponse détestable à une vraie question »*. – La FFSJ *« invite le législateur à ne pas confondre les causes et leurs effets (...). La presse n'est pas à l'origine des divulgations des secrets de l'instruction, ni des suspicions qui pèsent sur l'indépendance de la justice. La presse n'est pas à l'origine des « affaires » qu'elle relate. Elle s'inquiète d'ailleurs beaucoup plus des atteintes portées aux victimes anonymes des dysfonctionnements de la justice que de celles qui touchent les personnages publics (...). Si chacune des parties concernées veut bien traiter les questions qui les concernent, c'est aux journalistes, et à eux seuls, qu'il revient de s'interroger sur leurs pratiques, dès lors qu'elles remettent en cause la présomption d'innocence. »*

Sur 6 762 candidats aux élections de mars

La commission nationale a rejeté treize comptes de campagne de conseillers généraux

La commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a rejeté, vendredi 25 novembre, 174 comptes de campagne des élections cantonales des 20 et 27 mars, dont treize déposés par des candidats élus, annonce un communiqué. Les noms des candidats élus dont les comptes ont été rejetés ne seront rendus publics qu'après qu'ils aient auront eux-mêmes informés de cette décision. En outre, la décision de la commission doit être confirmée par les tribunaux administratifs pour que l'élection soit annulée.

Sur les 6 762 candidats des élections cantonales, la commission a approuvé 6 463 comptes de campagne, soit 95 % des dossiers. Sur les 174 comptes rejetés, 109 (63 %) ont été rejetés pour défaut de présentation du compte par un expert comptable, 44 (25 %) pour irrégularités relatives au financement de la campagne, 26 (15 %) pour insuffisance ou absence de pièces justificatives, un pour dépassement du plafond des dépenses autorisé. Le total des décisions de rejet est supérieur au nombre des dossiers parce que certains motifs de rejet sont cumulatifs. 85 comptes n'ont pas été déposés et 40 l'ont été hors délai.

Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

M. Giscard d'Estaing émet des réserves sur l'élargissement de l'Union européenne

Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a estimé jeudi 24 novembre qu'avec l'élargissement de l'Union européenne à quatre pays (l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède) *« cette grande Europe ne saurait se placer dans la continuité de la poursuite de l'intégration européenne »*.

Après avoir entendu le ministre délégué aux affaires européennes, Alain Lamassoure, selon le communiqué publié vendredi, l'ancien président de la République a ajouté que *« l'élargissement signifie la réalisation de la poursuite d'un autre projet : une grande Europe économique aux institutions faibles. Nous nous éloignons de la possibilité de poursuivre le schéma initial d'intégration »*. M. Giscard d'Estaing a observé que ces quatre pays *« se trouveront nantis de droits supérieurs à ceux de notre pays, membre fondateur »*.

Raymond Barre, député (app. UDF) du Rhône, a souligné pour sa part qu'il n'existait pas pour la politique étrangère et de défense de mécanismes comparables à ce qui existe en matière économique et monétaire et estimé qu'il serait nécessaire de disposer d'une sorte de *« secrétariat général de l'Union politique »*. L'ancien premier ministre a mis en garde contre *« la tendance qui consisterait à faire de la Commission européenne un gouvernement »*. Selon lui, en matière de politique étrangère, il convient de *« trouver une institution, qui aille un peu au-delà de l'intergouvernemental, sans être vraiment une institution communautaire »*.

INSTITUTIONS : Mme Aubry favorable à un référendum. –Martine Aubry, membre du conseil national du Parti socialiste, s'est déclarée, vendredi 25 novembre dans un entretien à Radio Shalom, favorable à une réforme des institutions après l'élection présidentielle, si un candidat de gauche est élu. Compte tenu de *« la conjoncture politique »*, a-t-elle ajouté, *« il faudra sans doute un référendum »* pour la réaliser. L'ancien ministre socialiste a estimé qu'une telle réforme devrait porter sur le raccourcissement du mandat présidentiel à cinq ans, un accroissement des pouvoirs du Parlement, une limitation du cumul des mandats et une réforme du mode de scrutin par l'introduction d'une dose de proportionnelle.

POLITIQUE

En décidant une nouvelle ponction sur les plus-values des entreprises

Le Sénat a adopté la partie recettes du budget

Les sénateurs ont terminé l'examen, vendredi 25 novembre, de la première partie du projet de loi de finances, consacrée aux recettes de l'Etat. Grâce à une augmentation de recettes tirée, notamment, d'une nouvelle ponction sur les plus-values des entreprises, le gouvernement a pu contenir le déficit budgétaire dans la limite de 275 milliards de francs qu'il s'était fixée.

Avec ce mélange de franchise et de rouerie qui lui est naturel, Nicolas Sarkozy l'a noté, en conclusion de la discussion de la première partie du projet de loi de finances au palais du Luxembourg : *« Je suis un ministre du budget heureux. »* On le comprend. Le déficit budgétaire, qui, après l'adoption de l'ensemble des dépenses par l'Assemblée nationale, dépassait d'un petit milliard de francs la limite fixée par le gouvernement (275 milliards), a été ramené à 274,36 milliards de francs après l'adoption par les sénateurs des recettes de l'Etat pour 1995. Cela laisse même un peu de mou pour aborder l'examen des budgets de dépenses sans trop d'inquiétude.

Ce rétablissement s'est opéré principalement grâce à deux prélèvements. Le premier, à hauteur de 820 millions de francs, porte sur les bénéfices de la Française des jeux. Le second concerne le relèvement du produit de la fiscalité sur les plus-values. Le Sénat, en effet, a adopté un amendement du gouvernement portant de 18 % à 33,3 % le taux d'imposition des *plus-values tirées de la vente* d'actions n'ayant pas le caractère de titres de participation, c'est-à-dire des actions-titres de placement ; seuls les titres dits « de participation », c'est-à-dire ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, resteront imposés au taux minoré.

A l'origine, cette initiative résulte d'une proposition de la commission des finances du Sénat. Jean Arthuis (centriste, Mayenne), rapporteur général du budget, l'a rappelé : *« L'Assemblée nationale a porté de 18 à 19 % le taux d'imposition des plus-values. On en attend un rendement de 710 millions. Le Sénat n'est guère favorable à une taxation qui frappe, d'abord, les entreprises innovantes et qui remet en cause l'équilibre fragile qui avait été difficilement dégagé entre le taux d'imposition des résultats courants et celui des plus-values. »* Le relèvement à 33 % du taux d'imposition des actions n'ayant pas le caractère de titre de participation était donc, dans l'esprit de la commission, une compensation au fait de rétablir le taux d'imposition de 18 % des plus-values à long terme.

Un « équilibre raisonnable »

Le gouvernement, de son côté, laissait entendre depuis quelques jours qu'il pourrait bien relever à nouveau ce taux d'un point supplémentaire et le porter à 20 %, au grand dam du patronat (*le Monde* du 23 novembre). Finalement, le ministre du budget gagne sur les deux tableaux : il a obtenu le maintien du taux à 19 % en même temps que le relèvement de la taxation sur les actions n'ayant pas le caractère de titre de participation. Soit 710 millions de francs dans le premier cas et 1,1 milliard dans le second de recettes supplémentaires. M. Sarkozy a estimé que l'*« équilibre »* atteint était *« raisonnable »*. *« La taxation au taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,3 %) des placements est parfaitement justifiée économiquement le taux des plus-values à 19 % est raisonnable et harmonise le taux des plus-values selon la forme des entreprises ; enfin la charge fiscale tout compris sur les entreprises me paraît également raisonnable »*, a-t-il conclu.

Avant ce bouclage de l'équilibre financier, les sénateurs avaient modifié sur plusieurs points le projet de budget. Tout d'abord, comme prévu, le gouvernement a fait un geste sur la taxe professionnelle. L'Assemblée nationale avait voté le relèvement du taux de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée de 3,5 % à 4 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 140 millions. Afin d'atténuer la brutalité de cette mesure, la commission des finances du Sénat avait proposé qu'un taux intermédiaire de 3,8 % soit retenu pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 et 500 millions de francs. Le gouvernement l'a accepté, malgré le manque à gagner pour l'Etat de 230 millions de francs en 1995.

Le Sénat a, par ailleurs, décidé d'appliquer le régime des moins-values aux pertes constatées lors de la cession de ses titres par un associé détenant 25 % du capital d'une entreprise. En troisième lieu, les sénateurs ont obtenu du ministre du budget des engagements plus précis sur le rapport que le gouvernement, lors de la discussion à l'Assemblée nationale, avait accepté de présenter en 1995 sur les possibilités d'adaptation du mécanisme de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée. Les sénateurs souhaitaient disposer de plusieurs scénarios, incluant notamment la création d'une cotisation minimale de taxe professionnelle. Dans son rapport, le ministère devra également étudier les conséquences de la modulation ou de la suppression de l'abattement général de 16 % appliqué aux bases de la taxe professionnelle.

Hausses des taxes sur les essences

Le Sénat a aussi adopté un amendement du rapporteur général de la commission des finances, Jean Arthuis, rétablissant un délai de portage minimum d'un an pour pouvoir bénéficier du régime fiscal favorable des « stock options ». Tout en assurant qu'il *« croit au principe des stock options »*, M. Sarkozy a reconnu qu'ils posent *« des problèmes de fraude fiscale »*. Il a indiqué qu'il avait sur son bureau *« des dossiers extrêmement lourds qui seront sanctionnés au pénal »*. Le Fonds forestier national disposera de ressources supplémentaires de 8 MF grâce à la hausse de la taxe de défrichement des surfaces en nature de bois ou de forêts.

Enfin, en seconde délibération, le gouvernement a fait annuler la disposition, adoptée dans la nuit de jeudi à vendredi par le Sénat, à propos de l'essence sans plomb (*le Monde* du 26 novembre). Les hausses prévues dans le texte initial pour les taxes sur les essences, ramenant l'écart de taxe entre le carburant sans plomb et le super à 26,28 centimes, se trouvent donc rétablies.

GÉRARD COURTOIS

Armistice pour les anciens combattants

Après des mois de controverses, parfois très rudes, entre le gouvernement et les associations d'anciens combattants, la paix semble revenue. L'examen, dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 novembre, des crédits du ministère des anciens combattants en a apporté la démonstration incontestable. Et le ministre des anciens combattants, Philippe Mestre, qui s'était retrouvé à plusieurs reprises ces derniers mois – en particulier le 16 octobre à Nantes, lors du congrès de la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord – dans une situation inconfortable, a pu apprécier le concert de louanges qui lui a été adressé par les sénateurs, sous le regard des nombreux responsables d'associations présents dans les tribunes du public. Son projet de budget a été approuvé par tous les groupes de la majorité, socialistes et communistes s'abstenant.

Il est vrai que l'allocation de préparation à la retraite – *« il n'est pas interdit de parler de préretraite »*, a précisé M. Mestre – créée par le gouvernement lors de la discussion à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 18 novembre) apporte une solution au problème le plus aigu des anciens combattants d'Afrique du Nord, qui sont chômeurs de longue durée en fin de droits. Au total, a précisé M. Mestre, l'ensemble des dispositions proposées par le gouvernement coûtera 4,2 milliards de francs, auxquels s'ajouteront 2,3 milliards de francs résultant de mesures contenues dans le projet de loi relatif à la pension de vieillesse des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Ce texte, adopté par le Sénat le 3 mai (*le Monde* du 5 mai), avait ensuite, le 18 mai, été rejeté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, qui le jugeait trop en retrait par rapport aux promesses du gouvernement. Le projet de budget ayant calmé la grogne, Philippe Mestre a pu annoncer, devant les sénateurs, que la discussion de ce texte serait inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée avant la fin de cette session.

G. C.

Tandis que M. Pasqua s'adresse aux nationalistes

Les sénateurs socialistes saisissent le Conseil constitutionnel de la loi sur le statut fiscal de la Corse

Les sénateurs socialistes ont déféré au Conseil constitutionnel la loi portant statut fiscal de la Corse, a-t-on appris vendredi 25 novembre. Ils veulent faire apprécier la *« conformité »* à la Constitution de l'article 7 de cette loi, qui prolonge de trois ans (du 31 décembre 1994 au 31 décembre 1997) des exonérations de droits de succession. *« Cet article contient des références à des dispositions qui n'ont pas de base légale, en matière de droits de succession et qui, en raison d'une absence d'évaluation des biens immobiliers situés en Corse, permettent à ces derniers de bénéficier d'une exonération de fait, contraire aux principes d'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt »*, indiquent les sénateurs socialistes à l'appui de leur saisine. La loi portant statut fiscal de la Corse avait été adoptée définitivement par le Parlement le 15 novembre.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur Charles Pasqua a répondu vendredi au FLNC « canal historique », qui observe depuis jeudi une trêve partielle de ses attentats pour *« favoriser l'élaboration d'une solution politique »* en Corse (*le Monde* du 26 novembre). Dans une déclaration intitulée « A mes compatriotes », publiée par le quotidien *Corse-Matin*, M. Pasqua écrit notamment : *« Je note avec satisfaction que les principales forces en cause ont maintenant décidé de mettre fin aux actions violentes (...). Cette réelle volonté de conciliation et d'entente renforce, à l'évidence, les chances de renouveau pour la Corse (...). Je m'en réjouis de toutes mes fibres, en tant que Corse et en tant que Français (...).*

Quant à l'évolution des institutions de la Corse, si elle ne me paraît pas conditionner son avenir, je ne suis cependant pas opposé à une réflexion approfondie. »

COMMUNICATION

Lancée sur le câble le 30 novembre

Channel One, chaîne d'information continue s'implante à Londres

Le succès de New York 1, chaîne locale d'information en continu créée il y a deux ans, a donné des idées à l'éditeur du *Daily Mail* : Channel One, nouvelle télévision câblée de Londres, démarrera son programme « tout info » le 30 novembre.

C'est la seule télévision d'information locale en continu de l'Angleterre. Channel One, qui sera lancée le 30 novembre à 13 heures sur une partie des réseaux câblés londoniens, s'est à l'évidence inspirée des succès de New York 1, la chaîne d'information continue dont s'est dotée, en septembre 1992, la capitale du monde des affaires aux Etats-Unis. Son nom, son format, ses méthodes de travail, son slogan – *« News you can use »*, ces nouvelles dont vous avez besoin – rappellent ceux de la petite filiale newy-orkaise de Time Warner « le Monde Radio-télévision » daté 8-9 mai 1994). Comme New York 1, Channel One est une télévision « tout info » de services et de proximité qui veut battre au pouls de la capitale. *« Exactement comme Big Ben »*, résume David English, son président.

Tous les quarts d'heure, les flashes d'information de Channel One rythment des rubriques diffusées en boucle : « Trafic et météo », mode, shopping, sports, Bourse, finance, interviews de stars, débats... Chaque événement important est couvert sur le champ, en direct. Channel One pratique le « vidéojournalisme » cher à New York 1 : trente journalistes, à la fois caméramen et preneurs de son, commentent leur domaine d'actualité devant une caméra posée sur pied et montent eux-mêmes leurs sujets. La Chaîne info (LCI), la télévision française d'information en continu lancée par TF1 en juin, s'était elle aussi inspirée de ces méthodes (*le Monde* du 23 mai).

Appel aux vidéo-amateurs

Lancée par le groupe Associated Newspapers, éditeur du quotidien populaire *The Daily Mail* (plus de 1,7 million d'exemplaires) et du journal londonien du soir *The Evening Standard* (environ 450 000 exemplaires), la chaîne de Charlotte Street, en plein centre de Londres, ne fait pas mystère de ses choix éditoriaux. *« Nous voulons raconter plus d'histoires vécues et mener davantage d'investigations que ne le fait New York 1 »*, précise Nick Pollard, le responsable des programmes de la nouvelle chaîne. La grille s'est ouverte à une rubrique « divertissement, portraits et potins », à un « Journal de la famille royale », chaque week-end, ou encore une séquence « Rendez-vous » – sorte de boîte postale chargée d'offrir aux Londoniens solitaires *« l'homme ou la femme de* [leurs] *rêves »*. Avec « Trois neuf » – une référence au numéro de téléphone des urgences londoniennes – ou « Visages disparus », Channel One souhaite couvrir en direct, caméra à l'épaule, les drames de la vie londonienne. Un style qui colle résolument à ceux des *reality shows*.

La chaîne « tout info » a aussi lancé un appel à tous les vidéo-amateurs de la capitale, dans le but de former un réseau de pigistes... très économique. Avec un budget de 50 millions de livres (420 millions de francs), Channel one espère la rentabilité sur le moyen terme. Pour la première année, les rentrées publicitaires devraient être *« aléatoires »*. Bien que 40 % des foyers londoniens soient câblés (25 % dans le reste de l'Angleterre), Channel One ne touche pour l'instant que 300 000 abonnés, soit quatre fois moins que New York 1. La Cable Communications Association, attentive à l'essor du câble outre-Manche, reconnaît qu'elle *« attend beaucoup »* de cette nouvelle chaîne du service de base. Et, secrètement, elle rêve à des événements exceptionnels, comme la tempête de neige de décembre 1992 ou l'attentat du World Trade Center, en février 1993, qui avaient permis à New York 1 de sextupler son audience...

ARIANE CHEMIN

Le changement de statut du quatrième réseau hertzien

Le CSA accepte de transformer la concession de Canal Plus en autorisation d'émettre

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) estime aujourd'hui que la transformation de la concession de Canal Plus en autorisation d'émettre sur le quatrième réseau hertzien est possible sans qu'il soit nécessaire de lancer un appel à candidatures. Depuis de nombreux mois, la transformation du cadre juridique de l'activité commerciale de Canal Plus faisait l'objet de négociations et de marchandages entre le gouvernement et les dirigeants de la chaîne cryptée. A chaque fois, le but de ces discussions était le même : comment faire profiter la collectivité de la montagne de profits que Canal Plus a engrangés dix ans durant grâce à l'usage exclusif et gratuit du quatrième réseau hertzien ?

Après des discussions difficiles entre Jacques Friedmann, conseiller d'Edouard Balladur, et André Rousselet, ex-PDG de Canal Plus, puis entre Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, et Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, un cadre a été défini : Canal Plus accentuera ses investissements dans la production audiovisuelle (4,5 % du chiffre d'affaires à horizon 1995) et plafonnera ses recettes publicitaires. Si cet accord est finalisé, le gouvernement ne fera pas obstacle à la transformation de la concession de Canal Plus en autorisation d'émettre pendant cinq ans, renouvelable une fois sans appel d'offres.

Le dossier est aujourd'hui entre les mains du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ce dernier va donc officialiser la reconduction de Canal Plus sur le quatrième réseau hertzien tout en peaufinant son avis (consultatif) sur le projet de décret « chaînes cryptées » du gouvernement. Le CSA aura également pour tâche de négocier avec les dirigeants de la chaîne cryptée les heures dites de grande écoute pour l'application des quotas de diffusion.

Souhaitant installer de nouveaux programmes

ARTE et La Cinquième se disputent les heures de nuit

Jérôme Clément, PDG d'ARTE, a écrit au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), au début du mois de novembre, pour lui demander son feu vert quant à l'utilisation d'une plage nocturne entre une heure et trois heures du matin. Ces heures nocturnes sont également convoitées par Jean-Marie Cavada, le président de La Cinquième, qui démarre ses émissions le 13 décembre sur le même réseau.

ARTE justifie cette demande par trois motifs : tout d'abord, parce que la télévision espagnole (RTVE) envisage d'adhérer à ARTE, et qu'il faudra bien de la place pour les quelques heures de programmes que cette chaîne fournira par an. Ensuite, parce que la diffusion de LaCinquième sur le même canal qu'ARTE jusqu'à dix-neuf heures (heure à laquelle commencent les programmes en clair de la chaîne culturelle) supprimera les plages de rediffusion qu'ARTE possède sur le câble entre 17 h et 19 h. Enfin, ARTE assure avoir *« quelques idées de programmes »* pour les horaires de nuit.

Bien entendu, les dirigeants d'ARTE se défendent de mener une attaque déguisée contre LaCinquième, qui a des projets elle aussi pour l'utilisation des plages de nuit. Jean-Marie Cavada, président de La Cinquième, souhaite, lui, occuper la tranche 1h-6h30 pour faire du « téléchargement », c'est-à-dire diffuser des programmes éducatifs (conférences, cours d'université...) destinés à être enregistrés en vidéo par les établissements scolaires, universités, vidéothèques, associations. *« Nous avons pris des obligations importantes en fonction d'une diffusion toute la nuit auprès de nombreux organismes »* (Ligue de l'enseignement, Union nationale des associations familiales), expliquait-il jeudi 24 novembre devant l'Association des journalistes de la presse hebdomadaire de télévision. *« Or la demande d'ARTE réduirait de façon importante cette capacité de diffusion. »*

Au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'arbitrer cette délicate querelle horaire.

CABLE : un « bouquet » de chaînes étrangères sera proposé aux possesseurs du Visiopass. – Paris TV Câble, filiale de la Lyonnaise Communication, a annoncé le lancement sur son réseau câblé, mardi 6 décembre, de la Radiotélévision portugaise internationale (RTPI), la chaîne publique du Portugal. A cette date, la RTPI sera accessible aux seuls abonnés au câble de la capitale et de la banlieue parisienne équipés du Visiopass. La chaîne portugaise diffusera, quotidiennement, huit heures de programmes avant d'émettre en continu, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dans le courant de l'année 1995.
Avec ce remaniement, un « bouquet » de cinq chaînes étrangères (RAI Uno italienne, ZDF allemande, BBC World Service britannique, TVE1 espagnole et RTPI portugaise) sera à la disposition des possesseurs du Visiopass.

La concentration diminuerait leur revenu

Des dépositaires de presse manifestent leur hostilité à la restructuration des NMPP

De nombreux dépositaires de presse (grossistes), se sont regroupés au sein d'une association de défense, pour manifester leur hostilité au plan de restructuration des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) qui a pour objectif de réduire leur nombre (800 actuellement) de moitié. Le réseau des dépositaires comptait 2 500 membres en 1987.

Les 310 dépositaires qui ont formé cette association contestent leur *« rattachement sauvage »* aux Sociétés d'agences et de diffusion (SAD) qui dépendent des NMPP ou à des dépositaires plus importants. Ces grossistes, petits ou moyens, travaillant pour la plupart en milieu rural, ont tous pour activité principale la gestion d'une maison de la presse, ce qui fait d'eux des diffuseurs de journaux. Bien que cette activité de vente au public assure l'essentiel de leur revenu, la perte de leur fonction de dépositaire ferait chuter leur rémunération de 23 % à 13 %. En cas de refus du plan, ces petits dépositaires seraient, disent-ils, *« autoritairement »* rattachés aux SAD. Ils font en outre remarquer que la concentration du réseau de distribution, accompagnée parfois de fermetures de maisons de la presse, risque de pénaliser les éditeurs, notamment les plus faibles.

L'association se déclare prête, en cas de blocage, à saisir les tribunaux et le Conseil de la concurrence.

Y. M-L

JUSTICE

Afin d'échapper à une interpellation sur commission rogatoire

Le doyen Charles Debbasch s'est retranché dans la faculté de droit d'Aix-en-Provence

Après avoir résisté aux gendarmes qui étaient venu l'interpeller, vendredi 25 novembre, sur ordre de la justice, l'ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, Charles Debbasch, s'est retranché avec plusieurs de ses avocats, dont Mᵉ Jacques Vergès, dans l'enceinte de l'université d'Aix-Marseille III. L'ancien président de la Fondation Vasarely, qui s'est placé *« sous la protection de ses étudiants »*, était toujours retranché dans son bureau samedi matin. Il proteste contre les méthodes *« inacceptables »* et contre la mise en garde à vue, à Paris, de sa compagne. Au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, on déclarait vendredi soir : *« Le doyen Charles Debbasch s'est soustrait à la justice et, dans pareil cas, la justice ne négocie pas. »*

La dernière péripétie, rocambolesque, du feuilleton qui oppose Charles Debbasch à la famille du peintre Victor Vasarely, et par extension au juge Gwenaël Le Gallo, chargé du dossier, a tourné, vendredi, à l'épreuve de force judiciaire. Elle survient alors que le magistrat instructeur au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence souhaitait entendre l'universitaire soupçonné d'avoir détourné à son profit, lorsqu'il était président de la Fondation Vasarely, certaines œuvres du maître ainsi que des sommes importantes.

Les faits, tels qu'ils ressortent des témoignages recueillis et des propos tenus par M. Debbasch, sont les suivants. Selon un témoin oculaire, l'ancien doyen est entré précipitamment, vers 13 h 30, dans un restaurant, L'Escargot, où l'attendaient plusieurs de ses avocats, parmi lesquels Mᵉˢ Jacques Vergès et le bâtonnier Roger Malencony. M. Debbasch, qui était suivi par trois gendarmes, *« a crié trois fois au secours sur un ton théâtral »*. Les gendarmes lui ont alors signifié *« un ordre de transfert à Paris »* signé par le juge Le Gallo. Après une discussion d'une dizaine de minutes, l'ancien doyen est sorti de l'établissement escorté par les gendarmes et suivi des avocats.

Tandis qu'il était conduit vers un fourgon de la gendarmerie, M. Debbasch, qui donne tous les vendredis après-midi un cours de droit administratif à l'université, s'est écrié : *« Vous ne m'empêcherez pas de faire mon cours. »* Il aurait ensuite résisté aux gendarmes qui tentaient de le faire monter dans leur véhicule. La scène, devant l'entrée de la faculté de droit, a provoqué un attroupement d'une centaine d'étudiants qui ont bientôt repris en chœur : *« Libérez Debbasch »*. Les gendarmes ont alors laissé partir le doyen qui est entré dans la faculté dont les grilles ont été fermées.

Replié dans ce bastion universitaire, dont il a été l'un des fondateurs, et sur lequel il n'a jamais cessé d'exercer une forte influence, M. Debbasch a expliqué à ses étudiants et à la presse les raisons de son refus de se soumettre à la justice : *« Voilà deux ans que je fais l'objet de plaintes et je n'ai toujours pas reçu de convocation du juge. Je respecte la justice et je n'entends pas me dérober, mais le procédé visant à m'interpeller sur la place publique est inacceptable. »* L'universitaire a remercié ses étudiants *« qui lui ont permis d'échapper aux fonctionnaires »*. Il a vivement dénoncé la mise en garde à vue de sa compagne, le matin même, à Paris.

Enfin, M. Debbasch affirme avoir été l'objet de violences lorsque les gendarmes tentaient de faire entrer dans leur véhicule. Des médecins, qui l'ont examiné peu après, auraient constaté *« une blessure à la jambe et une côte fêlée »*. Un témoin de toute cette séquence parle, pour sa part, d'une *« attitude plutôt débonnaire »* des gendarmes qui n'ont guère fait de difficulté pour laisser partir le doyen.

Une série de revers

Cette dramatisation de l'affaire qui oppose Charles Debbasch au peintre Victor Vasarely intervient alors que le juge d'instruction Gwanaël Le Gallo, chargé d'instruire une plainte déposée en 1992 contre l'ancien doyen pour escroquerie, détournements et abus de confiance, semble avoir réuni un dossier particulièrement lourd. C'est dans ce contexte que le magistrat aixois avait décidé d'entendre M. Debbasch et sa compagne.

La situation était devenue, ces derniers temps, d'autant plus préoccupante que M. Debbasch a subi une série de revers judiciaires face à Victor Vasarely et à sa famille. Le dernier jugement en date du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (le même qui lui avait infligé le premier revers en le destituant de ses fonctions de président de la Fondation Vasarely) est à cet égard révélateur.

Le 10 novembre, invoquant le risque de voir Charles Debbasch liquider *« à bref délai son important patrimoine immobilier »* et prendre la fuite *« vers un pays étranger »* pour se soustraire à des poursuites, le tribunal avait débouté l'universitaire d'une demande de main levée d'hypothèque prise sur ses biens à la demande des Vasarely. Le jugement, après avoir rappelé les plaintes déposées contre M. Debbasch pour détournement d'œuvres *via* une société basée en Suisse (*le Monde* du 12 novembre), ajoutait : *« Les nombreux titres et qualités dont se prévaut M. Debbasch* (...) *ne sauraient en aucun cas constituer une sorte d'immunité qui mettrait celui-ci à l'abri de toute poursuite, sauf à considérer qu'il existe plusieurs catégories de citoyens. »*

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les événements de vendredi. Et notamment la décision du magistrat, compte tenu des risques de fuite à l'étranger, de ne pas s'en tenir à une simple convocation, et d'interpeller M. Debbasch sans l'avertir au préalable. L'ancien doyen a choisi de résister à la force publique, de se soustraire à la justice et de s'en prendre aux méthodes parfaitement légales du juge Le Gallo. En d'autres termes de se placer au-dessus de la loi et de provoquer une épreuve de force afin de discréditer celui qui entend bien lui demander des comptes.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Prolongeant l'audience jusqu'à lundi soir

Le tribunal de commerce doit se prononcer le 30 novembre sur le sort des sociétés de M. Tapie

Le tribunal de commerce n'a pas terminé, vendredi 25 novembre, l'examen de la situation financière du groupe Tapie. A l'issue de la séance à huis clos durant laquelle ont été entendus M. Tapie et sa principale collaboratrice, Noëlle Bellone, ainsi que l'administrateur judiciaire d'Alain Colas Tahiti (ACT), société chargée de la gestion du *Phocéa*, et Mᵉ Serge Pinon, conciliateur désigné par le tribunal de commerce, l'un des défenseurs du député, Mᵉ Francis Bousquet, a indiqué que la décision du tribunal serait rendue mercredi 30 novembre à 10 heures.

Les juges consulaires devraient se consacrer, lundi 28 novembre, à la société en nom collectif Groupe Bernard Tapie, qui coiffe l'ensemble du groupe, ainsi qu'à sa branche patrimoniale, la Financière immobilière Bernard Tapie (FIBT). Au terme de cette nouvelle audience, le tribunal de commerce doit décider d'ouvrir ou non une procédure collective visant tout ou partie des sociétés de M. Tapie. Les magistrats peuvent, à la lumière des situations comptables et des perpectives éventuelles de remise à flot, ordonner la mise en redressement judiciaire, qui ouvre une sorte de moratoire de trois mois (renouvelable une fois) empêchant le recouvrement des créances et les poursuites.

Dans un deuxième temps, le tribunal de commerce peut chercher à favoriser la reprise des sociétés au moyen d'un *« plan de cession »*. Mais il n'ignore pas que M. Tapie est depuis des mois à la recherche de repreneurs, jusqu'ici sans succès. Un nouvel échec ou une aggravation des situations financières pourraient entraîner la mise en liquidation de biens des sociétés du groupe, ce qui aurait pour effet immédiat d'interdire au député-homme d'affaires de concourir à une fonction élective durant une période de cinq ans, mais aussi de le priver de tous ses mandats actuels, alors qu'il brigue ouvertement la mairie de Marseille et qu'il envisageait explicitement, jeudi 24 novembre dans *l'Express*, une candidature à l'élection présidentielle.

L'engagement d'une procédure de redressement pourrait dès lors apparaître, aux yeux de ses adversaires, Crédit lyonnais en tête, comme un nouveau répit accordé à M. Tapie, alors que le parquet de Paris a déjà demandé au tribunal de commerce de constater la cessation des paiements (*le Monde* du 5 novembre), et que l'accumulation des condamnations prononcées à son encontre rend chaque jour moins crédible l'hypothèse d'une sortie par le haut. D'autant qu'en se prononçant en faveur du Crédit lyonnais et contre le député des Bouches-du-Rhône, mercredi 23 novembre, le tribunal de grande instance de Paris a encore accru la pression qui pèse sur M. Tapie, rendant exigible – sous réserve d'une décision de la cour d'appel – un quart environ de sa dette astronomique (1,3 milliard de francs) à l'égard de la banque publique.

H. G.

Au tribunal correctionnel de La Rochelle

Un technicien de la direction départementale de l'agriculture est condamné à quinze mois de prison ferme

LA ROCHELLE

de notre correspondant

Un fonctionnaire rochelais de la direction départementale de l'agriculture (DDA) a été condamné, jeudi 25 novembre, à quinze mois de prison ferme par le tribunal correctionnel. Gérard Paitel, quarante-cinq ans, comparaissait aux côtés d'une dizaine d'autre prévenus, des artisans et des chefs d'entreprise, cités pour corruption ou usage de faux en écritures. Pour payer la construction de sa maison sur l'île de Ré, Gérard Paitel « sollicitait » des aides financières en faisant effectuer des travaux chez lui dont il faisait régler la facture par une société de travaux publics qu'il avantageait ensuite.

Le procureur, chiffrant la malversation financière à 800 000 francs, avait requis deux ans de prison ferme et une amende de 800 000 francs. Le tribunal n'a pas retenu la corruption, mais pour les autres faits qui lui étaient reprochés (recel d'abus de biens sociaux et usage de faux en écritures), Gérard Paitel a été condamné à quinze mois de prison ferme. Les entrepreneurs qui comparaissaient à ses côtés ont été condamnés à des peines de prison avec sursis et à des peines d'amendes – *(Intérim.)*

NÉGATIONNISME : les actions engagées par les parties civiles arméniennes contre *le Monde* déclarées irrecevables par le tribunal de Paris. – Dans un jugement du 18 novembre, la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris a déclaré irrecevables les actions engagées pour *« négationnisme »* par les parties civiles arméniennes à l'encontre du *Monde*. Ces parties civiles, et notamment le Comité de défense de la cause arménienne, contestaient les propos de l'islamologue anglo-américain Bernard Lewis, qui avait notamment affirmé, dans un entretien accordé au *Monde*, qu'il n'y avait pas de *« preuves sérieuses »* d'un plan du gouvernement ottoman visant à exterminer la nation arménienne (*le Monde* du 17 octobre). Pour des raisons juridiques, le tribunal a estimé que les parties civiles arméniennes n'avaient pas *« intérêt à agir »*.

L'enquête sur le pot-de-vin versé par Campenon-Bernard

Les avocats de M. Arreckx estiment avoir démontré que leur client n'a pas commis de délit de corruption

Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, mis en examen et écroué, depuis le 1ᵉʳ août pour corruption passive et recel d'abus de confiance, a été interrogé, vendredi 25 novembre, par le juge toulonnais Thierry Rolland, sur les conditions d'attribution du marché de la Maison des technologies de Toulon.

TOULON

de notre correspondant régional

Ce marché avait donné lieu au versement d'un pot-de-vin de 2 millions de francs par la société Campenon-Bernard, adjudicataire des travaux. Les avocats de M. Arreckx estiment avoir démontré que leur client n'a pas conclu de pacte préalable avec l'entreprise, élément essentiel de la consitution du délit de corruption. L'argumentation des avocats de M. Arreckx, Mᵉˢ Yves Rosé, Hervé André Andréani et Gilles-William Goldnadel, repose, notamment, sur le fait que l'ancien président du conseil général n'a demandé une contribution financière à Campenon-Bernard – à des fins électorales – qu'au début de l'année 1992 alors que la société avait été déclarée adjudicataire des travaux le 4 octobre 1991. Mais ils soulignent aussi que M. Arreckx n'a joué aucun rôle dans la conception du projet qui émanait, à l'origine, de l'association Toulon-Var-Technologies, présidée par le député (UDF-PR) et conseiller municipal de Toulon Daniel Colin. Primitivement destinés à la construction d'une nouvelle mairie, les terrains avaient été rachetés à Campenon-Bernard par le département (qui doit être remboursé par la ville de Toulon).

Les avocats de M. Arreckx expliquent que celui-ci a eu le mérite de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux malgré l'avis contraire des services techniques du département qui préconisaient une vente en l'état futur d'achèvement non conforme au code des marchés publics. Il y avait, à l'origine, quatre candidats. Mais l'un d'eux, la SOGEA, filiale de la Compagnie générale des eaux – comme Campenon-Bernard – s'est presque immédiatement désisté. Un autre, l'entreprise Gagnerand, a présenté un dossier incomplet. Et le dernier, la société Dumez, a fait une offre très largement supérieure à celle de Campenon-Bernard (140 millions de francs au lieu de 118 millions)... Conclusion de Mᵉ Rosé : *« M. Arreckx veut bien prendre ses responsabilités mais il faut que tous ceux qui sont intervenus dans cette opération soient entendus... »* Les avocats de l'ancien président du conseil général qui ont par ailleurs annoncé qu'ils n'interjetteraient pas appel de la décision de la chambre d'accusation de Genève, le 4 novembre autorisant la transmission par le juge genevois Paul Perraudin au juge Rolland de renseignements concernant le compte de M. Arreckx à la Banque de gestion privée (BGP) de Genève, ont déposé entre les mains du juge Rolland, une nouvelle demande de mise en liberté du sénateur.

GUY PORTE

ABUS DE CONFIANCE : vingt mois de prison avec sursis requis contre l'ancien sénateur Jean Francou. – Le procureur adjoint a requis, vendredi 25 novembre devant le tribunal correctionnel de Lyon, vingt mois de prison avec sursis et une amende de 400 000 francs contre Jean Francou, ancien sénateur et maire (CDS) de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Agé de soixante-quatorze ans, M. Francou est accusé d'abus de confiance, pour avoir perçu à son profit, entre 1975 et 1989, 4,3 millions de francs destinés aux actions sociales de sa commune. Battu lors des élections municipales de 1989, il avait remboursé l'intégralité de ces sommes, dont il soutient qu'elles ont servi au financement d'activités politiques.

CORRESPONDANCE

Le dossier Maillard et Duclos

Une lettre de Michel Hannoun

Après notre article sur les développements du dossier Maillard et Duclos (le Monde *daté 20-21 novembre), nous avons reçu deux droits de réponse. Michel Hannoun, député (RPR) de l'Isère, nous écrit :*

La présentation de cet article fait un amalgame entre le *« dossier de l'entreprise de bâtiment Maillard et Duclos »* et le *« rôle de Michel Hannoun, actuel député (RPR) de l'Isère »*. Je n'ai jamais eu, ni de près ni de loin, de rapport avec l'entreprise Maillard et Duclos. De plus, le titre totalement équivoque de cet article laisserait croire que je pourrais être mêlé à des malversations. Il va de soi qu'il n'en est rien, mais il faut attendre la fin de cet article pour s'en apercevoir.

Permettez-moi de préciser qu'à la suite des élections législatives de 1988, où j'ai perdu mon siège de député pour avoir défendu une certaine idée de l'homme, je me suis installé comme profession libérale de conseil. Cela pour faire vivre ma famille. Issu d'une famille modeste, je n'ai pas de fortune personnelle. Permettez-moi de rappeler que mon activité professionnelle de conseil a été dûment enregistrée et déclarée auprès des administrations fiscales et sociales.

Dans le contexte des affaires actuelles, la présentation de cet article et son titre laissaient planer une ambiguïté que je ne pouvais accepter. En effet, le droit à l'information ne doit pas bafouer le respect et l'honorabilité de toute personne parlementaire (ce qui est mon cas aujourd'hui) ou non (ce qui était mon cas en 1991).

Citée dans le même article, la Communauté urbaine de Lyon (COURLY) nous a demandé d'apporter les précisions suivantes :

Bien que la Communauté urbaine de Lyon ne dispose pas des documents dont vous faites état dans votre article, des recherches ont été effectuées dans ses services, à partir des éléments d'information publiés dans vos colonnes. Elles n'ont permis de relever aucun paiement de prestations ni aucune passation de contrat ou de marché en 1991, ni aucune autre année, entre la société FJM et la Communauté urbaine de Lyon. »

[Nous indiquions, dans l'article incriminé, que Michel Hannoun a reçu des honoraires de la société FJM Conseils, apparue comme l'une des bénéficiaires de détournements de fonds constatés au préjudice de l'entreprise Maillard et Duclos, une filiale du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez dont le gérant, Jean-François Donzet, a été mis en examen par le juge Philippe Assonion, de Bourg-en-Bresse. Nous rapportions une déclaration de M. Hannoun selon laquelle *« il n'y a eu ni manœuvre ni dissimulation,* [M. Hannoun] *ayant été payé par une société qui, à* [sa] *connaissance, n'a jamais travaillé pour Maillard et Duclos »*. Cependant, deux notes d'honoraires adressées à FJM Conseils par l'entreprise Michel Hannoun Conseils concernaient *« une intervention et assistance dans l'étude et le montage des différentes opérations de développement de la ville de Vénissieux »*. Celle-ci n'a pas trouvé trace de marchés conclus, en 1991, avec la société FJM Conseils ou avec son gérant, Jean-François Donzet, mis en examen par le juge d'instruction Philippe Assonion, ce qui vient à l'appui de nos affirmations. En outre, selon la précision que nous adresse, par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon, il apparaît que cette seconde collectivité territoriale, n'a trouvé aucune trace, elle non plus, de relations de clientèle, en 1991, avec la société FJM, à laquelle M. Hannoun a adressé trois autres notes d'honoraires, à propos d'une *« assistance dans la démarche, le montage et la recherche de partenariat de sociétés d'économie mixte dans le cadre de la COURLY »*. – G. B.]

SCIENCES

Confirmé par la firme américaine d'informatique

Un défaut de fabrication est détecté sur les microprocesseurs Pentium d'Intel

Un défaut de fabrication a été détecté sur certains des microprocesseurs de type Pentium commercialisés par la firme américaine Intel. Le problème a été révélé le 7 novembre dans une publication spécialisée par Thomas Nicely, un mathématicien de l'université de Lynchburg (Virginie). Un porte-parole d'Intel en a confirmé l'existence vendredi 25novembre, après que les informations de M. Nicely eurent été reprises par le *Wall Street Journal* et le *New York Times*.

Selon Intel, il s'agit d'un défaut mineur, détecté en juin et corrigé immédiatement. La compagnie n'a pas jugé utile de retirer du marché les microprocesseurs défectueux. En effet, a affirmé le porte-parole, en usage normal, ce défaut n'est susceptible d'entraîner une erreur qu'*« une fois tous les vingt-sept mille ans en moyenne »*. La compagnie n'accepte donc son remplacement que si l'utilisateur démontre qu'il a recours à des calculs poussés.

Des analystes cités par le *Wall Street Journal* estiment à *« au moins deux millions »* le nombre de puces affectées. Le problème est d'autant plus sérieux pour Intel que le défaut porte sur une partie du microprocesseur consacrée aux « opérations à virgule flottante », une capacité que la firme américaine avait précisément mise en avant pour prendre pied dans le domaine des « stations de travail » utilisées pour le calcul scientifique. Le *New York Times* affirme qu'au célèbre Jet Propulsion Laboratory de Pasadena (Californie), des ordinateurs équipés du Pentium ont été arrêtés par mesure de précaution.

DÉFENSE

En concluant un protocole d'accord

La DGSE et la DRM tentent de faire bon ménage pour mieux coopérer sur le renseignement militaire

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement militaire (DRM) viennent de signer un protocole qui vise à clarifier les responsabilités de chacun en matière de renseignement dit de sécurité. La conclusion de cet accord intervient au moment où François Léotard a décidé d'accentuer – en termes de crédits et d'effectifs – l'effort de renseignement au sein du ministère de la défense en 1995.

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement militaire (DRM) enterrent la hache de guerre. *Depuis sa création* en 1992, la DRM, qui est dirigée par un ancien de la DGSE, le général Jean Heinrich, s'est développée en marchant quelquefois sur les plates-bandes de la DGSE et en tirant profit d'une relative bienveillance de son autorité de tutelle, le ministère de la défense. Le « patron » de la DGSE jusqu'en juin 1993, Claude Silberzahn, qui considérait que son service avait tout à gagner à étendre ses missions hors du seul champ *des activités militaires, puis son* successeur, Jacques Dewatre, ont donc dû jeter les bases d'un protocole d'accord avec la DRM pour déterminer en commun un terrain d'entente entre les deux institutions et établir les modalités de leur future coopération. C'est ce qui vient d'être avalisé.

Préférant la complémentarité à la rivalité, le protocole spécifie la répartition des tâches, en donnant à la DRM la charge du renseignement de théâtre, c'est-à-dire le recueil et l'exploitation des informations tactiques sur les dispositifs de bataille étrangers, et en réservant, dans le registre stratégique, à la DGSE le renseignement extérieur dit « secret », obtenu au besoin de façon clandestine, voire illégale. La production proprement militaire de la DGSE est, en conséquence, de l'ordre de 20 % de ses activités globales, la majeure partie étant d'ordre géopolitique, financier ou bancaire, industriel, économique, technico-scientifique, sans oublier la connaissance des activités liées aux « mafias ».

De même, le protocole fixe les « interfaces », c'est-à-dire les instances où la production de la DGSE et celle de la DRM sont destinées à se recouper pour s'enrichir l'une au contact de l'autre. En revanche, la DGSE dis*pose en propre des moyens tech*niques d'interception radioélectrique, qui permettent aux dirigeants français d'être tenus au courant des communications gouvernementales à l'échelon mondial, et la DRM a accès, de son côté, aux moyens attribués à la brigade de renseignement et de guerre électronique (BRGE), qui est basée à Metz.

Davantage de crédits et d'effectifs

Cette clarification des rôles, qui devra s'apprécier à l'usage tant la compétition est vive entre la DGSE et la DRM, intervient alors que M. Léotard a décidé d'accélérer l'effort – crédits et effectifs confondus – en faveur du renseignement de sécurité. Dans un rapport rédigé au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, Jacques Golliet, sénateur Union centriste de la Haute-Savoie, relève que, sur les trois services *rattachés au ministère de la* défense, deux – la DGSE et la DRM – devraient être les grands bénéficiaires de cet effort, alors que le troisième service, la direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD), devrait voir ses activités davantage se stabiliser.

La DGSE, d'abord. Son budget officiel, qui s'établit à 1 264 millions de francs et qui n'inclut pas la part des fonds spéciaux du premier ministre en cas d'opérations extérieures à mener (1), est en hausse forte – de 10 % – quand celui des dépenses de l'Etat pour 1995 est limité à 1,9 %. La DGSE a été autorisée à engager son transfert sur le fort de Noisy-le-Sec (où de nouvelles constructions commenceront en 1996) pour un coût global de 1,6 milliard de francs. De même, d'ici à l'an 2000, cinq cents *civils* et deux cents militaires viendront renforcer ses effectifs, qui se montent à quatre mille agents.

La DRM, ensuite. Avec un budget total qui dépassera les 82 millions de francs (en hausse de plus de 7 % par rapport à 1994) et un effectif de mille cinq cent qua*rante personnes (dont cinq cent* cinquante dans l'administration centrale à Paris et à Creil), elle pourra en recruter trois cent trente autres entre 1995 et la fin de ce siècle. La DRM rassemble, d'autre part, les moyens propres aux trois armées en matière de renseignement d'origine électromagnétique et « imagerie ».

Enfin, M. Golliet note que la direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD), qui est chargée de protéger le renseignement au sein même des forces armées et des industries de la défense, devrait avoir un budget 1995 en baisse, passant à 75,4 millions de francs au lieu de 78,8 en 1994. Le sénateur souligne que la DPSD contribue aux économies demandées par l'Etat au fonctionnement des services publics.

A *l'instar de ses* collègues de la commission des finances à l'Assemblée nationale, qui ont réclamé que le secrétariat général de la défense nationale (SGDN) soit l'instance chargée en France de coordonner le renseignement (*le Monde* du 14 novembre), le sénateur demande instamment au gouvernement qu'il lance « *une réflexion approfondie* » sur ce thème précis et, du même coup, « *sur la place du renseignement dans le processus de décision des plus hautes autorités de l'Etat* ».

JACQUES ISNARD

(1) Les fonds spéciaux du premier *ministre sont évalués dans le budget pour* 1995 à environ 401,2 millions de francs, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 1994.

Un véhicule tout terrain pour les commandos français

L'armée de terre française expérimente, pour le besoin de ses commandos, un véhicule passe-partout d'intervention, à l'instar des « *buggys* » des forces spéciales americaines qui ont été popularisés par les chaînes de télévision durant la guerre du Golfe. Ce véhicule léger (une masse à vide inférieure à 1,2 tonne) et d'une autonomie d'un millier de kilomètres ressemble à l'ancienne Mehari dont on aurait démonté la carrosserie afin de lui donner l'apparence d'un 4 x 4 pour terrains accidentés.

Il s'agit, pour l'instant, d'un prototype unique, en cours d'approbation par les divers services techniques intéressés. Conçu au départ sur une idée soumise à la « mission innovation » au ministère de la défense, qui est chargée de promouvoir la créativité des personnels, ce véhicule est baptisé VLIIP, pour vehicule léger d'investigation et d'intervention *ponctuelle. Servi par trois* hommes, il est sommairement protégé, mais il emporte des armes lourdes d'infanterie et anti-chars.

Le VLIIP devrait, si la formule était retenue, armer en priorité les équipes spécialisées du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) stationné à Bayonne (Pyrénées Atlantiques). Ce régiment est *l'héritier des SAS britanniques* et il constitue l'unité-commando numéro un du commandement des opérations spéciales (COS), sous la seule autorité du chef d'état-major des armées. Le 1er RPIMa, un régiment interarmes composé de professionnels, est organisé autour d'une compagnie dotée de moyens de transmissions intercontinentales, directes et instantanées et de trois compagnies pour la *recherche aéroportée, les* actions spécialisées dans le combat en zone ouverte, en zone urbaine ou boisée et, pour les interventions secrètes, dans la profondeur du dispositif adverse éventuel.

MÉDECINE

Dans un rapport remis à Mme Veil

L'IGAS dénonce les incohérences de la prise en charge des jeunes autistes

Dans un rapport sur la prise en charge des enfants et adolescents autistes (1), remis lundi 21 novembre à Simone Veil, ministre des affaires sociales, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dénonce les incohérences du système devant bénéficier à ces jeunes malades.

« *Des conflits dévastateurs* », « *une concurrence anarchique* », « *une action administrative insuffisamment concertée* » : les inspecteurs de l'IGAS n'ont pas mâché leurs mots pour dénoncer les carences de la prise en charge des jeunes autistes en France. Ils proposent, pour y remédier, la mise en place de « *schémas régionaux d'action* », élaborés par les préfets de région « *en fonction de l'analyse des besoins et surtout des demandes non satisfaites* ». La mauvaise articulation des prises en charge – réparties entre les secteurs sanitaire et social – se révèle à l'origine de la plupart des dysfonctionnements constatés, et l'IGAS recommande un effort de cohérence entre les programmes d'action en faveur des autistes et « *la planification en santé mentale et celle qui peut être entreprise en matière d'enfance et d'adolescence handicapées* ».

Le prix de revient d'un enfant autiste en externat est estimé, dans ce rapport, à 200 000 francs par an. L'IGAS recommande que les crédits soient dégagés « *sur les deux enveloppes, sanitaire et médico-sociale* », et rappelle que « *des échanges sont possibles entre ces deux enveloppes* ». Elle s'inquiète également des liaisons « *inexistantes ou mauvaises* » entre les différents types d'institutions d'accueil : « *L'autiste pourra en souffrir et les progrès, souvent fragiles, qu'il aura pu faire pourront être compromis.* » Ce manque de cohésion est aggravé par le flou des données épidémiologiques. « *Si l'on s'en tient à la classification française*, assurent les auteurs du rapport, *le nombre d'autistes, pour la tranche d'âge 0-20 ans, serait de l'ordre de 7 350.* » Un chiffre qui avoisinerait les 14 000 personnes si la définition américaine, jugée « *très extensive* », était retenue, et atteindrait 60 000 personnes en incluant les plus de vingt ans. L'estimation « *la plus faible* » de l'incidence de l'autisme à la naissance serait en France de 4,9 pour 10 000.

Un diagnostic tardif et incomplet

L'IGAS a recensé environ 2 000 places affectees à des autistes dans les institutions psychiatriques et environ 2 200 dans le secteur sanitaire et médico-social, « *toutes institutions confondues* », soit une capacité globale de 4 200 places. Selon ses calculs, « *plus de 3 000 enfants et adolescents autistes ne bénéficieraient pas d'une véritable prise en charge* ».

On ne peut expliquer le mauvais fonctionnement du système sans évoquer les querelles doctrinales autour de l'autisme. Décrit pour la première fois en 1943 par le psychiatre allemand Léon Kanner, l'autisme infantile précoce voit s'affronter deux modèles explicatifs, l'un organique, l'autre psychanalytique.

Les tenants du premier considèrent le déficit de l'enfant, dit le rapport, « *comme acquis et, à partir d'un bilan de ses différentes capacités cognitives, souhaitent « éduquer » le mieux possible les capacités restantes* », grâce notamment à la méthode américaine TEACCH (Treatment and education of autistic and communication handicaped children), dont les résultats « *semblent être intéressants* ». Les pistes de recherches tant génétiques (la fréquence de l'X fragile est d'environ 8 % chez les garçons autistes) que biochimiques (les taux de sérotonine sont chez les enfants autistes toujours supérieurs à ceux des témoins appariés) sont passées en revue. L'IGAS insiste sur le manque de moyens dont disposent les chercheurs.

La seconde hypothèse a souffert du « *dogmatisme* » de certains analystes. Les rapporteurs estiment « *ni adroit, ni même fondé* » que « *les sentiments inconscients de culpabilité des parents soient alimentés par les maladresses de certains analystes selon lesquels la psychose des enfants réalise le fantasme inconscient des parents* ». Pour mettre fin à ce conflit, l'IGAS prône la pluridisciplinarité, envisage « *de constituer ou de reconstituer* » une unité de recherche sur la psychiatrie infantile. La France pourrait prendre l'initiative d'un colloque international sur l'autisme infantile.

L'IGAS dénonce encore le caractère souvent « *tardif* » du diagnostic d'autisme, pour lequel « *un bilan complet* » doit être effectué, ainsi qu'une discontinuité « *préjudiciable* » dans l'orientation et le suivi. Elle juge « *inacceptable* » la longueur des démarches imposée aux familles. Le rapport fixe l'objectif d'« *aboutir, dans quelques années, à un réseau national de sept à huit centres de diagnostic spécialisés dans l'autisme* ».

Pour les très jeunes enfants, le rapport conclut qu'il est « *préférable d'éviter les placements en institution* » et de privilégier « *une aide efficace à domicile* ». A partir de trois ou quatre ans, « *l'enfant devra être pris en charge dans des institutions se rapprochant du système scolaire* ». S'agissant des adolescents (12-18 ans), les inspecteurs de l'IGAS proposent de les accueillir dans des « *lieux de vie* ». « *Le problème du devenir des autistes atteignant l'âge adulte est l'un des plus graves* », affirment enfin les rapporteurs. La direction de l'action sociale a été chargée par Simone Veil d'un rapport sur ce sujet, en fonction duquel le ministre des affaires sociales devrait décider des mesures à prendre.

LAURENCE FOLLÉA

(1) *La prise en charge des enfants et adolescents autistes*, rapport n° 94099, IGAS, octobre 1994.

ÉDUCATION

Proviseurs au front

Suite de la première page

Kamikaze de banlieue ou grand-mère attentive façon Marguerite Gentzbittel, alias Mme le proviseur ? Les images se brouillent. D'où le désarroi, l'inquiétude.

L'explosion des effectifs, les exigences nouvelles des adolescents et de leurs familles, l'autonomie gagnée sur l'uniformité, la fin des modèles pédagogiques standard, les lois de décentralisation enfin, qui ont doté les lycées *de nouveaux partenaires généreux* mais plus exigeants, tout cela a radicalement transformé la fonction. Comme les enseignants, les proviseurs ont dû affronter la crise de croissance des lycées et les révoltes lycéennes. Ils ont, désormais, une politique à défendre, des comptes à rendre sur les réussites et les échecs des élèves, des « projets » à mener à bien et des structures à inventer. Un véritable espace de liberté, même si certains persistent à décrire une administration autoritaire et tatillonne.

A la dernière rentrée, 652 postes de *chefs d'établissements* n'ont pas trouvé preneur et parmi les reçus, les démissions sont fréquentes, particulièrement chez les mieux payés des professeurs, les agrégés, qui formaient autrefois les gros bataillons de chefs d'établissement. L'arrivée soudaine des proviseurs sur le petit écran ne doit pas faire illusion : trop prenant, trop complexe, le métier n'attire plus. Les proviseurs manifestent, dimanche, pour être mieux payés et pour que soient clarifiées leurs responsabilités en matière juridique. Une « première » historique qui traduit à la fois un désarroi, la naissance d'un métier nouveau et l'émergence *d'un sentiment collectif.*

CHRISTINE GARIN

La patronne des Francs-Moisins

Sa journée commence à 7 h 45 avec l'arrivée des élèves, se termine tard dans la soirée quand les couloirs sont vides. Dans son bureau qui n'a rien d'un sanctuaire, lieu de passage et de réunion, convivial lorsqu'elle s'autorise, le matin, un petit fond musical, « Madame le proviseur » détonne : agrégée quand les *mieux lotis des professeurs* boudent la carrière, femme quand on n'en trouve encore qu'un petit quart parmi les proviseurs, patronne d'un lycée professionnel, enfin, dans un type d'établissement qui reste un bastion très masculin.

A regarder Annie Tobaty sauter de coups de fil en réunions, arpenter les couloirs, entrer, comme chez elle, dans la salle des profs, donner son avis sur tout – l'expo sida de l'infirmière, le choix des fleurs à planter dans la cour et les problèmes d'absentéisme dans la terminale B5 –, on se rend compte, d'emblée, que le métier de proviseur n'est plus vraiment une sinécure.

Capitaine d'un immense bateau posé en lisière de la cité des Francs-Moisins, à Saint-Denis, « *une banlieue de la banlieue* », Annie Tobaty en est la preuve vivante : on choisit, aujourd'hui, d'être proviseur de *lycée ou principal de collège.* Et c'est encore plus vrai dans ce type d'établissement où l'on trouve, forcément, comme l'exige le « barème », les chefs d'établissement plus jeunes, recrutés récemment, donc passés par le moule d'un concours de recrutement et d'une formation qui n'existent que depuis 1988.

Professeur agrégée d'histoire, Annie Tobaty aurait dû, logiquement, rester dans son établissement « bon chic bon genre » de Villemonble, où elle a enseigné treize ans. Son premier poste, comme adjoint, a fait chuter sa fiche de paye d'*environ 4 000 francs.* Son logement de fonction au lycée Suger – mais encore faut-il accepter d'habiter aux Francs-Moisins – compense désormais *ce manque* à gagner. Car, comme proviseur, plus question d'heures supplémentaires, de rémunération pour l'accueil de stagiaires ou de primes de prof principal. En revanche, il faut être disponible, les permanences rognent sur les vacances, on travaille « *dans l'urgence* » avec la crainte permanente, surtout au début, « *qu'il arrive quelque chose* ». Mais il y avait chez elle l'envie de sortir de la classe, de faire autre chose, « *d'élargir [son] champ d'action* ».

« Combattre la fuite »

« *Nous n'avons ni foulards ni problème de sécurité, on ne peut pas tout avoir* », dit, dans un sourire, Mme le proviseur. La réunion de sauvetage d'une classe de BEP, qu'elle animera d'une main de fer, à l'heure du déjeuner, à la demande d'un *groupe de professeurs,* en dit long sur les vrais problèmes du lycee Suger : échec scolaire (30 % seulement de réussite dans certains BEP), élèves déscolarisés, absentéisme. « *Notre travail*, dit-elle, *dans un établissement comme celui-ci est de faire comprendre aux jeunes pourquoi ils sont la, de les aider à donner un sens à leur présence au lycée. Combattre la fuite, les recentrer, jour après jour, sur l'idée du travail.* » Tâche essentielle mais parfois peu gratifiante quand les échecs sont trop nombreux, se répètent année scolaire après *année scolaire.*

Hocine ne vient plus, il a même revendu ses livres, ne répond pas aux convocations. Il faut appeler la famille, convoquer un frère, une sœur. En échec complet après ses deux années de seconde, Omar est largué, dérive, joue les terreurs. Il sera convoqué, chez le proviseur, un samedi matin, ou sera exclu « *avec du travail et présence obligatoire au lycée, dans mon bureau* », pendant quel*ques jours, comme Marcel,* qui n'a jamais ni livres ni cahier ou comme Magdar, qui arrive tous les jours en retard.

Un lycée aux Francs-Moisins quand, pour 11 000 habitants, il n'y a ni bureau de poste, ni commissariat, ni centre commercial : la greffe n'était pas évidente. D'autant qu'il s'agissait de transférer les élèves et les enseignants d'un vieux lycée professionnel situé au centre de Saint-Denis. *L'objectif est, à terme,* de doubler le nombre d'élèves et d'accueillir, à partir du lycée professionnel, davantage de sections d'enseignement général. *Donc* des élèves qui viendront, en majorité, de la cité toute proche.

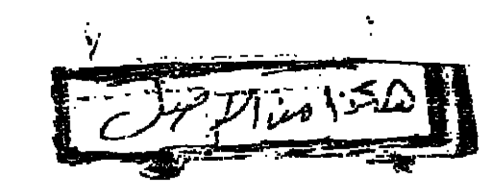
« Un démarreur, un aiguillon »

La greffe prend, visiblement. Le quartier a adopté son lycée. « *Suger, on n'y touche pas, c'est ce qui se dit, ici* », raconte avec fierté Annie Tobaty. Fermer pour protéger, ouvrir pour être intégré : la ligne de crête est mince. « *On m'a dit un jour : Vous avez bien « dealé » votre présence dans le quartier* », raconte-t-elle encore. Même si elle pose des problèmes difficiles de cohabitation dans l'établissement, l'embauche pour des tâches d'animation et de surveillance de jeunes de la cité, tres marginalisés, sur des *contrats* emploi-solidarité a servi de trait d'union. Comme l'ouverture de deux classes de « repréparation » au BEP, réservés à des jeunes en grande difficulté, élèves en perdition et déscolarisés, parfois, depuis plusieurs années.

« *Un proviseur, c'est un démarreur, un aiguillon,* résume Annie Tobaty. *Notre boulot, c'est de donner un sens aux initiatives, de les valoriser, de les faire entrer dans un projet commun. L'autonomie des établissements n'est pas un vain mot et c'est sans doute ce qui fait peur. Un établissement comme celui-ci est soutenu, aidé, nous avons des heures, des moyens. Mais l'administration est lointaine, elle n'ordonne plus comme autrefois, elle fixe un cadre qu'il faut remplir. On a parfois l'impression de perdre le sens de ce que l'on fait, de gérer de l'urgence, toujours de l'urgence, d'être emportée.* »

Ch. G.





Le Monde

HEURES LOCALES

LES HARKIS ENTRE RECONNAISSANCE ET RÉVOLTE

Les violences d'Amiens ont remis en lumière la situation d'une communauté dont l'intégration, trente ans après, n'est toujours pas pleinement assurée

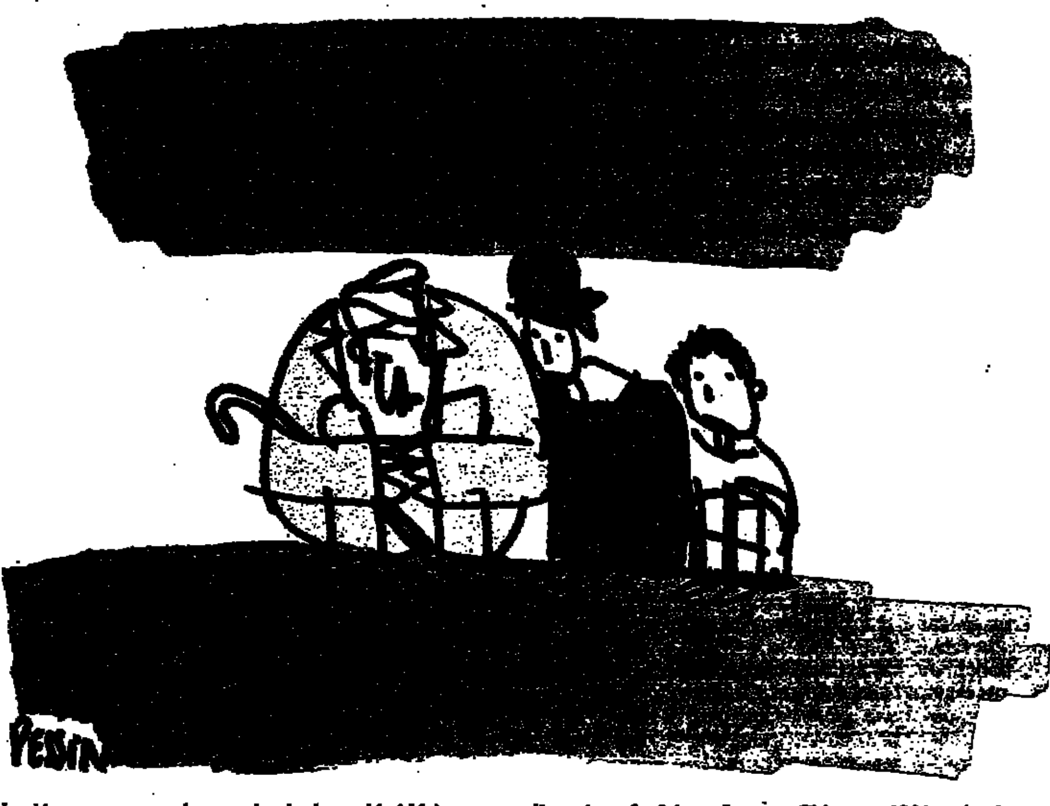
« *La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis.* » Trente-deux ans et bien des violences auront été nécessaires pour que ces quatre lignes contrites figurent au *Journal officiel*, marquant une reconnaissance officielle et tardive du drame des harkis. La loi du 11 juin 1994, qui s'ouvre sur cette formule, marque un tournant dans la déjà longue histoire des rapatriés d'Algérie.

Adoptée à l'unanimité des deux Assemblées (en l'absence des communistes à l'Assemblée nationale), ce texte constitue la première tentative législative pour traiter globalement les situations nées de l'abandon, par la France, des Musulmans qui avaient combattu à ses côtés en Algérie. Cette loi, votée à l'initiative de Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, entend ainsi solder la dette aussi bien morale que financière contractée à l'égard de ce qu'il faut bien appeler la « communauté » harkie, oubliée par l'histoire aussi bien en France qu'en Algérie.

Les rescapés des massacres qui ont suivi les accords d'Evian (quelque cent mille harkis victimes de représailles du FLN) ont été longtemps interdits de séjour en Algérie. Leur survivance même contredisait le mythe officiel du soulèvement national unanime contre le colonialisme français.

En France, la seule présence des harkis, de l'Aude au Nord en passant par les Bouches-du-Rhône et le Cher, suscite la mauvaise conscience, en rappelant le double abandon dont ils ont été victimes. Recrutés dans leur village, souvent sous la menace, utilisés pendant la guerre, la masse des harkis a été abandonnée aux représailles du FLN par l'armée française en 1962. Ceux qui ont pu s'embarquer en catastrophe vers la France ont été honteusement parqués dans des camps pendant plus de dix ans, jusqu'à ce que la révolte de leurs enfants fasse éclater le scandale de leur relégation et de leur oubli.

« *Le premier article de la loi est très important pour nous : jusqu'à présent, on ne savait pas où nous classer. Etions-nous des tueurs à gages ? Des mercenaires ? Les harkis ont cru en la parole de la France, ils ont défendu une cause avec loyauté pour finalement rester les dindons de la farce. La France ne leur a pas reconnu la qualité d'ancien combattant, et l'Algérie les a considérés comme des traîtres. Aujourd'hui, la loi reconnaît enfin le préjudice qu'ils ont subi en raison de leur engagement dans l'armée française* », commente Hamlaoui Mekachera, président du conseil national des Français musulmans qui affirme fédérer deux cents des quatre cent soixante-sept associations qui prétendent représenter les familles de harkis. « *La volonté ministérielle était très forte d'apporter une réponse globale à ce drame dont personne n'a lieu d'être fier*, commente-t-on en écho dans l'entourage de M. Romani. *Nous avons pu le faire dans un réel esprit de consensus.* »



La loi ne se contente pas d'un hommage tardif. Mise en œuvre à compter du 1er janvier 1995, en pleine période électorale, elle s'appuie sur un engagement financier de 2,5 milliards de francs, entre 1995 et 2000, qui permettra principalement d'accorder à quinze mille supplétifs ou à leurs ayants droit (beaucoup d'anciens harkis sont décédés) une « allocation forfaitaire » non imposable de 110 000 francs, qui complète les 60 000 francs en principe déjà perçus en application d'une loi de 1987. Cette somme est considérée par le gouvernement comme un solde de tout compte, comparable aux indemnités versées depuis 1978 aux pieds-noirs, mais dont les harkis n'avaient pas bénéficié, faute de titres de propriété en Algérie. Le nouveau texte complète aussi une réglementation existant, en accordant des aides pour l'acquisition d'un logement (80 000 francs) ou pour l'amélioration de l'habitat, ainsi qu'un « *secours exceptionnel* » en cas de surendettement consécutif à l'achat d'un logement. Enfin, un revenu minimum est instauré pour les veuves d'anciens harkis, soit 4 000 francs mensuels entre cinquante et soixante ans et 3 193 francs entre soixante et un et soixante-cinq ans.

Un sentiment d'humiliation

Les associations de harkis ont généralement salué l'effort du gouvernement tout en critiquant parfois son insuffisance : « *Ce n'est jamais suffisant : quel est le prix du petit sentier de mon enfance, des amis que j'ai laissés, des parents qui sont morts, du pays que j'ai perdu ?* interroge M. Mekachera. *Il reste que nous avons rarement été si bien considérés qu'en ce moment.* » Si une partie de la dette à l'égard des anciens hakis eux-mêmes est sur le point d'être apurée, trente-deux ans après, c'est sur le sort de leurs enfants que se concentre l'inquiétude. Régulièrement, des explosions de violence viennent rappeler l'exclusion totale dont certains sont victimes.

Elevés dans des camps fermés et contrôlés par des militaires français, scolarisés parfois dans des établissements-ghetto, traumatisés par le déracinement brutal de leurs parents, bien des descendants de harkis vivent des situations de chômage et de rejet social qui alimentent leur révolte (le chiffre de 70 % de jeunes au chômage est évoqué dans certaines cités) et les rapprochent des enfants de l'immigration.

Face à ce désarroi chronique des jeunes, la loi Romani ne propose qu'un replâtrage de mesures existantes (prime à l'embauche, aide à la création d'entreprise, bourses d'enseignement, réservation de logements sociaux) qui ont fait preuve de leur inefficacité. L'idée de réserver des emplois aux descendants de harkis, sur le modèle des « discriminations positives » pratiquées aux Etats-Unis en faveur des minorités, avait été agitée dans une proposition de loi déposée par Jacques Chirac en 1991 mais n'a pas été retenue. Cette mesure, réclamée par les intéressés comme la « seule solution » à leurs graves difficultés d'insertion, symbolise l'ambiguïté de leur situation. Revendiquant la nationalité française payée au prix fort par leurs parents et souvent contestée dans la réalité quotidienne, les jeunes n'en sont pas moins demandeurs d'un traitement spécifique considéré comme une forme de dédommagement. Pour eux, le drame vécu par leurs parents et les multiples mensonges dont ils ont été victimes sont loin d'être soldés.

« *Il aurait fallu des mesures plus radicales, un quota d'emplois réservés dans les administrations par exemple*, critique Michel Kerchouche, fils de harki, aujourd'hui ingénieur commercial. *Fondateur avec son frère Kader d'une entreprise d'informatique, il a cherché en vain d'embaucher des jeunes ayant la même histoire familiale.* » « *Les 50 000 francs proposés par l'Etat pour embaucher un enfant de harki sont moins intéressants pour nous, employeurs, que la prime et l'exonération de charges sociales prévues dans le droit commun des contrats de qualification*, explique Kader Kerchouche. *Nous avons nous-mêmes préféré recruter comme secrétaire une Française « de souche » plutôt que les filles de harki présentées par la préfecture, qui manquaient de formation.* »

Pour beaucoup de représentants de cette génération, la réhabilitation sociale des familles « harkies » passe non seulement par l'insertion dans l'emploi, mais aussi par une représentation politique. Selon ces jeunes, il est temps que les associations de harkis cessent d'être récupérés politiquement et acquièrent leur autonomie à l'égard des groupements de pieds-noirs qui leur ont longtemps servi de tuteurs, perpétuant des rapports coloniaux sans grands résultats concrets. Le vote de la loi Romani les encourage à constituer un « lobby » harki apte à contrôler sur le terrain la réalité des nouvelles promesses, à négocier avec les élus locaux et le gouvernement. Hacène Arfi, animateur de la violente révolte de 1991 à Saint-Laurent-des-Arbres, dans le Gard, et fondateur de la « coordination harka », est l'une des figures de proue de ce mouvement.

La revendication d'une implication « harkie » dans la vie civique fait donc son chemin sous la forme d'une campagne pour l'inscription sur les listes électorales, d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, voire de la présentation de candidats aux prochaines élections municipales.

Les flamèches qui continuent de s'allumer dans les quartiers déshérités habités par les familles de harkis, comme à Arles et à Amiens récemment, tendent à montrer cependant que les problèmes « harkis » pèsent d'un poids spécifique sur la crise des banlieues. Les récents événements d'Amiens au cours desquels des CRS sont intervenus dans un local associatif tenu par des enfants de harkis (*le Monde* du 17novembre), provoquant deux nuits d'affrontements, apparaissent comme des incidents symptomatiques du malaise des cités, aggravé par l'isolement particulier de cette communauté. Une telle « bavure » ne fait que renforcer le sentiment d'humiliation chronique d'une communauté trop habituée aux fausses promesses et aux distributions de décorations préélectorales pour vivre totalement à l'abri des coups de colère.

Philippe Bernard

Lire notre dossier page 15

A nos lecteurs

NOUS publions aujourd'hui le dernier numéro de notre supplément « Heures locales ». Le premier avait paru il y a exactement quatre ans, dans *le Monde* daté 18-19 novembre 1990. Pendant quatre ans, nous avons tenté de rendre compte aussi largement que possible de l'actualité régionale afin d'échapper au parisianisme qui menace inévitablement en France les journaux nationaux. La fidélité de nos lecteurs nous donne le sentiment d'avoir atteint, pour l'essentiel, l'objectif que nous nous étions fixé. Notre ambition est de franchir une nouvelle étape. Aussi souhaitons-nous que l'information régionale devienne désormais quotidienne.

La nouvelle formule du *Monde*, qui sera lancée le 9 janvier 1995, comprendra chaque jour au moins une page consacrée à la vie des régions françaises. Elle sera placée sous la responsabilité de la section « Territoires », nouvellement créée au sein de la séquence « France ». Nous n'aurons pas la prétention de rivaliser avec les journaux locaux, qui remplissent auprès de leurs lecteurs une irremplaçable mission de service, mais nous continuons de penser que de nombreuses expériences menées dans les collectivités locales sont de nature à intéresser les habitants et les responsables d'autres collectivités locales en un autre point du territoire français.

La disparition d'« Heures locales » ne signifie donc pas que l'information en provenance des régions ne sera plus traitée dans *le Monde*. Avec la participation active de notre réseau de correspondants, nous nous efforcerons chaque jour, pour l'Ile-de-France comme pour l'ensemble des régions françaises, de fournir une information de qualité, nourrie de reportages, d'entretiens, de portraits, d'illustrations concrètes, sur la vie régionale et, bien entendu, dans les premiers mois de 1995, sur la préparation des élections municipales.

Nous espérons que les nombreux lecteurs qui s'étaient attachés à notre supplément « Heures locales » trouveront, à partir du 9 janvier, le même intérêt aux pages « Territoires ».

LANGUEDOC-ROUSSILLON

LE PETIT POUCET DES EAUX

Dans l'Hérault, un entrepreneur obstiné vient d'arracher plusieurs marchés à la CGE

DÈS le début de 1995, 40 000 habitants de 24 communes du nord-est de Montpellier auront la bonne surprise de découvrir que le prix de l'eau va baisser. Ce « cadeau », ils le doivent à Marcel Gibily, président (UDF-PR) du syndicat d'adduction d'eau Garrigue-Campagne, par ailleurs conseiller général et maire de la commune de Teyran dans l'Hérault. M. Gibily vient, en effet, de se payer le luxe de retirer le marché de l'eau à la toute-puissante Compagnie générale des eaux (CGE), qui le détenait depuis 1974, pour le confier à une société familiale d'une centaine de salariés de Saint-Jean-du-Gard.

Lorsqu'il a pris la tête du syndicat en 1977, M. Gibily contestait déjà la décision de son prédécesseur, qui avait passé un contrat d'affermage de vingt ans avec la CGE, sans avoir lancé le moindre appel d'offres. Aussi, lorsqu'en 1992 la compagnie propose de prolonger son contrat de vingt-cinq ans, moyennant une baisse de 10 centimes du prix de l'eau et des travaux d'entretien sur le réseau, M. Gibily refuse. Pourtant, jusque-là, ses relations étaient bonnes avec la CGE. A l'invitation de cette dernière, il avait assisté à des congrès dans différents pays, et M. Gibily précise même que son gendre, au chômage, avait été embauché en 1994 par la CGE. Pourtant, tout cela n'influera pas sur la détermination de l'élu. Et en février, lorsque le problème du renouvellement du contrat se pose, un appel d'offres est enfin lancé.

Deux candidatures seront finalement retenues : celle de la CGE et celle de l'entreprise gardoise de Michel Ruas. Son premier gros contrat, M. Ruas l'avait obtenu en 1978, avec le syndicat d'adduction d'eau du Larzac, qui regroupe des petites communes rurales. A l'époque, il l'avait déjà enlevé à la CGE !

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin

Lire la suite page 14

TRANSPORTS

TGV SUD-ATLANTIQUE : L'UNION FAIT LA FORCE

Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine s'associent pour cofinancer cette infrastructure commune

CENTRE, Poitou-Charentes, Aquitaine : ces trois régions sont impliquées au premier chef dans la réalisation du TGV Aquitaine, prévu notamment par le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse approuvé au printemps 1991. Ce projet suppose le prolongement du TGV Atlantique de Tours vers Bordeaux et le sud de l'Aquitaine, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'amélioration des liaisons avec l'Espagne sur la façade atlantique. Les trois régions intéressées ont décidé de conjuguer leurs efforts pour accélérer la réalisation de cette liaison : elles viennent de constituer à cet effet une association TGV Aquitaine-Sud atlantique. Les élus régionaux de Poitou-Charentes ont été les premiers à entériner leur adhésion, début novembre.

Qu'espérer de cette mise en commun des prérogatives régionales ? Certes, le TGV relève plus de la compétence nationale que régionale. Mais la plupart des élus sont convaincus qu'une telle liaison constitue un « *enjeu majeur pour l'aménagement du territoire* » des régions traversées : et une occasion rêvée pour mieux s'insérer dans le nouvel espace européen. D'autant que les estimations effectuées par la SNCF créditent ce futur TGV d'un des meilleurs taux de rentabilité parmi les projets actuels. Sa réalisation dans les délais les plus courts n'en sera donc que plus profitable.

Mais les finances des régions ne sont pas élastiques. Il est donc *a priori* plus efficace de négocier à trois que tout seul avec les puissants partenaires obligés que sont l'Etat et la SNCF. D'où l'utilité de créer cette structure interrégionale capable de participer au financement du projet, des études à l'aménagement des rails, avant même qu'il soit possible d'avancer un échéancier précis.

L'adhésion au principe de l'association trouve toutefois ses limites. « *Nous souhaitons l'égalité de pouvoir au sein de l'association*, souligne Jean-Pierre Raffarin, président (UDF-PR) de la région Poitou-Charentes, *mais pas nécessairement la parité des financements au sein des régions traversées. Nous ne sommes pas non plus disposés aujourd'hui à laisser les collectivités territoriales les plus éloignées de Paris payer seules leur désenclavement. Alors que les collectivités les plus proches de Paris ont eu le TGV gratuitement* ». De son côté, Paul Fromonteil, élu communiste régional, rappelle au passage la décision de l'Union européenne de contribuer pour 500 millions de francs au TGV Est, vers Strasbourg et l'Allemagne.

Mais, à l'évidence, ce dossier reste avant tout la grande affaire de l'Aquitaine qui, dès le lundi 14 novembre, s'est franchement engagée dans l'association en débloquant une première somme de 3,8 millions de francs, à titre provisionnel, pour les premières étapes. Le président (RPR) de l'assemblée régionale d'Aquitaine, Jacques Valade, entend cependant prévenir tout risque de dérapage en soulignant que « *ce préfinancement ne conditionne en rien le montage financier définitif à arrêter entre les deux autres partenaires associés* ».

La région Centre, elle, n'a pas encore formalisé son adhésion. Il est vrai que le Centre est fortement sollicité par sa chambre régionale de commerce et d'industrie, qui souhaite ardemment remettre en selle les études préalables à la création d'un véritable TGV Centre-France jusqu'à Toulouse *via* Limoges.

Le débouché sur Toulouse assurerait aux régions traversées une ouverture vers le sud. Puis, à partir de la Ville rose, serait assurée une relation avec Bordeaux *via* le TGV Midi-Pyrénées et une relation vers la côte méditerranéenne, la vallée du Rhône, l'Italie et l'Espagne *via* le TGV Grand-Sud et le TGV Languedoc-Roussillon.

de notre correspondant à Poitiers
Alain Blanchard

FINANCES

LA LORRAINE SOLLICITE L'ÉPARGNE PUBLIQUE

La région a lancé un emprunt auprès de ses habitants, qui répondent favorablement

DEPUIS le 18 novembre, les Lorrains peuvent souscrire des obligations de 2 000 francs émises par leur région. Le conseil régional de Lorraine, présidé par Gérard Longuet (UDF-PR), a en effet décidé de faire appel aux épargnants locaux pour financer des équipements routiers et des universités. Sur l'emprunt obligataire de 200 millions de francs qu'il vient de lancer, 100 millions sont offerts aux particuliers. Cet emprunt, le premier lancé par une région, est émis sur dix ans, au taux actuariel de 8,18 %. Les souscripteurs percevront donc 163,60 francs d'intérêt chaque année, à partir de 1995. L'affluence qu'ont enregistrée, en quelques jours, les guichets du Crédit mutuel, du Crédit agricole, des Caisses d'épargne et de certaines banques régionales montre que l'opération a rencontré un vif succès.

C'est en juillet 1993, après avoir constaté que l'emprunt Balladur rencontrait un certain succès, que le conseil régional a l'idée de recourir à l'épargne de proximité. « *Un emprunt régional permettrait d'associer concrètement et directement les Lorrains au redressement de leur région* », suggère alors Gérard Léonard (RPR), premier vice-président du conseil régional.

Le conseil régional teste le projet auprès de la population, et constate qu'il reçoit un bon accueil : 65 % des Lorrains interrogés en février dernier s'y déclarent « *favorables* » (54 %) ou « *très favorables* » (11 %). 10 % seulement se disant « *opposés* » ou « *très opposés* », selon un sondage de la SOFRES (1). L'analyse des réponses montre que l'initiative plaît, quelle que soit la tranche d'âge, la catégorie socio-professionnelle et l'opinion politique. La part de bonnes opinions est maximale chez les cadres (73 %), suivis des employés (71 %), et moindre chez les commerçants et artisans (58 %). Elle est de 81 % chez les sympathisants de l'UDF, 71 % chez les électeurs socialistes, 67 % chez les électeurs RPR, et 52 % chez les électeurs communistes. Les deux principales raisons invoquées par les personnes interrogées sont le soutien à l'action de la région et la participation au développement économique.

Sous l'effet de l'euphorie que suscitent ces réponses et d'une certaine surenchère politique, le conseil régional prévoit de lancer, auprès du public, un emprunt de 1 milliard de francs. Au début de l'année 1994, il prévoit d'affecter 700 millions à la construction du futur TGV-Est et 300 millions de francs aux infrastructures routières et aux universités lorraines. Petit à petit, la région a revu ses ambitions à la baisse. Les incertitudes pesant sur l'évolution des taux d'intérêt et sur la liquidité de l'emprunt régional, qui devait être coté sur le second marché, n'ont pas été les seuls freins. Dans le climat politique et économique actuel, la région a décidé de jouer la carte de la prudence.

Un coup de pouce pour la notoriété

Les élus se sont demandé, en outre, si recourir à l'épargne populaire ne serait pas plus coûteux et plus lourd à gérer que de souscrire un emprunt classique. A la veille de la session plénière de juin, la question a même pris un tour polémique, et Gérard Braun (RPR), l'un des vice-présidents, s'est demandé : « *Ce dossier vaut-il la peine de prendre le risque de diviser la majorité du conseil ?* »

Invité par Gérard Longuet à clarifier le débat, Pierre Richard, président du Crédit local de France, a indiqué qu'un emprunt obligataire donnerait un coup de pouce à la notoriété de la Lorraine, et serait un peu moins cher qu'un emprunt classique. Il n'a pas levé toutes les inquiétudes, certains élus affirmant qu'ils refusaient « *d'endetter les Lorrains pour les rendre célèbres* ».

Au terme d'un débat passionné, les conseillers régionaux ont finalement décidé de ramener à 200 millions de francs l'emprunt obligataire devant être émis cette année, et de limiter à 100 millions la part offerte au public. Cette somme permettrait de financer des infrastructures routières et universitaires (Metz et Nancy). Dans l'état actuel de la réflexion, il n'est plus envisagé de financer la construction du TGV-Est par l'épargne publique.

La région a fait évaluer sa situation financière par l'agence de notation Standard & Poor's, qui lui a attribué la note « AA ». « *Cette note se fonde sur la solidité financière de la région, confortée par d'importantes marges de manœuvres fiscales et l'amélioration économique locale. Elle tient également compte de l'endettement de la région, qui, bien qu'en augmentation, demeure raisonnable* », explique l'agence.

En proposant un taux de 8,18 %, la région affirme que son emprunt est aussi attractif que les autres prêts émis sur les marchés financiers. Elle juge qu'il n'entraîne pas de dépenses inutiles pour la collectivité, son coût (8,55 %) étant comparable à celui d'un emprunt classique. Du succès de cette expérience dépendra le lancement ou non d'autres tranches dans les années à venir.

de notre correspondant à Metz
Jean-Louis This

(1) Sondage réalisé du 10 au 12 février 1994 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatives de la population lorraine âgées de dix-huit ans et plus.

POINT DE VUE

DÉCENTRALISATION ET CORRUPTION : LIAISONS DANGEREUSES

Les fédérations FO des personnels de préfecture et CFDT des fonctionnaires territoriaux et du ministère de l'intérieur ne sont pas d'accord avec Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes qui, dans un entretien publié par « Heures locales » (« le Monde » daté 16-17 octobre) estimait que la décentralisation n'avait pas provoqué la corruption. Le syndicat FO a adressé une lettre à M. Joxe pour contester la teneur de certains de ses propos. Nous publions ci-dessous un point de vue de la fédération Interco CFDT, qui répond également à un article publié dans nos colonnes par François Grosrichard sur le même thème (« le Monde » daté 9-10 octobre).

par Michel Angot

CERTES, la décentralisation, née des lois Defferre de 1982 et 1983, n'a pas créé le phénomène de corruption, mais il faudrait être bien myope et dur d'oreille pour oser soutenir qu'elle n'en a pas favorisé le développement ! Il y a près de deux ans, c'est bien *le Monde* qui évoquait, dans son édition du 7 février 1993, le rapport « L'âge de raison », établi par un groupe d'experts dans le cadre de la préparation du XIe Plan, qui tentait un premier bilan de dix ans de décentralisation...

Ce rapport dénonçait sans ambage l'excès de pouvoir des dirigeants locaux par défaut de contrepoids, en constatant que les contrôles (financiers, politiques ou juridiques) étaient restés notoirement insuffisants (« *le contrôle de légalité présente, après dix ans, un bilan décevant.* ») Or si M. Joxe, en tant qu'ancien ministre de l'intérieur, admet l'insuffisance du contrôle de légalité (« *c'est une pierre dans mon jardin* »), il trouve de bien curieux arguments pour expliquer une telle carence. Contrairement à ce qu'il affirme, les fonctionnaires du contrôle de légalité ne sont pas particulièrement « *hésitants* » ou victimes d'une brutale « *baisse de moral* », lorsque l'on voit la suite donnée par leurs supérieurs – c'est-à-dire les préfets – à certains dossiers instruits par ces services.

Un « troc» inacceptable

Car, bien souvent, ces dossiers font l'objet d'« *arrangements* » (les intéressés préférant parler de « *négociations* ») entre le préfet et l'élu local épinglé. Des procédures instruites pour recrutement illégal, manque de clarté d'un acte administratif, nomination, promotion ou avancement irréguliers... peuvent être abandonnées contre un engagement de l'élu à inscrire une participation de sa collectivité dans un domaine qui importe particulièrement au représentant de l'Etat dans le département !

Et même si certains de ces engagements le sont souvent pour une « *bonne cause* » (emploi, logement, RMI), ils n'en demeurent pas moins inacceptables, émanant du responsable du contrôle de légalité, principal contrôle *a posteriori* des actes administratifs des élus locaux.

Ainsi, non seulement la décentralisation a favorisé le développement de graves irrégularités au sein de certaines collectivités locales, mais encore elle a généré chez ceux qui ont en charge de contrôler en amont ces irrégularités, de drôles de pratiques de « *troc* » épicier...

Au lieu, donc, de défendre aveuglement les lois Defferre de décentralisation sans voir les effets pervers qu'elles ont pu générer en douze ans, et qu'illustre la multiplication des récentes instructions visant tant d'élus, l'ancien ministre de l'intérieur aurait peut-être dû s'interroger sur ce curieux paradoxe : pourquoi, dans les quelque soixante cas d'instructions mettant actuellement en cause des élus locaux, le préfet n'est-il pas intervenu ? N'aurait-il rien vu, rien su, rien remarqué ? Ses services de « *contrôle de légalité des actes administratifs* » n'auraient-ils pas fait leur travail ? Ou bien les rapports de ces services auraient-ils été classés sans suite ? Comment interpréter le fait qu'aucune de ces affaires n'ait été déférée (ou même menacée de l'être) aux tribunaux administratifs ?

Nul ne doute que les réponses de l'ancien ministre de l'intérieur à ces quelques questions auraient pu intéresser l'actuel président de la Cour des comptes...

▶ Michel Angot est fonctionnaire territorial, secrétaire général du syndicat Interco CFDT du Val-de-Marne.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Bassins d'emploi.** – Le comité de liaison des comités de bassin d'emploi, que préside Gérard Delfau (PS), sénateur de l'Hérault, organise un colloque intitulé « Le local en questions », jeudi 15 décembre, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Des chercheurs, notamment, s'interrogeront sur le rapport entre la mondialisation de l'économie et la recherche de solutions à l'échelon local.
▶ Rens. : (16-1) 47-70-41-58.

■ **Fonction publique territoriale.** – L'Institut d'études politiques de Paris organise un séminaire sur le droit et le contentieux de la fonction publique territoriale, du 17 au 20 janvier 1995, à Paris. Cette formation, qui s'adresse aux responsables des services juridiques ou contentieux des collectivités locales, aux agents du contrôle de légalité préfectoral et aux cadres territoriaux chargés de la gestion du personnel, sera placée sous la direction d'Henri Toutée, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Après un bref rappel des fondements de la fonction publique territoriale, la plus grande partie du séminaire sera consacrée à l'examen des actes de gestion donnant lieu à contentieux : recrutement, reclassement, intégration des agents dans les cadres d'emploi, évolution de la rémunération.
▶ Rens. : (16-1) 44-39-07-55.

■ **TVA.** – Le Forum du développement local organise un stage sur la TVA des collectivités locales, le 24 janvier 1995, à Paris. Quelles sont les conditions du remboursement de la TVA et comment évolue le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ?
▶ Rens. : (16-1) 53-68-76-76.

PUBLICATIONS

■ **Le conseil municipal.** – Jean-Luc Varin, ancien journaliste spécialiste des collectivités locales, vient de publier un ouvrage intitulé *le Conseil municipal, le maire et ses adjoints.* Véritable manuel d'initiation aux institutions communales, ce livre s'intéresse aux élus, à leurs collaborateurs directs et aux citoyens se préparant à assumer des responsabilités au sein d'un conseil municipal.
▶ *Le Conseil municipal, le maire et ses adjoints*, de Jean-Luc Varin, 108 pages, 60 francs ; Les Editions de l'Atelier/Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, 75013 Paris.

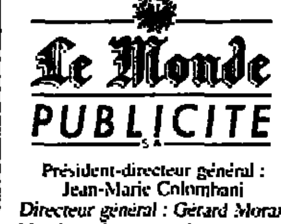
■ **Portraits de maires.** – Dans un livre intitulé *Voyage au pays des maires*, Bénédicte Boyer, journaliste au *Courrier des maires*, spécialiste en finances locales, brosse le portrait de plusieurs premiers magistrats : celui du « maire-troisième République », du « maire technocrate », du « maire tranquille » ou du « maire à éclipses ». De vrais élus servent de modèles, tels Jean-Pierre Chevènement (MDC), maire de Belfort, député et ancien ministre, Paul Loridant (PS), maire des Ulis (Essonne) et sénateur, ou Alain Bayrou (UDF), maire de Briançon (Hautes-Alpes). On peut regretter que leur étiquette politique ne soit pas précisée. Seul, le portrait du « maire mégalomane » n'est tiré d'aucun exemple particulier, l'auteur n'ayant sans doute voulu froisser personne. Des fiches techniques accompagnent les descriptions.
▶ *Voyage au pays des maires*, de Bénédicte Boyer, 226 pages, 120 francs, Le Cherche-Midi éditeur, 23, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.



Le Monde PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Ouvrir de nouvelles voies à la circulation automobile : un mal nécessaire ?

AUTOROUTES DES VILLES ET ROUTES DES CHAMPS

Certains élus préféreraient ouvrir des axes rapides en pleine campagne plutôt que dans des zones déjà urbanisées

LE tracé de nouvelles autoroutes ou le bouclage des voies existantes provoque, régulièrement, la protestation des riverains, mais aussi celle des élus ou des écologistes. Les uns préconisent le passage en souterrain, d'autres préfèrent les voir construites en tissu urbain pour sauvegarder les espaces verts encore épargnés. Mais beaucoup s'interrogent : *« Faut-il privilégier l'économie des champs face à l'économie des villes ? »*, quitte à remettre en cause les classements en espace naturel de certaines zones.

C'est le cas pour le prolongement de l'autoroute A 12 dans les Yvelines, pour lequel Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a choisi, le 1er octobre 1993, un tracé en milieu urbain traversant les villes du Mesnil-Saint-Denis, de La Verrière et de Coignières. Dénonçant *« l'égoïsme des nantis »*, une dizaine d'élus de différents partis demandent le déclassement partiel du vallon du Pommeret, en haute vallée de Chevreuse, une vallée bordée de coteaux qui devait être traversée par le viaduc de la future autoroute. Les propriétaires terriens s'étaient mobilisés pour faire classer l'endroit, évitant ainsi toute construction future.

Pour le maire de La Verrière, Pierre Sellincourt (PC), *« c'est un classement scandaleux imposé clandestinement par le lobby de la vallée de Chevreuse. Au lieu de filer en rase campagne, le nouveau tracé passe à proximité d'un collège, d'un centre de gériatrie et d'un hôpital psychiatrique, tout cela pour protéger une seule famille liée à l'industrie de l'armement et propriétaire de la plupart des terrains du Pommeret »*. Les élus et les associations favorables à la construction *« d'urgence »* de cette autoroute, pour désenclaver la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, construite sans la moindre augmentation de la desserte autoroutière du secteur, préconisent un troisième tracé *« qui effleurerait le vallon »*.

Eviter la dégradation du paysage

En échange des 5 hectares de terrain que nécessiterait cette variante, ils proposent de faire classer 300 hectares des bois de la Mérantaise à Trappes. Il n'entendent pas voir massacrer une partie de la vallée de Chevreuse mais estiment que ce tracé *« est moins nuisant »* que celui en site urbain, *« à condition que la traversée du vallon du Pommeret s'effectue selon les techniques utilisées par l'autoroute A 40, entre Nantua et Genève »*. Ils rappellent que la version par les champs est trois fois moins onéreuse que celle par les villes. Pour eux, *« l'écologie des villes vaut bien celle des champs »*.

Un principe auquel adhère Pierre Cardo (UDF-PR), maire de Chanteloup-les-Vignes, opposé à l'actuel tracé de l'autoroute A 184 entre les Yvelines et le Val-d'Oise qui doit permettre le bouclage de la Francilienne. Il préférerait le voir réaliser plus à l'ouest, loin des zones urbanisées, même si cette hypothèse, rejetée par les élus du Val-d'Oise, suppose un parcours plus long. Mais le dossier est en attente.

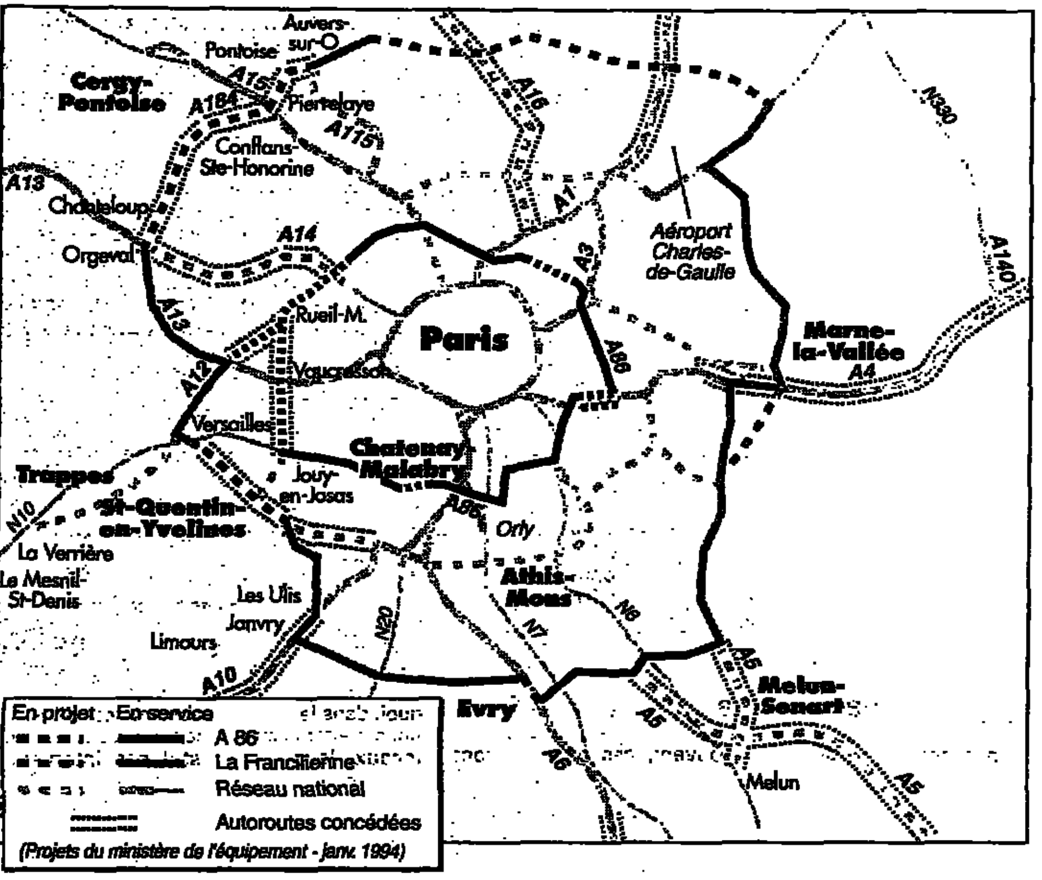
En petite couronne, les options sont moins nombreuses et les voies de circulation, comme c'est le cas pour le bouclage de l'A 86 à l'ouest, doivent s'insérer dans le tissu urbain. A Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), après quinze ans d'opposition à l'A 86, le maire, Jacques Baumel (RPR), a obtenu la couverture de certaines portions de la rocade dans sa commune, même si à l'entrée des deux tunnels qui, sous la colline de la Jonchère permettront aux automobiles de rejoindre les Yvelines, le péage sera à l'air libre. Si les tunnels sont, pour certains, une solution à la dégradation du paysage, les avis ne sont pas unanimes selon que l'on se situe à une extrémité ou à l'autre de l'ouvrage. Ainsi, les écologistes de Bailly (Yvelines) s'inquiètent de la réalisation du tunnel entre Rueil et l'autoroute A 12, préoccupés par l'arrivée d'un trafic plus important. Ils réclament la mise en place de protections pour que le confort des uns ne se transforme pas en cauchemar pour eux.

D'ailleurs, beaucoup d'opposants à la solution retenue pour le bouclage de l'A 86 défendaient un autre dossier, baptisé « Ile-de-France 2000 », dont la caractéristique principale était qu'il ne passait pas chez eux, comme l'avoue le maire de Vélizy, Raymond Loisel (RPR). Même dans les secteurs où l'autoroute existe déjà, certaines modifications déclenchent des tempêtes. C'est le cas à Châtenay-Malabry, où, depuis l'ouverture du tunnel de La Croix-de-Berny, au mois de septembre, le maire, Jean-François Merle (PS), réclame la création d'un nouvel échangeur pour desservir sa ville et la disparition d'une circulation de transit provenant du département de l'Essonne. Une démarche que n'apprécie pas le maire de Verrières-le-Buisson (Essonne), Bernard Mantienne (div. d.), qui redoute que cet échangeur, en bordure de sa commune, n'apporte une circulation plus intense dans sa ville.

Face à la montée en puissance des opposants aux infrastructures routières et autoroutières, le combat mené par les riverains de l'autoroute A 14, entre Orgeval (Yvelines) et la Défense, dans les années 80, semble appartenir à l'histoire ancienne. Pourtant, à l'époque, le maire de Saint-Germain-en-Laye, Michel Péricard (RPR), avait menacé de faire barrage de son corps pour que les bulldozers ne mutilent pas *« l'une des dernières grandes forêts d'Ile-de-France »*, ou ne massacrent la terrasse dessinée par Le Nôtre. Le président de la République avait même fait le déplacement, le 2 mai 1990, pour se rendre compte des dégâts que causerait la réalisation d'un échangeur en pleine forêt. *« Si on laisse faire, ils construiront partout »*, avait déclaré le président avant de demander au gouvernement de faire disparaître cet équipement des plans. Moins chanceux, les habitants du Mesnil-le-Roi et de Carrières-sur-Seine, qui protestaient contre le franchissement de la Seine par deux viaducs, n'ont pas obtenu satisfaction pour un passage sous le fleuve.D'allongement de protections phoniques et de couvertures en abaissement du niveau du tunnel sous la terrasse de Saint-Germain, les travaux sont en voie d'achèvement, et le concessionnaire plante actuellement 227 000 arbres dans des endroits où la végétation avait disparu depuis longtemps. Seule subsiste une interrogation dans la plaine de Montesson (Yvelines), où la création d'un échangeur inquiète les défenseurs de l'environnement.

Les défenseurs de l'environnement prêchent pour un développement des transports en commun, alors que les autres ne contestent pas la nécessité de construction d'autoroutes nouvelles, à condition qu'elles soient le plus éloignées possible de leur territoire. Un territoire sur lequel les élus, de création de zones pavillonnaires en zones artisanales, industrielles ou commerciales, ont contribué à augmenter la circulation automobile, les Franciliens utilisant de plus en plus la voiture pour leurs déplacements. Même le samedi, lorsqu'ils vont manifester contre la création de voies nouvelles...

Jean-Claude Pierrette



Essonne : front commun contre la liaison A 6-RN 6

« S'il faut manifester avec la population, nous devons le faire. Nous avons déjà trop tergiversé ! » L'heure est, de nouveau, à la mobilisation pour les élus des quatre communes du nord de l'Essonne (Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Morangis et Paray-Vieille-Poste) les plus menacées par le projet de liaison routière reliant l'autoroute du Soleil (A 6) à hauteur de Chilly-Mazarin à la RN 6 au niveau de Montgeron. L'idée de relier ces deux axes est déjà ancienne et la chronique de ce dossier est truffée de rebondissements, de virages à 180 degrés, mais surtout d'espoirs déçus pour les responsables politiques de tous bords, hostiles, dès l'origine, à cette réalisation.

Le tracé est couché sur le papier depuis 1972. Sur les cartes, il a d'abord figuré comme un des tronçons du troisième boulevard périphérique (A 87) dont la réalisation était envisagée avant qu'il ne se mue en « boulevard urbain ». Pour autant, l'essence du projet n'a guère varié : il repose sur la nécessité de disposer d'une voirie rapide à grand gabarit pour faciliter l'acheminement du trafic entre l'est et l'ouest de l'Essonne et améliorer le franchissement de la Seine.

Une zone déjà traumatisée

En 1979, après une enquête publique « bâclée » – selon ses adversaires – cette infrastructure est déclarée d'utilité publique et les emprises gelées. Depuis, elles le sont toujours, et le projet reste inscrit au schéma d'aménagement de l'Ile-de-France. Trois fois, pourtant, les maires du secteur ont bien cru toucher au but. *« L'Etat persiste, en dépit des décisions de plusieurs ministres, Charles Fiterman en 1983 et Jean-Louis Bianco en 1992, et d'un premier ministre, Pierre Bérégovoy, en mars 1993 »*, assure Marie-Noëlle Lienemann, maire (PS) d'Athis-Mons.

Pourtant, ce combat obstiné ne se solde pas par un échec sur toute la ligne. Les opposants au projet ont ainsi obtenu un déplacement du tracé vers le nord et donc son passage à l'intérieur du périmètre de l'aéroport d'Orly, ce qui l'éloigne des zones très urbanisées. Par ailleurs, la voie rapide passera en souterrain dans la partie sensible du coteau d'Athis-Mons qui fait face à la Seine. Ces « lots de consolation » donnent aussi des raisons d'espérer : *« Avec ces décisions, qui entraînent notamment le* [passage] *sous les pistes d'Orly, la liaison va coûter beaucoup plus cher, ce qui en recule l'échéance. D'ailleurs, son financement n'est pas inscrit au XIe Plan »*, souligne Mme Lienemann.

Les élus entendent mettre à profit le temps gagné pour obtenir l'abandon définitif du projet, quelle que soit sa forme, et la levée des emprises de l'ex-A 87. En deux décennies de contestation, les opposants ont eu tout le loisir de fourbir leurs armes. La défense de l'environnement en est une, surtout dans une zone géographique déjà traumatisée par son voisinage avec Orly. *« On peut redouter de nouvelles atteintes à l'environnement, que nous jugeons inadmissibles*, s'alarme Marcel Coupry, maire adjoint (PS) de Chilly-Mazarin. *Ainsi, sur les plans, à la jonction avec l'autoroute A 6, il est dessiné un immense entonnoir, comme si l'on prévoyait une barrière de péage, et tout cela à proximité d'une résidence qui subit déjà les nuisances de l'autoroute. »*

Les maires contestent également l'utilité de la liaison. L'étude des déplacements sur le réseau routier dans le nord-est de l'Essonne, réalisée dans la perspective du futur « boulevard urbain », les a renforcés dans leurs convictions.

Mais ressasser les mêmes arguments ne servira sans doute à rien, si, dans le même temps, la pression ne monte pas d'un cran. Tout y pousse les élus, l'immobilisme des pouvoirs publics autant que l'approche des élections municipales. *« Il faut affirmer une opposition radicale de principe et former un véritable front commun »*, tempête Guy Tréhin, maire (div. d.) de Morangis, qui souhaite, pour sa part, que les conseils municipaux de toutes les villes adoptent une motion commune.

D'autres formes de mobilisation devraient être discutées au sein du Syndicat intercommunal d'études et de projets (SIEP) nord-Essonne que préside Jacques Chastel, maire CDS de Viry-Châtillon, une agglomération qui ne serait pas directement touchée. *« L'Etat n'a pas les moyens de financer l'opération, ce qui nous laisse un répit. Mais à tout moment le projet peut intéresser des investisseurs privés... »*, soupire Marie-Noëlle Lienemann.

Patrick Desavie

YVELINES

PEUGEOT ASSURE LA PÉRENNITÉ DE SON IMPLANTATION A POISSY

La mise en chantier d'un nouvel atelier de peinture doit mettre un terme aux rumeurs de fermeture de l'usine

LA firme automobile de Sochaux a choisi d'améliorer les performances du *« site-pilote »* de la 306, un modèle voué à une grande longévité. La société a mis en chantier dans son site de Poissy, au début du mois d'octobre, un atelier permettant la technique de la peinture à l'eau, aussi performante mais moins polluante que les peintures à base de solvants chimiques. Cette modernisation ne se traduira pas directement par des embauches, puisqu'il s'agit de remplacer les cabines de peinture actuelles. Mais le chantier, d'un coût de 2 milliards de francs, sera réalisé en partie par des entreprises locales, s'ajoutant aux 100 millions de francs annuels injectés dans l'économie locale par le recours à la sous-traitance et à une somme équivalente de taxe professionnelle. Depuis près d'un siècle, le cœur de Poissy bat au rythme de celui de l'industrie automobile. En 1938, l'américain Ford a succédé au petit constructeur français arrivé au début des années 1900, Gringoire. Rien d'étonnant à ce que la population réagisse aux soubresauts économiques et sociaux d'une entreprise au passé riche. *« Poissy est aujourd'hui ce qu'elle est grâce à Peugeot »*,constate Joseph Tréhel, ancien maire communiste de la ville (de 1981 à 1983) mais aussi ancien salarié de l'entreprise.

En août, le simple oubli du nom de Talbot (la dénomination officielle de l'usine est toujours SNC-Talbot) sur les feuilles de salaire, dont le traitement informatique venait d'être modifié, avait ravivé les rumeurs d'une fermeture possible d'un site marqué par les grèves de fin 1981, puis de l'hiver 1983-1984. *« La direction avait effectivement brandi la menace d'une fermeture pour décourager les grévistes »*, convient Daniel Eymery, directeur de l'usine.

En fait, si un abandon du site avait dû être programmé, il l'aurait été entre 1978 et 1981, lors du rachat par Peugeot de Chrysler-Europe, dont faisait partie Talbot. *« Nous avions hérité d'un appareil industriel inadapté aux contraintes de fabrication. En 1981, le second choc pétrolier a eu raison de la rentabilité de l'usine. La gamme Talbot n'étant ni complète ni homogène, nous avons décidé la fusion avec Peugeot. »* Une fusion qui s'est accompagnée, fin 1983, de mille neuf cents licenciements.

Six milliards de francs d'investissements

L'onde de choc aura mis une décennie à se résorber. *« Pourtant, depuis le lancement de la 309 en 1985, nous avons réalisé plus de 6 milliards de francs d'investissements à Poissy »*, calcule M. Eymery. *« Le seul risque a existé lors du rachat de l'usine par Peugeot »*, assure M. Tréhel. *« Par la suite, je n'ai jamais pris au sérieux les menaces de la direction. L'opposition de droite avait dramatisé la situation, en clamant qu'à cause de la grève l'usine fermerait. »* Indépendamment du soutien apporté aux grévistes par le maire communiste lors des deux conflits, la direction a toujours été suivie dans ses projets de développement par les élus, quelle que soit la couleur de la municipalité. *« En 1982, juste après la première grève, j'ai fait modifier le plan d'occupation des sols pour permettre la construction de nouveaux bâtiments sur des terrains proches du centre-ville »*, rappelle M. Tréhel. Son successeur, Jacques Masdeu-Arus (RPR), en convient, précisant qu'en tant que chef de file de l'opposition il s'était retrouvé d'accord avec son adversaire sur ce dossier.

La construction du futur atelier de peinture (425 mètres de long et 25 mètres de haut), sur une partie de l'emprise de Peugeot (170 hectares dont 40 sont couverts) traversée par une route départementale, qu'il faudra dévier, a bénéficié de la même compréhension, *« dans les limites du raisonnable »*. Le bâtiment sera plus élevé que les autres, mais l'absence de cheminées et d'intallations de ventilation facilite son insertion urbaine. La situation excentrée de l'usine, dont le territoire est nettement délimité – par la Seine d'un côté et la voie ferrée de l'autre –, permet à Poissy d'échapper à l'image de « cité industrielle ». Au point que des enquêtes réalisées auprès de la population pisciacaise témoignent d'une certaine « distance » entre les habitants et une industrie locale presque centenaire. *« L'usine rayonne plus sur la commune aujourd'hui que par le passé »*, estime M. Masdeu-Arus. Des vingt-sept mille salariés de 1974, il n'en reste que dix mille. Ils vivent à Poissy pour près de la moitié, la société disposant d'un contingent de plus de trois mille logements sociaux. *« Par le passé, beaucoup d'ouvriers vivaient en dehors du département, à Dreux et à Chartres. Ils sont actuellement mieux intégrés à leur environnement social »*, remarque le maire, dont le *« premier souci a été, dès 1983 de diversifier le tissu économique et d'ouvrir une trentaine d'hectares à d'autres activités »*.

Le Technoparc de Poissy a pris place à côté de l'usine dont il accueille l'un des principaux fournisseurs. Si le maire parle d'*« une bonne adéquation entre le centre de production et son environnement »*, le directeur admet ne pas être *« très acteur de la vie de la cité, sauf au travers de l'association sportive »*. Chaque année, l'Association socioculturelle d'Automobiles Talbot (ASCAT) organise une fête ouverte à tous, contribuant ainsi à l'animation de la ville. Depuis peu, les jeunes des HLM de la Coudraie peuvent aussi profiter en août des installations sportives de l'ASCAT. Ce qui permet d'évoquer la « convivialité » qui agrémente un mariage, lontemps assombri par le souvenir du conflit de 1984, entre la ville et son usine.

Pascale Sauvage

FRANCHE-COMTÉ

LE GRAND CANAL RHIN-RHONE DIVISE LA MAJORITÉ

La décision de M. Balladur d'achever la liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée est de plus en plus contestée

EN Franche-Comté, la décision de M. Balladur de confier à une société constituée à parité par EDF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) la mission de mener à bien la réalisation du canal Rhin-Rhône, *« au plus tard en 2010 »* (*le Monde* du 10 novembre), relance un débat qui dure depuis plus de vingt ans. A l'origine menée essentiellement par les écologistes, l'opposition gagne du terrain. Pour avoir choisi d'annoncer aux collectivités, par un simple communiqué et sans consultation préalable, qu'elles participeraient au financement des travaux, l'Hôtel Matignon y aura contribué en ajoutant le ressentiment au doute. On n'en est certes pas encore à voir des élus de droite manifester sous les banderoles des comités de liaison anti-canal (celui de Besançon a été réactivé le 17 novembre). Mais les récents débats au conseil régional ont relégué aux oubliettes l'unanimité de la majorité régionale sur laquelle Edgar Faure s'était appuyé, naguère, pour défendre le projet et réclamer sa réalisation.

A l'époque, l'autoroute A 36 (qui relie Mulhouse, à travers la Franche-Comté, à l'axe Paris-Lyon-Marseille) était construite, le téléphone arrivait dans tous les villages, la télévision gagnait le fond des vallées, la voie ferrée s'électrifiait, et le TGV pointait à l'horizon. La Franche-Comté sortait de l'enclavement, dont la commission de développement économique régional (CODER) et les comités d'expansion d'avant la régionalisation s'étaient amèrement plaints.

Le « maillon manquant »

La voie d'eau, citée pour mémoire en bas de liste dans un inventaire exhaustif des modes de communication, se trouvait, du coup, hissée au premier rang des *« priorités »* et les instances régionales, liées par leur revendication antérieure, ne pouvaient, au nom d'une certaine logique, qu'exiger la mise en chantier du grand gabarit. D'autant qu'on était encore sous le charme des chiffres publiés par les promoteurs, annonçant la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois autour de la liaison fluviale. Ces alléchantes perspectives se sont diluées depuis, et on attend toujours une étude démontrant l'utilité économique d'un ouvrage qui devait, entre autres, mettre la sidérurgie lorraine en communication avec Fos-sur-Mer.

Si bien qu'à droite la solidarité silencieuse observée du temps d'Edgar Faure s'effrite comme les berges du canal à petit gabarit, trop longtemps laissé sans soins. Si le président UDF du conseil régional, M. Pierre Chantelat, observe une prudente réserve, son premier vice-président, le RPR Yves-Marie Lehmann, et d'autres, n'hésitent plus à exprimer leurs hésitations et à s'associer aux écologistes, aux socialistes et aux alternatifs pour réclamer un débat et s'opposer à toute participation financière de la région, laquelle, déjà, a décidé de ne plus cotiser à l'association Maires du Nord-Méditerranée, présidée par Raymond Barre et constituée pour appuyer les projets de la CNR. Illustration, dans le sens inverse, de cette rupture des solidarités politiques, l'adhésion du comité régional du PCF au projet de liaison à grand gabarit donne aux Verts l'occasion d'ironiser sur *« la « sainte » alliance Barre, Balladur, Tapie, PCF contre les intérêts de la Franche-Comté et de la vallée du Doubs »*.

De son côté, Dominique Voynet, conseillère régionale des Verts de Franche-Comté, qui se trouvait le 5 novembre 1994 parmi les quelque cinq cents manifestants réunis à Montbéliard par le Comité de liaison anticanal Nord-Franche-Comté, engage sa campagne pour l'élection présidentielle sur le thème du *« massacre de la vallée du Doubs »*, dénoncé également par le Collectif Saône-Doubs vivants (1) et les pêcheurs, entre autres. Vu d'un peu loin, de Paris, de Béthune ou de Marseille, par exemple, le fameux « maillon manquant » qu'il suffirait de placer entre le grand canal d'Alsace et la Saône pour achever la liaison à grand gabarit mer du Nord-Méditerranée, se réduit bien souvent à une ligne de pointillés sur la carte.

Un « pretium doloris » pour la région ?

Localement, les 229 kilomètres du tracé suggèrent d'autres images : construction de barrages atteignant jusqu'à 12 mètres de hauteur, disparition d'habitations et de 4 700 hectares de terres agricoles, menaces sur les ressources en eau... Sans compter l'édification de digues, dont on peut néanmoins espérer qu'elles ne se rompront pas, comme ce fut le cas à Seurre (Côte-d'Or), où un échantillon de grand canal s'offre déjà à la curiosité des amoureux de la nature et des riverains du Doubs et de la Saône.

Avant même l'accord intervenu entre MM. Balladur et Barre – dont chacun pense ici qu'il recouvre des arrière-pensées électorales –, Jacques Bichet, vice-président UDF-PR du conseil régional de Franche-Comté, estimait en séance que la région, bien loin de contribuer au financement des travaux, devrait recevoir une compensation, sorte de *pretium doloris* pour le traumatisme qu'on s'apprêtait à lui infliger. C'est assez dire que le « maillon manquant » rechigne à se soumettre au rêve de la CNR et de l'association Mer du Nord-Méditerranée. Au reste, la transformation de l'actuel canal du Rhône au Rhin suffirait-elle à assurer le passage de convois de 4 400 tonnes entre Rotterdam et Marseille ?

Le collectif Saône-Doubs vivants assure, pour sa part, qu'il faudrait réaliser d'autres travaux importants, notamment la reconstruction de ponts lyonnais, et que la facture passerait de 17 à 40 milliards de francs. La CNR s'en est défendue le 7 novembre, devant les délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie de Belfort, tout en affirmant qu'elle avait les moyens d'agrémenter le béton d'aménagements paysagers et de faire en sorte que la réalisation de l'ouvrage se traduise par *« un enrichissement écologique des espaces »*.

Pour autant, le débat ne se limite pas aux considérations écologiques et paysagères, même si elles ont leur importance, s'agissant d'emprunter un site souvent encaissé et d'installer un ouvrage artificiel à la place du Doubs. L'enjeu économique et social n'est, en effet, pas défini. Sans doute la perspective d'embauches dans le secteur des travaux publics demeure-t-elle le seul argument en faveur du grand canal, susceptible de toucher les Francs-Comtois. Mais d'autres chantiers, liés par exemple à l'amélioration des liaisons ferroviaires et au TGV, ou encore à la remise en état du canal existant, n'auraient-ils pas les mêmes effets ?

Toujours est-il que les travaux ne dureraient qu'un temps et que la question de l'utilité de la liaison, pour l'économie régionale, se poserait, une fois ceux-ci achevés. Peugeot, par exemple, a fait savoir depuis longtemps qu'il n'utiliserait pas la voie d'eau et on ne voit pas bien quelle nouvelle activité économique pourrait se créer dans la région à la faveur de la mise au grand gabarit du canal du Rhône au Rhin.

Tous ces thèmes feront l'objet d'un débat, que le conseil régional, fin octobre, a décidé d'organiser sur le canal de grand gabarit.

de notre correspondant à Besançon
Claude Fabert

(1) Saône-Doubs vivants, WWF, BP 19 69126 Brindas.

AUVERGNE

Pradelles renoue avec le cheval lourd

A quelque 1 100 mètres d'altitude, Pradelles, au sud de la Haute-Loire, n'est pas réputé pour la douceur de son climat. C'est pourtant ce climat rude qui va permettre à ce bourg d'un peu plus de six cents habitants d'accueillir une activité intéressante pour l'emploi, et par ses retombées touristiques. Pradelles a en effet hérité d'un musée vivant du cheval de trait, d'abord installé à Tarascon (Bouches-du-Rhône), car les animaux supportaient mal le climat méditerranéen et perdaient, notamment, beaucoup de poids en quelques mois.

Les promoteurs du projet recherchaient donc un site plus adapté à la constitution de ces chevaux lourds dont les races sont, pour la plupart, originaires de la moitié nord de la France. Une série de coïncidences a fait que Bernard Fiéloux, créateur du musée, est entré en contact avec la municipalité de Pradelles. Celle-ci disposait d'une vaste et ancienne école de frères qu'elle était prête à céder pour le prix qu'elle l'avait payé, c'est-à-dire le franc symbolique. La mairie s'est engagée, de plus, à effectuer quelques travaux de viabilisation. L'investissement du promoteur, lui, tournera autour de 5 millions de francs.

Le musée accueillera les neuf races lourdes reconnues par les Haras nationaux : boulonnais, ardennais, cob normand, percheron, trait du Nord, auxois, breton, comtois et mulassier poitevin. Est également prévue une asinerie avec les trois races françaises : Poitou, noir du Berry et Provence. Le mulet ne sera pas oublié, Pradelles ayant une forte tradition dans ce domaine.

Outre la partie élevage, le musée présentera tous les métiers touchant au cheval (sellier, bourrelier, forgeron, maréchal-ferrant, charron) ainsi que des expositions sur les attelages et la civilisation du cheval. Une partie spectacle est également prévue.

Objectif : 40 000 visiteurs par an

Le tout sera situé à proximité de la RN 88 Le Puy-Aubenas (Ardèche), qui voit passer quelque 20 000 personnes par jour en été. Les promoteurs tablent précisément sur 20 000 visiteurs dans un premier temps. L'objectif est de 40 000, une fois atteinte « l'allure de croisière ». De trois à six emplois devraient être créés : pour Pradelles, la conquête du cheval n'appartient pas au passé mais à l'avenir...

de notre correspondant au Puy
Jean-Pierre Foron

LIMOUSIN

38 KM DE PLUS POUR L'A 20 D'ICI A LA FIN DE L'ANNÉE

Avec l'ouverture de ces deux nouveaux tronçons, la future autoroute Paris-Toulouse sera réalisée sur la moitié de sa longueur

DEUX nouveaux tronçons de l'autoroute A 20, qui relie Vierzon (Cher) à Brive (Corrèze), doivent être mis en service d'ici au 15 décembre. Le premier (24 km en deux parties), au sud de Vierzon, assurera la continuité autoroutière de Paris à Châteauroux (Indre), sur 250 km environ, *via* les autoroutes A 10 (Paris-Orléans) et A 71 (Orléans-Vierzon). Le second tronçon, 100 km plus bas, franchira la vallée de la Gartempe à Bessines (Haute-Vienne), soit 14 km qui assureront la continuité en voie rapide sur 75 km, du nord de la Creuse aux abords de la Corrèze, par Limoges. Avec ces deux mises en service, l'A 20 sera réalisée sur la moitié de sa longueur.

Deux chantiers importants vont suivre. D'abord le contournement d'Uzerche (Corrèze) dans un paysage tailladé de vallées profondes. Le chantier est en cours sur 20 km, avec la construction d'un viaduc de 360 mètres de long et 50 mètres de haut. Coût total : 565 millions de francs, mise en service prévue à la mi-1996. Ensuite, le contournement de Châteauroux, dont les travaux doivent commencer d'ici à la fin novembre : il s'agit de 21 km, pour un coût de 500 millions de francs. L'ouverture est programmée pour la fin 1997.

Traversée à risques

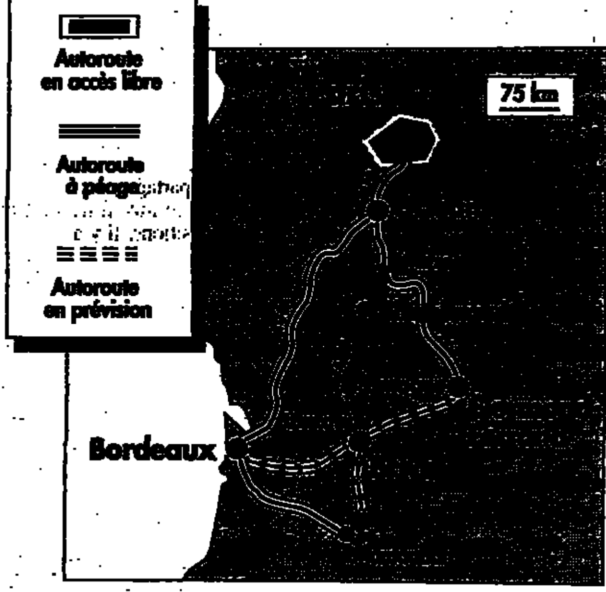
Il faudra ensuite résorber plusieurs goulets d'étranglement et mettre des tronçons en voie rapide aux normes autoroutières : échangeurs, bandes d'arrêt d'urgence, glissière centrale de sécurité. Le bouclage de l'opération est prévu pour 1998. Mais les élus et les fonctionnaires de l'équipement redoutent des obstacles budgétaires, notamment sur la programmation pour 1995. Le député de la Haute-Vienne et maire (PS) de Limoges, Alain Rodet, ainsi que le député (RPR) Alain Marsaud, se sont inquiétés, lors de la discussion du budget des transports à l'Assemblée nationale, des retards pris dans les engagements financiers de l'Etat. Réponse du ministre Bernard Bosson : *« A la fin de cette année, il manque 1,8 milliard pour terminer les travaux de l'A 20 (...) A la vitesse où nous allons, il est clair que (...) cela signifie un léger décalage par rapport à ce qui était prévu. »*

Il restera enfin à s'occuper du sud de Brive jusqu'à Montauban, car l'idée de l'A 20 est d'assurer la continuité autoroutière directe Paris-Toulouse, et au-delà, vers Barcelone par le tout nouveau tunnel du Puyromens. L'ensemble constituera donc un axe européen, dont le Limousin (qui a cotisé pour le percement du tunnel) espère beaucoup. La gratuité de la liaison entre Vierzon et Brive représentera, pour le trafic poids lourds, un attrait important face aux autoroutes rhodanienne et aquitaine.

En revanche, au sud de Brive, lieu programmé de croisement avec la future A 89 est-ouest entre Clermont-Ferrand et Bordeaux, la liaison est concédée (et sera donc payante) à la société ASF (Autoroutes du sud de la France). Ce financement privé est moins tributaire des contraintes budgétaires de l'Etat, mais crée d'autres contraintes. De fortes oppositions se sont manifestées pour la traversée du Lot, la *« terre des merveilles »* (Rocamadour, Padirac, la Grotte de Lacave...). Plusieurs associations de défense craignent une dégradation du patrimoine naturel et archéologique. D'autres, plus pragmatiques, ne voient pas pourquoi elles devraient payer pour emprunter une autoroute qui serait gratuite chez leurs voisins du nord sur près de 300 km.

Une fois ces difficultés plus ou moins aplanies, le début des travaux sur ce tronçon sud est programmé pour la fin 1995. Ils devraient être terminés en 1998.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain



LANGUEDOC-ROUSSILLON

LE PETIT POUCET DES EAUX

Suite de la page 11

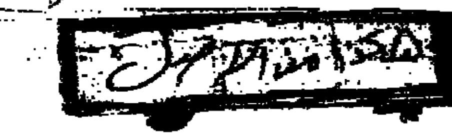
Plus tard, il remporte ceux de villes plus importantes : Lunel dans l'Hérault et Sommières dans le Gard. Sa méthode est simple : il propose des prix bas. Lorsque M. Gibily déclare ouverte la bataille de l'eau au nord-est de Montpellier, la CGE facture le mètre cube d'eau à 3 francs. En fin de compte, M. Ruas proposera un prix de 1,71 F, contre 1,85 F pour la CGE.

M. Gibily penche très vite pour la société de M. Ruas. Mais les maires intéressés sont si divisés qu'il préfère s'en remettre à un vote à bulletin secret. Le soir de la réunion décisive au siège du syndicat (le 4 octobre), les vingt-quatre communes, une fois n'est pas coutume, sont largement représentées. L'ambiance est tendue. Après un dépouillement à suspense, la CGE sera finalement évincée au profit de Michel Ruas... par deux voix seulement.

Au 1er janvier 1995, le prix de l'eau ne baissera cependant pas de moitié dans les vingt-quatre communes. La diminution sera de l'ordre de 1 franc environ. Contrairement à celui de la CGE, le prix de Michel Ruas n'inclut pas, en effet, l'amortissement du renouvellement des conduites d'eau, qui sera désormais pris en charge par le syndicat. Il n'empêche : avec un marché de 15 000 abonnés, décroché pour une période de quinze ans, le Petit Poucet de l'eau signe là son plus gros contrat et prouve en même temps que les prix peuvent être revus à la baisse. M. Gibily s'en félicite. Car il n'oublie pas, à quelques mois d'une élection municipale, que *« les consommateurs sont aussi des électeurs »*.

Seuls sont déçus, en fait, les onze maires qui craignent que l'entreprise de Michel Ruas n'ait *« pas les reins assez solides »*. Et la CGE, qui a fait part de son intention de déposer un recours devant le tribunal administratif, estimant ne pas avoir bénéficié de l'*« égalité de traitement »* dans ce dossier. Sans oublier la vingtaine d'employés de la Compagnie affectés jusqu'ici à ce secteur qui craignent d'être les laissés-pour-compte du changement de concessionnaire.

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin



RÉGIONS

PAYS DE LA LOIRE

L'INTERCOMMUNALITÉ AU-DELA DES CLIVAGES

La culture associative de la Vendée a favorisé la coopération entre communes

« *LE phénomène vendéen est précurseur.* » Hugues Laucoin, l'un des cadres de la préfecture, souligne la singularité d'un département qui constitue une sorte de vitrine de l'intercommunalité. Ici, 164 communes sur 283, regroupant 335 000 parmi les 509 500 habitants du département, travaillent en commun dans les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les districts... et ce mouvement ne fait que s'approfondir avec l'essor récent des communautés de communes.

Pour M. Laucoin, l'ardeur coopérative vendéenne prend ses racines dans le puissant mouvement associatif, qui développe une culture du regroupement. Exemple : les syndicats créés pour gérer l'alimentation en eau potable et les barrages, qui forment le socle de l'intercommunalité.

Les districts, structures à fiscalité propre, sont souvent nés de SIVU ou de SIVOM. Le premier district a vu le jour en 1965 à Fontenay-le-Comte, le dernier en 1991. Les communautés créées par la loi de février 1992 sont évidemment d'implantation plus récente. Dès la fin 1992, six communautés naissaient en Vendée, réunissant 56 localités. Ce phénomène a pris de l'ampleur fin 1993. A cette époque, quatre structures naissaient, dont deux rassemblent les deux principales villes du département : La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne. Une petite révolution en soi.

Cohabitation réussie

La ville des Sables-d'Olonne étouffe dans ses 900 hectares de superficie, dont un tiers en zone sensible non constructible. *« Ici, il n'y a plus un seul mètre carré à bâtir »*, entend-on dire fréquemment. La capitale de la Côte de Lumière cherche donc le foncier, condition de son expansion. Elle milite depuis beau temps pour la fusion avec ses deux voisines, les communes d'Olonne-sur-Mer et de Château-d'Olonne. Mais ces deux dernières, à l'identité forte, ne veulent pas disparaître.

On aurait pu continuer à s'ignorer, se diviser comme par le passé, mais c'est une autre démarche qui a prévalu, dès 1989, autour d'un SIVOM. Là s'est fait l'apprentissage du « tous ensemble » à travers des dossiers d'intérêt commun : rocade, transports interurbains, politique commune du troisième âge, etc. Cette politique, notamment dans le domaine économique, se donne aujourd'hui de plus ambitieux moyens avec la communauté de communes présidée par Louis Guédon, député RPR et maire des Sables-d'Olonne. Ce qui fait dire avec optimisme aux parlementaires que *« la marche en avant ne pourra pas s'arrêter »*. Prendra-t-elle demain l'allure d'une fusion ? Les esprits ne sont pas tous prêts à cette éventualité, mais plus personne désormais ne veut jouer chacun pour soi.

Autre exemple de cohabitation réussie : celle du pays de La Roche-sur-Yon, qui comprend 15 communes et 80 000 habitants. Là, l'opposition traditionnelle entre ville et campagne était doublée d'une méfiance entre une périphérie ancrée à droite et une ville centre, chef-lieu du département, gérée depuis dix-sept ans par le Parti socialiste. Deux hommes ont beaucoup œuvré pour surmonter les clivages politiques : Dominique Caillaud, le conseiller général du canton, maire UDF de Saint-Florent-des-Bois, une localité de 2 400 habitants, et Jacques Auxiette, conseiller régional, maire PS de La Roche-sur-Yon.

« Vivre ensemble plutôt que mourir seul »

Le premier a « mouillé sa chemise » pour convaincre les élus des quatorze communes rurales. Le deuxième s'est appliqué à rassurer. Pour ne pas apparaître comme le grand méchant loup urbain (la ville centre compte 48 000 habitants) qui voudrait dévorer les brebis rurales, Jacques Auxiette a donné des gages importants : il a renoncé à la majorité des élus de la communauté à laquelle sa ville pouvait prétendre ; il a accepté, bien que les contribuables de sa cité alimentent pour les trois quarts le budget communautaire, que les décisions d'orientation soient prises à l'unanimité. Depuis près d'un an, cinq déchetteries ont été mises en chantier, une opération programmée d'amélioration de l'habitat a été lancée ; des zones industrielles à fiscalité partagée ont été arrêtées.

Tout ce travail ne s'est pas fait sans oppositions. Il y a eu la crainte, déjà évoquée, de perte d'identité ; mais aussi la sourde opposition de Philippe de Villiers, président du conseil général, qui redoute le renforcement de puissances locales. Le chef du département n'a jamais eu un mot pour encourager au regroupement dans les communautés de communes. Pis, il a tenté de s'opposer à l'union des localités de la périphérie de La Roche-sur-Yon avec le chef-lieu du département, géré par son irréductible ennemi, Jacques Auxiette. Mais l'opération de division menée par l'un de ses fidèles, Philippe Damiche, conseiller général-maire UDF de Mouilleron-le-Captif (3 268 habitants), a échoué.

L'envie de *« vivre ensemble plutôt que de mourir seul »*, défendue par Michel Laurent, maire d'Aubigny (2 257 habitants), a été plus forte. En plongeant dans les dossiers, les élus ont appris à se connaître au-delà des clivages politiques. On en trouve même qui n'hésitent pas à évoquer le *« climat d'amitié »* dans lequel ils travaillent désormais. Qu'il paraît loin, le temps _ il y a trois ans seulement _ où le pays yonnais se déchirait sur le financement des équipement scolaires...

de notre correspondant à La Roche-sur-Yon
Gaspard Norrito

LIVRES

LE COMPORTEMENT POLITIQUE DES BRETONS
de Jean-Jacques Monnier
Presses universitaires de Rennes, collection « Des sociétés »
436 p., 200 F.

Jean-Jacques Monnier, professeur d'histoire et géographie à Lannion, analyse la diversité des comportements politiques locaux, en Bretagne, au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler. Il y soutient la thèse d'un modèle politique breton qui a résisté au déclin du cléricalisme et de *« l'affaiblissement de la grande propriété foncière aristocratique »*.

A LA DÉCOUVERTE DES PROVINCES FRANÇAISES
d'Anne Pons
Editions Perrin
345 p., 140 F.

Dans son avant-propos, l'auteur, Anne Pons, critique littéraire à *l'Express*, se réfère au plus que centenaire *Tour de France par deux enfants*. De fait, le ton de cette invitation au voyage donnent envie de retrouver le temps de s'arrêter, de visiter sans se presser des provinces, rebaptisées régions aujourd'hui. Mêlant histoire et économie, Anne Pons entraîne le lecteur des cathédrales à l'usine de retraitement nucléaire de La Hague et du Berry de George Sand aux mines du Creusot.

DOSSIER

La France des harkis

LES « PASSERELLES » DE BOURGES

Hassen, Saïda, Fatima : trois enfants de rapatriés algériens, trois itinéraires de l'intégration à la révolte

« *CESSEZ de nous appeler fils ou filles de harkis. Nous n'en sommes pas fiers ni n'en avons honte mais ce n'est quand même pas une identité.* » Chacun à leur manière, Hassen, vingt-six ans, Saïda, trente ans, et Fatima, vingt-deux ans, rencontrés séparément, marquent la frontière psychologique. Ils ont été de bons élèves, manient le verbe français avec une maîtrise que bien des « pures souches » pourraient leur envier.

Des « passerelles », voilà comme ils se définissent. Un mot à prendre dans tous les sens du terme. Et une volonté de refaire la traversée, non plus à fond de cale d'un bateau de marchandises, mais sur le pont d'un paquebot pour une croisière de la revanche. Ces trois-là ont le sens de la formule, mais là s'arrête leur point commun. A chacun son parcours, à chacun sa différence. Ils sont nés ou ont grandi à Bourges nord, partie de la ville marquée par des concentrations de couleurs et de cultures.

Hassen a rattrapé au vol son non-vécu. Il a réécrit une vieille histoire, qui commence par la conquête de l'Algérie par la France et s'achève avec le rapatriement de ses parents, dans les années 60 : « Cent trente-deux ans d'erreurs », trente pages d'un mémoire confidentiel titré avec la politesse de l'humour *Arki la faute*. Cette psychothérapie lui a permis de faire le tri, de prendre un certain recul et... de passer sur Canal Plus : il sait maintenant ce qu'il veut être et ce qu'il ne veut pas paraître.

Son père, *« qui est encore en guerre dans sa tête »*, avait trouvé dans l'armée française une famille. Au même âge, il refuse de porter les armes. Objecteur de conscience, il profite d'un service national civil pour s'occuper de jeunes piégés par la drogue et la délinquance dans les quartiers qui l'ont vu naître. Première déception : *« On n'avait pas de moyens. Mal cadrée, la politique municipale s'est résumée à des séances de baby-foot et de ping-pong. »* Une première année en fac de droit avortée, il revient à l'école, cette fois comme surveillant d'externat. Des souvenirs d'enfant « a priori *en difficulté avec le français* » font sourire celui qui devient, parallèlement, correspondant du journal local. Il joue le trait d'union entre les profs, *« parfois impuissants »*, et les parents d'élève : *« On me connaissait des deux côtés. Quand il y avait des problèmes d'absentéisme, j'arrivais à calmer les choses et, s'il y avait du racisme, je me mettais en avant. »*

Il trouve là une voie, sinon une vocation. Il sait prendre la parole et la porte, parfois avec véhémence. On lui refuse l'entrée d'une boîte de nuit berruyère : il coordonne une pétition, contacte un avocat... et gagne : *« J'ai compris qu'il fallait que je me serve des armes légales : la presse, la justice. »* Aujourd'hui, il assure la documentation et la formation au foyer des jeunes travailleurs de Bourges : *« Mon avenir est ici, où j'ai vécu, pour lutter contre les injustices sociales. Je ne veux pas me brûler les ailes au feu de la politique. C'est le long terme qui m'intéresse. Je ne serai sur aucune liste municipale en 1995. Je ne veux pas de strapontin et inaugurer des panneaux de basket. J'ai le temps et ma force est le terrain que ne connaissent pas les hommes politiques. »*

Saïda est plus mesurée. Il est vrai qu'à trente ans cette mère au foyer paraît déjà avoir basculé dans le camp de ceux qui voient l'avenir à travers ceux qui suivent. *« Intégration ? »* Elle ne s'est jamais posé la question. Bonne élève qui allait *« à l'école avec plaisir »*, même si c'était inconsciemment pour fuir le milieu familial, elle a passé un bac littéraire et commencé un DUT de gestion. Mais les parents divorcent. A dix-neuf ans, en rupture de tout, elle accouche du premier de ses trois enfants. Fini les études et l'indépendance matérielle. Un regret pour les premières, aucun pour la seconde. *« Je vis désormais pour mes enfants. »* Il y a trois ans, elle a fait le voyage en Algérie pour rencontrer sa famille. *« J'ai porté là-bas le foulard sans problème, alors qu'ici je ne le porte jamais. Pouvez-vous comprendre ? Le Coran exige qu'une femme mariée porte le foulard. Quant à ceux qui titillent l'école laïque, c'est autre chose. Pour les jeunes filles, c'est un choix recevable. Pour le reste, l'excès de médiatisation fausse tout. »*

« La foi est tout pour moi ! »

Intégrée, Saïda ? *« Je ne comprends pas ce mot. Je suis née à Saint-Denis-de-l'Hôtel, un petit village du Loiret. Et devant mes fourneaux, je suis aussi à l'aise en faisant une escalope à la crème qu'un couscous. »* Une intégration résignée peut-être, mais réfléchie.

Fatima est plus passionnée. Plus jeune aussi. Saïda n'a jamais été confrontée au racisme, elle si ! Un jour, Fatima, alors qu'elle venait de s'inscrire cette année en fac de droit, s'est entendu dire par des étudiants de son âge : *« Tu vois une crouille en robe ? »* Ce n'était pas le premier exemple de la bêtise ordinaire. Mais, avec le refus d'une bourse d'étude qui fauchait ses espoirs, il a mis le feu à sa révolte.

Fatima est jeune et ronge son frein. Rien ne sert qu'elle ait passé un bac et un BTS la même année. Elle voulait devenir avocat. Et se retrouve depuis un mois inscrite à l'ANPE. Orpheline, elle habite avec ses deux frères, assurant de petits boulots pour compléter l'aide de sa sœur aînée qui travaille à Nanterre. Foutue vie ! Tout vient de lui tomber dessus. Alors, à vingt-deux ans, elle crache sa haine : *« Je n'ai jamais été invitée à des boums, ne suis jamais allée en boîte de nuit, n'ai jamais eu de copines ou de copains autres que de mon milieu. »* Sur les ruines de ses rêves de petite fille s'élèvent d'autres ambitions : *« J'épouserai un Chinois, un Turc, un Français, peu importe, pourvu qu'il soit musulman ! La foi est tout pour moi. »* Une fée a balayé le temps, a serré des poings : *« Je ne renierai jamais mes racines, et j'y arriverai. Il y a deux mois, je n'aurais pas parlé comme ça, mais là c'est trop. »*

Saïda la résignée peut bien hocher la tête, et Hassen le diplomate se laisser trahir par un moue dubitative, Fatima la volonté, la passion se sent capable à elle seule de boire la Méditerranée. Si c'est la condition pour prendre sa revanche sur la vie...

de notre correspondant à Bourges
Patrick Martinat

L'« exil social » de ceux de Rivesaltes

Tout a commencé là. Comme pour les républicains espagnols, en 1936, ou les juifs regroupés dans le camp d'internement mixte, en 1942, c'est dans des baraquements et des tentes que les harkis débarqués de Port-Vendres ont été accueillis à Rivesaltes. *« Mille tentes de campement où se retrouvent à chaque crépuscule, serrés les uns contre les autres, pour se préserver du froid, les plus anonymes victimes d'une tragédie dont il ne faut plus parler »*, se souvenait le bachaga Boualem, leur patriarche. En juin 1963, ils étaient mille trois cents, puis furent jusqu'à douze mille. Il devait en rester deux mille à la fermeture du camp, en 1964.

Trente ans après, que sont-ils devenus ? Une dizaine de familles habitent encore aujourd'hui à quelques pas du camp, dans la cité du Réart, à Rivesaltes. Les autres ont été disséminées dans d'autres lieux. L'agriculture locale, axée sur la monoculture de la vigne, en a absorbé le plus grand nombre (plus de 40 %).

Au Moulin-à-Vent, à Perpignan, à deux pas de l'avenue du Bachaga-Boualem, l'un d'entre eux se souvient. Arrivé à sept ans à Rivesaltes, il est aujourd'hui responsable de l'Association de défense des anciens combattants français musulmans harkis d'Afrique du Nord. *« D'abord, l'oubli de la France, puis un sentiment d'abandon »*, quel que soit le gouvernement. *« On se souvient de nous à la veille des élections, mais l'intégration, c'est à nous de la faire. »* *« Les mesures (110 000 francs pour les harkis ayant atteint l'âge de soixante-deux ans) arrivent trop tard. Beaucoup trop de harkis sont endettés. »* En 1984, 42 % étaient en accession à la propriété en milieu urbain et 19 % en milieu rural dans les Pyrénées-Orientales.

Actions d'insertion

A la préfecture, on gère chiffres (il reste environ quinze cents personnes issues d'une centaine de chefs de famille harkis), budgets et dossiers, en liaison avec sept associations, dont cinq créées depuis 1971.

Mardi 23 novembre, une soirée de soutien au peuple algérien organisée par la CGT a dû être annulée à Perpignan sous la pression de plusieurs centaines de rapatriés du Recours et de harkis. Certains ne voulaient pas être confondus *« avec les travailleurs algériens, ceux du FLN, nos ennemis d'hier, qui, aujourd'hui, sont mieux traités que nous »*.

Les enfants et petits-enfants de ceux qui ont *« versé leur sang pour la France »* doivent faire face au chômage, avec le handicap, souvent, d'un niveau de qualification médiocre. En liaison avec le lycée professionnel de Rivesaltes, la municipalité de Perpignan a engagé des actions d'insertion liées au tri sélectif des déchets. Cinq jeunes, sur des contrats CES, vont travailler auprès d'une entreprise locale avant d'essayer de voler de leurs propres ailes et, à leur tour, d'intégrer des jeunes en difficulté. Mais cette approche est longue et à peine une quinzaine de stages de ce type ont vu le jour ces deux dernières années.

Si les harkis, arrivés sans rien en 1962, ont pu trouver, notamment dans l'agriculture locale, la possibilité de survivre sinon de s'intégrer totalement, leurs enfants et petits-enfants semblent, eux, victimes d'un exil social dans le pays qui les a vus naître et que leurs parents avaient choisi de défendre : la France.

de notre correspondant à Perpignan
Jean-Claude Marre

LES DERNIÈRES HEURES DU LOGIS D'ANNE

Une opération d'accession à la propriété va permettre la fermeture du camp de Jouques

CINQ petits immeubles repeints d'un badigeon jaune citron surplombent le lit de la Durance. Plus haut, dans les pins, vingt-six maisonnettes emphatiquement baptisées « villas » sont ceintes de jardinets où picorent quelques poules. Des portes et des fenêtres sont murées. Sur la commune de Jouques (Bouches-du-Rhône), à 30 kilomètres au nord-est d'Aix-en-Provence, le camp harki du Logis d'Anne vit ses dernières heures : il devrait être rasé d'ici quelques mois. A la fin de la guerre d'Algérie, c'est là, dans la zone la plus boisée du département, que se sont enracinés des forestiers harkis. Les familles ont grandi, la cité a poussé au bord de la N 96, loin de tout, à 7 kilomètres du village. Tout cela n'était que provisoire.

Trois cent cinquante personnes vivent encore au Logis d'Anne lorsque, en 1991, l'Etat engage un ambitieux projet de résorption du camp, jadis sous autorité militaire. Le projet, piloté par l'Association régionale pour le logement social et l'animation (ARELSA), a permis aux trente-trois locataires de la première génération d'acheter ou construire une maison. *« Il a fallu trois années pour convaincre et rassurer*, affirme Emilienne Agussol, maître d'œuvre du projet. *Les familles harkies vivent cette accession à la propriété, ce départ du Logis d'Anne, comme un second et douloureux déracinement. »*

Les nouveaux propriétaires ont souhaité rester dans le canton. Presque toutes les familles se sont réinstallées à Jouques ou dans les communes voisines de Meyrargues et Peyrolles : les Jouquards ont appris à connaître la population harkie, son histoire, ses souffrances. *« Dans une cité de Marseille, on passe pour des beurs »*, dit un jeune chômeur qui préfère les conditions d'habitat précaires du Logis d'Anne à l'amalgame. Vingt-deux des trente-trois locataires de la première génération ont déjà déménagé. Le dernier contrat d'accession à la propriété a été signé le 16 novembre. L'accompagnement du relogement des locataires de la deuxième génération – soit trente-deux familles – entre dans les dispositifs d'aide de droit commun. Les enfants de harkis bénéficient d'une subvention de 115 000 francs destinée à soutenir un projet d'acquisition ou de location.

Fatima et son mari ont choisi de construire leur maison. La jeune femme avait deux ans lorsque ses parents se sont installés au Logis d'Anne. Elle désire que ses quatre enfants connaissent autre chose : *« On est perdu ici. Lorsqu'on dit à un employeur qu'on habite le Logis d'Anne, le dossier est mis de côté. »* Fatima partira, comme ses parents viennent de le faire. Le camp se vide peu à peu. En trois ans, deux cent soixante-dix personnes ont déménagé. Propriétaire des lieux, la SONACOTRA renonce à réclamer les charges et loyers impayés.

Quelques jeunes gens, célibataires pour la plupart, ont choisi de ne pas suivre leur famille et se nomment eux-mêmes *« squatters »*. Ils occupent les logements devenus vacants. Leur discours est le plus revendicatif : *« Nous voulons rester en communauté, entre nous, or on veut nous éparpiller. »* Sans ressources, à l'exception du RMI, ces jeunes gens avouent ne pas savoir où aller, ne pas savoir quoi faire. L'opération de relogement s'accompagne de mesures destinées à l'insertion économique des jeunes, à la remise à niveau des formations. *« Sur les deux cent vingt habitants de Jouques inscrits à l'ANPE, une cinquantaine habitent le Logis d'Anne »*, indique Georges Honnorat, le maire de la commune.

Pierre de Bousquet, sous-préfet d'Aix-en-Provence, très impliqué dans le projet de résorption du Logis d'Anne, affiche optimisme et fermeté. *« Nous sommes en train de réussir quelque chose de beau*, assure-t-il. *Nous avons traité une situation indigne de la République et des gens qui habitaient là. »*

de notre correspondant à Marseille
Luc Leroux

La préparation des élections municipales de juin 1995

PRESSE DE LA CITÉ

Sous l'effet de la crise, les villes ont renoncé aux formules creuses de l'autopromotion, au profit d'une information de proximité

UNE photo, une seule, pourrait suffire à mettre un terme au débat sur l'indépendance de la presse municipale. Cette photo, récente, montre de nombreux Grenoblois en train de manifester devant un bel immeuble du centre de leur ville. Sur une banderole, déroulée tout du long de l'immense balcon du premier étage, on distingue nettement cette revendication : *« Grenoble veut son maire »*. En page 9 du numéro de novembre de *Grenoble-mensuel*, la légende qui accompagne ce cliché précise : *« Près de trois mille Grenoblois se sont massés spontanément rue Félix-Poulat, devant l'église Saint-Louis, le samedi 15 octobre, pour soutenir leur maire. »*

Voilà. Dans cette courte information, seule la date est juste. Les lecteurs de *Grenoble-mensuel* n'en sauront pas davantage sur les raisons – ni sur les conséquences éventuelles – de l'incarcération de leur maire, Alain Carignon, ancien ministre de la communication, mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux et corruption passive. Encore convient-il préciser que, dans les jours précédant la publication de *Grenoble-mensuel*, l'évaluation du nombre des manifestants a fait l'objet de négociations entre le cabinet du maire, tout à sa dévotion, et l'équipe des rédacteurs chargés du magazine de la ville, volontiers plus libres.

Rendre la ville lisible

Il y a douze ans, pourtant, *Grenoble-mensuel* récoltait tous les prix de sa catégorie. Il était l'un des tout premiers organes de la presse municipale à se débarrasser, hardiment, de la tutelle du premier magistrat de la ville. Vendu à bas prix chez les marchands de journaux, ce périodique, tout en couleurs, se présentait d'abord comme un vecteur de la créativité collective, à charge pour le nouveau maire d'aller se faire voir ailleurs – de préférence, dans les colonnes du quotidien local –, dès lors que celui-ci avait envie de se montrer en train de partager le goûter de personnes âgées, ou de discuter avec de jeunes « beurs » dans un quartier populaire. A l'autre bout de la chaîne d'un « plan-médias » habilement concocté, M. Carignon savait se faire entendre par des achats d'espaces dans la presse nationale. *« J'ai trente-quatre ans. Je suis le maire de Grenoble. Je refuse d'admettre que la crise soit une fatalité. Grenoble, c'est une municipalité qui croit à l'entreprise et qui le prouve en l'aidant à se développer. Grenoble vous attend. »*, écrivait-il ainsi, peu après son élection, dans une pleine page de publicité, publiée dans *le Monde*, le 21 décembre 1983.

A la même époque, les années 80, après *« Montpellier, la surdouée »*, bien des métropoles régionales – Toulouse, Rennes, Nantes – déclinent pareillement leurs rêves futuristes, en même temps que leurs réels atouts. Dans un livre à paraître, *la Commmunication publique*, le directeur de la communication de la ville de Nantes, Guy Lorant, raconte fort bien comment *« le déficit d'image et de notoriété dont souffrait Nantes était un handicap pour son développement »* et combien *« il importait de rendre la ville plus visible et plus lisible »* (1).

« Ne pas raconter n'importe quoi »

La démarche est la même à Amiens *(lire ci-dessous)*. La France vit à l'heure de la décentralisation, et les « nouveaux féodaux » installés par la batterie de lois de Gaston Defferre cherchent à asseoir leur autorité, par la mise en valeur de l'identité de leurs territoires respectifs. D'ouest en est et du sud au nord, il ne se trouve bientôt plus une ville, tout au long de ces années, qui ne se situe point « au carrefour de l'Europe ». Les « technopoles » (avec ou sans circonflexe), alliances subtiles, parfois nées du rapprochement d'un modeste IUT et de quelques dizaines de mètres carrés de terrains viabilisés, constituent, alors, d'aussi vastes promesses d'avenir que les zones industrielles, proposées à l'entrée de chaque bourgade, au cours des années 60.

Désormais, la crise est passée par là. *« Dans une banlieue comme la nôtre, on ne peut pas raconter n'importe quoi. Avec nos 15 % de chômeurs, on ne va pas s'amuser à broder autour de slogans sur la réussite économique de notre municipalité. D'autant que, vous l'oubliez souvent, vous, dans la « grande presse », le bulletin municipal est le seul journal qui, dans nos villes, rentre dans un foyer »*, dit Olivier Renaud, ancien journaliste de la « grande presse », devenu rédacteur en chef de *Couleurs*, le journal de Saint-Priest (Rhône). La presse municipale, c'est quelque dix millions d'exemplaires, chaque mois. *Couleurs*, comme *Vivre à Niort* ou quelques autres encore, ne donne plus forcément la parole aux maires. Dans chaque numéro, le billet qui fait fonction d'éditorial est signé par Olivier Renaud, et les articles ne sont pas relus par les élus.

Priorité est donnée à l'information de proximité : mise en valeur d'une PME performante ; entretien avec le sportif local qui gagne à être connu ; retour aux racines avec l'histoire du château voisin ; informations pratiques sur la circulation, suite à la piétonnisation prochaine de la rue principale ; agenda des spectacles du mois ; voire annonces d'emplois proposées en liaison avec l'antenne locale de l'Agence nationale pour l'emploi. A ce jeu-là, avec toutes ses photos en couleur, celles des mômes de la maternelle, celles des employées de la cuisine centrale, celles du gardien du stade ou de la dernière fête à la résidence des personnes âgées, le bulletin municipal « nouvelle formule » est plus beau, moins cher et plus opérationnel que la chronique locale du quotidien du coin, imprimé à la va-vite.

Un exemple cruel

Michel Deuff, rédacteur à *Reflets*, le magazine de Martigues (Bouches-du-Rhône), après l'avoir été à *Cité*, le journal de la ville du Havre, rappelle que les services d'information des villes à direction communiste, parce qu'ils étaient souvent confrontés aux blocages de la presse locale, ont largement contribué au renouveau de l'information municipale. Venu d'une tout autre planète politique, le concepteur de *Grenoble-mensuel*, Frédéric Mougeolle, aujourd'hui mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire de *Dauphiné News* (*le Monde* du 14 octobre), va jusqu'à affirmer que *« l'élu est polluant »* dans un journal municipal. *« Dans les quartiers, les gens ne veulent pas entendre parler de politique, mais de concret. Ils veulent une communication au plus proche du vrai*, dit-il. *Si l'élu est présent sur le terrain, il n'est pas nécessaire d'en faire état dans le journal. »* La société qu'il a créée, après l'arrêt de *Dauphiné News*, intervient dans la conception ou la réalisation des journaux municipaux de villes aussi différentes, sur le plan politique, que Rennes, Metz, Mulhouse, Angers ou Rueil-Malmaison.

Ces journaux de la localité, réalisés, de plus en plus souvent, par de vrais professionnels de l'information, n'ont plus rien à voir, en somme, avec ces dinosaures de l'information municipale que symbolise, par exemple, à Paris – en marge de la direction générale de la communication de la ville – *le Nouveau Journal du quatorzième*. L'exemple peut paraître cruel, mais il est vrai. Page 3 : *« le billet du directeur de la publication »*. Page 4 : *« la parole à Nicole Catala »*, l'un des députés de la circonscription. Page 5 : *« le mot du maire Lionel Assouad »*, maire du quatorzième arrondissement de Paris. Page 29 : *« le propos de Jacques Toubon »*, autre député de l'arrondissement, devenu ministre de la culture, et celui de son suppléant, *« la parole à Claude Goasguen »*. On fera grâce ici des titres, du genre *« Légion d'honneur : félicitations aux nouveaux promus »*, mais non du compte des photos : treize pour M. Assouad, dans les trente-deux pages du numéro d'octobre du *Nouveau Journal du quatorzième*.

« Au moment où les feuilles d'impôts arrivent, il est normal que les citoyens se posent la question de savoir si... », écrit, le même mois, Jean Auroux, maire de Roanne (Loire), la poitrine fendue, sur sa photo d'éditorialiste, d'une écharpe tricolore. *« Chers administrés, le magazine municipal de juillet est traditionnellement consacré aux animations de l'été. Celui-ci ne déroge pas à cette coutume »*, affirme Pierre Bachelet, maire (RPR) du Canet (Alpes-Maritimes) dans Canet-Rocheville-magazine. Il serait aisé de continuer ce florilège des mots convenus. *« Supprimez les adjectifs valorisants, les « grâce aux efforts de notre municipalité ! »* suppliait récemment Dominique Deporcq, avocat, lors du dernier congrès de l'Association nationale des journalistes de la presse des collectivités territoriales, en traitant des conséquences des lois de 1988, 1990 et 1993, relatives à la transparence de la vie politique, sur la préparation des prochaines élections municipales (2).

« Les élus ont peur »

« D'une manière générale, les élus ont peur », témoigne Michel Deuff. Peur de trop en faire ou de ne pas savoir en faire assez, ou peur de faire à côté, ou encore à contretemps... Il faut, *a contrario*, un certain courage au maire de Pantin (Seine-Saint-Denis), Jacques Isabet (PCF), pour ouvrir, un jour, « son » journal, *Canal* – tiré à trente mille exemplaires –, par ce curieux lexique : *« Babtou, baltringue, bedave, bicrave, bolosse »*, etc. *« Chichon »* ? *« Nom masculin. Haschisch. Synonyme : shit, teush, tag, gueuta. Le shitman a bicrave du chichon au bolosse. »* Il s'agissait de présenter le livre (3) d'un professeur de français, réalisé avec ses élèves du collège Jean-Jaurès, dans le quartier des Courtillères, à Pantin. *« J'ai dû me référer au glossaire pour comprendre*, confesse le maire. *Au-delà de très beaux écrits, et de l'intelligence de ces jeunes qu'ils démontrent, il y a dans ce livre une sorte de réquisitoire, de cri, qu'il faut entendre. »*

Jean-Louis Saux

(1) *La Communication publique en pratique*, de Marianne Messager ; Ouvrage collectif publié par l'association Communication publique, aux Editions d'organisation, 376 pages, 240 francs.

(2) *Le Bréviaire du candidat – Municipales 95 – la part du droit dans la compétition électorale*, de Dominique Deporcq, Philippe Duret et Marianne Molinier ; éditions IRES, 114 pages, 195 francs.

(3) *Crame pas les blases*, de Boris Seguin ; éditions Calmann-Lévy. 82 francs.

La brève aventure de « Sup'Aire »

Les réseaux de villes, il en est souvent question, mais il en existe peu. Au lendemain des élections municipales de 1989, les quatre chefs-lieux des départements de la région Poitou-Charentes _ Angoulême, Niort, Poitiers et La Rochelle – avaient créé le leur : « Aire 198 », comme la somme des numéros des quatre départements. L'objectif des maires _ respectivement Georges Chavanes (CDS), Bernard Bellec (PS), Jacques Santrot (PS) et Michel Crépeau (Radical) – était de faire entendre la voix des villes moyennes dans les débats sur l'aménagement du territoire.

Pour se sentir uni, il faut d'abord se connaître. *« Les quatre services de communication se sont mis au travail avec enthousiasme. Trop peut-être »*, constate Jean-François Macaire, directeur de la communication de Poitiers. Une fois par trimestre, les bulletins municipaux de chacun s'enrichissent donc d'un supplément collectif de quatre pages, *Sup'Aire*. Chaque ville fait la « une » à tour de rôle : Poitiers avec son festival du film, Angoulême avec ses Musiques métisses, La Rochelle avec ses courses nautiques, etc. Les pages intérieures sont consacrées à des dossiers transversaux : le patrimoine commun, le TGV Sud-Ouest, le développement des formations supérieures dans la région. *« C'est là que nous avons buté*, analyse M. Macaire. *Notre publication n'a pas fait un tabac ; elle ne répondait pas à un besoin. »*

Cinq numéros

Lorsque, l'an dernier, le conseil régional a supprimé son aide financière, l'aventure de *Sup'Aire* a pris fin, sans soubresaut, au bout de cinq numéros. Certes, les villes continuent d'échanger gracieusement leurs affiches d'informations. Le travail de lobby, lui, se poursuit et certains services municipaux, chargés du développement social des quartiers ou de la culture, collaborent encore. Mais la communication en direction des administrés s'est arrêtée là. *« Même si le sentiment de l'identité régionale s'améliore*, observe M. Macaire, *le public s'intéresse d'abord à ce qui se passe près de chez lui. »*

Martine Valo

Amiens : à l'écoute de la tribu

De petites maisons aux façades colorées, qui longent un canal où passe un aviron. *« Amsterdam ou Amiens ? »* Dans son bureau de la mairie d'Amiens, Gilles de Robien s'amuse encore de cette campagne d'affiches, lancée le soir même de sa réélection comme député (UDF-PR) de la Somme en 1993 : *« C'était une mini-provocation, mais pas de la publicité mensongère. »*

Cette campagne, qui compare encore la métropole picarde à Barcelone, Montpellier et Columbia (USA), n'est qu'un élément de la politique de communication de la ville. *« Elle est arrivée après les campagnes de promotion de beaucoup d'autres villes*, précise Hugues Cadet, directeur de la communication de la mairie d'Amiens. *On en a tiré les leçons. On est plus modeste, d'où la forme interrogative. »* Il fallait, aussi, attendre que la ville soit *« remise à niveau »*, comme dit M. de Robien, pour *« vendre une image qui repose sur du réel »*. *« En 1993, la ville était présentable »*, ajoute-t-il.

Elu maire, en 1983, en remplacement d'un communiste, M. de Robien s'est gardé, assure-t-il, de tout esprit revanchard : *« Le maire, c'est un chef de tribu. Vous êtes élu avec un peu plus de 50 % des voix, mais c'est alors que tout commence : il vous faut faire partager votre projet pour la ville par 80 % ou 90 % des habitants. »*

Permanence téléphonique

Au début de son mandat, l'équipe municipale a fait « plancher » une centaine d'associations pour définir le contenu d'un premier plan triennal, portant tout à la fois sur l'économie, la formation, le sport, la culture, le social et l'environnement. Très régulièrement, le maire fait la tournée des vingt-deux comités de quartiers d'Amiens.

Une communication bien comprise suppose de s'intéresser, aussi, au « retour » de l'opinion. Chaque mois, M. de Robien tient une permanence téléphonique, annoncée au préalable par le bulletin municipal.

de notre envoyé spécial à Amiens
J.-L. S.

Les hebdomadaires régionaux contre la concurrence « abritée »

Sur les sentiers locaux de l'information, les hebdomadaires régionaux drainent plus de huit millions de lecteurs, principalement dans les zones rurales et les petites villes (*le Monde* daté 26-27 juin). Depuis les lois de décentralisation et la généralisation de la communication, ces entreprises se heurtent à la concurrence des journaux édités par les collectivités territoriales (communes, conseils régionaux et généraux), diffusés gratuitement.

Pour le président du Syndicat de la presse hebdomadaire régionale (SPHR), Jean-Pierre Vittu de Kerraoul, il s'agit d'une *« presse abritée »*, car elle se trouve dans l'enceinte de la collectivité, et parce qu'elle bénéficie de fonds publics pour assurer sa survie. Cela ne l'empêche pas d'avoir recours à la publicité. Au grand dam des professionnels de la presse. Face à cette évolution, Léonce Deprez, député (UDF) du Pas-de-Calais, a déposé une proposition de loi visant à *« assurer le pluralisme de la presse locale »*. Cette proposition est soutenue par le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR). Pour l'ancien vice-président du SPHR, propriétaire de l'imprimerie Deprez et de l'hebdomadaire *l'Avenir du Pas-de-Calais*, il existe des *« distorsions de concurrence »* entre *« les bulletins des collectivités territoriales et les journaux locaux ou régionaux »*. M. Deprez demande que la totalité des dépenses de ces publications soit inscrite au budget des collectivités locales.

Quatre années de crise

Au cours d'un récent déjeuner organisé en présence d'Edouard Balladur, MM. Deprez et de Kerraoul ont fait remarquer au premier ministre que cette proposition de loi peut s'inscrire dans le cadre de la moralisation de la vie publique. *« Même s'il ne s'agit pas de pratiques pénalement condamnables*, explique la proposition de loi, *il est de fait que les entreprises qui soumissionnent aux marchés des collectivités territoriales ne peuvent se dérober aux contrats de publicité que leur proposent les bulletins de ces collectivités. »* A argent public, journaux sans publicité, en quelque sorte. Et à journaux privés, argent privé... et public. Car la PHR subit comme le reste de la presse sa quatrième année de crise. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par KPMG-Fiduciaire de France (1). Le chiffre d'affaires moyen des entreprises de presse hebdomadaire a baissé de 0,6 % en 1993, en raison notamment d'une diminution de 26,8 % des recettes de petites annonces. Le prix moyen des journaux a augmenté de 5,4 % et la diffusion a diminué de 0,4 %.

Si ces résultats montrent que les entreprises de la PHR résistent plutôt mieux à la crise que les journaux plus puissants, M. de Kerraoul insiste sur la fragilité financière de ces entreprises souvent familiales. Il a notamment demandé au premier ministre que les aides à la presse tiennent davange compte de la taille des entreprises.

Alain Salles

(1) Etude menée auprès de soixante et onze entreprises qui ont adressé leur bilan financier 1993 à KPMG.



MUSIQUES

Dale Duesing, baryton hors limite

Le chanteur est un personnage insolite dans « la Ronde », actuellement au Châtelet

Il est le fauteur de trouble, le troublant fêtard, apeuré et inquiétant, sur lequel *la Ronde* s'arrête de tourner. Il est le clou d'un spectacle pourtant sans vedette, cet opéra venu de Bruxelles, adaptation par Luc Bondy de *la Ronde* de Schnitzler, mise en scène du même, musique de Philippe Boesmans, accueilli pour trois représentations seulement par le Théâtre du Châtelet à Paris, sous l'étiquette Festival d'automne (*le Monde* du 16 novembre).

Dale Duesing est à l'image de ce spectacle : modeste et formidable. Aussi modeste que les chanteurs américains peuvent l'être, eux qui ont envahi les meilleurs opéras du monde. Aussi formidable que le sont ses performances vocales. Baryton selon la terminologie officielle, Duesing a des aigus de ténor léger mais descend aussi profond dans le grave qu'un baryton-basse. Pelléas ou Don Giovanni, à la demande, il fut aussi l'incarnation déchirante d'un Tchaïkovski ambivalent, martyr de l'homosexualité, dans *Symposium* de Peter Schat, une création de l'Opéra d'Amsterdam (*le Monde* du 11 mai 1994).



MARIE-NOËLLE ROBERT

Dale Duesing : les aigus d'un ténor léger, les graves d'un baryton-basse.

Un opéra parfait

« La dualité du personnage, idéaliste et pitoyable, m'a donné à réfléchir. Mais l'œuvre aurait dû être coupée, la mise en scène était inutilement éprouvante, la musique pas toujours convaincante. En revanche, la Ronde *de Boesmans est l'opéra contemporain le plus parfait que j'aie eu la chance de chanter. Le livret parle de la décence, de la raison de vivre : depuis* Wozzeck, *l'opéra ne parle pas assez de l'existence. La musique, si raffinée, mobilise la technique traditionnelle du chant. C'est nécessaire pour la musique moderne que le mélomane y retrouve ce qu'il aime dans Bach, Brahms, Schumann, Liszt ou Poulenc. C'est nécessaire pour l'interprète aussi. Cette tradition du beau chant est notre trésor, il ne faut pas le gâcher. »*

Le travail avec Luc Bondy ? *« Ses idées sont incroyablement fines.* « Dale, *m'a-t-il dit,* tu vas jouer le Comte. Mais c'est qui, le Comte ? Un personnage élégant, un peu bizarre, d'accord. Moi, je sais qu'il a peur. » *ça a été une révélation. Et puis Bondy a ajouté :* « Dale, fais-nous quelque chose à la Charlie Chaplin, mais sans sentimentalité. Un petit ballet. » *C'est ce que je fais dans l'avant-dernier tableau de* la Ronde. *Je danse d'un côté de la scène à l'autre. Pour la voix, pour le souffle, c'est presque impossible. Mais j'ai voulu que ce soit possible. Par amour du théâtre, je l'ai fait. Par amour du théâtre, je refuse les limites. Il y a la télévision aujourd'hui, le cinéma, les jeux informatisés. Le public ne supporte plus qu'un chanteur se plante sur une scène pour donner le meilleur de sa voix et rien d'autre. Tout doit être clair, vocalement mais aussi corporellement. Je ne fais pas que de l'opéra, je donne beaucoup de récitals. Et, dans ce cas, je joue avec ma voix. Je veux exprimer l'homme dans ses aspects les plus singuliers. »*

Des origines à ce goût pour la bizarrerie ? *« Mon père est allemand, ma mère italienne. Ma sœur joue de l'orgue mais je suis le seul musicien professionnel de la famille. A vingt et un ans, en 1967, j'ai été lauréat du Concours du Metropolitan Opera de New-York. J'étais trop jeune pour entrer dans la carrière. J'ai reçu une bourse pour aller étudier en Allemagne. J'ai passé un an à Munich et un imprésario m'a repéré : j'ai joué Germont, le rôle du père, dans* la Traviata *de Verdi. Ce fut mon premier pari impossible. Je l'ai gagné. Les critiques m'ont décerné une mention spéciale pour le maquillage. A vingt-deux ans, j'avais les traits d'un personnage de cent vingt-deux ans !*

La vie ? *« Je vis comme tout le monde. Je lis. Louise de Vilmorin, la poésie. Les mots me sont nécessaires pour glaner des idées. »*

La voix ? *« Ma voix, c'est moi. Quand j'ouvre la bouche sur une scène, je veux que le public ait l'impression de m'entendre parler. Grâce à Dieu, ma voix est très étendue. Je n'ai donc de difficultés techniques ni dans les rôles de barytons-basses ni pour monter jusqu'au contre-ut dans* Pelléas. *En fait, je ne pense à ma voix que lorsque je suis malade. Dans ce cas-là, elle est malade, comme moi. »*

Un désir, une ambition ? *« Chanter le* Saint François d'Assise *de Messiaen. Il ne voit pas la vie. Il voit donc au-delà de la vie. J'aimerais montrer cet au-delà. »*

Propos recueillis par ANNE REY

▶ Dernière représentation de la Ronde : dimanche 27 novembre, 19 h 30, Théâtre du Châtelet. Tél. : 40-28-28-40.

Le Groupe vocal de France est dissout par le ministère

La Direction de la musique au ministère de la Culture ayant décidé de redéployer les aides aux ensembles vocaux professionnels, le Groupe vocal de France (GVF) cessera ses activités au cours de l'année 1995. Fondé en 1976 par l'Etat et la Ville de Paris, cet ensemble de douze chanteurs *a capella*, financé seulement par l'État, était dirigé, depuis septembre 1990, par le Britannique John Poole. La Direction de la musique indemnisera les chanteurs, étudiera la situation de chacun d'eux et assurera les obligations contractuelles liant trois salariés permanents à cette institution.

Selon la Direction de la musique, le GVF absorbe plus de la moitié des aides versées en 1994 aux ensembles vocaux professionnels, et précise que *« son activité ne pourrait continuer qu'à la condition de porter la subvention annuelle à 5 millions de francs, soit une augmentation de 60% en 1995 »*, une réévaluation à laquelle le ministère de la Culture serefuse.

La Direction de la musique a décidé d'affecter, dès 1995, les moyens budgétaires dégagés par la dissolution du GVF à quatre ensembles vocaux, d'augmenter ainsi leurs subventions en les incitant à diffuser le répertoire contemporain qui était la spécialité du GVF. Musicatreize de Marseille recevra désormais 1,27 million de francs (contre 770 000 F), A sei voci 320 000 F (contre 120.000 F), les Jeunes solistes 640.000 F (contre 440 000 F) et Accentus 400 000 F (contre 200 000 F). L'aide à l'Ensemble Vocal Michel Piquemal sera consolidée avec une aide particulière pour une action en milieu scolaire.

MARCHÉ DE L'ART

Dix « Maeght » mis en vente

Il y a un an, presque jour pour jour, M[e] Loudmer adjugeait *Dans le cercle noir*, un tableau peint par Kandinsky en 1923 pour 36 millions de francs. L'œuvre provenait d'une collection prestigieuse, celle des grands marchands Marguerite et Aimé Maeght. C'est leur fils, Adrien, qui le mettait aux enchères.

Il récidive lundi 28 novembre en confiant au ministère du même commissaire-priseur sept toiles et trois sculptures. Et non des moindres : deux bronzes de Giacometti, fondus du vivant de l'artiste, l'un représentant le buste de sa femme Annette, l'autre celui de son frère Diego, porté par une stèle longiligne ; un mobile de Calder, plus classique, si l'on ose dire. Même fête pour les peintures : la *Nature morte au grand vase*, un Braque tardif mais très beau, et une grande toile verticale de la série des « Guéridons » ; un Léger, un Van Velde, un Chagall, tardif lui aussi, mais estimé tout de même entre 6 et 7 millions de francs, et surtout deux Kandinsky : *la Forme rouge* (1938) dont on attend entre 5 et 7 millions de francs, et *Tensions délicates* (1942), qui oscille entre 9 et 11 millions de francs. On peut toutefois s'interroger – et ses confrères ne manquent pas de le faire sur l'opportunité d'une telle vente : car Adrien Maeght, comme son père, est marchand de tableaux et tient galerie à Paris. Confier ses œuvres au feu des enchères publiques, c'est admettre implicitement les difficultés du commerce privé. Il est en effet bien peu probable qu'Adrien Maeght puisse, en une journée passée à la galerie, récolter entre 39,5 millions de francs (estimation basse) et 48,9 millions de francs (estimation haute) espérés du produit total de la vente.

Mais d'autres amateurs fournissent leur tribut à cette vente. Notons un sympathique tableau de Georges Lemmen vendu au profit de l'association Perce-Neige, fondée par Lino Ventura ; un rare et drôle Daumier de belle provenance (entre 1,6 et 2 millions de francs), une toute petite marine de Manet (1,8 à 2,2 millions de francs), un très beau Dufy cubiste et surtout un ensemble du sculpteur italien Medardo Rosso (1858-1928), un grand artiste encore mésestimé : les trois bustes présentés ont toujours appartenu à la même collection privée et sortent pour la première fois en vente publique.

HARRY BELLET

THÉÂTRE

DOCTEUR FAUSTUS à Gennevilliers

Le danger de stérilité

Il y a trois ans, le Français Stéphane Braunschweig et l'Italien Giorgio Barberio Corsetti se rencontraient à Dijon, dans le cadre de Théâtre en Mai, où chacun présentait un spectacle. Depuis, les deux metteurs en scène ont décidé de s'associer pour certains projets. Ainsi, Corsetti a signé la scénographie du *Conte d'hiver* de Shakespeare que Braunschweig a mis en scène, superbement, en 1993. Cette même année, tous deux ont présenté, à Théâtre en Mai toujours, un *Docteur Faustus* franco-italien, qui est repris dans une version entièrement française.

Sous-titré *le Manteau du diable*, ce *Docteur Faustus* est tissé d'emprunts – Au chapitre XXV du roman éponyme de Thomas Mann, ainsi qu'à Marlowe, à Goethe, à Andersen et à Baudelaire, dans lesquels Stéphane Braunschweig et Giorgio Barberio Corsetti ont opéré un choix furieux. Ce n'est pas le mythe, mais sa dépouille qu'ils présentent à travers ces textes morcelés, – une succession de renvois extrêmement allusifs, qui ne prennent leur sens qu'à travers la forme choisie par les metteurs en scène. Alliant leur savoir-faire – l'utilisation de la vidéo pour l'Italien, un jeu sur la précision de mots pour le Français – Stéphane Braunschweig et Giorgio Barberio Corsetti transforment le plateau en une boite noire et blanche, où les écrans et les comédiens dédoublent Faust et Méphistophélès.

L'effet est assuré, brillant, parfois virtuose. Comment ne pas être séduit par ce passage incessant du chaud au froid, de la présence des acteurs à leur image filmée ? Comment ne pas trouver magiques ces corps qui semblent sortir des écrans, s'allongent et se reposent entre deux rangées de flammes cathodiques ? Comment ne pas aimer l'illusion née de la vision d'une petite sirène bien vivante posée sur une mer de prestidigitateur ?

Mais, et c'est là que le bât blesse, l'émotion reste en lisière de plateau. Au risque d'exprimer une tautologie, il faut quand même rappeler que ce qui touche dans Faust, c'est la compréhension de son drame. Thomas Mann réactualise le mythe en le plongeant dans notre siècle, à travers l'histoire d'un compositeur dodécaphonique qui achète son génie au prix d'une mort lente. Stéphane Braunschweig et Giorgio Barberio Corsetti, eux, ne retiennent que l'appel au saut dans le vide. Cela, qui aurait pu être porté par la grâce, est réduit dans leur spectacle à la recherche d'une forme. Dans son *Docteur Faustus*, Thomas Mann pose la question : *« Quand l'œuvre ne se concilie plus avec l'authenticité, comment travailler ? Aujourd'hui, les compositions du musicien ne sont rien de plus que des solutions à des rébus techniques, décevants. Mais le danger de stérilité... qu'en penses-tu ? »*

BRIGITTE SALINO

▶ Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. 110 F et 130 F.

Beaubourg en cale sèche

Suite de la première page

Des conventions vont être passées avec les grands musées de province qui ont des collections d'art contemporain – Grenoble, Saint-Etienne, Nantes, Marseille, Bordeaux, Paris, Nîmes, Lyon, Strasbourg ou Toulouse – pour leur consentir des dépôts d'œuvres. Dépôts significatifs et de longue durée, en fonction de la spécificité de l'établissement (par exemple, Kandinsky à Nantes, les années 50 à Saint-Etienne, les années 20 à Strasbourg).

Mais le danger qui guette le Centre, ce n'est pas tant l'usure de ses tuyaux multicolores que le vieillissement, la sclérose d'une institution naguère révolutionnaire. Comment affronter le prochain millénaire sans accuser son âge ? *« Pour le Centre Pompidou, la manière la plus pertinente de rester contemporain est de retourner aux sources,* affirme François Barré. *La loi qui créa Beaubourg signale explicitement parmi ses missions l'élargissement des publics, la décentralisation de ses activités, la pluridisciplinarité, l'incitation à la création. Ces buts sont loin d'être tous atteints. Le public qui vient ici a toujours un revenu largement supérieur à la moyenne nationale. La décentralisation reste à faire. Les cloisons sont encore trop nombreuses entre les différents départements qui doivent retrouver le goût de travailler ensemble. Nous devons prendre davantage de risques par rapport à la création, à la production des spectacles vivants, expérimenter plus vigoureusement les nouvelles technologies. Revenir aux sources, c'est aussi lutter contre les tentatives de patrimonialisation, dérive naturelle de toute institution. La chance du Centre, c'est d'être un lieu de paradoxes. Car ces paradoxes sont dynamiques et préparent le XXI[e] siècle. »*

Un lieu de travail mais aussi d'errance

L'un des paradoxes relevé par François Barré est effectivement de pouvoir faire coexister les éléments d'un riche patrimoine – collections historiques, grandes rétrospectives – et l'expérimentation de la création en train de se faire. Une tâche malaisée en cette fin de siècle qui voit les projets collectifs se dissoudre, où remémoration, célébration, commémoration sont en passe de devenir les seules activités dignes d'intérêt.

Le deuxième paradoxe du Centre, c'est d'être à la fois un lieu de méditation, de regard, de réflexion, de travail, mais aussi d'errance. Ce temple où la culture est célébrée est devenu le point de ralliement des mille tribus de la périphérie parisienne, des chômeurs, de la marge, des exclus de la société. Pourquoi une telle convergence ? La curiosité, la mode, le désarroi ou le nomadisme suffisent-ils à tout expliquer ?

Le rôle du RER, qui draine à la station Les Halles toutes les banlieues, est fondamental, mais il y a aussi la symbolique de l'institution culturelle et le poids de cette architecture singulière, machine célibataire qui a réussi le tour de force de parfaitement s'intégrer à la ville. Ici, il n'y a pas de seuil. Les architectes – et Georges Pompidou – l'avaient voulu ainsi : on passe insensiblement de l'extérieur à l'intérieur. Le Forum, c'est encore la Piazza, un espace public – il n'y en a plus guère à Paris. Espace de déambulation, d'échange, mais aussi de *reste* par rapport à une société complexe et, partant, d'exclusion. Le Forum, la Piazza sont des lieux difficiles, parfois de déshérence, souvent de désespérance, à l'image de notre temps.

Autre paradoxe qui doit nourrir les réflexions moroses du siècle finissant : au moment où on ne cesse d'invoquer la tyrannie des masses, la loi du grand nombre, la stratégie que le Centre Pompidou a toujours pratiquée, sans dommage pour sa fréquentation, repose exclusivement sur l'offre. Ici, aucune manifestation n'est décidée en fonction d'une demande des usagers, d'un goût du public. La programmation est faite en fonction d'une politique parfois contestable – et souvent contestée – mais résolument autonome.

Ainsi les cycles cinématographiques ont la caractéristique de proposer des films venus de différents pays du monde qui ne sont jamais présentés dans les salles de cinéma ni sur les chaines de télévision. Ils ont néanmoins un beau succès, comme récemment ces quatre-vingt-dix longs-métrages coréens dont personne ne connaissait ni les réalisateurs ni les acteurs.

De nombreuses pesanteurs

Pourtant, les pesanteurs du Centre restent nombreuses. La plus lourde d'entre elles – celle qui menace son avenir à moyen terme – a été volontairement ignorée par ceux qui ont pris la responsabilité des travaux. En l'an 2000, après leur achèvement, le Centre sera plein. Il n'y aura plus un seul mètre carré à gagner. Et l'enrichissement continu des collections du Musée national d'art moderne (MNAM) va reproduire le même engorgement et la même demande d'espaces supplémentaires.

Est-ce le rôle du Centre Pompidou que de présenter, forcément de moins en moins bien, des collections qui seront nécessairement de plus en plus « historiques » ? Cet embouteillage programmé ne remettra-t-il pas en cause les structures mêmes de Beaubourg ? L'existence de la BPI dévoreuse d'espace, par exemple ? *« La question est fondamentale, mais elle n'est pas de ma compétence,* répond François Barré. *Il y a là une décision politique à prendre. Au moment de la création du Centre, on s'est demandé quelle devait être la temporalité du MNAM. 1900 ? 1914 ? 1945 ? 1960 ? On a choisi 1905. En contradiction avec la vocation de l'établissement, lieu de résonance par rapport à l'époque plus que lieu de mémoire. Les collections pourraient très bien commencer en 1960, vraie coupure dans l'histoire de l'art. Mais il faudrait alors créer un musée du XX[e] siècle. Faut-il refaire un musée séculaire après Orsay ? C'est un vrai débat. Car, si la fonction première du Centre, c'est de rendre compte de la création en train de se faire, celle-ci ne se fait pas non plus* ex nihilo *et elle s'inscrit dans une temporalité très longue et très lourde dont témoignent les collections. Par ailleurs, le MNAM va bientôt compter 40 000 œuvres – on en présente aujourd'hui moins de 1 200 – ; même si beaucoup de pièces doivent être déposées en province, il en restera énormément à Beaubourg. En réserve. Et il y a quelque chose d'immoral dans l'enfermement de cet ensemble d'œuvres visuelles achetées avec l'argent public. Un jour prochain il faudra résoudre cette question. »* Si possible avant l'an 2000.

EMMANUEL DE ROUX

LETTRES

La visite en France de l'écrivain bangladais

Taslima Nasreen face à son public

C'est dans une salle exiguë de la FNAC-Etoile, à Paris, que Taslima Nasreen a pris contact, vendredi 25 novembre, avec « son » public, celui qu'elle souhaitait ardemment rencontrer depuis la parution, au mois de septembre, de son livre en France (1). Là, loin des rigidités protocolaires, l'écrivain bangladais s'est départi de sa raideur initiale pour donner libre cours à un discours moins tendu que celui du 23 novembre, jour de son arrivée en France. S'adressant à une assistance nombreuse, dont une bonne moitié manifestait sa colère de n'avoir pu pénétrer dans la salle de conférence faute de place, la jeune femme a exprimé la *« joie tant attendue »* qu'elle éprouvait à voir ses *« lecteurs si chers, quoique inconnus »*.

Puis, dans une atmosphère émue et presque recueillie, Taslima Nasreen a reçu des marques de soutien, d'admiration et des encouragements. Les femmes, surtout, l'ont remerciée, parmi lesquelles des féministes et plusieurs jeunes ou moins jeunes Algériennes. A l'une d'elles qui lui disait, en pleurant, *« merci au nom des femmes de mon pays qui se battent chaque jour contre les intégristes pour être des femmes »*, la romancière fit savoir son *« amour »* pour ses *« sœurs algériennes »*. Sortant de la réserve qu'elle s'était imposée jusque-là au sujet du foulard islamique, elle affirma que *« le voile est un signe de discrimination »*, ce qu'elle avait déjà dit, mais aussi qu'il représente *« une marque d'esclavage »*. *« Seules les femmes ignorantes portent le voile*, a-t-elle ajouté, *et il faut aider ces filles à se dégager de ce joug. »*

Le public était plus effervescent, vendredi soir, pour accueillir Taslima Nasreen à la Mutualité, lors d'une manifestation organisée par le Comité de réflexion et d'initiatives et parrainée par La Sept/ARTE. Tandis que de nombreuses personnes, dehors, tentaient en vain d'amadouer les responsables de la sécurité pour parvenir à entrer, les portes closes abritaient une salle comble, chaleureuse, ne ménageant pas ses ovations en faveur de Taslima Nasreen et des intellectuels et artistes venus soutenir sa cause contre les totalitarismes religieux et politique.

La manifestation, présidée par Jacques Julliard et ouverte par Bernard-Henri Lévy, était marquée par la présence de trois femmes, à qui André Glucksmann a rendu hommage comme à *« des justes qui donnent la possibilité d'une paix »* : Taslima Nasreen, bien sûr – dont Philippe Sollers a salué *« la proclamation d'athéisme »* –, mais aussi la journaliste algérienne Malika Boussouf et Kalida Messaoudi, vice-présidente du Mouvement pour la République en Algérie. Celle-ci a reconnu en Taslima Nasreen *« le symbole de milliers de femmes de* [son] *pays »*, *« non pas parce qu'elle est opprimée mais parce qu'elle a résisté (...) et que, prendre la parole, c'est faire échec à la mort et au silence imposé »*. Taslima Nasreen, après avoir dit son désarroi face à une planète où l'on s'égorgeait à partir d'opinions dont rien ne prouve qu'elles sont vraies, a conclu par la réaffirmation de sa lutte et son espoir de *« créer un monde qui soit digne d'être habité »*.

R. R.

(1) *Lajja* (Stock).

▶ A l'occasion de leur vingtième anniversaire, les Editions Des Femmes reçoivent Taslima Nasreen, à Paris, à l'Espace Cardin, samedi 26 novembre, l'après-midi, en compagnie de chanteurs comme Ferhat ou Angélique Ionatos. La cinéaste Coline Serreau et la comédienne Marie-Christine Barrault liront des textes de l'écrivain, dont le recueil d'articles *Femmes, manifestez-vous*, publié en septembre aux Editions Des Femmes (renseignements : (1) 43-29-50-75). A l'issue de cette rencontre, Taslima Nasreen se rendra à Nantes pour recevoir, samedi soir, le prix de l'Edit de Nantes, à l'hôtel de ville.

CARNET

Naissances

Marie et Luc RIGOUZZO
sont heureux d'annoncer la naissance de

Matthieu et Rémi,

à Paris, le 30 octobre 1994.

Jules
et ses parents
Laurent et Michèle HABIB
ont la joie d'annoncer la naissance de

Simon,

le 18 novembre 1994.

Martine DEHAUT,
Claude LENTSCHENER,
Antoine,
ont le plaisir de faire part de la naissance de

Thomas,

le 25 novembre 1994.

Décès

– Jacques Fabre,
son ami,
a la douleur d'informer du décès de

M. Bernard FORGEAU,

des suites du sida, le 22 novembre 1994, à trente-cinq ans.

En sa mémoire, des dons, de l'aide à Act-Up Paris, 44, rue René-Boulanger, 75010 Paris. CCP 56141 D Paris.

– Isabelle Gerofi,
son épouse,
Yvonne Gerofi,
sa sœur,
Jacques Gerofi,
son frère,
Daniel et Claudine Voigt-Gerofi,
son gendre et sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert GEROFI,
architecte-décorateur,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945
avec étoile de bronze,
médaille de la France libérée,
chevalier
dans l'ordre des Palmes académiques,
médaille du Volontaire,
médaille commémorative
de la guerre de 1940-1945,
croix de guerre avec lion de bronze,

survenu à Tanger, le 18 novembre 1994.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

122, boulevard Sidi-Mohamed-Ben-Abdallah,
Tanger (Maroc).

– Szmul Rozenholc,
Michel et Claudette Rozenholc
et leurs enfants, Perrine, Alexandre, Caroline et Anne-Laure,
Liliane et Michel Crouhy,
leurs enfants, David, Aurélia, Samson
et leur petit-fils, Antonin,
Yolande Golendorf,
ses enfants, Noisette et Antoine,
Et petits-enfants, Simon et Lucie,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Szmul ROZENHOLC,
née Suzanne Rechter,

survenu le 25 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-un ans, entourée de l'affection de tous les siens.

Les obsèques auront lieu le lundi 28 novembre, à 8 h 45, au cimetière parisien de Pantin. Réunion à la porte principale.

Ni fleurs ni couronnes,

Cet avis tient lieu de faire-part.

134, avenue Gambetta,
75020 Paris.

– Claude et François Buchet
de Neuilly,
Hervé Salaun,
Marc et Anne Salaun,
Dominique et Bruno Chapuis,
ses enfants,
font part du décès du

docteur Olivier SALAUN,
électroradiologiste honoraire
des Hôpitaux de Paris,

le 22 novembre 1994, à Chatou.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 25 novembre.

9, rue Gabriel-Fauré,
78400 Chatou.

– Colette, Maurice, Claude, Prune,
Annick, Daniel,
Florian, Susy, Catherine, Bernard,
Annie, Manfred,
Olivier, Gilles, Pascale, Isabelle,
Gilles,
Gian, Sophie, Lisa,
Marie, Adrien, Manuel, Amélie,
Benjamin et Théo,
annoncent le départ de

« Tante Anna », Mme SIROIN,

dans sa centième année.

– *Mme* Maurice Teper,
M. et Mme Daniel Teper
et leurs enfants, Benjamin, Jonathan, Tom,
M. et Mme Frédéric Teper
et leurs enfants, Clara, Sarah,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part de la mort de

M. Maurice Michel TEPER,
ingénieur de l'Ecole centrale de Paris,

survenue le 22 novembre 1994, à Paris.

83, boulevard Suchet,
75016 Paris.

Services religieux

– Pour le onzième anniversaire de la disparition de

Isucher Ber FRYDMAN,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Ses amis, sa famille, se retrouveront le samedi 26 novembre 1994 pour l'office du soir, à 17 h 45, à la synagogue de Montevideo, 31, rue de Montevideo, Paris-16e.

58, rue Boissière,
75116 Paris.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le jeudi 15 décembre 1994, à 18 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e, à la mémoire de

Mlle Françoise GUILLAUME.

Anniversaires

– Il y a sept ans disparaissait

Paul ARMA.

« Il construisit son œuvre avec une rigueur qui lui permit d'être un musicien vraiment libre. »

N'oubliez ni l'ami ni le créateur.

– Le 28 novembre 1993,

Serge ROUAH

nous quittait.

Nous pensons à lui avec émotion, et son exemple demeure.

« Quel est cet orage qui gronde ?
Quel est ce signe dans le ciel ? »

Souvenez-vous de

Georges SCHMIDLIN de FRANCK,
sergent au 2e commando,
1er groupe de Commandos de France,
« khâgneux » (lycée Henri-IV de Paris),
évadé de France,
croix de guerre,
médaille militaire,

tué à l'ennemi le 21 novembre 1944, à vingt ans, à la prise de Belfort,

et de ses compagnons.

Ils ont combattu pour libérer la France et pour que l'on ne revoie *« jamais plus »* génocides, *« nettoyages ethniques »*, camps de concentration et autres exactions, exclusions, injustices... !

Leurs familles et amis remercient les municipalités et populations d'Essert et de Belfort de leur fraternité.

14, rue des Aulnes,
68000 Colmar.

– Une pensée pour

Claire VASARELY

qui nous quittait il y a quatre ans, le 27 novembre 1990.

André et Henriette,
son fils et sa belle-fille.

– Le 27 novembre 1968,

Pierre WOLFF
(X 21),

disparaissait.

Il y a dix ans, jour pour jour, sa femme,

Jacqueline WOLFF,
née Bloch-Vormser,

le rejoignait.

Que ceux qui les ont aimés pensent à eux en ce jour anniversaire.

Souvenirs

– Il y a trente-trois ans, le

capitaine Jackie LAFAYE

avait trente-trois ans.

Souvenons-nous de lui et de ses sept camarades qui firent leur dernière mission dans le ciel d'Algérie.

Colloques

– Association française pour les Nations unies. Colloque samedi 3 décembre 1994, à 9 heures, au Sénat, salle Clemenceau, 15, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Les Nations unies
et la lutte contre la drogue

Intervenants :
Mario Bettati,
Alain Wallon,
Anne Coppel,
Bertrand Juppin de Fondaumière,
Hubert Colin de Verdière,
Juan Roberto Menchaca,
Léon Schwarzenberg,
Michèle Barzach,
Bernard Kouchner,
Patrick Aeberhard,
Raymond Kendall,
Gloria Pacilon de Galan,
Marc Pinguet,
Francis Caballero,
Jean-Paul Seguela.

Adhésion donnant droit à toutes les manifestations organisées par l'association et à l'envoi de cinq bulletins par an, 200 F (étudiants 60 F), à adresser, avant le 1er décembre 1994, à l'AFNU, 1, avenue de Tourville, 75007 Paris. Tél. : 45-55-71-73. Fax : 45-56-19-88.

– Dixième Festival d'histoire de France de Guyancourt, du 24 novembre au 4 décembre 1994 : **« L'affaire Dreyfus cent ans après ».**

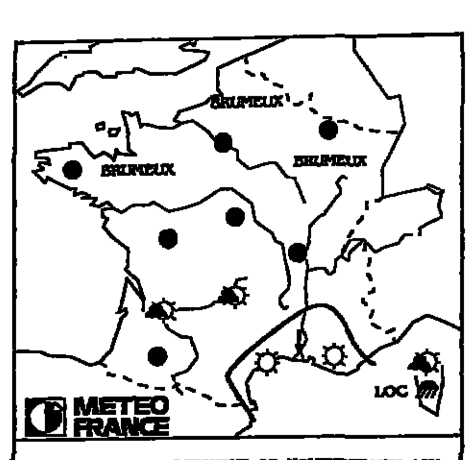
Colloque : **« L'exclusion »**, mardi 29 novembre 1994, à 9 heures, Centre universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Débat : **« Intellectuels et médias »**, vendredi 2 décembre 1994, à 20 h 45, Médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Renseignements : 30-48-33-33.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 27 NOVEMBRE VERS MIDI

LÉGENDE

Dimanche : temps gris avec éclaircies au Sud. – Le matin le ciel sera couvert sur l'ensemble des régions au nord de la Loire par des nuages bas. Le vent sera faible et par endroits des brumes ou des brouillards se formeront surtout sur la vallée de la Saône. Sur les Vosges et le Jura le soleil brillera au-dessus de 800 mètres, mais le ciel sera couvert dans les vallées.

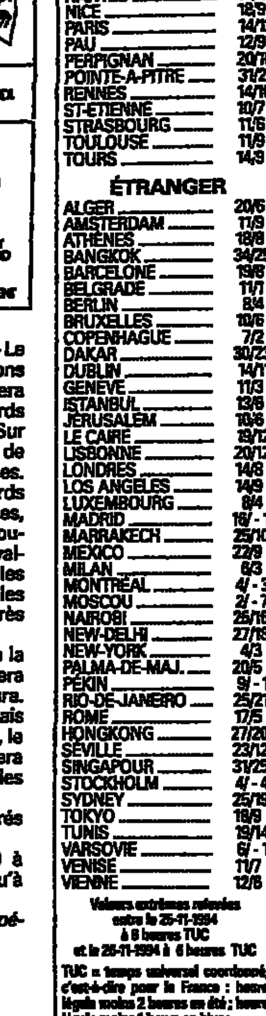
Sur les régions du Sud-Ouest, les brouillards seront fréquents et parfois denses. Sur les Pyrénées, il faudra monter au-dessus de 700 mètres pour trouver le soleil. Du Languedoc-Roussillon à la basse vallée du Rhône, le vent modéré de nord chassera les nuages, et il fera beau. Sur les Alpes et le Sud-Est, les nuages seront abondants. En Corse, le ciel sera très nuageux avec quelques éclaircies.

L'après-midi, sur toutes les régions au nord de la Loire, le temps restera gris et parfois brumeux. Il fera encore beau en altitude sur les Vosges et le Jura. Plus au sud, les nuages resteront nombreux, mais des éclaircies se développeront. Sur les Pyrénées, le Languedoc-Roussillon et la vallée du Rhône, il fera beau. En Corse, le ciel sera très nuageux avec des averses.

Les températures minimales iront de 6 à 9 degrés au Nord et de 4 à 7 degrés au Sud.

L'après-midi, le thermomètre marquera 10 à 12 degrés au Nord et 11 à 13 degrés au Sud, jusqu'à 17 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



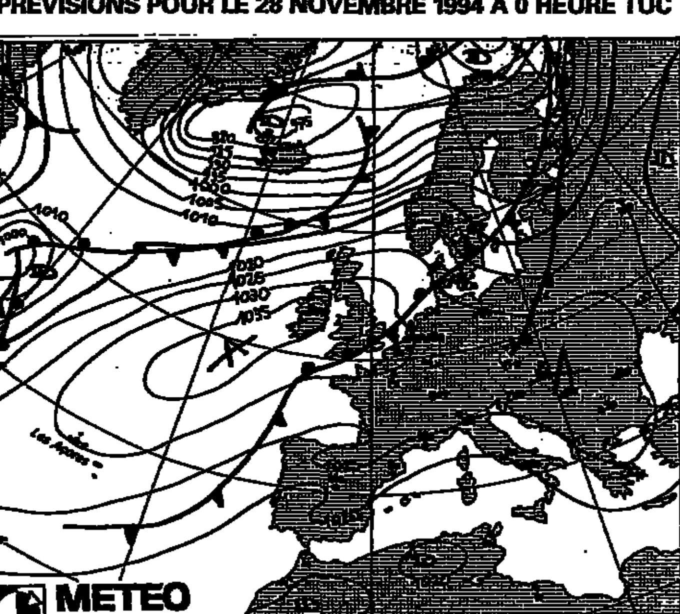
TEMPÉRATURES maxima - minima

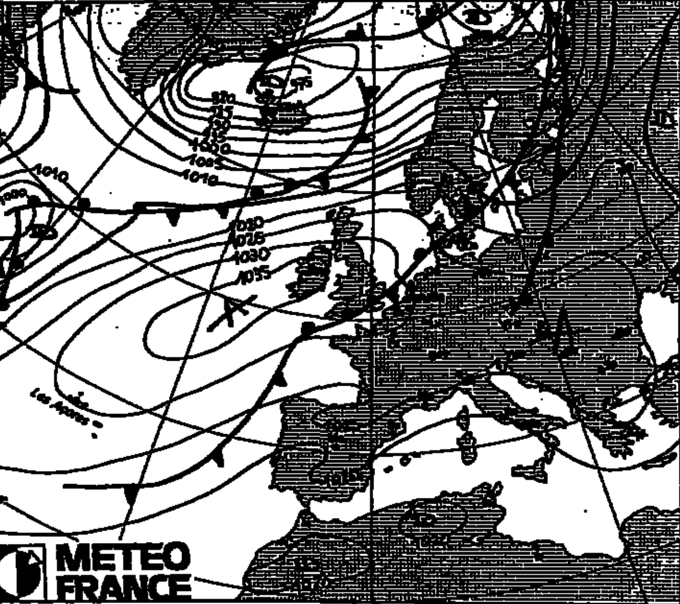
FRANCE	
AJACCIO	20/9
BIARRITZ	14/10
BORDEAUX	11/2
BOURGES	13/5
BREST	12/9
CAEN	13/10
CHERBOURG	12/6
CLERMONT-FER.	10/7
DIJON	13/5
GRENOBLE	11/8
LILLE	11/10
LIMOGES	12/6
LYON, BRON	11/7
MARSEILLE	16/5
NANCY	11/2
NANTES	14/4
NICE	18/9
PARIS	14/12
PAU	12/9
PERPIGNAN	20/10
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	14/10
ST-ETIENNE	10/7
STRASBOURG	11/6
TOULOUSE	11/9
TOURS	14/9
ÉTRANGER	
ALGER	20/6
AMSTERDAM	11/9
ATHÈNES	18/8
BANGKOK	34/25
BARCELONE	19/8
BELGRADE	11/7
BERLIN	8/4
BRUXELLES	10/6
COPENHAGUE	7/2
DAKAR	30/23
DUBLIN	14/11
GENEVE	11/3
ISTANBUL	13/6
JÉRUSALEM	10/6
LE CAIRE	19/12
LISBONNE	20/12
LONDRES	14/8
LOS ANGELES	14/9
LUXEMBOURG	8/4
MADRID	16/-1
MARRAKECH	25/10
MEXICO	22/9
MILAN	6/3
MONTRÉAL	4/-3
MOSCOU	2/-7
NAIROBI	25/16
NEW-DELHI	27/18
NEW-YORK	4/3
PALMA-DE-MAJ.	20/5
PÉKIN	9/-1
RIO-DE-JANEIRO	25/21
ROME	17/5
HONGKONG	27/20
SÉVILLE	23/12
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	4/-4
SYDNEY	25/19
TOKYO	18/9
TUNIS	19/14
VARSOVIE	6/-1
VENISE	11/7
VIENNE	12/6

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-11-1994 à 6 heures TUC et le 26-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC





MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6440

HORIZONTALEMENT

I. Se tient par la queue. Ne coûte rien quand elle est franche. – II. Une femme qui rogne sur tout. Endroit où l'on a fait la noce. Une unité de mesure de viscosité. – III. Sur des côtes bretonnes. Un protecteur du milieu. – IV. Qui glisse bien. Un métal blanc. Dans le groupe des lanthanides. – V. C'est généralement sa tête qui passe le plus facilement. – VI. Le mal du pays. Fait souvent un pli. Monnaie de compte. – VII. Un métal mou. Pas trop massifs. S'attache au foyer. – VIII. Comme un chat très chouette. Portée en Gaule. – IX. Prolongent des neurones. Très grosse quand elle est enceinte. – X. Coule en Afrique. Fait mal au ventre. – XI. Trop bien traité. S'intéresse à des choses qui ne sont pas de son âge. – XII. Prouve qu'on a du nez et du sang dans les veines. – XIII. On peut y voir du sang. Cri de celui qui s'est fait pincer. Un légume venu de loin. – XIV. On y dénoue rapidement des liens. Qu'on ne peut pas prendre pour de l'argent. – XV. Possessif. Cube pour les volumes. Apparue.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II								■					■		
III					■										
IV										■			■		
V		■		■		■						■		■	
VI	■								■			■			
VII			■		■						■				
VIII						■		■		■					■
IX							■								
X		■					■						■	■	
XI					■										
XII										■		■	■		■
XIII				■				■	■						
XIV					■										
XV				■						■		■			

VERTICALEMENT

1. Souvent grand pour les légumes. Contre des livres, ils peuvent donner du sucre. – 2. Qui n'a pas assez poussé. Finissent par se perdre quand elles sont en poche. Pour l'éviter, il faut prendre de la bouteille. – 3. Une femme dont on pourrait penser qu'elle a été frappée. Des gens qui ne passeront pas l'hiver. – 4. Jeté par celui qui veut composer. Peuvent être mises en banque. – 5. Article. Pas original. Sans changement. Possessif. – 6. Le maître de Démosthène. En Malaisie. Fut raccourcie par les Anglais. – 7. Comme un bras capable de frapper. Permet au père de s'éloigner. – 8. Crée des liens solides. Moment où l'on peut apparaître le démon. En urgence. – 9. Eléments de trousseau. On peut l'avoir en plein dans les gencives. Symbole. – 10. Dans le nom d'un romancier chinois. Grande quantité. Crie comme une bête. En France. – 11. Jouait entre deux tableaux. Empêcheras de passer. – 12. Figure sur une feuille. Pris en main. Coule à l'Est. – 13. Un point d'accès. Peut être accompagné de lumière. – 14. Ville d'Italie. Menaçant quand il reste couvert. Une très grande pièce. – 15. Expire brusquement. La première moitié. Ville du Nigéria.

Solution du problème n° 6439

Horizontalement

I. Entolomes. – II. Vainement. – III. Arroseuse. – IV. Na. Mètre. – V. Pas. Tri. – VI. Saut. Erre. – VII. Soutien. – VIII. Es. Prie. – IX. Niée. Erg. – X. Tapeur. Et. – XI. Emis. Salé.

Verticalement

1. Evanescente. – 2. Nara. Siam. – 3. Tir. Pus. Epi. – 4. Onomatopées. – 5. Lésés. Ur. – 6. Omet. Etiers. – 7. Meurtrier. – 8. Enserré. Gel. – 9. Ste. Iéna. Té.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

Un dispositif définitif pour 1997

La Commission européenne veut relancer le projet d'harmonisation de la TVA

Au cours des prochaines semaines, la Commission européenne soumettra aux Douze plusieurs documents traitant de la fiscalité indirecte dans l'Union. Un rapport sur le régime transitoire de TVA, appliqué depuis le 1er janvier 1993, a été approuvé mercredi 23 novembre. Ensuite, la Commission adoptera une communication sur le régime définitif de TVA, qui devrait en principe entrer en vigueur début 1997, ainsi que des propositions portant sur l'actualisation des taxes à la consommation (droits d'accises) et l'introduction d'une taxe nouvelle sur les émissions de dioxyde de carbone.

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Il ne peut y avoir de véritable marché unique sans élimination des barrières fiscales et sans rapprochement du niveau d'imposition. Le législateur européen l'a compris et, s'agissant de la TVA, a arrêté un programme d'harmonisation progressive. Selon le premier bilan tiré par la Commission de Bruxelles, après deux années de fonctionnement, la mise en œuvre est plutôt satisfaisante. Ce succès a été acquis au prix de quelques aménagements, en fait des simplifications.

Il permet d'envisager avec confiance, selon Bruxelles, à l'horizon 1997, la mise en place d'un régime définitif où, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le concept d'exportation ou d'importation à l'intérieur de l'Union aura complètement disparu, si bien qu'on disposera d'un régime de TVA unique (au lieu de deux aujourd'hui) pour toutes les opérations commerciales s'effectuant au sein des Seize (ou des Quinze si la Norvège rejette finalement l'adhésion).

Le principal apport du régime transitoire est d'avoir permis la suppression des contrôles aux frontières. Cependant, en cas d'échange entre deux Etats membres, la TVA continue à être réglée dans le pays de consommation. A compter de 1997, le régime transitoire cédera la place à un régime définitif où la TVA sera prélevée, y compris dans le cas d'une vente destinée à un autre Etat membre, sur le lieu de production.

En 1991, lors des débats qui ont précédé l'adoption de cette directive, les partisans du *statu quo* (c'est-à-dire du maintien de frontières fiscales) mettaient en avant les dangers de fraudes et de pertes de recettes pour les Etats membres. Fin 1993, après un an d'application, certains ont cru que le risque ainsi annoncé s'était effectivement concrétisé. *« Il n'en était rien*, selon la Commission. *L'interprétation des statistiques a suscité des malentendus. Il y a eu, tout au plus, un effet de trésorerie résultant du changement de lieu de perception. Après vérification, il est apparu qu'en 1993 la stagnation des recettes observée s'expliquait par la récession. La suppression des frontières a été neutre »*, explique un collaborateur du commissaire chargé de la politique fiscale, Christiane Scrivener.

La Commission, estimant que les principaux obstacles au passage au régime définitif d'un prélèvement sur le lieu de production, sont maintenant levés, s'apprête à recommander un dispositif qui doit être étudié par le conseil en 1995. Le risque de délocalisation d'activités industrielles vers les pays à taux bas ne s'est pas concrétisé. Depuis 1989, les taux pratiqués se sont sensiblement rapprochés. L'adoption d'un taux standard minimum de 15 % et la suppression des taux majorés ont permis de réduire sensiblement la fourchette. Les taux, qui allaient en 1992 de 12 % à 38 %, sont revenus en 1994 de 15 % à 25 %. *« Dans les annés à venir, l'essentiel des transactions dans l'Union des seize se fera avec un taux de TVA se situant entre 17 % et 21 % »*, estime le conseiller de Mme Scrivener, qui ajoute qu'ainsi les risques de détournement des courants commerciaux deviennent faibles.

Voitures et vente par correspondance

L'autre crainte formulée en 1989 portait sur la difficulté pratique d'organiser les compensations entre pays prélevant la TVA (celui du lieu d'origine de la production) et le pays de consommation, à qui doit revenir le produit de l'impôt. Les statistiques se sont affinées et, selon la Commission, il est désormais possible de calculer les flux de TVA à compenser sans demander aux entreprises un inventaire détaillé de leurs opérations comptables.

Selon le dispositif que devrait présenter la Commission et qui devra être discuté par les gouvernements en 1995, subsisteraient deux régimes particuliers. Le plus sensible aux yeux de l'opinion concerne les voitures. Un voyageur n'est pas autorisé à acheter un véhicule « toutes taxes comprises » dans le pays de son choix. En cas d'achat à l'étranger, il doit rentrer l'immatriculer chez lui et y régler la TVA. Le second concerne la vente par correspondance.

S'agissant des taxes à la consommation (accises), les prochaines propositions de la Commission porteront sur la révision de leur montant afin de tenir compte de l'inflation. Les taux minimum sur l'essence et le gazole augmenteraient de 6 %, ce qui, explique-t-on à Bruxelles, tout en les laissant dans la plupart des Etats membres au-dessous des taux réels, donnerait un signal politique et, par la même, une marge supplémentaire aux gouvernements pour éventuellement relever ces derniers.

Christiane Scrivener souhaiterait vivement relancer l'idée d'une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone, qui pourrait prendre la forme d'un supplément au droit d'accises, venant donc s'ajouter au prix réel payé par l'utilisateur, et qui pourrait être fixé à 3 dollars le baril (ou équivalent) pour les carburants et à 1 dollar pour les combustibles (gaz, fioul domestique, charbon). Resterait pendant, le problème de la taxation de l'électricité nucléaire, dont les Français ne veulent pas entendre parler. Mme Scrivener souhaiterait maintenir le principe de la neutralité fiscale, autrement dit le supplément d'accises serait compensé par des allègements d'autres taxes, par exemple par des réductions de charges sociales, sur les salaires.

PHILIPPE LEMAITRE

A la suite d'un compromis accepté par les Etats-Unis

M. Paye devrait être reconduit à la tête de l'OCDE pour dix-huit mois

Les Etats-Unis ont accepté un compromis franco-canadien qui prévoit de reconduire le Français Jean-Claude Paye, ancien fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, à la tête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – le club des pays industrialisés – pour une durée limitée de dix-huit mois. L'ancien ministre canadien Donald Johnston lui succéderait ensuite pour un mandat de cinq ans, a-t-on appris vendredi 25 novembre.

Cela fait plusieurs semaines que Paris et Ottawa s'efforcent de trouver une issue à la crise de succession qui secoue l'OCDE. Obtenu la semaine dernière à l'occasion du sommet économique des pays du Pacifique à Djakarta (Indonésie), le soutien de Washington accroît les chances du compromis franco-canadien auprès des autres pays membres de l'OCDE. Jusqu'à présent, Washington, farouche partisan de la candidature du Canadien Donald Johnston, s'opposait au maintien, ne serait-ce qu'une journée supplémentaire, de M. Paye au poste de secrétaire général. *« Dix ans, ça suffit »*, clamaient les Américains. Une solution défendue par la France et le Canada (deux ans supplémentaires pour M. Paye avant son remplacement par M. Johnston) avait d'ailleurs été repoussée par Washington fin octobre.

Faute d'un accord avant l'expiration de son mandat, le Français avait dû quitter ses fonctions le 30 septembre. Les pays membres avaient alors désigné l'ambassadeur suédois à l'OCDE, Staffan Sohlman, pour assurer l'intérim pendant deux mois. Cet intérim arrivant à échéance dans quelques jours, les vingt-cinq représentants permanents se réuniront, mardi 29 novembre, en séance informelle pour examiner le compromis franco-canadien.

Revitaliser l'Organisation

Pour l'heure, le Britannique Nigel Lawson, ancien chancelier de l'Echiquier de Margaret Thatcher, maintient toujours sa candidature. Mais on indiquait, vendredi 25 novembre, au Foreign Office que Londres ne gênerait en rien l'obtention d'un consensus. Le choix du secrétaire général devant se faire par consensus, les difficultés pourraient venir d'autres pays comme le Japon. Soucieux de voir *« revitaliser »* l'OCDE, Tokyo reste persuadé que M. Paye, après dix années passées à la tête de l'Organisation, n'est pas le mieux qualifié pour mener une telle tâche.

Le compromis franco-canadien, s'il devait être adopté, aurait l'avantage de conserver à la direction d'une organisation internationale, peu efficace mais prestigieuse, et d'offrir à M. Paye une sortie honorable. Celui-ci pourrait ainsi mener à bien l'étude de l'OCDE sur l'emploi et participerait aux deux prochaines conférences ministérielles de l'Organisation. Reste qu'en laissant les rênes du pouvoir à un Canadien à compter du 1er juin 1996, les Européens espèrent accroître les chances de leur candidat, l'Italien Renato Ruggiero, à la direction générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit naître en principe le 1er janvier

A. Pu.

PRIVATISATIONS

Une opération en trois phases à partir de 1996

Goldman Sachs et des banques allemandes piloteront la dénationalisation de Deutsche Telekom

Le ministre allemand des postes Wolfgang Boetsch a annoncé, vendredi 25 novembre, que la première tranche de la privatisation de Deutsche Telekom (DT), la compagnie allemande de télécommunications, sera confiée en 1996 à un consortium de banques dirigé par les deux groupes allemands Deutsche Bank et Dresdner Bank et l'américain Goldman Sachs. Pour cette opération de très grande envergure, le gouvernement a choisi en tout vingt-deux banques allemandes et étrangères. La privatisation de Deutsche Telekom s'effectuera en trois phases à partir de 1996.

La valeur de DT est estimée, selon les études, entre 60 milliards et 90 milliards de deutschemarks (de 206 milliards à 310 milliards de francs). Et le directeur financier de l'entreprise, Joachim Kroeske, a estimé que le marché allemand absorberait de 50 % à 60 % des actions, les Etats-Unis jusqu'à 20 %, la Grande-Bretagne 10 % et le reste de l'Europe également 10 %.

M. Boetsch a précisé que les actions Deutsche Telekom ne bénéficieront d'aucun avantage fiscal et qu'il n'était nullement question de les présenter comme des *« actions populaires »*. Il a ajouté que Goldman Sachs avait été choisi parce qu'elle avait *« la plus grande expérience dans la privatisation d'entreprises de télécommunication »*. – *(AFP.)*

Prévue au début de 1995

La mise sur le marché des actions de la SEITA sera étudiée par le Crédit lyonnais

Le gouvernement a choisi le Crédit lyonnais comme banque conseil pour étudier la privatisation de la SEITA, a annoncé, vendredi 25 novembre, le ministère de l'économie. Le choix du Crédit lyonnais *« a été arrêté après examen des différentes candidatures et auditions par le comité de sélection présidé par Daniel Deguen, également membre de la commission de la privatisation »*, indique le communiqué de Bercy. Le ministère de l'économie avait lancé le 26 octobre la consultation pour le choix des banques conseils du gouvernement en vue de la privatisation de la SEITA, qui pourrait intervenir au début de l'année prochaine.

De son coté, la SEITA a choisi la Société générale et le Crédit commercial de France comme conseils. Ces deux banques avaient déjà collaboré avec la SEITA pour la confection d'un rapport sur sa privatisation remis au gouvernement au début de l'été.

REPÈRES

CONFLIT

Ouverture de négociations avec les syndicats chez GEC-Alsthom

Si l'heure est à l'apaisement et à la négociation, des débrayages et des mouvements de grève ont continué à perturber, vendredi 25 novembre, la production de plusieurs sites du groupe GEC-Alsthom. Dans les établissements du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) et de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), la CGT appelait à la poursuite de la grève. De même quelque 400 salariés de l'usine de Mâcon (Saône-et-Loire) ont à nouveau cessé le travail vendredi après-midi.

En revanche, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), la direction a accepté d'ouvrir des négociations avec les syndicats à condition que les piquets de grève soient levés. De même, au Creusot (Saône-et-Loire), la CGT a accepté de dégager les accès de l'usine et a appelé à la reprise du travail lundi, des négociations devant s'ouvrir jeudi sur les salaires et l'emploi.

Cinq syndicats d'Air Inter lancent un mot d'ordre de grève pour le 2 décembre

Cinq organisations syndicales de la compagnie Air Inter (CFDT, CFTC, CGT, SNPIT, UGICT) ont appelé, vendredi 25 novembre, les personnels de la compagnie à faire grève du jeudi 1décembre à 22heures au vendredi 2 décembre à la même heure. Elles réclament notamment le maintien des emplois et l'augmentation des salaires des personnels au sol et des navigants de 3,5 % en protestant contre les effets d'une *« politique de déréglementation suicidaire »*.

Après avoir *« regretté »* le mouvement annoncé et indiqué que *« les craintes des syndicats n'étaient pas justifiées »*, la direction de la compagnie précise : *« Une politique commerciale très agressive doit amener des recettes supplémentaires. L'amélioration de la productivité doit engendrer une économie sur la masse salariale à l'horizon 1997. Cela sera réalisé progressivement par la voie de la négociation. Cet objectif représente un gain de productivité de près de 10 % sur trois ans, qui devra être réparti équitablement entre les différents métiers et sans mesures sociales brutales, c'est-à-dire sans baisse de salaire ni plan de licenciement économique. »*

FUSION

Mariage géant dans le crédit immobilier au Royaume-Uni

Suivant l'exemple donné par le rapprochement entre Cheltenham Gloucester et la Lloyds Bank, les sociétés de crédit immobilier britanniques Halifax Building Society et Leeds Permanent ont annoncé, vendredi 25 novembre, leur fusion, qui aura lieu au printemps prochain. Le nouvel ensemble représentera près de 90 milliards de livres d'actifs (750 milliards de francs) et sera coté à la Bourse de Londres. Les actionnaires des deux sociétés de crédit recevront des titres du nouveau groupe, qui gardera le nom de Halifax et sera présidé par son actuel président, H.J.Foulds. Halifax, première société de crédit immobilier du pays, pèse trois fois plus lourd que Leeds, numéro cinq sur la liste de ces sociétés aux richesses immenses en Grande-Bretagne, où une écrasante majorité de la population est propriétaire de son logement.

INFORMATIQUE

Plus d'un millier de salariés de Bull manifestent contre la privatisation

Plus d'un millier de salariés du constructeur informatique Bull – 1 500 selon les organisateurs, 800 selon la police – ont manifesté, vendredi 25 novembre à Paris, pour protester contre la future privatisation du groupe. Les manifestants ont en particulier dénoncé les risques de *« bradage »* et d'*« atomisation »* de cette entreprise qui emploie quelque 11 000 personnes. Ils ont aussi réclamé que les personnels des futures filiales privatisées continuent de bénéficier de la convention collective de la métallurgie. Une délégation de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO et CFE-CGC, qui avait appelé à cette manifestation, a été reçue à l'hôtel Matignon.

Le nouveau secrétaire général de l'OPEP

Rilwanu Lukman un homme de consensus

Les marchés ont bien réagi à la décision des douze pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), en début de semaine à Bali, de geler leur plafond de production de pétrole à 24,52 millions de barils par jour durant toute l'année 1995 (« le Monde » du 23 novembre). Les opérateurs ont réservé un accueil favorable à la nomination du nouveau secrétaire général de l'organisation, le Nigérian Rilwanu Lukman, qui a la réputation d'être un homme de consensus. Le pétrole brent (qualité de la mer du Nord) a gagné 44 cents entre le 21 et le 25 novembre, se négociant en fin de semaine à 17,17 dollars le baril.

LAGOS

de notre correspondante

Le successeur du docteur Subroto au poste-clé de secrétaire général de l'OPEP, le Nigérian Rilwanu Lukman, connaît bien les rouages d'une organisation dont il a assumé pendant quatre ans la présidence, de 1986 à janvier 1990, jouant alors un rôle conciliateur entre les riches monarchies du Golfe et l'aile plus radicale du cartel. Son expérience lui a permis d'apparaître comme un homme de consensus et de s'imposer sans trop de mal à la conférence de Bali, face aux candidats présentés par l'Iran et le Venezuela.

Né en février 1938 à Zaria, capitale de l'un des anciens royaumes haoussas du nord du Nigéria – qui fut aussi la première ville du Nord musulman à accueillir une université –, Rilwanu Lukman est ingénieur diplômé de l'Ecole royale des mines de Londres ainsi que de l'Institut des mines de Leoben, en Autriche.

D'un abord agréable, musulman fervent, voire mystique (il est lié à l'une des deux grandes confréries soufies influentes en Afrique de l'Ouest), il incarne les qualités d'une certaine aristocratie d'origine peule, qui se pose en garante de l'unité de la nation et s'est mise au service de l'Etat, suivant une politique d'intérêts bien compris. Après avoir accompli l'essentiel de sa carrière dans le secteur minier, notamment comme directeur général des mines d'étain de Jos de 1974 à 1984, puis comme ministre des mines, de l'énergie et de la sidérurgie, il se voit confier par le président Ibrahim Babangida en 1986 le portefeuille très convoité du pétrole. C'est à ce titre qu'il exercera pendant quatre ans la présidence de l'OPEP, à une période difficile au sein du cartel, alors très secoué par la guerre des prix qu'avait déclenchée l'Arabie saoudite : en quelques mois, le prix du baril s'était effondré aux alentours de 10 dollars, une véritable catastrophe pour les pays fortement dépendants de leur rente pétrolière, tels l'Iran, l'Algérie ou le Nigéria.

Huit mandats successifs à la présidence

M. Lukman parvint à restaurer le calme et la discipline, ce qui lui vaudra d'être réélu par ses pairs pour huit mandats consécutifs, record inégalé depuis les débuts du cartel en 1969. Durant sa présidence, il a cultivé des relations cordiales avec la monarchie saoudienne (notamment avec l'ancien ministre du pétrole Cheikh Zaki Yamani) et ses alliés naturels des émirats du Golfe, qui ont donné un appui décisif à sa candidature. Mais il appartient, tout comme son prédécesseur l'Indonésien Subroto, au camp des pays fortement peuplés qui ont tout intérêt à maintenir un prix élevé du baril.

Pour le Nigéria, rongé depuis dix-huit mois par une grave crise politique et économique, cette élection est une victoire presque inespérée qui va rehausser une image bien ternie auprès des institutions financières internationales. Elle traduit aussi, aux yeux des clients européens et américains de l'OPEP, l'importance géostratégique du *« futur géant »* de l'Afrique de l'Ouest, réservoir de pétrole et de gaz facilement accessible en mer libre, loin des turbulences du golfe Persique.

MICHÈLE MARINGUES

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 21 AU 25 NOVEMBRE 1994

PARIS

Sous influence

INDICE CAC 40

+1,04 %

Après la pause enregistrée la semaine dernière, la Bourse de Paris a repris sa marche en avant, en dépit d'un environnement défavorable lié aux accès de faiblesse de Wall Street. Mais il aura suffit en fait d'une seule séance un peu euphorique, celle de jeudi avec une hausse de 2,20 %, pour que, d'un vendredi à l'autre, le CAC 40 gagne 1,04 % et s'inscrive en fin de semaine à 1 945,89 points. Le CAC 40 a ainsi effacé ses pertes de la semaine précédente et regagné 6 % en un peu plus d'un mois.

Ce rebond est clairement lié à l'amélioration de la situation sur les marchés de taux. La crainte de la surchauffe et de l'inflation semble s'être atténuée de l'autre côté de l'Atlantique, à défaut d'avoir totalement disparu. Les marchés de taux anticipent le retour à une croissance en quelque sorte plus saine outre-Atlantique. Ce retournement de tendance a eu pour principale conséquence de libérer les marchés d'actions européens de la chape de plomb de l'obligataire. Car la déconnection entre les deux côtés de l'Atlantique semble une réalité pour les marchés d'actions.

Pour preuve, les accès de faiblesse de Wall Street ont coïncidé étroitement avec la remontée des marchés obligataires. La grande Bourse américaine avait fait preuve d'une étonnante résistance pendant le krach obligataire, portée par la croissance spectaculaire des bénéfices des entreprises américaines. Mais les marchés américains semblent considérer que le dernier relèvement de ses taux directeurs (de 0,75 %) par la Réserve fédérale américaine, le 15 novembre, est cette fois suffisant pour réduire les risques de surchauffe et d'inflation aux Etats-Unis. D'autant que de nombreux analystes prévoient *un nouveau relèvement de ces* taux par la Fed avant la fin de l'année.

Or qui dit ralentissement de la croissance dit moindre rentabilité ou, en tout cas, moins bonnes performances des entreprises américaines. En clair, l'augmentation rapide des profits des entreprises américaines semble être un phénomène du passé. Les investisseurs en tirent les conséquences et vendent les actions et les arbitrent contre des obligations.

Echapper à la contagion de Wall Street

En Europe continentale en général et en France en particulier, la situation est tout autre. Si la croissance se ralentit en fin d'année, on n'en est qu'au début du cycle. Le redémarrage de l'investissement, voire de la consommation, est attendu par les économistes pour 1995 et 1996. La stabilisation et la baisse des taux à long terme ne peuvent que renforcer ces hypothèses. D'autant qu'un rétablissement durable des marchés obligataires pourrait ouvrir la voie à une nouvelle baisse des taux courts, notamment en Allemagne. Une espèce de logique vertueuse pour les marchés pourrait s'enclencher pas à pas. *« Hormis la journée de mercredi où quelques transferts d'actifs vers les obligations ont eu lieu au détriment des actions, par simple mimétisme avec la Bourse de New-York, la tendance n'a pas duré à Paris. On ne peut comparer les places de Paris et New-York. Wall Street s'étant bien comporté sur l'ensemble de l'année, elle est considérée comme une place chère alors que Paris, qui a perdu 15 %, est maintenant considérée comme une place attractive »*, explique un analyste.

Le seul problème, c'est que le marché directeur reste Wall Street et que les soubresauts des actions américaines se traduisent dans les cours des valeurs françaises. La semaine qui vient de s'écouler se résume ainsi à une tentative du marché parisien pour échapper à l'influence défavorable de la grande Bourse américaine, sensible de lundi à mercredi. Lundi, et après une semaine de baisse, une timide reprise se dessinait dans la foulée du marché obligataire. L'indice CAC 40 finissait la séance sur une infime progression de 0,07 %. Mardi, les valeurs françaises, sous l'influence du fort recul la veille de Wall Street, perdaient du terrain et cédaient 0,85 %. Le lendemain, mercredi, le scénario était le même pour la liquidation du terme boursier de novembre. Le CAC 40 abandonnait 0,96 % dans un marché à nouveau affecté par le plongeon de Wall Street. Pour autant, et pour la troisième fois de l'année (après *janvier et juillet), le mois boursier* de novembre se terminait sur un gain de 2,77 %. Jeudi, en l'absence du risque américain avec la fermeture de Wall Street pour Thanksgiving, les valeurs françaises se reprenaient sensiblement. L'indice CAC 40 repassait nettement au-dessus du seuil des 1 900 points qu'il avait franchi mercredi à la baisse. Portées par la fermeté des obligations, les actions françaises gagnaient au final 2,20 %.

Vendredi, jusqu'à l'ouverture du marché américain, l'indice CAC 40 oscillait autour de l'équi*libre, incapable de s'orienter* dans un sens ou dans l'autre. L'ouverture en hausse de Wall Street, après le jour férié de jeudi, rassurait les intervenants parisiens et, à partir de ce moment-là, le marché repartait à la hausse pour gagner 0,58 % en clôture.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	25-11-94	Diff.
Bongrain	2 720	- 0,32
Danone (ex-BSN)	768	+ 3,08
Eridania Béghin	730	- 1,74
Fromageries Bel	4 950	+ 2,37
LVMH	859	+ 2,14
Pernod-Ricard	322,70	+ 1,60
Remy-Cointreau	209	- 1,97
Saint-Louis	1 430	+ 0,28

Assurances

	25-11-94	Diff.
AGF	232,70	+ 4,81
AXA	263,50	+ 0,53
GAN	296	- 7,50
SCOR SA	120,80	+ 7,37
UAP	149,10	+ 3,25

Bâtiment et matériaux

	25-11-94	Diff.
Bouygues	550	+ 1,85
Ciments français	240,40	+ 4,52
Colas	944	- 3,67
Eiffage	818	- 2,27
Eurotunnel	21,35	- 2,73
GTM Entrepose	386	+ 1,04
Imétal	534	- 3,08
Immob. Phénix	55	+ 9,67
Jean Lefebvre	360	- 2,43
Lafarge-Coppée	389,80	- 3,99
Poliet	398	- 0,50
Saint-Gobain	641	- 0,15
SGE	211,50	+ 5,75
Spie-Batignolles	265	+ 4,33

Chimie

	25-11-94	Diff.
Air liquide (L')	717	+ 0,98
Gascogne	500	+ 1,01
Michelin	204,20	- 5,28
Plastic Omnium	604	- 1,82
Rhône-Poulenc A	135,90	- 0,43
Roussel-Uclaf	616	- 1,91
Sanofi	256,60	+ 0,23
Synthélabo	210,30	+ 0,86

Consommation non alimentaire

	25-11-94	Diff.
BIC	684	- 1,62
Chargeurs	1 250	- 3,77
Christian Dior	424,50	+ 2,04
Clarins	475	- 2,06
DMC	307	- 2,53
EBF	893	+ 1,13
Essilor Int	750	- 0,26
Gr. André	579	+ 1,75
Moulinex	111,10	+ 4,71
L'Oréal	1 152	- 2,94
Salomon	2 280	- 5,07
SEB	518	- 6,66
Skis Rossignol	2 100	- 2,73
Sommer-Allibert	1 755	- 8,21
Zodiac	2 405	+ 1,90

Crédit et banques

	25-11-94	Diff.
Comp. bancaire	567	+ 1,43
BNP	264,70	+ 0,99
CCF	236,50	+ 0,85
Cetelem	1 017	+ 1,70
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	353	+ 0,28
CFF	793	- 0,12
CLF	402,40	+ 0,90
Créd. lyon.	475	+ 1,06
Crédit national	412	- 3,10
Société générale	606	+ 1,50
SOVAC	435	- 2,24
UFB Locabail	415	- 1,65
UIC	302,10	+ 4,35
Via Banque	368	+ 3,37

Distribution

	25-11-94	Diff.
Bon Marché	895	- 2,29
Carrefour	2 157	+ 3,35
Casino	156	- 3,58
Castorama Dubois	691	- 1,84
Compt. modernes	1 275	+ 0,31
Damart	5 500	- 3,16
Docks de France	673	- 3,85
Gal. Lafayette	2 300	- 5,73
Guilbert SA	388	- 3,24
Guyenne Gasc.	1 338	+ 0,22
Pinault Pr.	974	- 2,40
Primagaz	886	- 0,23
Promodès	1 009	+ 1,50
Rexel	712	- 2,99

Electricité et électronique

	25-11-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	445	+ 3,89
Alcatel-Câble	500	- 1,18
CSEE	484	- 3,13
Intertechnique	512	+ 5,67
Labinal	715	- 2,05
Legrand	6 700	- 3,87
Matra-Hachette	115,50	+ 2,48
Radiotechnique	486	- 5,07
Sagem	2 610	+ 0,11
Schneider	397	+ 1,84
Thomson-CSF	157	+ 2,61

Immobilier et foncier

	25-11-94	Diff.
GFC	409	- 0,48
Olipar	11,20	-
Rue Impériale	3 700	-
Sefimeg	389	- 3,59
Simco	456	- 0,86
UIF	432	- 1,81
Lucia	94	- 5,95
Silic	651	- 13,20
Sogeparc	669	+ 1,36

Investissement et portefeuille

	25-11-94	Diff.
Bolloré	463,10	+ 3,76
Cerus	102	- 0,97
CGIP	1 235	+ 2,31
Eurafrance	1 740	- 1,41
Gaz et Eaux	1 801	- 0,05
Lagardère MMB	126,90	- 0,23
Marine-Wendel	389	+ 2,63
Navigation mixte	969	- 5,00
Nord-Est	131	+ 3,14
Paribas	373	+ 2,41
Suez	261	+ 1,55
Worms	243,10	- 2,36
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	174	- 2,79
Arnault Associés	412	- 11,01

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Renault	10 530 115	1 903 179
Alcatel Alsthom	3 477 277	1 511 978
Danone (ex BSN)	937 957	711 009
Lafarge Coppee	1 779 255	693 121
Peugeot	834 250	651 746
Elf Aquitaine	1 711 386	629 372
Total	1 821 556	601 316
Carrefour	290 571	579 292
Saint-Gobain	856 330	550 803
LVMH Moet Vuitton	822 780	524 141
UAP	3 319 060	488 131
Eau (Gle des)	971 490	471 047
Air Liquide	663 701	464 495
Societe Gle	758 020	453 728

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Metrologie Inter	+ 19,00	Sommer-allibert	- 8,21
Sodecco (B)	+ 13,36	GAN	- 7,50
Alap	+ 10,42	Legris indust.	- 7,00
Immob Phenix	+ 9,67	S.E.B.	- 6,66
SIDEL	+ 9,51	Accor	- 5,80
SCOR SA	+ 7,37	Bque Colbert C.	- 5,79
Union As. Fdal	+ 6,11	Galerie Lafayet.	- 5,73
SGE	+ 5,75	Michelin	- 5,28
Berger (M)	+ 5,73	Salomon Ly	- 5,07
Intertechnique	+ 5,67	Radiotechnique	- 5,07
Lebon	+ 5,03	Selvepar (Ny)	- 5,05
AGF	+ 4,81	Navig. Mixte	- 5,00
Moulinex	+ 4,71	Metaleurop	- 4,58
Ciments Fr. Priv. B	+ 4,52	S.I.T.A.	- 4,57

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	18-11-94	21-11-94	22-11-94	23-11-94	24-11-94
RM	4 159 149	3 723 241	4 233 072	4 313 824	4 104 937
Comptant					
R. et obl.	34 258 156	22 530 564	17 580 245	19 495 552	53 056 152
Actions	208 899	148 868	210 967	270 854	148 382
Total	38 626 204	26 402 673	22 024 284	24 080 230	57 309 471

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	21-11-94	22-11-94	23-11-94	24-11-94	25-11-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 322,95	1 311,88	1 299,46	1 326,05	1 331,91
Ind. SBF 250	1 280,62	1 271,08	1 259,44	1 283,06	1 288,38
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 927,83	1 911,41	1 893,09	1 934,68	1 945,89

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 novembre 1994

Nombre de contrats : environ 94 464

COURS	ÉCHÉANCES			
	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995	SEPT. 1995
Premier	112,58	111,76	110,86	–
+ Haut	112,66	111,84	110,86	–
+ Bas	112,26	111,48	110,64	–
Dernier	112,52	111,70	110,80	110,06
Compensation	112,44	111,62	110,72	110,04

Métallurgie, mécanique

	25-11-94	Diff.
CarnaudMetalbox	189,90	- 2,96
Dassault Aviation	430	+ 2,38
De Dietrich	2 909	+ 2,71
Fives-Lille	470	- 1,05
Legris Industrie	345	- 7
Metaleurop	78	- 4,58
Pechiney CIP	375	- 2,59
Pechiney Int.	160,50	- 3,77
Peugeot SA	792	- 2,46
Strafor Facom	626	- 2,94
Valeo	282	+ 0,71
Vallourec	279,90	+ 0,68

Mines d'or, diamant

	25-11-94	Diff.
Anglo-American	299,70	- 5,30
Buffelsfontein	48,50	- 10,01
De Beers	122	- 2,78
Driefontein	80,20	- 3,66
Gencor Limited	19,25	- 2,28
Harmony Gold	46,35	- 7,30
Randfontein	51,10	- 10,19
Saint-Helena	47,25	- 12,66
Western Deep	232	- 7,45

Pétrole

	25-11-94	Diff.
Elf-Aquitaine	389,20	- 0,29
Esso	715	+ 0,42
Géophysique	350	- 3,95
Total	334,90	+ 0,51
BP France		
Erap-Elf	312,10	- 2,16

Sicomi ou ex-Sicomi

	25-11-94	Diff.
Bail Investiss.	892	- 0,22
Interbail	370	+ 2,77
Klepierre	542	+ 1,11
Locindus	882	- 1,12
Selectibanque	159	- 1,85
Unibail	458	- 1,98
Genefim	200	- 2,67
Immobail	330	- 1,78

Transports, loisirs, services

	25-11-94	Diff.
Accor	584	- 5,80
BIS	310	-
Canal Plus	872	+ 3,44
Cap Gemini Sogeti	197,40	+ 3,78
CEP Comm.	498	+ 2,25
Club Méditerranée	448,50	+ 1,45
Eaux (Gle des)	499,50	- 0,08
Ecco	890	- 1,56
Euro Disney	9	+ 1,69
Filipacchi Médias	1 020	- 1,73
Havas	443	+ 1,93
Lyonnaise des eaux	470,90	- 2,12
Publicis	429	+ 2,87
SITA	668	- 4,57
Sligos	380	- 1,55
Sodexho	860	- 1,14
SCAC Delmas	585	- 2,50
Dauphin OTA	294	- 10,90
OGF Omn Gest.	663	- 9,17
TF1	513	+ 0,39

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	25-11-94	Diff.
6 % 93-97	97,72	- 0,42
EDF-GDF 3 %	6 220	-
CNB 5 000 F	101,50	-
CNB Par. 5 000 F	101,17	-
CNB Suez 5 000 F	NC	-
CNI 5 000 F	101,50	0,28

NEW-YORK

Victime des arbitrages

INDICE DOW JONES

-2,89 %

Wall Street a connu une semaine mouvementée, victime des arbitrages effectués par les investisseurs entre les actions et les obligations, jugées à nouveau attrayantes. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu sur une semaine réduite à quatre séances de cotation, en raison de la fermeture du marché jeudi pour le Thanksgiving, 106,99 points, soit 2,89 %, à 3 708,27 points. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est tombé cette semaine pour la première fois sous le seuil de 8 % depuis le 31 octobre, reculant à 7,93 % vendredi, contre 8,13 % une semaine plus tôt.

Wall Street a perdu du terrain pendant cinq séances consécutives, avant de se reprendre un peu vendredi. Principal motif au retrait des investisseurs, la conviction nouvelle que l'économie américaine va ralentir, après six relèvements de ses taux directeurs par la Réserve fédérale (Fed) cette année, et que les résultats des entreprises vont en souffrir. *« Les opérateurs se sont progressivement rendu compte que la Fed était décidée à lutter contre l'inflation et que cela allait avoir des conséquences sur les résultats des entreprises en 1995 »*, a indiqué William Dodge, responsable des investissements chez Dean Witter, Discover and Co. Le net redressement des bénéfices des entreprises, en hausse de 45 % au troisième trimestre, avait été un des moteurs de la hausse de Wall Street depuis plusieurs mois.

Indice Dow Jones du 25 novembre : 3 708,27 (c. 3 815,26).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Alcoa	83 3/4	80 3/8
Allied Signal Inc	32 7/8	32 1/8
American Express	30 5/8	29 1/4
ATT	52 1/2	49 3/4
Bethlehem Steel	16 3/4	17
Boeing	44 3/4	44 5/8
Caterpillar Inc.	55 5/8	53 3/8
Chevron	42 5/8	43 3/8
Coca-Cola	52 6/8	51 3/4
Disney Corp.	42 3/8	43
Du Pont de Nemours	55 1/4	52 1/2
Eastman Kodak	48 5/8	46 1/8
Exxon	60 5/8	60 3/4
General Electric	48 5/8	46 1/8
General Motors	37 5/8	38
Goodyear Tire	33 3/4	32 5/8
IBM	73 1/4	70 7/8
International Paper	71 7/8	69 5/8
Morgan (J.P.)	58 1/8	57 7/8
McDonnell Douglas	142 3/8	138 1/4
Merck and Co	37 7/8	36 5/8
Minnesota Mining	52 3/4	50 3/4
Philip Morris	62 3/4	60 1/8
Procter Gamble	64 1/4	62 1/2
Sears Roeb. and Co	50	48
Texaco	61 5/8	61 1/2
Union Carbide	29 1/4	27
United Tech.	59	56 1/2
Westinghouse El	13 3/8	12 3/4
Woolworth	14 7/8	14 1/2

TOKYO

Au plus bas niveau depuis dix mois

INDICE NIKKEI

-3,3 %

Les valeurs sont tombées à leur plus bas niveau depuis dix mois à la Bourse de Tokyo durant la semaine, une période dont la durée a été écourtée par un jour férié, mercredi, les fonds de pension restant les seuls acheteurs actifs faute de nouvelles incitations. L'indice Nikkei a terminé la semaine à 18 666,93 points, en baisse de 3,3 % par rapport au niveau enregistré une semaine plus tôt. Le volume des échanges moyen a légèrement augmenté, atteignant 264,3 millions de titres contre 224,3 millions la semaine précédente. La valeur quotidienne moyenne des transactions était également en hausse à 259,9 milliards de yens (13,7 milliards de francs), contre 224,1 milliards de yens la semaine précédente. *« La tendance à la baisse du marché est maintenant à confirmer »*, a déclaré un analyste d'Okasan Securities Co., prédisant une instabilité des valeurs des titres la semaine prochaine. L'indice Nikkei a plongé lundi, suite aux ventes des institutions financières et des investisseurs étrangers ainsi que des particuliers, tandis que les fonds publics restaient à l'écart du marché. Le marché s'est refroidi, suite à la baisse continuelle du titre Sony après les importantes pertes de sa filiale cinéma américaine. Les ventes nettes des investisseurs étrangers et celles liées à l'indice ont fait descendre mardi le Nikkei en deçà de 19 000 points pour la première fois depuis neuf mois. Mais les achats des fonds publics ont fait remonter l'indice en fin de séance. Après la journée fériée de mercredi, le Nikkei a continué de baisser jeudi, suite aux ventes des investisseurs étrangers, inquiets des récentes fortes baisses sur les places boursières étrangères, et de Wall Street en particulier. Les valeurs de 222 titres ont atteint leur niveau le bas de l'année. Vendredi, les investisseurs privés ont pris leur bénéfices, compensant la tendance à la chasse aux bonnes affaires menée par les gestionnaires de fonds publics et les sociétés d'investissement, ce qui a fait chuter le Nikkei pour le cinquième jour de cotation consécutif.

Indice du 25 novembre : Nikkei 18 666,93 (c. 19 302,56) ; Topix 1 484,02 (c. 1 523,47).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Bridgestone	1 530	1 500
Canon	1 750	1 700
Fuji Bank	1 980	1 910
Honda Motors	1 690	1 600
Matsushita Electric	1 540	1 500
Mitsubishi Heavy	750	725
Sony Corp.	5 480	5 160
Toyota Motors	2 120	2 070

LONDRES

Dans le sillage de Wall Street

- 3,11 %

La Bourse de Londres a chuté cette semaine dans le sillage de Wall Street, alors que les investisseurs délaissaient les actions au profit des obligations. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a notamment enregistré mercredi sa plus forte baisse quotidienne depuis cinq mois, et s'est inscrit vendredi en clôture à 3 033,5 points avec une perte hebdomadaire de 97,5 points (– 3,11 %).

Les investisseurs ont déserté le marché boursier au profit du marché obligataire, étant désormais *convaincus* que la hausse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale depuis le début de l'année va se poursuivre, ralentissant l'économie et affectant les résultats des sociétés. L'exemple donné à Wall Street a été suivi sur les principales places financières européennes et asiatiques. Le Stock Exchange de Londres s'est cependant légèrement redressé jeudi, en l'absence des opérateurs américains célébrant Thanksgiving.

Indices « FT » du 25 novembre : 100 valeurs 3 033,5 (c. 3 131) ; Fonds d'Etat 92,09 (c. 91,59) ; Mines d'or 238,8 (c. 255,8).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Allied Lyons	5,98	5,51
BP	4,25	4,18
BTR	3,03	2,84
Cadbury	4,44	4,28
Glaxo	6,13	6,21
GUS	5,65	5,45
ICI	7,89	7,45
Reuters	4,81	4,69
RTZ	8,61	8,33
Shell	7,08	6,98
Unilever	11,37	11,04

FRANCFORT

Malmenée

- 2,37 %

La Bourse de Francfort a souffert pendant la majeure partie de la semaine de la tempête déclenchée à Wall Street, où les cours ont fortement reculé. L'indice Dax des 30 valeurs vedettes a fini vendredi à 2 051,62 points, ce qui représente un recul de 2,37 % par rapport à la clôture de vendredi dernier. Après une petite hausse de 0,24 % en début de semaine, le Dax a amorcé sa descente aux enfers mardi, perdant 1,45 % sous l'influence de la Bourse américaine. Le mouvement baissier n'a fait que s'accentuer mercredi, le Dax a alors *abandonné* 2 %. Une reprise de courte durée s'est amorcée jeudi, avec une hausse de 1,11 % sous l'influence de nombreux résultats d'entreprises, mais vendredi la Bourse perdait de nouveau 0,21 %. Selon la banque West LB, la baisse à Francfort devrait être de courte durée. *« Toutefois, l'incertitude en liaison avec Wall Street devrait persister, même si la publication des résultats des sociétés du secteur chimique pourrait égayer la morosité automnale »*, a souligné la banque.

Indice Dax du 25 novembre : 2 051,62 (c. 2 100,23).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
AEG	155,20	150
BASF	312,80	307,30
Bayer	343,60	340
Commerzbank	329,30	321,30
Deutsche Bank	757	737,20
Hoechst	324	317,50
Karstadt	576,50	553,50
Mannesman	411,30	413,70
Siemens	615	612,30
Volkswagen	460,90	451,80

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Nette amélioration

Le marché dans son ensemble paraît revenir à la raison et les investisseurs sont de retour, attirés par le niveau très élevé des rendements réels qu'offrent les titres à revenu fixe, une fois soustrait le taux de l'inflation. Si la conjoncture demeure favorable ces prochains jours, on peut s'attendre à une forte activité d'emprunt. Certains candidats sont déjà sur les rangs, comme l'Irlande qui a fait part de son intention de lever des fonds en yens. D'autres, nombreux, hésitent encore avant de se déclarer. Leur décision ne saurait toutefois tarder car s'ils veulent se procurer des ressources en quantité importante cette année encore, il leur faut concrétiser leur projet cette semaine ou, au plus tard, au début de la semaine prochaine.

Quoi qu'il en soit, même si les espoirs d'une amélioration durable de la situation devaient être déçus, les spécialistes du marché international des capitaux ne risquent pas de manquer de matière à réflexion. Dans plusieurs pays, les pouvoirs publics viennent de procéder à d'importantes interventions, ou sont sur le point de le faire, qui déjouent bien des prévisions.

Ainsi en est-il de la privatisation des télécommunications allemandes, une affaire de longue haleine qui devrait se réaliser dans environ dix-huit mois. Il s'agira de la plus grande opération du genre jamais effectuée outre-Rhin. Elle aura un caractère vraiment international et il est prévu de vendre les actions de la société Deutsche Telekom non seulement en Europe, mais également en Amérique et en Asie. Le gouvernement de Bonn vient de le confirmer en publiant la liste des banques qui s'occuperont directement de cette opération. D'aucuns avaient cru qu'à cette occasion le rang prééminent de Londres dans le domaine des actions serait souligné.

Or, il s'avère que la Deutsche Bank, qui coordonnera le tout, mènera à bien sa tâche depuis Francfort, place qui devrait profiter de cette gigantesque transaction pour développer son importance et rattraper son retard sur Londres. Une seconde banque allemande, la Dresdner Bank, et un établissement américain, Goldman Sachs, seront directement associés à la Deutsche Bank, à la tête de l'opération. Pour ce qui est du placement en Europe ailleurs qu'en Allemagne, une place de choix sera faite à Paribas et à un établissement financier britannique, S. G. Warburg.

Qu'est-ce qu'une euro-obligation ?

En Belgique, la grande préoccupation du moment est un problème de définition. Un projet de loi est à l'étude qui dira ce qu'est un euro-emprunt dont les titres pourront être acquis par des souscripteurs domiciliés en Belgique. Une série de critères devraient être remplis, concernant la taille de l'opération, le nombre de banques qui s'en occupent, la cotation des obligations en Bourse et la diversité du placement, qui devrait se faire aussi bien auprès de particuliers que d'investisseurs institutionnels. Si le projet est adopté, il pourrait rendre plus difficile l'émission d'emprunts en francs luxembourgeois, monnaie qui a la même valeur extérieure que le franc belge et qui sert à libeller une foule de petites transactions qui, bien souvent, sont souscrites presque exclusivement par des épargnants belges, qui peuvent ainsi facilement se mettre à l'abri du fisc de leur pays. Contrairement à la Belgique, il n'y a pas d'impôt anticipé sur le revenu des placements de capitaux au Luxembourg.

Une société française vient de contracter un emprunt euro-obligataire libellé en francs français. Son montant, de 400 millions, est modeste à l'échelle du marché international. On en parle pourtant beaucoup dans les milieux financiers car, du fait d'un changement récent d'attitude de l'administration, il n'y avait plus eu d'opérations de ce type depuis près de six semaines. Avant d'autoriser une euro-émission en francs pour le compte d'un débiteur français, les services compétents du ministère des finances veulent s'assurer que les titres seront dans leur grande majorité vendus à l'étranger. Ils se montrent inflexibles, et c'est aux banques de les convaincre. Celles-ci n'ont pas la tâche facile lorsque l'appétit des investisseurs internationaux pour des placements en francs français fait totalement défaut, comme c'était le cas récemment.

L'emprunteur, Carrefour, avait confié à la Caisse des dépôts et à la banque Indosuez le soin de lancer, hors de France, pour son compte, une transaction de quatre ans de durée dont la rémunération dépendra de l'évolution du cours de l'action de la société d'ici à l'échéance. Les souscripteurs sont certains de récupérer leur mise initiale et, dans le meilleur des cas, selon la performance de Carrefour en Bourse, leur gain pourrait aller jusqu'à 66 % de la valeur nominale, ce qui correspondrait à un rendement de 13,5 % l'an.

Cette affaire sort de l'ordinaire, mais quelques spécialistes considèrent pourtant qu'elle annonce un regain d'intérêt plus général pour des placements en francs. Ils se préparent donc à une réouverture du compartiment des euro-obligations de type classique. La plupart demeurent toutefois très prudents et proposent aux candidats à l'emprunt de s'adresser de préférence au marché national des obligations qui sont offertes aux souscripteurs français et qui donc pourront voir le jour quoi qu'il arrive.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

La hausse du dollar se consolide

Le dollar est toujours impavide, consolidant aisément sa reprise des quinze derniers jours, à près de 1,56 deutschemark et 5,35 francs, un peu en-dessous de 99 yens. Bien que certains opérateurs restent sceptiques, d'autres commencent à tabler sur une meilleure santé de la devise américaine. Aux études du Crédit lyonnais, on estime à dix pfennige de plus l'effet *« victoire des républicains »* aux élections du *midterm*, le 8 novembre, souligné dans ces colonnes ces deux dernières semaines, mais on n'entrevoit guère de hausse véritable avant l'été 1995. Rappelons que les marchés attendent une remontée du dollar... depuis le début de l'année.

Cette semaine, c'est la lire italienne qui a tenu la vedette, tombant à son plus bas cours historique vis-à-vis du mark, qui a coté plus de 1 038 lires à Milan, battant son record de 1 032 bien établi le 12 août. Le franc français est passé au-dessus de 300 lires. Ce sont, bien entendu, les démêlés du premier ministre, Silvio Berlusconi, avec la justice, qui ont provoqué cette nouvelle crise de change, sans toutefois que la Banque d'Italie intervienne. Ladite crise a également éprouvé les marchés financiers de la péninsule, où le rendement des fonds d'Etat (BTP) poussait une pointe à 4,85 % au-dessus de celui des fonds d'Etat allemands (Bund), ce qui contribue à renchérir le service de la dette publique italienne, et, donc, à creuser encore un peu plus le déficit budgétaire. Le cours du mark à Paris a évolué entre 3,4325 francs et 3, 4360 francs, terminant à 3,4345 francs.

Au début de la semaine, notre confrère américain *International Herald Tribune* a publié un article alarmiste sur une crise possible du franc d'ici à l'élection présidentielle. Il est à craindre qu'il se trompe d'époque : nous ne sommes plus à l'été 1993 et l'élargissement à 15 % des marges de fluctuation du mark de part et d'autre du cours pivot de 3,3538 francs rend la spéculation hasardeuse et coûteuse : les opérateurs étrangers l'ont éprouvé à leurs dépens à l'automne 1993.

C'est sur les taux français à long terme que pèsera, plutôt, la défiance des non-résidents, se traduisant par un élargissement éventuel de l'écart entre les rendements à Paris et à Francfort, nuls au début de cette année et portés, aujourd'hui, à un peu moins de 0,70 %. Le mark, qui a culminé à 3,5480 francs en octobre 1993, pourrait, sans dégâts, remonter à 3,50 francs, sans signification, et, surtout, sans utilité particulière : ce n'est plus le problème.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 21 AU 25 NOVEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5635	–	18,6776	75,7576	64,1725	3,1182	57,2738	0,00619
	1,5680	–	18,7406	75,9301	64,3294	3,1250	57,3723	0,00628
Paris	8,3710	5,3540	–	405,6061	343,5795	16,6947	306,6438	3,3121
	8,3668	5,3360	–	405,1632	343,2615	16,6750	306,1388	3,3497
Zurich	2,0638	1,3200	24,6545	–	84,7077	4,1160	75,6014	0,8166
	2,0651	1,3170	24,6814	–	84,7218	4,1156	75,5594	0,8267
Francfort	2,4364	1,5583	29,1063	118,0530	–	4,8591	89,2497	0,9640
	2,4375	1,5545	29,1323	118,0334	–	4,8578	89,1853	0,9758
Bruxelles	50,1414	32,07	5,9899	24,2955	20,5801	–	18,3677	1,9839
	50,1760	32	5,9970	24,2976	20,5854	–	18,3592	2,0088
Amsterdam	2,7299	1,7460	32,61113	1,32273	112,04517	5,44434	–	1,08011
	2,7330	1,7430	32,66492	1,32346	112,12608	5,44688	–	1,09416
Milan	2527,40	1616,50	301,9238	1224,6212	1037,3484	50,40536	925,8305	–
	2497,82	1593	298,5382	1209,5672	1024,7668	49,78125	913,9415	–
Tokyo	154,24	98,65	18,42548	74,73485	63,30617	3,07608	56,50057	0,061027
	154,53	98,55	18,46889	74,82916	63,39659	3,07969	56,54045	0,061864

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 novembre 1994, 5,4272 F, contre 5,41451 F le vendredi 18 novembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
25 nov. 1994
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
FLORIN NEERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO PORTUGAIS – PESETA ESPAGNOLE
0 · -2 · -4 · -6 · -8 · -10 · -12 · -14 · -16 · -18 · -20
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (-18,49) et la lire italienne (-23,66) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Diamant noir, diamant rouge

A quatre-vingt-six ans, Harry Oppenheimer, se prépare à quitter la direction de la De Beers, la société sud-africaine qui contrôle près de la moitié de la producton mondiale de diamant brut. Son départ sera effectif le 27 décembre, soixante années jour pour jour après sa nomination au poste de directeur général de la société minière, a annoncé M. Oppenheimer, mardi 22 novembre, au cours d'une cérémonie organisée en son honneur à Kimberley, la ville des mines de diamants dans le nord de la province du Cap. Harry avait succédé à son père Sir Ernest Oppenheimer, président de la De Beers pendant vingt-sept ans. Et il y a fort à parier que Nicky, le fils de Harry, aujourd'hui vice-président de la société, en prendra les rênes.

« La coopération entre tous les principaux producteurs est sans aucun doute dans l'intérêt de chacun, et pas de la De Beers seule », a rappelé Harry Oppenheimer, en annonçant sa prochaine retraite. La remarque s'adressait-elle à un pays en particulier ? A la Namibie peut-être avec qui, après deux ans de négociations laborieuses, la firme sud-africaine a conclu un accord, du même type que celui conclu auparavant avec le Bostwana, qui conforte la position du groupe sud-africain pour les vingt-cinq prochaines années – voire plus si les réserves de diamant le permettent – en lui confiant la gestion de la Namdeb Diamond Corporation, la nouvelle filiale détenue à parité par la De Beers et l'Etat namibien.

Aux termes de l'accord rendu public mardi 22 novembre, la compagnie sud-africaine a donc obtenu l'assurance de pouvoir poursuivre l'exploitation onshore et offshore du diamant. Les permis qu'elle détient actuellement dans le pays lui seront renouvelés. Plus important, la totalité de la production namibienne (1,1 million de carats l'an passé) sera commercialisée *via* la Central Selling Organisation (CSO), la centrale de la De Beers qui commercialise 80 % de la production mondiale de diamant non taillé.

Le diamant procure à la Namibie 11 % de son produit national brut (PNB) et plus du tiers de ses recettes d'exportation. Dans ces conditions, le pays a-t-il raison de confier la vente de ses richesses à la seule De Beers ? Pour maximiser ses recettes, ne devrait-il pas au contraire traiter directement avec les grands centres de taille du diamant installés à Anvers, Tel-Aviv, Bombay ou New-York ?

Le cas russe

C'est ce que fait en catimini la Russie, et lorsque le vénérable Harry Oppenheimer lançait son appel à la *« coopération »* entre producteurs depuis Kimberley, sans doute y songeait-il également. D'autant que c'est lui qui, presque trente-cinq ans auparavant, en 1957 pour être précis, en pleine guerre froide, s'était rendu à Moscou mettre au point un accord secret qui confiait à la De Beers, *via* la CSO, la charge de commercialiser le diamant rouge.

Certes, pour financer la guerre d'Afghanistan, dans le milieu des années 1980, Moscou a quelque peu violé l'accord, n'hésitant pas à traiter directement avec les diamantaires d'Anvers. Mais ce ne furent là que des coups de canif à un contrat qui devait être rendu public en 1989 et prolongé, pour une période de cinq ans, en 1990.

Aujourd'hui, le contentieux entre la De Beers et la Russie est autrement plus grave. Deuxième producteur mondial derrière le Bostawana, la Russie continue à *« saper le fragile équilibre et la nécessaire confiance dont a besoin l'industrie du diamant »*, se plaignait en début de semaine dernière Julian Ogilvie Thompson. Et le président de la De Beers d'ajouter : *« Des intérêts concurrents* [en Russie] *ont laissé filer des diamants sur le marché libre en contravention avec les contrats passés avec la CSO,* [ce qui fait de la Russie] *un concurrent des autres producteurs. »*

La firme sud-africaine a quelque raison de reprocher à Moscou de ne pas respecter ses engagements. A travers la CSO, la Russie a commercialisé des diamants pour une valeur de 1,14 milliard de dollars en 1993. Or aux diamants dits *« techniques »*, de trop petite taille pour donner des pierres précieuses qui sont vendus en direct sur le marché par Moscou (pour une valeur de 680 millions de dollars), il faut ajouter les ventes faites sans passer par la CSO. L'an passé, elles auraient représenté près d'un demi-milliard de dollars.

Moscou a beau jeu de riposter que la marge que lui octroie la CSO est insuffisante et que les diamants russes sont systématiquement sous-évalués par *« l'empire d'Oppenheimer »* que la presse russe, mettant à profit la montée du nationalisme, ne se prive pas de critiquer.

Le divorce est-il au bout ou s'agit-il simplement, de la part de la Russie, de faire monter les enchères à un an du renouvellement du contrat qui lie le deuxième producteur mondial de diamant à la CSO ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la première fois que la firme sud-africaine est confrontée à des francs-tireurs. Jusqu'ici, elle a remarquablement tiré son épingle du jeu.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PRODUITS	COURS DU 25/11/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 827 (– 52) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 887 (– 78,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 745 (+ 150) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars 95	408 (+ 21) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	2 930 (+ 320) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 282 (+ 2) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	364 (– 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	211 (– 6,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	159,90 (+ 0,50) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Janvier 95	17,16 (+ 0,44) Dollars/baril
Or (Londres)	384,95 (+ 0,95) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 17-11-94	Cours 25-11-94
Or fin (kilo en barre)	65 900	66 000
– (kilo en lingot)	65 950	66 250
Pièce française (20 F)	380	381
• Pièce française (10 F)	352	360
Pièce suisse (20 F)	380	383
Pièce latine (20 F)	380	380
• Pièce tunisienne (20 F)	375	380
Souverain	479	482
• Souverain Elizabeth II	480	486
• Demi-souverain	322	313
Pièce de 20 dollars	2 620	2 515
– 10 dollars	1 390	1 210
• – 5 dollars	675	625
– 50 pesos	2 470	2 495
• – 20 marks	465	472
– 10 florins	397	399
• – 5 roubles	256	258

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Bouffée d'optimisme en Europe

Le rendement de l'emprunt d'État allemand (Bund), à 10 ans, retombé de 7,55 % à 7,28 % en huit jours, celui de l'emprunt d'Etat français (OAT), revenait de 8,21 % à 7,93 % et en passait, ainsi, en dessous de 8 % pour la première fois depuis le 13 octobre, mais bien fugitivement, de sorte qu'il faut remonter au début septembre pour retrouver des rendements durablement inférieurs à ce niveau de 8 %.

Un petit vent d'optimisme a donc soufflé sur l'Europe, qui, depuis plusieurs semaines déjà, semble se *« découpler »* des États-Unis en matière de taux à long terme. Ce découplement a été encouragé par un vif redressement des marchés américains, où la chute des cours à Wall Street, lundi, et surtout mardi (91 points sur l'indice Dow Jones, 135 en deux jours), déclenchée – enfin ! – par la hausse des taux, a provoqué ce que les Anglo-Saxons appellent un *« Flight to safety and quality »*, une fuite vers la sûreté et la qualité représentée par les obligations, préférées aux actions. Du coup, le rendement de l'emprunt du Trésor américain (T Bond) à dix ans, est retombé de 8,05 % à 7,80 % (en semi-annuel, ajoutez 14 centimes pour l'annuel) et celui à 30 ans de 8,17 % à 7,93 %, pour la première fois depuis le 24 octobre.

Est-ce la fin de la hausse des taux des deux côtés de l'Atlantique ? Christopher Potts, chef de l'équipe d'analystes de la salle des changes de la banque Indosuez le pense, d'abord pour l'Europe, de même que MM. Betbèze et Brunet à la Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais, pour lesquels la Banque fédérale d'Allemagne procédera, en avril prochain, donc après les négociations salariales et le vote du budget, à un nouvel abaissement de son taux d'escompte, ramené de 4,50 % à 4 %, dans le but non pas de favoriser une relance de l'économie déjà acquise, mais de stabiliser le marché obligataire allemand (Bund dix ans) aux alentours de 7,80 %, ce qui conduirait à un rendement de 8,50 % pour la France. Les analystes *« elliottistes »*, tels que Laurent Faurie chez Finacor, voient le Bund plutôt à 7 % vers mars.

Notons également que les choses s'arrangent plutôt bien en Allemagne, avec une hausse des prix de 0,1 % en novembre, soit 2,6 % sur douze mois, chiffre en diminution régulière, en route vers les 2 %, et, aussi en masse monétaire M3 dont le rythme d'augmentation annuel est revenu de 7,8 % en septembre à 6,3 % en octobre, en passe de revenir dans la fourchette officielle de 4,5 %-6 %.

Aux Etats-Unis, nonobstant la chute de Wall Street, où l'indice Dow Jones reprenait toutefois plus de 30 points vendredi, l'atmosphère a été calme, surtout avec le très long week-end du Thanksgiving day – journée d'action de grâce en souvenir du débarquement des Pères Pèlerins les premiers colons britanniques au XVIIe siècle – célébré jeudi 24 novembre, journée du plus fort trafic aérien de l'année et de la consommation de dindes (45 millions). Conséquence, dès mercredi après-midi, les marchés ont été désertés et guère peuplés vendredi. Au chapitre des nouvelles, citons une baisse des commandes des biens durables de 1,5 % en octobre (+ 1,1 % hors transports) et un recul de l'indice de confiance de l'université du Michigan, revenu de 92,7 % en octobre à 91,6 % en novembre.

Trois nouveaux relèvements ?

Au chapitre, inépuisable, des prévisions et prédictions, les experts du Crédit lyonnais précédemment cités envisagent trois nouveaux relèvements du taux d'intervention de la Réserve fédérale, de 0,75 % chacun, ledit taux étant donc porté de 5,50 % actuellement à 6,25 % en février 1995 et à 7,75 % en novembre 1995, ce qui conduirait à un rendement de 8,70 % pour le T Bond 10 ans. Maigre écart, dira-t-on, et aplatissement très net de la courbe des taux. Mais, d'ores et déjà, signale Christopher Potts, le pivot des taux américains est le 2 ans, à 7,20 % contre 7,65 % à 5 ans et 7,80 % à 10 ans, un aplatissement notoire qui pourrait présager un plafonnement de la hausse. Le service des études économiques de la banque Indosuez prévoit, cela a déjà été dit dans ces colonnes, un rendement pour le T Bond 10 ans, de 8,50 % fin 1994, avec une pointe à 9 % fin juin 1995 et un retour à 8 % fin 1995.

A Paris, on a enregistré une forte hausse sur le MATIF, où le cours de l'échéance décembre est passé, brutalement, de 110,78 à 112,74 (sur Globex vendredi très tard), conformément aux prévisions des *« elliottistes »*, qui, maintenant, estiment que ce cours peut aller, à moyen terme, à 115, l'équivalent de 114 en mai, sans exclure, bien entendu, un accident de parcours. Ce pourrait être le cas si les rendements poursuivaient leur remontée après leur recul de cette semaine, surtout si les cours se redressaient à Wall Street. Au début de ce mois, le service des études d'Indosuez prévoyait, néanmoins, une chute de 10 % de l'indice Standard and Poors (SP 500), de 468, à l'époque, à 420 : il est à 452 en ce moment. Tout dépendra des pronostics sur la croissance de l'économie aux Etats-Unis, que certains voient se poursuivre à vive allure, d'autres croyant percevoir les premiers signes d'un ralentissement.

Sur le marché obligataire, la hausse des cours du MATIF et la baisse des rendements ne ravit pas tellement les prêteurs (on les comprend), d'autant que, pour l'instant, ils ne croient pas trop à la persistance du mouvement. C'est pourquoi les emprunts de cette semaine ont été mollement accueillis. Cela a été le cas pour celui de la Caisse nationale des autoroutes (CNA), qui levait, sous l'égide de la Société générale et de Paribas, 1 milliard de francs à 8 % nominal et 0,19 % au-dessus de l'OAT : de plus, on estime que la CNA tire beaucoup sur les marchés, avec une troisième tranche en peu de temps.

Le département des Hauts-de-Seine, (toujours la Société générale), a émis pour 700 millions de francs à 8,20 % nominal sur 12 ans, à 15 centimes au-dessus de l'OAT : malgré la prestigieuse notation triple A, l'accueil a été réservé, certains investisseurs se méfiant des collectivités locales et trouvant que le marché secondaire des titres manque de liquidité. Un beau succès, en revanche, pour les 995 millions de francs de Cap Gemini-Sogeti à 8,60 % et cinq ans, avec un rendement réel de 1,10 % au-dessus de celui du bon du Trésor à cinq ans (BTAN) pratiquement préplacé sous la houlette du Crédit lyonnais et d'Indosuez.

FRANÇOIS RENARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BARNABO DES MONTAGNES. Film italien de Mario Brenta, v.o. : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LES COMPLICES. Film américain de Charles Shyer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES FAUSSAIRES. Film français de Frédéric Blum : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

KATIA ISMAILOVA. Film russo-français de Valeri Todorovski, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

VEILLÉES D'ARMES. Film français de Marcel Ophuls, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Lino Brocka : Ina, Kapatid, anak (1979, v.o. s.t. anglais), de Lino Brocka, 16 h 30 ; Macho Dancer (1988, v.o. s.t. anglais), de Lino Brocka, 19 h ; Gumapang ka sa lusak (1990, v.o. s.t. anglais), de Lino Brocka, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Robert Aldrich : Films FEMIS : Fause Route de Vincent Merlin ; la Croisade d'Anne Buridan de Judith Cahen, 17 h ; Robert Aldrich : Faut-il tuer Sister George? (1969, v.o. s.t.f.), de Robert Aldrich, 19 h 30 ; le Démon des femmes (1968, v.o.), de Robert Aldrich, 22 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma : les Enfants du paradis (1943-1945), de Marcel Carné, 14 h 30 ; Pathé journal, 18 h ; Michel Strogoff (1926), de Victor Tourjansky, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma : Trente-trois tours et puis s'en vont (v.o.). ; Pathé journal ; Fernand Cow-boy (1956), de Guy Lefranc, 14 h 30 ; Pathé journal ; le Bataillon du ciel, 17 h 30 ; le Mur du cloître ; le Roman de l'écuyère (1908), de Camille de Morlhon ; Mandrin (1923), d'Henri Fescourt, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Le Monde fête ses cinquante ans : Hercule (1937), d'Alexandre Esway et Carlo Rim, 14 h 30 ; le Faussaire (1981, v.o. s.t.f.), de Volker Schlöndorff, 16 h 30 ; Comment ça va (1976), de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; l'Homme qui tua Liberty Valance (1961, v.o. s.t.f.), de John Ford, 20 h 30.

MARDI

Je me souviens de Paris : Mélo (1986) de Alain Resnais, 14 h 30 ; Boy meets girl (1983), de Léos Carax, 16 h 30 ; la Maman et la Putain (1973), de Jean Eustache, 18 h 30 ; le Feu follet (1963), de Louis Malle, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Le Champignon des Carpathes (1989), de Jean-Claude Biette, 15 h ; D'un silence l'autre : Joseph von Sternberg (1972), d'André S. Labarthe, 17 h.

MARDI

Amagatsu, éléments de doctrine d'André S. Labarthe ; Claude Chabrol, l'entomologiste d'André S. Labarthe, 15 h.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AMATEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (36-68-43-47).

L'ANGE NOIR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES AVENTURES D'IVAN TCHONKINE (Fr.-Grande-Bretagne-It.-Tch.-Russie, v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

BAB EL-OUED CITY (Alg., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BÉBÉ PART EN VADROUILLE (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEFORE THE RAIN (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

BLOWN AWAY (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CLERKS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

CORRINA, CORRINA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

LES DIMANCHES DE PERMISSION (Fr.-Rou., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DU FOND DU COEUR (européen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'EXPERT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

FRESA Y CHOCOLATE *(cubain, v.o.)* : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47).

GAR_ON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

I LIKE IT LIKE THAT (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MA SUR CHINOISE (Fr.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-19-09).

MURIEL (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

LA SÉPARATION (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SLEEP WITH ME (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : *Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09* ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

THAT'S ENTERTAINMENT III (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

THE MASK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THE SHADOW (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

TIENS TON FOULARD, TATIANA (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

TRUE LIES (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

TSAHAL (Fr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

VACAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WOLF (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10) 18 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 20 h.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.

ERASERHEAD (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

L'ETRANGE NOL DE M. JACK) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) 0 h 30.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *18 h 40.*

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 40.

LA LOI DU COLLÈGE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h, 17 h 40.

LUNES DE FIEL (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 16 h.

MONTEREY POP (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) 0 h 30.

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) *16 h.*

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 18 h 30.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 50.

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 22 h 20.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

WHITE ZOMBIE (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 16 h 50, 18 h 45, 20 h, 21 h 55.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages.
Sectes : l'art de manipuler, de Cathelyne Hemery et Gérard David.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Super mecs.
Emission présentée par Patrick Sébastien. Invités : Thierry Lhermitte, Pierre Perret, Philippe Candeloro. Variétés : Palo Benton, Saxy, Hugues Aufray.
22.45 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Nouvelle-Zélande. *Doubtful Sound, le rayon vert. L'île aux morses*, de Jean-Albert Lièvre ; *La sagesse du macaque ; L'homme pélican ; Ce drôle d'aptéryx.*
23.45 Magazine : Formule foot.
19e journée du championnat de France de D1.

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé.
Cancers : la part de l'hérédité. Invités : le docteur Hagay Sobol, responsable du département d'oncologie génétique à Marseille ; le professeur Jean-Pierre Gérard, cancérologue à Lyon.

SAMEDI • 13H35
SAVOIR PLUS SANTE
Cancers : la part de l'hérédité
2 France

14.30 Documentaire : Histoires sauvages.
Le Parc de Corbett (Etats-Unis) ; Les oiseaux des lacs et des marais.
15.20 Magazine : Samedi sport.
A 15.25, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; à 15.40, Magazine Rugby passion ; à 16.15, Rugby : Pays de Galles-Afrique du Sud, 2e test-match.
18.05 Série : Cobra.
18.50 INC.
19.00 Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire.
Thème : les célibataires. Invitée : Mimie Mathy.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.
Présenté par Nagui. Invité : Philippe Lavil.
23.20 Magazine : Les Enfants de la télé.
Présenté par Arthur. Invités : Pierre Tchernia, Clémentine Célarié, Marie-Anne Chazel, Michèle Bernier.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.05 Série : New-York District.
17.45 Magazine : Montagne.
Pinatubo : le volcan aux deux visages, de Patrick Boitet. *Retour aux Philippines, trois ans après l'éruption.*
18.20 Expression directe. CNPF.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Gustave Caillebotte, de Jean-Jacques Lévêque.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Série : Les Enfants du juge.
Ma mère, de Christine François.
21.45 Téléfilm : Charlie Chaplin et l'or des cosaques.
De Paul Pawlikowski.
22.50 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Invités : Robert Muchembled *(Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours)* ; Jacques Lacarrière *(Au cœur des mythologies)* ; Gérald Messadié *(Histoire générale du diable)* ; Pascal Charvet *(la Magie, voix secrètes de l'Antiquité)* ; Hecate, spécialisée en magie et sorcellerie ; Merlin Holland, pour la nouvelle édition des œuvres complètes d'Oscar Wilde). Diane de Margerie qui a préfacé *Lettres d'Oscar Wilde*. Reportage chez Michel Tournier.
23.50 Météo et Journal.

CANAL +

14.00 Sport : Basket.
Lyon-Pau-Orthez. Match de 10e journée du championnat de France, en direct.
15.45 Documentaire : Les Envahisseurs venus de la mer.
De Steve Nicolls.
16.10 Surprises (et à 22.05).
16.25 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.35

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
Présenté par Michel Field, autour du thème : la recherche et le sida.
20.00 Série : Absolument fabuleux.
Pauvreté.
20.35 ▶ Téléfilm : Vengeances.
De Miguel Courtois.
22.00 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot.
Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 19e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Tale of a Vampire. ■
Film britannico-japonais de Shimako Sato (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Au coin de la rue, un parfum d'humanité.
Lower East Side, New-York (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix.
Présenté par Martin Meissonnier. Afrique du Sud ; IAM ; Les autoroutes électroniques ; Maria Glen ; Alan Stivell ; Raaga Desh (Inde) ; Alejandro Escovedo (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. Le pétrole (2e partie).
19.35 Histoire parallèle.
Actualités françaises et américaines de la semaine du 26 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean-Pierre Rioux.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Une deuxième Babylone.
De Samir.
22.00 Téléfilm : La Révolte des choses.
De Hellmuth Costard.
23.30 Magazine : Snark.
Condom, de Mikhaïl Titov ; Cling Film, d'Anna Thew ; Terrassez le sida, de Cathy Joritz ; Sid A ids, de Yann Beauvais ; La Différence entre l'amour, de Pierre Trividic.
0.00 Magazine : Intérieur nuit.
L'Europe à Bruxelles. Leonard Cohen ; Plastique ; Morphine (35 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.10 Série : Tonnerre mécanique.
15.15 Série : Les Champions.
16.20 Série : Poigne de fer et séduction.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Agence Acapulco.
18.40 Magazine : Love me doux.
Présenté par Difool.
19.15 Magazine : Turbo.
Essais de la Honda Civic, de la Range Rover, de la Honda RC 45 ; Championnat de France des rallyes ; La super-vignette est-elle contestable ?
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
Spécial Code Quantum : Scott Bakula.
20.45 Série : Code Quantum.
La Famille avant tout. Lisa.
23.30 Série : Aux frontières du réel.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Série : Hongkong Connection.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse.
Rencontre avec le danseur japonais Shiro Daimon ; présentation du Ballet de Nancy.
20.30 Photo-portrait.
Antonio Segui.
20.45 Fiction.
Les Généreux, d'Abdelkader Alloula.
22.35 Musique : Opus.
Pourquoi un orchestre national de jazz ?.
0.05 Clair de nuit.
Rencontre avec Nadya Lakhdari, à l'Imprimerie nationale.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 1er août lors du Festival de Bayreuth) : Tristan et Isolde, de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Daniel Barenboïm ; sol. : Siegfried Jerusalem, Matthias Hoelle, Waltraud Meier, Falk Struckmann, Paul Elming, Uta Priew, Peter Maus, Sandor Solyom-Nagy.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux. Turquie, Espagne, Albanie.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Jupiter pour flûte et électronique, de Manoury.

IMAGES

Jeunesses

MICHEL Drucker recevait Jean-Marc Thibault et Hugues Aufray, et tous s'extasiaient devant l'art culinaire de David Martin, qui, l'âge aidant, évoque de plus en plus irrésistiblement son père Jacques. Tout baignait dans le saumon à la tomate et le consensus français. Dans quelques minutes, l'animateur de « Studio Gabriel », rendrait l'antenne en lançant à la claque un *« merci à tous, les jeunes »*. Juste après de jeunes talents comiques – si, si, ils brocardent les hommes politiques, quelle audace !

Juste après sonnait l'alerte contre l'exclusion, donnée par trente associations invitant à un pacte. Un instant secouée, la torpeur retombait dans le tunnel de publicités : entre chocolat et nourriture pour chats, c'était au tour d'une marque de café de proposer son pacte à elle, qualité-prix.

Au journal, on vit les pétales de fleurs répandus à foison sur les épaules d'Édouard Balladur. Ils tombaient comme semblent tomber les subventions chaque fois qu'un premier ministre se rend à la Réunion.

On retint surtout ces photos et textes d'exclus rassemblés dans une exposition et commentés par eux. *« Quand je me regarde, je pense à la vieillesse, mais lui ne pense qu'à la jeunesse, oui la jeunesse... Dix ans de moins »*, écrit Gilles, l'un des SDF interrogés, avant de constater : *« Je sais que c'est moi, mais la barbe me vieillit plus que mon âge. »* Steeve, Cédric, Dolores, les petits patients de l'Institut Curie, se méfient aussi du regard de l'autre qui catégorise et isole. Cédric n'aime pas les casquettes, *« ça tient chaud à la tête »*.

Mais il préfère encore y cacher son petit crâne dégarni par les chimiothérapies quand il sort de l'hôpital. Parce qu'à l'extérieur *« ils me regarderaient »*, avoue-t-il à Denis Gheerbrant, dont la caméra sensible l'a suivi pendant des mois pour ARTE. Dolores porte un foulard. Cédric joue avec les sparadraps, bâillonne son infirmière. En passant une échographie, il demande : *« Elle est encore là ma boule ? »*, ce pamplemousse dans son ventre qui donne un air si sérieux à sa frimousse. A Steeve, il lance : *« On a chacun son malheur. »* Parfois, la révolte point : *« Je sens que je vais couper tous mes fils et que je vais m'en aller. »* Cédric est aujourd'hui guéri. De l'épreuve du cancer, il a retenu qu'*« on fait beaucoup plus attention à l'amour des parents. On voit que c'est important d'avoir des parents »*.

A l'autre bout des saisons, Elie Wiesel, qui a traversé bien d'autres malheurs, ne disait pas autre chose à Christine Ockrent en évoquant sa mère qui lui apprit *« à chanter et à rêver »*. *« Chaque heure est un don »*, affirme le Prix Nobel, et c'est peut-être le secret de ses rides quasi juvéniles.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures.
6.25 Club mini Zig-Zag.
Pif et Hercule ; Gil et Julie ; Clyde.
7.10 Club Dorothée.
Le Collège des cœurs brisés ; Clip ; Jeu.
7.55 Le Disney Club.
Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos rêves ; Une journée à Thoiry ; Reportages ; Le Journal du Disney Club ; Caméra Reporter ; Variétés : clip Elton John.
10.20 Magazine : Auto Moto.
Rallye du RAC de Grande-Bretagne : dernière épreuve du championnat du monde ; Supertourisme en Allemagne ; Election de la plus belle voiture de l'année.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
19e journée du championnat de France de D1.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
Le Roi lion ; Invité : Claude Brasseur ; Chasse gardée ; Le Noël à l'unisson.
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invités : Valéry Giscard d'Estaing, Muriel Robin.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Opération Crépuscule. □
Film américain d'Andrew Davis (1989). Avec Gene Hackman, Joanna Cassidy, Tommy Lee Jones.
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Cinéma : Room service. □
Film français de Georges Lautner (1992). Avec Michel Serrault, Michel Galabru, Renée Saint-Cyr.
0.20 Journal et Météo.
0.30 Concert : Cellissimo.
Concert enregistré au temple des Billettes à Paris. Œuvres de Schubert, Wagner, Offenbach, Beethoven, Hampton.
1.15 TF 1 nuit (et à 3.00, 4.10).
1.25 Feuilleton : Mort à Palerme (3e épisode).
3.10 Documentaire : Histoire de la vie (et à 4.20).
L'homme entre en scène ; Le propre de l'homme.
5.10 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.
Les gardes-pêche.

FRANCE 2

6.05 Cousteau à la redécouverte du monde.
Papouasie-Nouvelle-Guinée. 3. Le centre de feu.
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
Le Prince et la Sirène ; Capitaine Planète ; Tarry Toons ; Robert dans la bouteille ; James Bond Junior ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Chrétiens orientaux.
10.00 Présence protestante.
Entretiens avec le patriarche Alexis, primat de l'Eglise orthodoxe russe, et avec Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises.
10.30 Le Jour du Seigneur.
Parcours avec... Jérôme Vignon, proche collaborateur de Jacques Delors à Bruxelles ; à 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en la paroisse du Sacré-Cœur au Havre (Seine-Maritime).
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.40).
Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Marek Halter.

DIMANCHE • MIDI
2 France
Marek HALTER
à l'Heure de Vérité.

12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Julia Migenes.
15.00 Documentaire : Diana, portrait d'une princesse.
16.00 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans, avec Georges Prêtre ; Ainsi font, font, font.
17.35 Cousteau, à la redécouverte du monde.
Pieuvre, petite pieuvre.
18.30 Magazine : Stade 2 (et à 5.05).
Automobile ; Voile ; Football ; Gymnastique ; Rugby ; Escalade ; Volleyball.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Vieux Fusil. ■
Film français de Robert Enrico (1975). Avec Romy Schneider, Philippe Noiret, Jean Bouise.
22.40 Magazine : Géopolis.
Justices. Comparaison des systèmes judiciaires européens et enquêtes de Marc Maisonneuve en Grande-Bretagne, Gérard Grizbec en Italie et Jean-Jacques Dufour aux Etats-Unis.
0.15 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Musiques au cœur.
Présenté par Eve Ruggieri. Finale du concours international de chant Voix wagnériennes.
2.30 Dessin animé (et à 5.00).
2.35 Magazine : Savoir plus santé (rediff.).
3.30 Documentaire : L'Écume des nuits.
3.40 Documentaire : Urti.
Avec Luzmila Julia en Bolivie.
4.05 Série : Les Belles Années.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar.
Rupert ; Mon âne.
7.40 Les Minikeums.
Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 Magazine : C'est pas sorcier.
Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Lucy, Néanderthal, Cro-Magnon et les autres.
10.50 Expression directe. PS.
11.00 Magazine : Outremers.
Les Marquises.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 ▶ Documentaire : Les Cinq Continents.
Présenté par Bernard Rapp. La Carélie, nouvelle frontière de l'Europe, de Jacques Pomonti et Ghislain Vidal (rediff. du 22 novembre).
14.00 Série : New-York District.
L'Argent sale, de Verna Gillum, avec George Dzundza, Christopher Noth.
14.50 Magazine : Sports dimanche.
A 15.00, Tiercé à Auteuil ; A 15.15, Escalade : Coupe du monde, en direct d'Aix-les-Bains ; A 16.10, Gymnastique : Trophée Massilia à Marseille.
18.00 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick.
Assurance retraite, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 Série : En garde à vue.
La Mort de Don Juan, de Marion Sarraut, avec Serge Lama, Sophie Carle.
22.55 Magazine : Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : François Baroin, député RPR de l'Aube ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Bombshell. ■ ■
Film américain de Victor Fleming (1933). Avec Jean Harlow, Lee Tracy, Frank Morgan (v.o.).
1.35 Musique : Cadran lunaire. (15 min).

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.45).
7.00 Cinéma : Le Vagabond des mers. ■
Film britannique de William Keighley (1953). Avec Errol Flynn, Anthony Steele, Roger Livesey.
8.30 Documentaire : Tactiques sauvages.
D'Alistair McEven et G. Dieter Plage.
8.50 Surprises (et à 16.05).
9.00 Cinéma : Red Rock West. ■
Film américain de John Dahl (1992). Avec Nicolas Cage, Dennis Hopper, Lara Flynn Boyle.
10.40 Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■
Film américain de Michael Mann (1991). Avec Daniel Day-Lewis, Madeleine Stowe, Jodhi May.

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot. Invités : Jean-Claude Dassier, Jean Réveillon, Jean-Marie Cavada, Michel Polac, Henri Madelin.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : L'Aigle et le Cheval.
De Serge Korber, avec David Carradine, Cheyenne Kitchikake.
15.40 Court métrage : Psyché et Eros.
16.25 Spectacle : L'Homme le plus fort du monde.
17.10 Dessin animé : Les Simpson.

En clair jusqu'à 18.30

17.35 Ça cartoon.
Terrier interdit ; Le Castor maladroit, Dog Pounded ; Un chaton sauvé des ordures ; Une souris explosive.
18.15 Sport : Football.
Cannes-Nantes. Match décalé de 19e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 18.30, coup d'envoi ; à 19.15, flash d'informations.

En clair jusqu'à 20.35

20.30 Magazine : Le Journal du art.
Présenté par Jean Teulé. Rubriques : Une histoire du art ; Une nouvelle du art ; Une vacherie du art.
20.35 Cinéma : Tchin-Tchin. □
Film américain de Gene Saks (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Pierre Sled. Football. Boxe.
0.50 Cinéma : L'île au trésor. ■ ■
Film britannique de Byron Haskin (1950). Avec Robert Newton, Bobby Driscoll, Basil Sydney.
2.25 Documentaire : Vols au vent.
2.50 Surprises (10 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Travolta et moi.
De Patricia Mazuy, avec Leslie Azzoulai (rediff.).
18.10 Magazine : Intérieur nuit.
L'Europe à Bruxelles. Leonard Cohen ; Plastique ; Morphine (rediff.).
18.40 Série : One-Reelers, comédies burlesques.
Le Chevalier servant, avec Larry Semon (rediff.).
19.00 Série : Slapstick.
Le Facteur incandescent, avec Stan Laurel.
19.30 Documentaire : Palettes.
Wassili Kandinsky : *Jaune-rouge-bleu* (1925), figures de l'invisible, d'Alain Jaubert.
20.00 Documentaire : Graph.
Ernest Pignon-Ernest, de Marie-Dominique Dhelsing ; Liberatore, de Roland Portiche.
20.25 Série : Reporter.
Les photo-reporters ont la parole.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : La mode sous toutes ses coutures.
20.41 Documentaire : La Machine mode.
De Jérôme de Missolz.
22.05 Documentaire : Yves Saint Laurent, tout terriblement.
D'Armelle Brusq et Jérôme de Missolz.
22.50 Cinéma : Qui êtes-vous, Polly Maggoo ? ■
Film français de William Klein (1966) (100 min).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 0.45, 6.05).
8.20 Téléfilm : Un privé en jupon.
De Jerry Jameson, avec Bess Armstrong, Celeste Holen.
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.00 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.15 Série : Mariés, deux enfants.
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Fugitif.
14.40 Magazine : Culture rock (et à 5.40).
Le blues. Lightnin'Hopkins, Muddy Waters, John Lee Hooker, BB King, G. Love & Special Sauce.
15.10 Magazine : Fréquenstar (et à 2.30).
Patrick Dupond.
16.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.15 Téléfilm : Piège pour un homme seul.
De Colin Luke, avec Stephen Dillon, Amanda Donohoe.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.40).
20.45 Magazine : Capital
Tapie, homme d'affaires.
22.30 Magazine : Culture pub (et à 6.15).
Spécial odeurs. Les gars de la narine ; Le parfum de l'invisible ; Saga Chanel.
23.00 Téléfilm : Jeux brûlants.
De Bob J. Ross, avec Eva Grimaldi, Leonardo Treviglio.
0.30 Six minutes première heure.
3.25 Rediffusions.
Les Seychelles ; Fidae, Chili 1992.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier-de-création radiophonique.
L'usage des cordes.
22.25 Poésie sur parole.
Maurice Blanchard.
22.35 Concert. Enregistré le 22 novembre au studio Charles-Trenet de Radio-France. Chico Hamilton Quartet.
0.05 Clair de nuit.
Tentatives premières, par Stéphane Delphin ; Rub a dub dub ; Rémanences ; La durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 21 novembre au Théâtre de la Colline) : Pièces pour piano préparé, de Cage ; Synchronie pour deux flûtes, de Taira ; Le Cycle de l'eau, d'Essyad ; Corps à corps pour un joueur de zarb, d'Aperghis, par Pierre-Yves Arthaud, Tachihana Chiharu, flûtes, Jean-Pierre Drouet, zarb, Christine Lagniel, piano.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraleb. Germaine Cernay, mezzo-soprano ; Miguel Villabella, ténor. Œuvres de Sauguet, Puccini, Messager, Bazin, Adam, Gounod, Villabella, Hahn.
22.30 Autoportrait. Par Jean-Pierre Derrien. Jean-Claude Eloy.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 Les Greniers de la mémoire. Par Karin Le Bail. Georges Prêtre fête ses soixante-dix ans.

Les interventions à la radio

Dimanche 27 novembre

France-Inter, 9 h 10 : « Retour de Goma » (« Le choix d'Inter »).

RTL, 18 h 30 : Lionel Jospin, ancien ministre, membre du bureau national du PS (« Grand Jury »).

Lundi 28 novembre

France-Inter associée à la deuxième Nuit internationale de l'enfance : reportages et interviews dans les éditions du matin.

France-Inter, 13 heures : Mme Anne-Aymone Giscard-d'Estaing, présidente-fondatrice de la Fondation pour l'enfance (« Inter-Treize-Quatorze »).

Le déplacement du premier ministre à la Réunion

Quand Edouard Balladur plonge dans le Chaudron...

Après une journée passée à Mayotte (*le Monde* du 26 novembre), Edouard Balladur est arrivé, vendredi 25 novembre, à Saint-Denis-de-la-Réunion où il a notamment rendu visite aux jeunes du quartier du Chaudron.

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre envoyé spécial

Le premier ministre de la France vient offrir sa paume grande ouverte aux jeunes du quartier du Chaudron. Débonnaire et affable, ceinturé par des gardes du corps fébriles, il s'immerge dans ce sanctuaire du mal-vivre des banlieues chaudes de Saint-Denis-de-la-Réunion. *« Il ne saurait y avoir des zones de non-droit où l'autorité de l'Etat est absente »*, avait-t-il dit auparavant, en inaugurant le nouvel hôtel de police du chef-lieu, en plein centre-ville. Le voilà maintenant qui « s'encanaille » dans ce qui fut, justement, une *« zone de non-droit »* lors des violentes émeutes de février-mars 1991 et décembre 1992. Les choses ont depuis bien changé. Le Chaudron a pansé ses plaies, et les anciens adeptes de la guérilla urbaine multiplient aujourd'hui les activités associatives et sportives. Leurs porte-parole vont jusqu'à Paris plaider la cause du quartier dans les cabinets feutrés de l'hôtel Matignon ou du ministère des DOM-TOM.

Au pied de la *« case Chaudron »*, une espèce de MJC aux lourdes cloisons de tôle bleue, Edouard Balladur tend l'oreille. Un noyau de jeunes se presse autour de lui tandis qu'une foule de curieux, tenue en lisière par les officiers de sécurité, ne perd pas une miette de la conversation qui s'engage. Quelques jeunes à la coiffure rasta sont là, flânant tels des badauds. L'ambiance est au happening, quelque peu studieux malgré tout. Arborant un élégant nœud papillon, Jean Ivoula, jeune adjoint à la mairie de Saint-Denis, expose au premier ministre les difficultés quotidiennes du logement. *« Il y a parfois quatre générations dans un appartement d'à peine 80 m² »*, lance-t-il. Un autre représentant du quartier enchaîne pour appeler à *« réinventer une culture du possible »*. Un troisième avertit qu'avec *« cinq mille jeunes au chômage, la paix sociale peut-être sérieusement mise en danger »*. Il demande que l'on institue un *« guichet unique »* afin d'en finir avec les tracasseries bureaucratiques auxquelles se heurtent les jeunes désireux de créer des micro-entreprises.

« Tout ça, ce sont des mots, des mots »

M. Balladur écoute attentivement le chapelet de doléances. Il laisse quelques instants le ministre des DOM-TOM détailler les mesures d'incitation à la création d'emplois décidées par le gouvernement avant de prendre la parole à son tour. Il souligne que le Chaudron *« résume et additionne toutes les difficultés de la Réunion »*. Il explique que le défi à relever prioritairement est celui de *« l'activité »* et il loue *« le rôle des associations »*, annonce au passage un crédit de 250 000 francs au profit du tissu associatif du quartier. Puis il s'éclipse au pas de charge. Car le temps presse : après une visite à la faculté des lettres de l'université de Saint-Denis, il est attendu à la centrale électrique de Bois-Rouge.

Sur la pelouse grillée par le soleil où vient de se nouer ce dialogue éphémère, cet échange à peine ébauché, Pascal est resté comme interdit. Frustré, il traque le micro où pouvoir vider son cœur. *« Tout ça, ce sont des mots, des mots*, clame-t-il. *Il faut voir maintenant les actes. Pour l'instant, on ne voit rien. Tout ce que l'on voit, ce sont des Métropolitains qui débarquent à la Réunion et qui trouvent tout de suite un boulot alors que nous, on se débat pour survivre. »*

FRÉDÉRIC BOBIN

Même si le taux de criminalité reste faible

La prolifération des armes à feu inquiète les Japonais

Le Japon pourrait-il cesser d'être la société industrialisée la plus sûre du monde ? Bien que le taux de criminalité y reste remarquablement faible, une série de fusillades, de meurtres et d'actes d'intimidation survenus ces dernières semaines ont suscité des articles alarmistes dans la presse et une émotion certaine dans l'opinion.

Les Japonais se sont vivement émus de l'assassinat, le jeudi 24 novembre à Osaka, d'un employé d'une société de prêts, dévalisé de 1,4 million de yens (1), et d'un salarié d'une société de construction, tué chez lui par deux gangsters, tandis que le propriétaire d'une joaillerie était grièvement blessé lors d'une agression. Parallèlement à un accroissement des règlements de comptes entre truands et de chantages assortis de menaces, les crimes individuels augmentent, en effet, dans l'archipel. L'assassinat, le 25 octobre, d'un médecin tué à bout portant d'un coup de revolver par un patient sur le quai d'une gare de banlieue de Tokyo avait déjà donné lieu à une couverture médiatique significative de l'émoi général.

Ce qui préoccupe la police et l'opinion publique, c'est la prolifération soudaine des armes à feu et le fait que, désormais, les citoyens ordinaires sont visés. Alors que, par le passé, ce genre de violence était réservée aux règlements de compte entre truands, un tiers des victimes de cette série d'assassinats étaient des personnes sans relation avec la pègre. Parmi celles-ci trois hommes d'affaires, apparemment victimes de chantages.

Au cours des dix derniers mois, on a dénombré plus de deux cents cas d'agression avec des revolvers et vingt-cinq meurtres. Jusqu'à présent, les armes à feu, dont la possession est strictement interdite, étaient essentiellement entre les mains des truands. Aujourd'hui, elles se répandent dans la population.

La contrebande de revolvers russes

Selon le chef de la police nationale, Takagi Kunimatsu, cette escalade dans la violence constitue *« une menace pour le fondement même de l'ordre public »*. A l'exception de l'immédiat après-guerre, période au cours de laquelle les batailles entre gangs donnèrent à Tokyo des allures de Chicago au temps de la prohibition, le Japon n'a plus connu une telle violence.

L'interdiction des armes à feu a été longtemps effective : beaucoup de règlements de compte entre truands s'opéraient d'ailleurs au sabre, non en raison d'un atavisme traditionaliste mais parce que les pistolets étaient rares. Cette quasi-absence d'armes à feu a développé chez les Japonais une psychose, qui s'est notamment manifestée à la suite du meurtre aux Etats-Unis, en 1993, de deux jeunes Japonais : la presse soulignait à satiété que l'archipel était exempt de ce genre de violence en raison de la prohibition des armes à feu. Dans les années 70-80, leur nombre avait pourtant augmenté à la faveur de batailles entre gangs, mais elles restaient entre les mains des truands et des extrémistes.

Selon les estimations de la police, il y a aujourd'hui de 100 000 à 150 000 pistolets entrés illégalement dans l'archipel. On est certes loin des quelque 200 millions d'armes répandues dans la population aux Etats-Unis. Mais, en dépit d'un renforcement de la loi sur les armes à feu en 1993 (la possession d'une arme et de ses munitions est passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement), leur diffusion dans le public s'accélère : sur les 1 672 armes confisquées en 1993, un tiers était en possession de personnes sans lien avec la pègre.

Ce phénomène s'explique doublement. La loi « antigang » de 1992 a entamé les sources de revenus des gangs, et les voyous cherchent tous les moyens pour faire de l'argent : le trafic des revolvers est devenu une de leurs activités. Et ce d'autant que de nouvelles sources d'approvisionnement, après les Etats-Unis et les Philippines, sont apparues : la Chine et l'ex-URSS. Les armes transitent par les matelots. Un douanier du port d'Otaru (Hokkaïdo), où relâchent des bateaux russes, s'avoue désarmé : il n'a pas les moyens de contrôler tous les petits bateaux qui accostent les cargos ancrés au large.

La contrebande de revolvers d'origine russe Tokarev, fabriqués en Chine, est florissante. Les immigrés chinois ou iraniens sont partie prenante dans ce trafic. Les employés de bars et les bookmakers jouent les intermédiaires, et la procédure pour se procurer une arme est étonnamment simple. De plus d'un million de yens il y a dix ans, le prix d'un *hajiki* (argot pour pistolet : « pétard ») avec ses « graines » (*mame* : c'est-à-dire les balles) est passé à 200 000 ou 300 000 yens.

Les Japonais craignent évidemment de voir leur société s'engager sur la voie de la violence que connaissent d'autres pays développés. La sécurité, en effet, demeure encore l'un des éléments de la « qualité de la vie » sur l'archipel. On ne peut certes pas encore parler d'une explosion de la criminalité (pour 100 000 personnes, il y a eu 1,1 meurtre, 1,3 vol à main armée et 1,3 viol en 1993 – alors que, aux Etats-Unis, les chiffres correspondants étaient de 8,7, 233 et 38,1). Une érosion de l'ordre public, contenue mais réelle, par rapport à la situation des années 80 n'en est pas moins notable.

PHILIPPE PONS

(1) Un yen vaut environ 5,4 centimes.

A Castellane (Alpes-de-Haute-Provence)

Un juge d'instruction visite le monastère de Mandarom siège de la secte des chevaliers du lotus d'or

NICE

de notre correspondant régional

Dans le cadre d'une enquête pour infractions au code de l'urbanisme, deux magistrats dignois, le juge Yves Bonnet et le procureur de la République, Jules Pinelli, accompagnés par plusieurs gendarmes, ont effectué, à deux reprises, dans la matinée puis dans l'après-midi du vendredi 25 novembre, une visite au monastère de Mandarom, sur la commune de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), siège de la secte des Chevaliers du lotus d'or (1). Cette visite sans incident, n'a donné lieu à aucune interpellation ni saisie de documents.

A la suite de plusieurs plaintes déposées par l'Association pour la protection des lacs et sites du Verdon, la mairie de Castellane et deux particuliers, le parquet de Digne avait ouvert, en octobre dernier, une information judiciaire pour infractions au code de l'urbanisme contre l'association cultuelle du monastère de Mandarom. Ces plaintes visaient, en particulier, l'aménagement par la secte d'une piste en vue de permettre le passage de camions de fort tonnage pour la réalisation d'un *« temple pyramide de l'unité des visages de Dieu »*. Ce bâtiment, de 8 000 mètres carrés de plancher et de 33mètres de hauteur, devait s'ajouter à plusieurs statues et autres « temples » monumentaux, vivement colorés, dont la statue d'un « Christ cosmique », celle d'un « Bouddha assis » et, en dernier lieu, celle d'un *« Messie cosmoplanétaire »* à l'effigie du gourou de la secte, Gilbert Bourdin, alias le Seigneur Hamsah Manarah.

Le juge Bonnet, chargé de l'instruction de ces plaintes, a voulu se rendre compte, sur place, des conditions dans lesquelles ces constructions ont été réalisées, vérifier l'insertion dans le site du futur *« temple pyramide »*, ainsi que la conformité de cet édifice avec les règles d'urbanisme en vigueur. En octobre 1992, le ministre de l'équipement de l'époque, Jean-Louis Bianco, élu du département, avait décidé de s'opposer à ce dernier « temple ». Le contentieux, poursuivi par l'association de protection des rives du Verdon, est actuellement pendant devant la cour d'appel administrative de Lyon.

D'autre part, un « collectif des citoyens pour la défense des valeurs républicaines » a récemment été créé et a appelé à une *« grande marche »*, à Castellane, le dimanche 11 décembre. A l'occasion d'une conférence de presse, vendredi à Nice, une prêtresse du Mandarom, Christine Amory-Mazandier, chercheur au CNRS, a protesté contre les *« plaintes continuelles »* déposées contre la secte. *« Si on dérange*, s'est-elle exclamée, *il faut tout faire sauter. »*

G. P.

(1) Cette secte compte soixante-trois centres de culte en France et compterait un demi-millier d'adeptes.

ACADÉMIE FRANÇAISE : candidature de l'historien Jean Favier. – L'Académie française a annoncé, vendredi 25 novembre, la candidature de l'historien Jean Favier, président de la Bibliothèque nationale de France, au fauteuil de l'écrivain Eugène Ionesco, mort le 28 mars. Une autre candidature avait déjà été annoncée, celle du professeur Yves Pouliquen, ophtalmologiste et membre de l'Académie nationale de médecine. L'élection aura lieu le jeudi 15 décembre.

A nos abonnés

La Poste vient de mettre en place une nouvelle organisation pour l'acheminement de la presse sur le réseau Sud-Est et Sud-Ouest. Ces changements s'accompagnent de perturbations. *Le Monde* prie ses abonnés de bien vouloir accepter ses excuses pour ces incidents indépendants de sa volonté et les remercie de leur fidélité.

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a quarante ans, la condamnation à mort de Gaston Dominici.

Livres politiques, par André Laurens : *« plaidoyer impossible pour un vieux président abandonné par les siens*, de Philippe Alexandre *(page 2)*.

COMMUNICATION

Une chaîne d'information continue, Channel One, s'implante à Londres

C'est la seule télévision d'information locale en continu de Grande-Bretagne. Channel One, qui sera lancée le 30 novembre à 13 heures sur une partie des réseaux câblés londoniens, s'est à l'évidence inspirée des succès de New York 1, la chaîne d'information continue dont s'est dotée, en septembre 1992, la capitale du monde des affaires aux Etats-Unis *(page 8)*.

CULTURE

Dale Duesing, baryton hors limite

Il est le fauteur de troubles, le troublant fêtard, apeuré et inquiétant, sur lequel *la Ronde* s'arrête de tourner. Il est le clou d'un spectacle sans vedette, cet opéra venu de Bruxelles, adaptation par Luc Bondy de *la Ronde* de Schnitzler, mise en scène du même, musique de Philippe Boesmans. Trois représentations au Théâtre du Châtelet, à Paris *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Rilwanu Lukman, nouveau secrétaire général de l'OPEP

Les opérateurs ont réservé un accueil favorable à la nomination du nouveau secrétaire général de l'organisation, le Nigérian Rilwanu Lukman, qui a la réputation d'être un homme de consensus. Le successeur du docteur Subroto connaît bien les rouages d'une organisation dont il a assumé pendant quatre ans la présidence, de 1986 à janvier 1990 *(page 19)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMERO

L'Economie

Deux grandes agences américaines se partagent le marché international de la notation financière : Standard & Poor's et Moody's. Elles attribuent des notes à tous les emprunts, en fonction de la fiabilité de l'émetteur, qu'il soit public ou privé. Malgré leur impartialité reconnue, S&P et Moody's suscitent quelques critiques : leurs appréciations, selon la Fed américaine, doivent être consommées avec modération...

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 11 à 16 et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 26 novembre 1994 a été tiré à 453 938 exemplaires

Assemblée générale de la Société des lecteurs du « Monde »

La Société des lecteurs du *Monde* tiendra une assemblée générale ordinaire et extraordinaire le samedi 17 décembre à 14 h 30 à l'auditorium du Forum des Halles, 5, porte Saint-Eustache, 75001 Paris.

Tous les membres de la Société sont appelés à exercer leur rôle d'actionnaires. Il est instamment demandé à ceux qui ne pourraient être présents d'envoyer leur pouvoir ou leur vote au secrétariat de la Société. Les actionnaires qui n'auraient pas reçu le dossier de convocation sont priés de se faire connaître auprès de ce même secrétariat (15, rue Falguière. 75015 Paris. Tél. : (1) 40-65-25-01).